M. l'Abbé Thiboudet



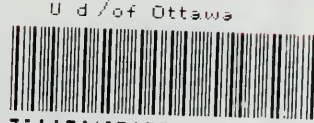
Des Esprits

et de

Leurs Rapports avec le Monde visible

D'après la Tradition





Guy Trédan...

DES ESPRITS

ET

DE LEURS RAPPORTS AVEC LE MONDE VISIBLE.

Lettre de M. BAILLY, vicaire général et supérieur du grand séminaire de Lons-le-Saunier.

Mon cher abbé,

La lecture de votre manuscrit m'a causé un plaisir inexprimable. Je connaissais la doctrine que vous y rappelez pour l'avoir lue dans les théologiens ; mais nulle part je n'en avais vu une explication aussi claire et aussi complète.

Votre livre est une œuvre sérieuse. Vous serez dédommagé du travail qu'il vous a coûté par le bien qu'il est appelé à produire. Il sera lu avec avidité ; le style en est clair, correct, aisé et à la portée des intelligences les moins cultivées. D'autre part, la matière se rattache à une question qui pique la curiosité à un haut degré. Vous n'aurez pas de contradicteurs ; vos autorités sont incontestables. Je n'ai pu vérifier vos citations ; c'est chose difficile et, à mon avis, aussi chose inutile : vos raisonnements sont d'une justesse palpable.

Soyez-en sûr, vos lecteurs reviendront de bien des erreurs. Ils recueilleront sur les anges des idées nouvelles pour eux, et on les verra tous, quels qu'ils soient, et plus enclins à honorer les bons, et moins téméraires à jouer avec les mauvais.

Recevez, etc.

BAILLY.

PARIS. — Impr. LACOUR ET Cᵉ, rue Soufflot, 16.

DES ESPRITS

ET DE

LEURS RAPPORTS AVEC LE MONDE VISIBLE

D'APRÈS LA TRADITION

PAR

M. L'ABBÉ THIBOUDET.



PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

23, RUE CASSETTE, 23

1854

DES ESPRITS

ET

DE LEURS RAPPORTS AVEC LE MONDE VISIBLE.

Léon. Vous n'ignorez pas, sans doute, monsieur l'abbé, les faits curieux dont on parle tant aujourd'hui. Nous, nous les avons vus de nos yeux ; nous en avons été et les témoins et les acteurs, et nous croyons qu'il n'est pas possible de les révoquer en doute.

L'abbé. Assurément, Léon, je connais ces faits, et bien d'autres encore, qui se passent soit en France, soit en Amérique. Les témoins nombreux, graves et judicieux qui les attestent, jouissent de toutes les qualités requises pour former un témoignage certain. Nier ces faits, c'est renverser les bases historiques, et refuser au témoignage une valeur probante. Ce procédé me paraît indigne d'une raison qui se respecte.

Léon. A la bonne heure ! Mais maintenant il s'agit

de leur assigner une cause, et une cause non pas hypothétique, mais reconnue comme certainement capable de produire ces effets. Or, c'est là ce que nous recherchons sans pouvoir le trouver.

ARTHUR. Et ce que nous ne trouverons peut-être jamais : je le crains fort du moins.

L'ABBÉ. Ne désespérons de rien. Peut-être n'avez-vous pas porté vos regards assez haut.

LÉON. Mais, monsieur l'abbé, peut-on raisonnablement attribuer ces prodiges au démon, comme le font quelques-uns ? Ne serait-ce pas voir un agent effectif dans un être de raison, un mythe, une idée dont on a fait un personnage symbolique pour rendre sensible au peuple la lutte du bien et du mal ?

L'ABBÉ. Quelle erreur est la vôtre, Léon ! Les idées rationalistes d'un siècle qui s'est efforcé de rompre tout commerce avec le monde invisible ont, je le vois, troublé les lumières que vous aviez puisées dans les croyances chrétiennes. Ne vous imaginez pas que l'ange déchu ne soit pas un être réel, ou qu'il ne puisse exercer aucune action sur ce monde. Il a, croyez-le bien, une part plus large que vous ne pensez aux événements qui nous touchent. S'il vous était donné de découvrir d'un regard son activité, son énergie, son action incessante, son influence sur les déterminations des hommes; si vous pouviez embrasser d'un coup d'œil toutes les choses dont il est la première cause, vous le redouteriez comme la véritable puissance du mal, et

vous feriez remonter jusqu'à lui bien des faits auxquels vous le croyez pourtant totalement étranger. Du reste je ne veux pas vous affirmer ici l'action diabolique dans les phénomènes qui vous préoccupent. Je ne vous dis pas : L'être méchant est là ; mais, êtes-vous bien sûr qu'il n'y soit pas? L'opinion contraire, du moment qu'elle est soutenue par des personnages très graves, ne mérite-t-elle pas d'être prise en considération, et ne vaut-elle pas la peine d'un examen attentif, fait avec maturité, sans idée préconçue, sans parti pris d'avance, et surtout sans passion? Si vous aviez fait cet examen, je vous pardonnerais ce ton tranchant avec lequel vous décidez tout d'abord une question grave, capitale, à laquelle vous n'avez peut-être jamais donné une minute de réflexion. Au moins vous jugeriez avec connaissance de cause. Mais vouloir, sans posséder peut-être les premiers éléments du procès, les premières et les plus indispensables pièces du débat, porter une sentence définitive, je ne comprends pas cette conduite. Encore une fois, je ne vous dis pas : L'esprit méchant est l'auteur de ces merveilles; mais examinez si l'on peut raisonnablement les lui attribuer, et étudiez les questions relatives aux esprits bons et mauvais.

Arthur. Pour moi, je confesse humblement que jusqu'ici je me suis fort peu occupé de ces esprits. Mais vous venez de piquer ma curiosité ; et comme il serait honteux pour un homme sérieux d'ignorer ce qui regarde le monde invisible, je serais heureux d'appren-

dre de vous ce qu'il en est. Ce sera du nouveau pour moi, et peut-être pour vous aussi, n'est-ce pas, Léon?

Léon. Je n'en disconviens pas. Si donc M. l'abbé veut bien nous conduire dans ces mondes supérieurs, je ferai volontiers et sans crainte ce voyage aérien. Après tout, c'est une bonne fortune que d'étendre un peu son regard, et d'augmenter la somme de ses connaissances. Je suis ami de la vérité; et quand elle se manifeste, je l'accueille avec joie comme un bienfait du ciel, fallût-il pour cela abjurer des idées chéries.

L'abbé. Je suis heureux, Léon, de vous voir dans d'aussi favorables dispositions d'esprit et de cœur. Vous n'aurez donc pas peur; cela me rassure. La seule pensée du démon, voyez-vous, fait tourner la tête à beaucoup de gens, et parmi ceux qui croient à son existence et plus encore parmi ceux qui n'y croient pas. Plusieurs même n'osent approfondir les questions qui vous préoccupent, dans la seule appréhension de trouver au bout de leurs investigations... le diable en personne. De là ces rires singuliers qui courent sur leurs lèvres dès qu'ils entendent seulement prononcer son nom; de là encore leur répulsion instinctive pour tout ce qui tend à leur montrer son action; de là enfin ces sarcasmes par lesquels ils s'efforcent, à défaut de raisons, de ridiculiser les croyances chrétiennes sur le prince du mal.

Arthur. Ce que vous dites là est bien un peu vrai. Mais il me tarde de pénétrer à votre suite dans une région tout-à-fait inexplorée pour moi.

L'abbé. Eh bien, commençons sans retard nos études. En toute chose il est nécessaire de procéder avec méthode, et de suivre, dans le discours, l'enchaînement naturel des choses; car la conviction naît de la lumière, et la lumière jaillit de l'ordre.

Or, la première question qui se présente à notre examen est celle-ci : existe-t-il des esprits surhumains?

CHAPITRE Ier.

EXISTENCE DES ESPRITS.

Arthur. Je crains fort, monsieur l'abbé, de nous voir arrêtés, sans pouvoir faire un pas de plus, à l'entrée même de notre route, par une barrière infranchissable. La solution de cette question que vous venez de poser me paraît d'une difficulté extrême, pour ne pas dire d'une impossibilité absolue. Les esprits se dérobent naturellement à nos regards. Le monde qu'ils habitent, si tant est qu'il existe, s'enfonce et disparaît dans un lointain mystérieux, enveloppé d'ombres épaisses. Et rien, dans l'univers, vient-il jamais révéler l'existence de ces intelligences avec une clarté qui ne laisse plus aucun accès à un doute raisonnable? La raison humaine, il est vrai, n'a pas de base pour asseoir une négation à cet égard; mais elle en manque également pour

appuyer une affirmation. Elle se tait donc forcément, parce qu'elle ignore. Je ne sais pas : voilà son unique réponse et son dernier mot.

L'abbé. Il n'en est pas tout-à-fait ainsi. Mais d'abord je prends acte de vos paroles. Vous convenez que la raison humaine ne saurait affirmer la non-existence des esprits.

Arthur. Cela me paraît de toute évidence; car il est bien clair que la puissance illimitée de Dieu a pu créer des natures spirituelles supérieures à l'homme. Mais ces natures, Dieu les a-t-il réellement créées? c'est une autre question.

L'abbé. Est-il bien vrai, Arthur, que la raison humaine manque d'un point d'appui pour résoudre affirmativement cette question? Est-il bien certain que rien, dans l'univers, ne vienne jamais nous révéler l'existence des anges? Il me semble, au contraire, que la contemplation toute seule du plan manifeste de la création, tel qu'il se développe sous nos yeux, nous laisse entrevoir tout un monde d'esprits, invisibles à notre œil de chair, mais parfaitement visibles à notre regard intellectuel.

Arthur. Voyons, expliquez-vous.

L'abbé. L'observation attentive de la création, Arthur, nous mène peu à peu à conclure qu'il existe au-dessus de l'homme tout un monde d'esprits, comme il existe au-dessous de lui tout un monde de corps.

Arthur. C'est ce que je ne vois pas encore.

L'abbé. Jetons donc, Arthur, un coup d'œil sur le monde terrestre que nous habitons en passant : qu'y découvrez-vous d'abord? Des corps, n'est-il pas vrai, d'ordres divers, tous plus parfaits les uns que les autres, qui nous présentent le spectacle d'une gradation mesurée?

Arthur. En effet, les naturalistes distinguent trois règnes dans la nature, le minéral, le végétal et l'animal.

L'abbé. Et par conséquent trois degrés dans la création matérielle. Le minéral occupe le premier. Là, nulle organisation, nulle vie, nul mouvement, si ce n'est de sourdes affinités. C'est l'être sortant à peine du néant, le plus proche du rien, si l'on peut employer ce terme. Et cependant, Arthur, dans l'ensemble des êtres qui composent ce règne, quelle suite, quelle progression, quel mouvement d'ascension!

Arthur. C'est vrai; du grain de poudre perdu dans les champs au corps le moins imparfait de la classe des minéraux il est bien des degrés intermédiaires.

L'abbé. Le végétal tient le second rang. Là l'organisation se montre, la vie commence; mais vie grossière et obscure encore; l'être croît et se développe; l'existence a marché en avant. Et ici encore progression constante dans les différents corps qui composent ce règne. De l'hysope au cèdre que de degrés divers!

Arthur. Cette marche progressive est évidente.

L'abbé. Enfin, au-dessus des végétaux s'élève l'ani-

mal. Ici l'organisation est plus parfaite, la vie se développe, le sang circule, il y a locomotion, la sensation apparaît, l'instinct aussi; et avec l'instinct quelque chose qui ressemble à une ombre d'intelligence et de sentiment. Puis, dans ce règne que de variétés, que de degrés, quelle évolution de l'être de l'infusoire à l'éléphant!

Ainsi la nature matérielle nous offre le spectacle d'un progrès continu et d'une marche toujours ascendante. La créature, partant du néant, s'élève peu à peu, recule toujours plus sa limite, fait avec chaque règne et chaque espèce de ces règnes un pas en avant dans l'acquisition de l'être.

Léon. Et cette série des corps est terminée par l'homme, qui apparaît au sommet comme le couronnement de tout l'édifice, et le roi de la création.

L'abbé. Oui, mais la raison vous permet-elle de penser que la création, suivant jusque-là une progression si constante, s'arrête tout-à-coup à l'homme? Plus loin, au-dessus de lui, n'est-il que Dieu seul? Pouvez-vous croire que la créature humaine ne soit pas le commencement d'une nouvelle chaîne d'êtres qui s'élèveront graduellement jusqu'à Dieu? Le plan que nous voyons si invariablement suivi dans l'enchaînement des natures inférieures à l'homme ne se continuera-t-il pas dans une série de natures supérieures à lui, dont il sera, par son côté spirituel, le premier anneau, comme il est, par son côté matériel, le dernier de la chaîne des corps?

Dans la nature matérielle, l'être le plus parfait d'un règne n'est-il pas tout ensemble le terme du règne qu'il finit, et le commencement d'un autre plus élevé qu'il ouvre ? Si bien que, tenant de la nature de tous les deux, il les unit l'un à l'autre par une transition douce et graduée. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi de l'homme? La dualité de sa substance semble nous dire qu'il est le trait d'union destiné à relier ensemble deux lignes d'existences et à rattacher deux mondes, dont on voit en lui un abrégé, celui des esprits et celui des corps.

LÉON. Voilà, il faut l'avouer, des inductions qui rendent au moins fort vraisemblable l'existence des anges ; et je ne vois pas ce que la raison la plus exigeante pourrait leur opposer.

L'ABBÉ. Allons plus loin encore. Déjà, Léon, vous convenez que l'analogie nous conduit tout au moins à conjecturer la marche progressive et ascendante de la création au-dessus de l'homme, dans des créatures spirituelles. Le plan visible de l'univers nous mène à cette conclusion. Voyons encore si le but de la création ne viendra pas à son tour donner à notre thèse un haut degré de probabilité. Dites-moi, Léon, quel est, selon vous, le but de la création ?

LÉON. La reproduction de l'Être divin.

L'ABBÉ. Dieu, Léon, ne peut pas se reproduire au dehors. Il est l'être essentiel, absolu, l'infini ; unique dès lors. Or, comment l'infini pourrait-il se reproduire au dehors?

Léon. J'ai voulu dire que Dieu a voulu se représenter dans la création.

L'abbé. Ce mot est plus exact. Dieu, il est vrai, peut se représenter, et la création est cette représentation. La créature n'a qu'un être d'emprunt, un être limité, contingent, relatif; mais par elle Dieu se découvre et manifeste au dehors, à des degrés divers, ses perfections et ses attributs, parce que toute œuvre est la manifestation de la cause qui l'a produite.

Léon. Une distinction profonde sépare donc l'être créé de l'être increé. L'increé est l'infini, l'être proprement dit. Le créé est relatif et multiple, l'être improprement dit; et il n'est en lui-même qu'une image dans une réalité finie de l'être infini.

L'abbé. C'est cela même. Et Dieu a vu dans sa sagesse éternelle, où tous les êtres possibles existent dans leurs raisons idéales, qu'il pouvait produire au dehors de son essence des images de son être; et sa bonté a voulu réaliser par la création un nombre incalculable d'existences diverses, pour représenter, par l'ensemble de leurs formes multiples, les infinies perfections qui, ramassées dans son unité, sont la perfection simple et unique, c'est-à-dire l'être illimité. « Dieu, dit saint Thomas d'Aquin, a donné l'être aux créatures à cause de sa « bonté qu'il veut leur communiquer, et qu'elles doivent représenter. Et comme elle ne peut être représentée complétement par une seule créature, il en a produit une multitude sous des formes diverses, afin que

« l'une supplée à ce qui manque à l'autre pour la re-
« présenter. Ainsi la bonté, qui est en Dieu simple et
« une, est multiple et divisée dans les créatures. Par
« conséquent, l'univers entier participe à la bonté divine,
« et la représente plus parfaitement qu'une autre créa-
« ture quelconque (*Som. th.* 1 p., q. 47, art. 1). » Et
un peu plus bas il dit encore : « La divine Sagesse ayant
« été cause de la distinction des êtres, afin que l'univers
« fût parfait, par la même raison elle a voulu qu'il y eût
« de l'inégalité entre les créatures. Car l'univers ne se-
« rait pas parfait s'il n'y avait dans les êtres qu'un degré
« de bonté (*ibid.*, art. 2) (1). »

LÉON. Je comprends cela; mais qu'en concluez-vous?

L'ABBÉ. Je conclus, avec saint Thomas, que la perfection de l'univers demandait la création de natures spirituelles supérieures à l'homme (q. 50, art. 1).

LÉON. Comment cette conclusion ressort-elle du but de la création?

L'ABBÉ. Ce but, vous le connaissez, n'est autre que la manifestation de Dieu, c'est-à-dire la représentation de son être, et par là même sa gloire extrinsèque. Car la gloire, dit Bossuet, est une découverte ; et Dieu se découvre en exprimant extérieurement ses perfections dans des réalités contingentes, qu'il élève du néant à la

(1) Les textes de saint Thomas cités dans cet opuscule ont été puisés dans l'excellente traduction de l'abbé Drioux.

participation de sa bonté, par le don qu'il leur fait d'un être, image finie de son être infini. « Dans tous ces êtres, « dit saint Thomas, il y a un certain reflet de la Divinité « qui représente sa bonté et fait ainsi sa gloire. Par là « même qu'une créature quelconque a l'être, elle re- « présente à ce titre l'être et la bonté de Dieu (saint « Thomas, 1 p., q. 65, art. 2). »

Léon. C'est juste.

L'abbé. Or, Léon, la nature matérielle est-elle une manifestation suffisante des attributs divins? Sans doute de l'atome imperceptible jusqu'à l'homme, vous la voyez, je le répète, aller de clartés en clartés, d'illuminations en illuminations, pour parler la langue de saint Denys l'Aréopagite, c'est-à-dire représenter dans des images de moins en moins obscures et grossières quelque chose de Dieu. La création s'avance pas à pas dans la manifestation de l'être; elle s'élève toujours vers un point plus haut, s'efforçant, pour ainsi dire, d'atteindre le terme extrême d'un développement complet, où l'être, s'il était possible, possédé dans sa plénitude, apparaîtrait comme la dernière et parfaite manifestation de Dieu. Et, pour le dire en passant, vous découvrez, dans ce travail de la création pour reproduire l'image de Dieu en traits toujours plus parfaits, le modèle de celui auquel tout homme doit se livrer, pour devenir lui-même le portrait vivant de son créateur et de son père.

Maintenant, je vous le demande de nouveau : la na-

ture matérielle et l'homme même ne laissent-ils plus rien à désirer pour la manifestation extérieure des attributs de Dieu, et la communication de sa bonté? Croirons-nous que l'infini s'arrêtera là, satisfait d'avoir tiré du néant les natures les plus grossières et les intelligences les plus imparfaites? N'est-il pas raisonnable de penser au contraire qu'il continuera son œuvre, toujours mû par le même sentiment de bonté; qu'il produira au-dessus de nous, dans un monde invisible, des natures intelligentes, qui se rapprocheront plus près de lui par une similitude plus grande avec leur auteur, et par des perfections qui réfléchissent en traits lumineux les attributs de sa nature divine? Sans les anges, l'univers est incomplet, la création manque de perfection, d'harmonie et de beauté. Par eux, au contraire, Dieu élève la création à un plus haut degré de gloire : il la rapproche du trône de sa majesté, il manifeste dans une illumination plus splendide ses adorables perfections, et produit une image vivante plus fidèle de son être. Car l'ange, dit saint Denys l'Aréopagite, dans son livre *Des noms divins*, ch. IV, « est l'image de Dieu, l'expression « de la lumière cachée, le miroir sans tache de toute la « beauté et de toute la bonté divine, qui réfléchit autant « qu'il lui est possible cette même bonté voilée dans le « sein de Dieu. »

ARTHUR. Voilà de belles idées.

L'ABBÉ. Vous les trouverez en substance dans saint Thomas d'Aquin. Cet illustre docteur, que personne n'a

encore pu égaler, ne nous dit-il pas que la beauté consiste dans la diversité des substances, et que la perfection de l'univers demandait la création de natures spirituelles supérieures à l'homme? Voulez-vous entendre notre célèbre orateur dominicain exposant la pensée de saint Thomas dans la chaire de Notre-Dame, avec ce langage inimitable que vous lui connaissez?

ARTHUR. Avec bonheur.

L'ABBÉ. Ecoutez donc les magnifiques paroles que le père Lacordaire adressait à son brillant auditoire dans sa conférence sur le plan général de la création.

« Entre Dieu qui est tout, et le néant qui n'est rien, « une distance infinie existait de soi-même. Il suffisait « de la combler par une création progressive, qui, par- « tant d'un centre unique, tendrait à la fois et sur deux « routes différentes aux deux extrémités des choses, au « néant par une diminution graduée, à Dieu par une « progression constante. Mais ce plan supposait l'exis- « tence de deux éléments tout-à-fait dissemblables, l'un « qui fût susceptible de s'amoindrir toujours en descen- « dant vers le pôle négatif de la création, l'autre qui fût « capable de se perfectionner toujours, en s'élevant au « pôle positif ou divin. Vous me prévenez, messieurs, « vous nommez la matière et l'esprit : l'esprit indivisi- « ble, la matière ne se lassant jamais d'être divisée ; l'es- « prit, élément de l'infinement grand; la matière, « élément de l'infiniment petit : tous deux, dans leur « nature diverse, suffisant à combler par leur élévation

« et leur dégradation calculée l'intervalle infini qui sé-
« pare le souverainement imparfait du souverainement
« parfait. C'est saint Augustin qui nous a révélé en une
« seule phrase cette belle loi de la genèse des choses.
« Ecoutez ce grand homme : *Vous avez fait deux choses,*
« *ô mon Dieu, l'une proche du néant, qui est la matière pre-*
« *mière ; l'autre proche de vous, qui est l'esprit pur.* En vertu
« de cette conception, qui fut comme l'exorde du monde,
« Dieu créa deux lignes ou deux séries d'êtres, une série
« descendante du côté du néant, une série ascendante
« du côté de lui-même. L'une vous est connue par vos
« propres sens et par les instruments dont la science a
« doué l'œil de l'homme ; l'autre nous est révélée par la
« foi, et aussi par les inductions de l'analogie. Car com-
« ment croire que la création s'arrête à nous, et qu'ayant
« par notre corps une parenté inférieure qui s'étend
« jusque dans la région de l'imperceptible, nous n'ayons
« point une parenté supérieure qui s'enfonce jusque
« dans la région de l'infini substantiel? La foi nous le
« dit, la raison nous le confirme, l'ordre de l'univers
« l'exige absolument. »

Vous l'entendez, Arthur : qu'il y ait des esprits au-dessus de l'homme, la raison le confirme, et l'ordre de l'univers l'exige.

ARTHUR. Je ne dirai plus que la raison humaine se tait forcément sur la question du monde invisible. Il ferait preuve de bien peu de sens celui qui se refuserait à admettre, au moins comme in-

finiment probable, l'existence de ce monde spirituel.

L'abbé. C'est la pensée d'un philosophe, autrefois catholique. Dans un ouvrage de philosophie obscure, œuvre de haine contre l'Église, mais où la vérité se fait jour de temps à autre, cet auteur tristement célèbre a écrit les lignes dont je vais vous donner lecture.

« L'existence d'êtres intelligents autres que nous et « plusieurs même supérieurs à nous est-elle également « certaine de fait? Tous les peuples répondent affirma- « tivement. Quelle que soit l'origine de cette croyance, il « n'en est point de plus ancienne ni de plus univer- « selle. » Et un peu plus bas : « On ne saurait nier que « l'analogie ne lui prête au moins un haut degré de « vraisemblance. Lorsque l'homme vient à se considé- « rer tel qu'il est, relégué dans un point imperceptible « de l'univers, atome rampant sur un atome, faible, « ignorant, pouvant à peine penser, agir sans rencon- « trer aussitôt la borne de son action et de sa concep- « tion, quelque chose en lui répugne à supposer qu'il « soit le plus intelligent, le plus puissant, le plus par- « fait des êtres créés. La conscience du genre humain « repousse, non moins invinciblement que la réflexion « philosophique, cette hypothèse orgueilleuse. Notre « chétive planète n'est pas le séjour exclusif de la pen- « sée, et d'autres êtres, nos aînés dans la création pro- « bablement, nous surpassent, et de bien loin, en puis- « sance, en intelligence.

« Au-dessous de nous, de nombreuses existences, « échappant à nos sens, ne peuvent être constatées par « l'observation. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi au-« dessus de nous? Pourquoi dans l'immense série des « êtres créés n'y en aurait-il point de plus élevés que « nous? De très puissants motifs induisent à présumer « qu'il existe en effet de semblables êtres. »

Léon. Qui est donc l'auteur de cette magnifique page?

L'abbé. Lamennais, dans l'*Esquisse d'une philosophie*.

Léon. Lamennais lui-même avoue que la croyance aux esprits est aussi ancienne qu'universelle; il reconnaît la force des motifs qui nous induisent à admettre l'existence de ces hautes intelligences! L'hypothèse contraire lui paraît une hypothèse orgueilleuse qui révolte la conscience du genre humain! Et il dit ces choses dans un ouvrage où il s'épuise en efforts pour combattre la doctrine catholique : quel aveu de sa part, et quel hommage à la vérité!

L'abbé. Il n'eût pas osé demeurer au-dessous des païens.

Arthur. Les païens admettaient aussi l'existence des esprits?

L'abbé. Ne connaissez-vous pas l'histoire, Arthur? Leur croyance à une multitude de génies présidant aux fleuves, aux fontaines, aux bois, à la direction de l'univers, en est la preuve. Leurs livres en font foi. Les platoniciens, entre les autres philosophes de l'antiquité, enseignaient formellement l'existence d'esprits supé-

rieurs à l'homme ; et, selon eux, ces esprits, intermédiaires entre Dieu et nous, jouaient un rôle important dans l'univers et au sein de l'humanité. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le chapitre xiv, livre viii, de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, ouvrage admirable où l'on trouve des choses qui jettent une vive lumière sur ce que nous voyons se renouveler de nos jours :

« Trois sortes d'êtres, selon les platoniciens, sont pour-« vus d'une âme raisonnable : les dieux, les hommes, « les démons. Les dieux occupent le lieu le plus haut, les « hommes le plus bas, les démons le milieu; attendu « que les dieux font leur demeure dans le ciel, les « hommes sur la terre, les démons dans l'air. Comme « les lieux qu'ils occupent sont différents, ils sont aussi « de différente nature. Ainsi, les dieux sont plus excel-« lents que les hommes et les démons, les hommes le sont « moins que les dieux et les démons, et les démons le « sont moins que les dieux et plus que les hommes. »

Au témoignage de saint Augustin, joignons celui de Cacciari : « Bien que les païens, dit-il dans ses *Exercices « sur les Œuvres de saint Léon-le-Grand*, fussent privés « des lumières de la foi, Hésiode, cependant, le premier « de tous, reconnaît qu'il existe entre Dieu et les hom-« mes des esprits immortels, doués de raison et d'in-« telligence, qu'il appelle démons ou génies. »

« Platon parle fort au long des démons, surtout dans « le *Timée*. A la doctrine de ce philosophe se rattachent « Alcinoüs, son interprète, Hostanes, Orphée, Thalites,

« Pythagore et d'autres encore qui affirment, sans la « moindre hésitation, l'existence des démons (Cacciari, « *Patrologie*, t. LV, p. 806). »

Varron, Apulée, Porphyre, étaient du même sentiment.

« Nous voyons par le Zend-Avesta que Zoroastre ad- « met un nombre infini d'anges ou d'esprits média- « teurs (Bergier, *Diction. théol.*, ar. Ang). »

Ainsi que le reconnaît Lamennais, la croyance aux esprits se retrouve chez tous les peuples. « Le savant « Huet a prouvé par une foule de témoignages tirés des « livres indiens, chinois, égyptiens, grecs et romains, « que l'antiquité tout entière a reconnu l'existence « d'esprits inférieurs au Dieu suprême et créés par lui « pour présider à l'ordre de la nature, aux astres, aux « éléments, etc. (*Éléments de philosophie*, par Combalot, « p. 179). »

Arthur. Il est manifeste que les païens croyaient généralement à un monde supérieur à l'homme et habité par des intelligences plus excellentes que nous.

L'abbé. Je ne veux pas vous montrer la même croyance chez les Pères de l'Église. La nécessité de vous rapporter leurs témoignages sur ce point se présentera assez souvent, d'ailleurs, dans le cours de cet entretien. Qu'il me suffise, en ce moment, de vous dire que tous, sans aucune exception, admettent l'existence de ces esprits. Il ne leur vient même jamais à la pensée, quand ils en parlent, qu'il est nécessaire de la démontrer. Jamais ils

ne se seraient imaginé qu'une vérité aussi claire, aussi universellement admise, pût devenir un jour l'objet d'un doute pour quelques-uns.

Léon. Cet ensemble de témoignages, joint aux raisons tirées de l'analogie que vous nous avez présentées, est on ne peut plus imposant. Toutefois, si Dieu lui-même avait daigné soulever un peu le voile qui nous dérobe ce monde invisible, l'entr'ouvrir à nos regards, nous manifester quelques-uns de ses habitants, ou nous révéler par une parole sortie de sa bouche ce qu'il en est de ces esprits surhumains, cette manifestation ou cette parole souveraine auraient bien une autre autorité que tous ces témoignages d'hommes fameux sans doute, mais hommes cependant.

L'abbé. Dieu a prévenu vos désirs, Léon; ce que vous demandez, il l'a fait. Ouvrez le livre sacré qui contient avec sa parole l'histoire de ses œuvres, vous y verrez que, par ses ordres ou sa permission, des anges sont descendus de temps à autre dans le cours des âges pour accomplir auprès des hommes différentes missions, et vous apprendrez ce qu'il a jugé à propos de nous révéler, au sujet de ces intelligences, pour notre utilité propre.

Rien de plus fréquent dans l'Ancien-Testament que les angélophanies ou les apparitions d'anges.

Un ange se montre à Agar sur la voie de Sur au désert (Gén., ch. xvi).

Deux hommes, un jour, assistaient à une de ces expériences d'origine américaine, qui excitent si vivement, aujourd'hui, l'attention publique. Ils avaient vu de leurs yeux des choses étranges : des tables se mouvant comme d'elles-mêmes sans cause visible, parlant aux interrogateurs curieux un langage de convention, annonçant avec exactitude des choses secrètes et inconnues. Ils avaient vu des corbeilles écrivant et répondant aux questions de tout genre que leur adressaient les spectateurs émerveillés d'un phénomène aussi nouveau. Un esprit invisible se disait l'auteur de ces prodiges : il se nommait même. C'était tantôt, à l'en croire sur parole, l'âme d'un mort, parent ou ami de l'un des assistants à cette magique cérémonie; tantôt un inconnu, décédé il y a des siècles, dans des contrées étrangères; tantôt un esprit de lumière, quelquefois un ange déchu. Nos deux personnages se trouvaient évidemment en face d'une cause occulte. Quelle pouvait être cette cause? C'était la grande préoccupation de leur esprit. Les faits étaient là sous leurs yeux, patents, visibles, palpables. Le mode qui présidait à leur production, les circonstances au milieu desquelles ils apparaissaient, les hommes graves qui coopéraient à ces œuvres, tout avait été par eux examiné en détail avec le soin le plus minutieux. Rien ne leur indiquait l'action d'un jongleur. Et certes, ils n'étaient pas de ces esprits faibles qui se laissent aisément égarer par une imagination ardente, qu'emporte loin de la vérité

l'amour curieux de la nouveauté et du merveilleux. Ils se demandaient donc avec anxiéte : Quelle peut être la cause de faits aussi singuliers? quel est l'agent secret de ces phénomènes qui viennent inopinément faire leur apparition dans un siècle où la raison humaine, émancipée par la philosophie et la science, croyant avoir entrevu les secrets des mondes, se flattait d'avoir anéanti le mystère et déchiré tous les voiles? Et à cette question point de réponse un peu satisfaisante, surtout point de réponse nette et précise. Cependant ils voulaient à tout prix éclaircir l'énigme. Ils s'en allaient donc partout, questionnant et interrogeant; mais la lumière ne se faisait pas. De guerre lasse ils frappent, un jour, à la porte d'un ecclésiastique avec lequel ils entretenaient des relations assez amicales. Sans préambule ils abordent la question qui les amenait près de lui; et nos trois interlocuteurs, que nous nommerons Léon, Arthur et l'Abbé, eurent ensemble un entretien sérieux sur les esprits et leurs rapports avec le monde inférieur. Cet entretien a été recueilli; et celui qui l'a rédigé s'est attaché principalement à reproduire la tradition sur les questions relatives aux anges bons et mauvais. On verra, si l'on daigne jeter un coup d'œil sur ces pages, qu'il n'avance rien par lui-même; il ne fait que citer, marchant toujours appuyé sur les témoignages les plus graves, les autorités les plus imposantes et les hommes les plus éminents en sainteté comme en science.

Cet opuscule s'adresse particulièrement aux chrétiens. Bon nombre d'entre eux ont malheureusement trop oublié l'enseignement des Pères et de la tradition sur les esprits angéliques; il importait grandement, dans les circonstances présentes, de le leur rappeler.

Lot reçoit chez lui les anges qui viennent châtier la ville de Sodome (Gén., ch. XIX).

Jacob, dans un sommeil mystérieux, voit des anges montant et descendant une échelle qui, reposant à terre, élevait son sommet jusqu'aux ciel (Gén., ch. XXVIII).

Tobie fait un long voyage sous la conduite de l'ange Raphaël.

Balaam se prosterne devant l'ange du Seigneur qui lui apparaît (Nomb., XXII).

Josué voit un personnage qui lui dit : Je suis le prince des armées du Seigneur (Jos., ch. LI).

Daniel demeure prosterné devant l'ange qui lui parlait (Dan., ch. X).

Zacharie voit et écoute un ange et raconte cette vision prophétique. Dans cette vision, « il apparaît d'a-
« bord un chef : on le croit Michel, chef des armées de
« Jéhova, défenseur principal du royaume de Dieu, la
« société des fidèles. Viennent à sa suite les anges des
« nations, qui lui rendent compte et attendent par lui
« les ordres de Dieu. Le prince de ces souverains se tient
« pour le moment dans une vallée plantée de myrtes.....
« Il est monté sur un cheval roux... Les anges des na
« tions lui ayant rapporté que toute la terre était habi-
« tée et tranquille, il intercède auprès de Jéhova pour
« Jérusalem qui ne l'était point. La réponse est trans-
« mise à Zacharie par un ange qui parle en lui ou avec
« lui (Zach., ch. I, v. 8. Rohrbacher, *Hist. univer. de*
« *l'Église*, t. III, p. 99). »

Un ange apparaît à Gédéon, et lui donne de la part de Jéhova la mission de sauver Israël de la main de Madian. Un signe se produit à la demande de Gédéon qui s'écrie : J'ai vu l'ange de Jéhova face à face (liv. des Juges, VI).

Les trois enfants, dans leur admirable cantique où ils convient toutes les créatures à chanter les louanges de Dieu, n'oublient pas d'inviter les anges : « Bénissez « le Seigneur, anges de Dieu ; bénissez-le, esprits du Sei- « gneur. » David appelle aussi toute créature du ciel et de la terre à louer Dieu : « Louez Dieu, vous tous anges « du Seigneur. »

Ainsi, l'Ancien-Testament nous révèle à chaque page l'existence des esprits. Voyons le Nouveau, et ouvrons l'Évangile avec le respect de la foi et de l'amour. Regardons et écoutons. Un ange vient d'en haut annoncer à Marie le consolant mystère de notre réparation; une multitude d'anges chantent dans les airs à la naissance du Sauveur : Gloire à Dieu au plus haut des cieux ! Un ange apparaît aux bergers et leur annonce la bonne nouvelle; un ange avertit saint Joseph de fuir en Égypte avec l'Enfant-Dieu et sa mère; une foule d'anges viennent servir le Christ au désert après son jeûne de quarante jours; un ange vient soutenir le Sauveur dans son agonie au jardin des Olives.

Dans tous les temps, nous le voyons, Dieu a voulu que le monde invisible s'entr'ouvrît à nos regards, et que de nombreuses manifestations vinssent nous révéler dans une clarté suffisante la nature des intelligences qui

l'habitent. Écoutons maintenant la parole du Maître, de celui qui a dit : Je suis la vérité. « Prenez-garde, dit-il, « de mépriser un de ces petits ; car, je vous le dis, leurs « anges voient toujours la face de mon Père qui est au « ciel (S. Matth., ch. XVIII, v. 10). » Et quand saint Pierre, au moment où les Juifs se saisissent du Sauveur Jésus, frappe du glaive le serviteur du prince des prêtres : « Pensez-vous, lui dit le Fils de Dieu, que je ne puisse « pas prier mon Père ? Il m'enverrait aussitôt plus de « douze légions d'anges (S. Matth., ch. XXVI, v. 53). »

Il me serait facile de multiplier les citations des livres du Nouveau-Testament où il est fait mention des anges. Nous n'aurions qu'à ouvrir les Actes des Apôtres, le livre de l'Apocalypse, les Épîtres de saint Pierre et de saint Paul. Qu'il me suffise de vous rappeler à la mémoire ces paroles de l'Apôtre des nations, où il nous révèle en quelques mots le plan divin de la création. Revenu du troisième ciel, il nous apprend que « sous le Christ ont « été créées toutes choses, et celles qui sont dans les « cieux, et celles qui sont sur la terre, les visibles et les « invisibles ; soit les trônes, soit les dominations, soit « les principautés, soit les puissances (Ep. aux Col., I, « 15). » Dieu donc, nous enseigne l'Apôtre inspiré, a créé deux mondes : l'un céleste et invisible, l'autre terrestre et visible ; et ces deux mondes ont chacun leurs habitants ; et les habitants invisibles des cieux sont les trônes, les dominations, les principautés, les puissances, c'est-à-dire les esprits angéliques.

Léon. Je n'ai plus rien à désirer. Aux inductions de l'analogie, à l'enseignement des philosophes païens et des Pères, à la croyance antique et universelle, s'ajoutent encore les angélophanies et la révélation du Christ, pour proclamer hautement l'existence des anges. Quoi de plus fort et de plus convaincant? Je crois avec le genre humain tout entier au monde invisible des esprits.

L'abbé. L'Église, qui a reçu de son divin fondateur le dépôt sacré de la doctrine pour l'enseigner à tout homme venant en ce monde, a dû, vous le comprenez, proclamer la vérité sur la question des anges. Aussi, le quatrième concile de Latran a-t-il dit que « Dieu, par « sa toute puissante vertu, a créé de rien, au commen- « cement du temps, l'une et l'autre créature, la spiri- « tuelle et la corporelle, c'est-à-dire l'angélique et l'hu- « maine ensuite. » Et le catéchisme du concile de Trente : « En outre, Dieu créa de rien la nature spiri- « tuelle et des anges sans nombre pour lui servir de « ministres et assister devant lui. »

Arthur. Ils sont donc bien nombreux ces esprits angéliques!

L'abbé. Le prophète Daniel, dans une vision de la majesté de Dieu, en vit mille milliers qui le servaient, et dix mille fois cent mille qui l'assistaient (Dan., ch. vii). Et ce n'en était là qu'une partie. Saint Jean dans l'Apocalypse nous dit qu'il entendit la voix d'une multitude d'anges. Saint Thomas d'Aquin enseigne sans hésita-

tion que les anges surpassent incomparablement en nombre les substances matérielles. Et voici la raison qu'il en donne. « Ce que Dieu a principalement en vue « dans la création des choses, c'est la perfection de « l'univers. Plus une chose est parfaite dans la nature, « plus elle doit être multipliée. Comme dans les corps « l'excellence se voit dans leur grandeur, de même « dans les choses incorporelles l'excellence peut se « voir dans leur multitude. Les corps incorruptibles, « qui sont les plus parfaits entre les corps, surpassent « considérablement en grandeur les corruptibles. D'où « il est raisonnable que les substances immatérielles sur- « passent pour ainsi dire incomparablement en nom- « bre les substances matérielles (1 p., q. 50, art. 3). »

Saint Denys l'Aréopagite l'avait dit déjà avant saint Thomas : « Les bienheureuses armées des esprits supé- « rieures, a-t-il écrit, sont en une grande multitude qui « excède la mesure faible et restreinte de nos nombres « matériels (*Cél. Hier.*, XIV). »

Du reste, il nous est impossible de connaître avec précision le nombre exact de ces esprits. Qu'il nous suffise de savoir que leur multitude est la plus grande de l'univers, parce que Dieu a eu principalement en vue dans la création les intelligences capables de le connaître, de l'aimer, de participer à sa béatitude et à sa gloire, et par là de manifester plus parfaitement sa bonté. Contentons-nous d'admirer, dans le silence de l'amour, la puissance, la sagesse de Dieu, et répétons avec

Job : « Qui pourrait compter ses serviteurs (chap. xxv) ? »

Arthur. Sait-on à quel moment Dieu a créé les anges?

L'abbé. On ne peut former à cet égard que des conjectures. Sur ces paroles de la Genèse : « Au commen-« cement Dieu créa le ciel et la terre, » saint Augustin dit que « par le ciel et par la terre on peut entendre toutes les créatures tant spirituelles que corporelles ; et que c'est là l'explication la plus vraisemblable (*Cité de Dieu*, liv. xi, ch. xxxiii). »

Beaucoup de Pères soutiennent que les anges ont été créés, non pas en même temps que les substances corporelles, mais avant elles. C'est le sentiment de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostôme, saint Jean Damascène, saint Hilaire, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Grégoire, Philon, Petau, Tatien, Lactance. Plusieurs disent qu'ils ont été créés le premier jour. Gennade croit que leur création a suivi celle de la matière brute, et précédé l'œuvre des six jours, par laquelle cette matière est devenue le monde ; tandis que d'autres laissent indécise la question de savoir si c'est avant le premier jour qu'ils ont été créés, ou si c'est ce jour-là même. Au moyen-âge, l'opinion dominante est celle que les Pères, et surtout les Pères latins, ont soutenue le plus généralement, celle qui admet que les anges ont été créés en même temps que la substance corporelle (Klée, *Manuel de l'histoire des dogm. chrét.*, tom. 1er, p. 340). Voilà, Arthur, tout ce

que je puis vous dire sur la question que vous m'avez adressée. Maintenant, si vous le voulez, nous allons nous occuper de la nature de ces hautes intelligences.

CHAPITRE II.

DE LA NATURE DES ESPRITS ANGÉLIQUES ET DE LEURS DONS SURNATURELS.

L'Abbé. Vous comprenez tout d'abord, mes amis, que la nature angélique est nécessairement supérieure à celle de l'homme. Elle occupe un rang plus élevé dans la création ; et, comme l'avaient vu déjà les philosophes platoniciens, elle tient le milieu entre l'homme et Dieu. A cet égard il y a unanimité complète chez tous les Pères. La croyance des peuples chrétiens et non chrétiens confirme la doctrine sur ce point ; et les paroles de saint Paul qui donne aux anges le nom de vertus, de principautés, de dominations, de puissances, ne nous laissent aucun doute sur la perfection de leur nature.

Léon. On ne saurait concevoir autrement la nature angélique. Du moment où, guidée par les inductions de l'analogie, la raison conçoit la création comme un vaste ensemble de créatures s'élevant par degrés de clartés en clartés, cette ascension progressive lui dé-

couvre infailliblement les existences qui occupent le sommet de l'échelle des êtres créés, comme possédant la nature la plus parfaite, et réfléchissant en elles la plus vive splendeur du Très-Haut.

L'ABBÉ. Quelle est la nature de ces intelligences, et quelles sont leurs perfections? Telles sont les questions qui se présentent actuellement à notre examen. Or, la nature d'un être comprend son essence et ses facultés.

ARTICLE Ier.

DE L'ESSENCE DES ANGES.

L'ABBÉ. Que les anges soient d'une essence spirituelle, c'est une chose incontestable. La spiritualité de leur nature ne peut être l'objet d'un doute pour personne; ce point de la doctrine ressort évidemment d'ailleurs de tout ce que nous avons dit jusqu'ici.

LÉON. Le seul nom d'esprit indique la spiritualité de leur essence.

ARTHUR. Cependant ne pourrait-on pas demander si cette spiritualité est telle qu'on doive regarder les anges comme absolument dégagés de toute espèce de corps?

L'ABBÉ. Ici les Pères sont opposés aux Pères, les sages aux sages. D'après saint Justin les anges se nourrissent d'une sorte d'aliments célestes, supérieurs aux grossiers aliments de la terre. Saint Irénée n'exclut de leur na-

ture que l'idée d'un corps grossier; aussi leur attribue-t-il un corps subtil formé de l'air le plus pur. Clément d'Alexandrie leur donne une sorte d'enveloppe ou de corps subtil. Théodote, que ses tendances entraînent vers les doctrines de Valentin, conclut leur corporéité de leur visibilité. Saint Méthode et Théognoste leur donnent aussi un corps subtil; Origène va jusqu'à déterminer la forme de ce corps. On peut citer encore comme attribuant un corps aux anges saint Cyrille, et dans l'Église latine, Tertullien, saint Augustin, Cassien. Claude Mamert dit qu'ils ont un corps et une âme, qu'ils sont composés d'une nature corporelle et d'une nature incorporelle tout-à-fait comme l'homme. Honorius d'Autun et saint Bernard leur donnent aussi un corps. Il y a d'ailleurs beaucoup de Pères qui admettent que Dieu seul est incorporel. Ainsi parlent Origène, Méthode, Macaire, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Cyrille d'Alexandrie. Jean de Thessalonique va jusqu'à déclarer le sentiment qui attribue aux anges la nature corporelle la vraie doctrine catholique (Klée, *Manuel des dogm. chrét.*, t. 1er, p. 343).

Ajoutez à tous ces noms Arnobe, Minutius Felix, saint Ephrem, saint Bazile, saint Grégoire de Nazianze, saint Césaire, saint Fulgence, Raban Maur. Quant à Lactance, que l'on met au nombre de ceux qui n'attribuent aux anges aucune espèce de corps, on trouve dans ses œuvres une opinion qui ne saurait s'accorder avec l'immatérialité complète de ces esprits. Saint

Athanase ne peut non plus passer pour un défenseur de leur incorporéité absolue.

On trouve, d'un autre côté, la croyance positive à la pure spiritualité des anges dans saint Ignace, saint Denys, Eusèbe, Marius Victorinus, saint Grégoire de Nysse, Dydime d'Alexandrie, saint Chrysostôme, saint Épiphane, Théodoret, Zachæus, saint Grégoire-le-Grand et saint Jean Damascène.

Saint Thomas, Suarès et tous les théologiens se prononcent hautement pour cette dernière opinion, qui a, je dois le dire, généralement prévalu.

Léon. Quelles sont les raisons sur lesquelles se fondent les défenseurs de ces deux sentiments opposés?

L'abbé. La raison sur laquelle on fonde l'idée que les anges ont un corps, c'est qu'étant quelque part, sans être présents en tout lieu, on ne peut se les représenter que limités dans l'espace. On s'appuie encore sur les angélophanies ou apparitions d'anges, et sur la mention des corps célestes que l'on trouve dans saint Paul (Klée, p. 344).

Ces raisons, vous le comprenez assez, paraissent peu solides.

Les partisans du second sentiment s'appuient sur un passage de la Sainte-Écriture. David dit dans les Psaumes que Dieu fait des esprits ses anges, c'est-à-dire ses messagers. De là on conclut leur spiritualité pure.

Léon. Cette conclusion est-elle bien légitime? L'homme

aussi est appelé un esprit; s'ensuit-il qu'il soit esprit pur?

L'abbé. On s'appuie encore sur le texte du quatrième concile de Latran que je vous ai cité. Mais on avoue que le concile n'a pas voulu cependant définir l'incorporéité absolue des anges. Enfin saint Thomas donne pour raison du sentiment qu'il adopte la perfection de l'univers, qui demande l'existence des substances purement immatérielles.

Si, en effet, l'on considère la création tout entière comme une communication graduée de la bonté divine, une illumination extérieure de son être caché dans une lumière inaccessible en soi, une représentation, enfin, de moins en moins obscure de ses attributs, l'on est amené à conclure avec l'Ange de l'école qu'il y a au-dessus de l'homme des substances purement spirituelles. Les créatures qui occupent le sommet de la création, se trouvant les plus rapprochées de Dieu, sont par là même la plus vive image de la splendeur divine, et, comme s'exprime saint Denys, les plus purs rayons de sa bonté. Elles doivent donc représenter plus fidèlement la spiritualité absolue de Dieu. D'où cette conséquence, qu'elles seront d'une essence tout immatérielle.

Léon. Cette conception, qui ne manque certainement pas de grandeur, ne prouve cependant pas, il me le semble du moins, que tous les anges soient dépourvus de corps. Qu'il y en ait un certain nombre, les plus élevés, ceux qui touchent de plus près à Dieu, qui soient sans aucune

espèce d'enveloppe matérielle, cela ressort du raisonnement de saint Thomas; que tous soient dépourvus de corps grossiers et charnels comme les nôtres, leur supériorité sur nous le demande, et l'enseignement unanime des Pères le confirme; mais s'il y a un ordre, une graduation aussi, une diversité parmi les anges, s'ils formaient différentes espèces, pourquoi les plus voisins de l'homme et les moins rapprochés de Dieu n'auraient-ils pas un corps subtil et aérien? Je vous demande donc, monsieur l'abbé, si, comme on l'observe dans la nature matérielle, il n'y aurait pas dans le monde angélique des espèces différentes, toutes plus parfaites les unes que les autres; en sorte que le monde invisible soit constitué sur le même plan que le monde visible, ainsi que nous induisent à le penser les considérations dans lesquelles vous nous avez fait entrer tout à l'heure?

L'Abbé. Sans aucun doute, Léon, les choses visibles sont la manifestation des invisibles, selon saint Paul. « Comme donc toutes les choses sensibles ne sont pas « de la même espèce, les intellectuelles ne le sont pas « non plus. La perfection de la nature angélique de- « mandait la multiplication des espèces et non pas la « multiplication des individus dans la même espèce. « Les anges sont donc tous d'espèce différente. » Et voici la raison qu'en donne saint Thomas, dont je viens de vous citer les paroles : « Dans les substances imma- « térielles il ne peut y avoir de diversité numérique sans « une différence spécifique et sans inégalité naturelle.

« Car par là même qu'elles ne sont pas composées de « matière et de forme, et qu'elles sont des formes sub- « sistantes, il est évident que la diversité qui règne « entre elles doit reposer sur l'espèce. En effet, on ne « peut pas comprendre qu'une forme soit séparée si « elle n'est une dans son espèce. Or, la diversité spéci- « fique est toujours nécessairement accompagnée d'une « diversité naturelle. C'est ainsi que dans différentes « espèces de couleurs il y en a une qui est plus parfaite « que l'autre (saint Thomas, tom. II, p. 12, traduction « de l'abbé Drioux). »

Arthur. Les substances immatérielles, dites-vous, ne sauraient différer en nombre, sans différer en espèce ; pourquoi ?

L'abbé. Chaque ange, Arthur, se distingue, n'est-il pas vrai, de tout autre ange? Il constitue une individualité propre, une forme immatérielle qui ne saurait se confondre avec une autre.

Arthur. Je le comprends.

L'abbé. Il y a donc dans cette forme spirituelle quelque chose qui la distingue et la spécifie.

Arthur. Évidemment.

L'abbé. Ce quelque chose de distinctif ne se trouve pas dans la matière, puisque les anges sont immatériels.

Arthur. Je le comprends encore.

L'abbé. Dès lors ce qui les différencie se trouve dans la substance spirituelle elle-même?

Arthur. J'en conviens.

L'abbé. Ainsi chaque substance, chaque forme angélique, séparée de toute matière, renferme en soi quelque chose qui la distingue et la différencie. Ce quelque chose de propre à elle constitue sa spécialité et en fait une espèce particulière. « Les choses, dit saint Thomas, « qui sont de même espèce et diffèrent seulement par « le nombre, se ressemblent par la forme, et se distin- « guent par la matière; mais les anges ne sont pas com- « posés de matière et de forme, et c'est pourquoi il est « impossible que deux anges soient de même espèce « (*Som. théol*, 1 p., q. 50, art. 4). »

Aussi tous les Pères, et après eux tous les théologiens, admettent une progression ascendante dans le monde spirituel. Plus tard nous reviendrons sur ce sujet, et nous en parlerons plus en détail quand la suite des choses que nous avons à traiter nous ramènera de nouveau sur ce terrain.

Quant aux conséquences qu'il vous plairait de tirer de là, elles sont loin d'être rigoureuses. Vous êtes libre cependant d'admettre ou de rejeter l'incorporéité dans tous les anges ou dans une partie seulement, l'Église n'ayant pas fait de leur immatérialité un dogme de foi. Mais je ne vois pas pour quelle raison vous inclineriez vers une conjecture qui ne s'appuie sur aucune autorité.

Léon. L'hypothèse que j'émets concilie les deux opinions contraires des saints Pères, et de plus, elle offre l'avantage de nous montrer, entre l'homme et l'esprit pur, une transition douce, un passage graduellement

amené par des corps qui, en se subtilisant, sembleraient s'avancer vers la spiritualité et atteindre les dernières limites de la perfectibilité de la matière avant de disparaître pour ne plus laisser voir au-dessus que l'incorporéité sans mélange.

L'ABBÉ. Votre dernière observation aurait quelque poids, Léon, si nos corps ne devaient pas, un jour, posséder cette subtilité qui vous semble nécessaire pour établir une transition douce entre la matière grossière et l'esprit pur. Les desseins de Dieu ne sont pas complétement réalisés encore. Nos corps ne doivent pas demeurer toujours dans leur état actuel. Ils seront transformés un jour dans la ressemblance de celui du Christ : et les corps des élus, semés dans la grossièreté de la chair, se lèveront, au jour de la résurrection, dans la spiritualité et la gloire. Il n'est pas nécessaire, comme vous le voyez, pour établir la transition que vous recherchez, d'attribuer un corps aérien aux anges les plus proches de nous ; les corps subtils et spiritualisés des bienheureux dans le ciel suffisent à cet effet.

Quoi qu'il en soit, l'opinion qui voit dans les anges des substances absolument immatérielles est certainement la plus commune et la plus générale. Elle s'appuie d'ailleurs sur le témoignage de saint Denys, qui, peut-être, l'avait reçue de saint Paul. Et ce grand docteur est, sans contredit, une très haute autorité dans cette matière. Aussi son opinion est-elle généralement

admise comme la plus probable. Mais, je le répète, vous en penserez ce qu'il vous plaira.

ARTICLE II.

DES FACULTÉS NATURELLES DES ANGES.

L'abbé. Comme ce titre l'indique, nous n'avons à parler ici que des puissances inhérentes à la nature des anges, et non pas des dons surnaturels, soit de la grâce, soit de la gloire, que Dieu peut leur avoir accordés. Ne perdez pas de vue cette remarque importante.

Arthur. Nous ferons en sorte de ne pas l'oublier. Vous allez donc nous apprendre seulement quelles sont les facultés et les perfections naturelles de l'essence angélique. Parlez, je vous écoute de mes deux oreilles, et avec l'attention d'un esprit curieux de nouveautés.

L'abbé. Un esprit, Arthur, ne peut se concevoir que comme une substance essentiellement douée d'intelligence, d'affection, de volonté libre, d'activité et de causalité.

Arthur. C'est juste.

L'abbé. Il y a donc dans les anges intelligence, amour, volonté libre, mouvement et causalité. Il nous faut donc nous occuper un instant de chacune de ces puissances.

§ I.

DE L'INTELLIGENCE DANS LES ANGES.

L'ABBÉ. L'intelligence est la faculté de connaître, et connaître, c'est voir ce qui est, le vrai.

Trois choses sont à distinguer dans l'intelligence des anges : 1° la faculté de connaître, ou la vertu cognitive, comme la nomme saint Denys; 2° l'acte de cette vertu, ou la vision; 3° le terme de cet acte, son résultat, ou la connaissance des choses vues par l'esprit angélique; de même que vous distinguez dans l'organisme humain l'organe visuel ou l'œil corporel, la vue et enfin les réalités perçues par le regard.

LÉON. L'intellect angélique est-il, sous ce triple rapport, supérieur à l'intellect humain?

L'ABBÉ. Vous comprenez tout de suite, Léon, que la nature des anges étant supérieure à celle des hommes, tout ce qui fait partie de cette nature participe nécessairement au degré de perfection et de supériorité auquel elle est élevée.

LÉON. C'est une conséquence rigoureuse. Mais j'aimerais à vous voir entrer ici dans de plus grands développements, et nous faire toucher du regard la perfection intellectuelle de ces sublimes esprits.

L'ABBÉ. J'essaierai, Léon, de répondre à vos désirs, malgré la difficulté de l'entreprise. Du reste, nous prendrons saint Thomas pour notre guide; et à la suite

de ce flambeau lumineux nous marcherons avec sécurité. Il nous faut donc d'abord considérer la faculté intellectuelle des anges en elle-même.

LÉON. Bien, mon attention se portera uniquement sur l'organe visuel de l'ange, si je puis employer ce terme pour désigner une faculté spirituelle.

1° *Faculté intellectuelle de l'ange.*

L'ABBÉ. Cette faculté, qui est la vertu cognitive, est dans l'ange plus vigoureuse que dans l'homme et, par conséquent, plus parfaite.

LÉON. Vous voulez dire, si je ne me trompe, qu'elle est d'une constitution plus robuste, qu'elle a une énergie plus puissante, et une force de pénétration plus grande dans l'ange que dans l'homme.

L'ABBÉ. En effet, Léon, l'intelligence angélique a plus d'être que l'intelligence humaine.

LÉON. Je ne saisis pas très bien votre idée.

L'ABBÉ. Il m'est difficile, Léon, de trouver une expression plus juste, et de m'expliquer plus clairement. Rappelez-vous donc ce que nous avons dit déjà. La création tout entière n'est qu'une ascension constante de la créature dans l'acquisition de l'être représentatif de l'être incréé, selon la pensée de saint Denys et de saint Thomas. Plus donc une créature est élevée dans l'échelle de la création, et plus elle possède d'être. Plus un esprit occupe un rang supérieur dans l'ordre des

intelligences, plus aussi il a d'être intellectuel, plus il participe de Dieu, plus est grande sa similitude avec l'entendement divin.

Les anges occupent un rang supérieur aux hommes; leur être intellectuel dès lors est nécessairement plus complet que celui de l'homme : il est une expression plus parfaite de l'intelligence divine.

Ils communient à Dieu d'une manière plus excellente que toute autre créature. « C'est le propre, dit « saint Denys, de la cause première et de la bonté sou-« veraine d'appeler à sa communion les choses qui « sont. Tout ce qui est participe de la providence « qui découle de la Divinité suressentielle et cause « principale. Les essences invisibles, formées à « l'imitation de Dieu, ont donc avec lui une com-« munion merveilleusement abondante (*Hiér. cél.*, « ch. 4). »

Mais, Léon, si les anges communient plus excellemment que toute autre créature à l'être divin, ils participent davantage de son être : ils possèdent un être intellectuel plus complet; ils expriment plus fidèlement et plus vivement que l'homme, par leur vertu cognitive, la force de l'entendement divin; et dès lors cette vertu cognitive est en eux plus puissante, plus vigoureuse, plus pénétrante que dans l'homme. Ce sont des intelligences solides et fermes. « Ces essences spi-« rituelles, dit saint Denys, possèdent toute vie intel-« lectuelle. Les premières de toutes les créatures, elles

« sont les manifestations principales et multiples de « la Divinité cachée (*Hiér. cél.*, ch. 4). »

2° *Vision intellectuelle des anges.*

La vision intellectuelle est l'acte de la faculté intelligente. Si donc la faculté est parfaite, son acte doit être également parfait; car l'acte d'un être n'est que cet être même en action.

Léon. C'est évident; mais en quoi consiste la perfection de la vision intellectuelle de l'ange?

L'abbé. Cette vision est très claire, très élevée, plus claire et plus élevée que celle de l'homme. Les anges voient plus distinctement et de plus haut que nous tout ce qu'ils voient.

Léon. D'où leur vient une si grande clarté?

L'abbé. D'où vient la clarté, Léon?

Léon. De la lumière.

L'abbé. Et la lumière éclaire-t-elle au même degré tout ce qu'elle touche?

Léon. Non. Plus on est près du foyer lumineux et plus la clarté est grande; plus on est éloigné de ce foyer et plus la clarté est faible.

L'abbé. De sorte que cette clarté va en augmentant toujours, à mesure que vous approchez davantage du principe de la lumière, et en diminuant, à mesure que vous vous en éloignez.

Léon. C'est une loi universelle.

L'ABBÉ. Maintenant, je vous demanderai quel est le principe de la lumière?

LÉON. C'est Dieu. Lui-même se nomme le père des lumières; et le Christ a dit : Je suis la lumière.

L'ABBÉ. Ainsi Dieu est la source de la lumière qui éclaire toute intelligence !

LÉON. Je le crois : saint Jean ne nous apprend-il pas que le Verbe divin est la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde? ce qui veut dire, je pense, que cette lumière, engendrée de la lumière, éclaire toute intelligence créée, l'angélique et l'humaine.

L'ABBÉ. Dès lors, Léon, plus une intelligence s'approchera de Dieu, plus elle sera éclairée de ses rayons; plus, au contraire, elle s'en éloignera, moins elle recevra de clarté. Et c'est pourquoi il est écrit quelque part : « Approchez-vous de Dieu, et il vous illuminera.»

LÉON. Il en est ainsi.

L'ABBÉ. Eh bien ! Léon, quelles sont les intelligences que Dieu a faites les plus proches de lui ? Ne sont-ce pas les anges, comme le dit saint Augustin ? Ils sont donc les premiers à recevoir les illuminations divines les plus excellentes. « Ils sont les miroirs très purs et très clairs, dit saint Denys, et les réceptacles de la lumière principale et du rayon divin, saintement remplis d'une clarté infuse (*Hiér. cél.*, ch. 3). » Placés à la source même de la lumière, ils reçoivent immédiatement ses premières et plus splendides irradiations. Cette source lumineuse, en sortant de la puissance créatrice, s'é-

coule tout d'abord en eux, les enveloppe et les couvre de ses flots. Ils s'y baignent, ils s'en abreuvent; ils boivent à longs traits les rayons déiformes qui, pénétrant dans leur essence, s'y fixent et y impriment les idées claires des choses, et produisent ainsi en eux une vision très nette et très pure. Quelle vue que la vue angélique, et combien ces intelligences élevées nous laissent loin en arrière après elles, sous le rapport de la clarté qui les illumine! « De même que ce qui « nous paraît quelquefois de si subtil et de si inventif « dans les animaux, n'est qu'une ombre des opéra- « tions immortelles des hommes, ainsi pouvons-nous « dire, en quelque sorte, que les connaissances hu- « maines ne sont qu'un crayon imparfait de ces es- « prits purs, dont la vie n'est que raison et intelli- « gence (Bossuet, *Ser. sur les démons*). »

Léon. Ainsi la clarté de la vision angélique est produite par l'abondance de la lumière qui découle en eux, et cette lumière émane du sein de Dieu, où elle est dans sa source.

L'abbé. Vous ne m'avez pas parfaitement compris, je le vois. La lumière, Léon, est sans doute en Dieu; et Dieu est la lumière même, et le père de toute lumière. Mais il y a lumière incréée et infinie, et lumière créée et finie. La lumière créée est radicalement distincte de la lumière increéée. Si on l'appelle divine, c'est parce qu'elle a Dieu pour auteur et qu'elle est l'image de la lumière éternelle. Quand on la représente comme des-

cendant du principe premier de toutes choses dans les créatures multiples, auxquelles elle est communiquée à des degrés divers, semblable à un fleuve qui, jaillissant de sa source, porte la fécondité et la vie aux contrées qu'il arrose dans son cours, il ne faut pas prendre cette comparaison trop à la lettre, mais ne voir là qu'une impuissance du langage humain, obligé, pour exprimer les choses du ciel, de recourir à des images empruntées à la terre, images toujours défectueuses sous certains rapports. Représentez-vous cette lumière qui se distribue dans une mesure inégale pour éclairer les intelligences comme un fleuve, mais un fleuve créé, qui sort de Dieu par voie de création, et non par voie d'émanation proprement dite. C'est ainsi qu'il faut entendre ces paroles de Bossuet : « C'est de cette source (de la lumière infinie) que la beauté et la grâce sont dérivées « dans les créatures; d'autant que cette première « beauté a laissé tomber sur les créatures un éclat et « un rayon de soi-même. Nous voyons bien toutefois « qu'elle s'est répandue par divers degrés, descendant « peu à peu depuis les ordres supérieurs jusqu'au dernier étage de la nature. »

Léon. Je vous comprends maintenant. Les anges sont plus rapprochés de Dieu que toute autre créature, parce qu'ils ont été créés dans l'ordre suprême des êtres, et qu'ainsi ils reçoivent plus abondamment, en raison de leur élévation et de leur capacité, la lumière intellectuelle.

Arthur. Mais une proximité trop grande de la lumière produit une clarté si abondante, qu'elle empêche la vision par l'éblouissement qu'elle amène.

L'abbé. Vous voulez rire, Arthur; vous faites sur des matières sérieuses de vaines et de puériles plaisanteries; cela n'est pas bien.

Sans doute, tout œil n'est pas capable de supporter la même clarté. L'aigle fixe le soleil et n'en est point ébloui. L'homme ne le peut pas : les rayons lumineux, qui nous réjouissent en santé, nous fatiguent dans la maladie. L'organe visuel, faible ou malade, ne peut pas porter une trop grande lumière. Et cela est vrai dans l'ordre intellectuel et moral comme dans l'ordre physique. Voilà pourquoi le vicieux et l'ignorant portent difficilement les vérités pures et élevées du catholicisme. On déguise cette infirmité sous le nom de force d'esprit; mais les esprits forts n'en restent pas moins ce qu'ils sont en réalité, des esprits malades et infirmes que la vérité fatigue.

En est-il ainsi des anges? Vous oubliez que leur faculté intellectuelle est une faculté vigoureuse et pleine de force, que Dieu l'a faite comme une capacité destinée à contenir la plénitude de la clarté qu'il voulait verser en eux. Le regard angélique est un regard d'aigle, puissant et fort. Il fixe le soleil de justice, et la lumière qu'il en reçoit, loin de l'éblouir, fortifie son intelligence et lui donne une vision plus claire.

Mais cette lumière, resplendissante dans l'ange le

plus rapproché de Dieu, va en s'amoindrissant à mesure qu'elle descend les degrés de l'échelle des intelligences ; si bien qu'arrivée à l'homme, placé au dernier rang, elle ne projette plus dans son esprit qu'une clarté timide, un demi-jour où les ombres se mêlent à la clarté ; et sa vision est de beaucoup inférieure à celle des anges.

Léon. Vous nous avez dit aussi que la vision des esprits angéliques est très élevée : en quoi consiste cette élévation ?

L'abbé. En ce que les anges voient les choses d'une manière plus haute qu'il n'est donné à l'homme de les voir.

Nous avons peine à nous représenter cette élévation de la vision angélique. Esprits asservis à la matière, nous ne percevons les corps que par leurs images sensibles ; et, quant aux choses spirituelles, les idées que nous nous en formons portent presque toujours, quoi que nous fassions, l'empreinte de notre double substance. Nos conceptions intellectuelles ne se produisent guère en nous à l'état d'idées pures ; la faculté d'imaginer, qui tient tout à la fois de l'intellect et des sens, les revêt d'un corps, les incarne et les façonne à notre ressemblance. C'est pourquoi il nous est difficile de saisir parfaitement le mode de vision d'une intelligence pure qui s'élève au-dessus de toute forme sensible, et qui n'est pas obligée, pour se représenter les choses, de recourir, comme nous, à la faculté d'imaginer, qu'on ne

peut d'ailleurs lui attribuer qu'en la supposant unie à un corps. Or tel est l'ange. Esprit immatériel, dénué d'organisme, ce qu'il voit, même les choses matérielles, il ne le voit pas sur le rapport des sens, par le moyen d'images sensibles. Sa vision, à laquelle l'imagination n'a aucune part, est tout intellectuelle; et il voit tout ce qu'il connaît naturellement par une lumière intelligible.

Léon. Je crois comprendre votre idée. Les esprits immatériels n'ont pas de corps; ils ne peuvent donc pas voir les objets d'une vue physique, par un organe corporel. Ils n'ont pas de sens, point de faculté d'imaginer par conséquent; ils ne peuvent donc pas voir les choses par ces formes sensibles que l'imagination reproduit en elle. Ils sont des intelligences pures; ils voient donc d'une vue tout intellectuelle.

Mais voir, c'est saisir en soi la chose connue. Pour la saisir en soi, il faut qu'elle y soit présente, qu'elle y existe d'une certaine manière. Je vous demanderai donc maintenant comment les choses connues par les anges sont présentes dans leur intelligence? Ces esprits voient-ils tout ce qu'ils peuvent connaître dans leur propre substance, et, en connaissant leur substance, connaissent-ils par là même tout le reste?

L'abbé. Pour répondre à vos questions, il faut nécessairement entrer dans le domaine de la métaphysique. Nous aurons donc à marcher un instant dans un sentier étroit, pénible, obscur, peut-être, surtout si le lan-

gage des métaphysiciens ne vous est pas familier ; mais, du reste, nous serons bientôt sortis de cette voie un peu aride.

Léon. Ne craignez pas de nous fatiguer, encore moins de nous décourager, en nous conduisant dans une route difficile et âpre; nous vous suivrons jusqu'au bout.

L'abbé. Bien, Léon, j'aime à vous voir cette persévérance dans l'étude sans laquelle il n'est pas de progrès possible. Vous me demandez si les anges connaissent leur substance. Assurément, Léon, parce qu'ils se connaissent eux-mêmes ; c'est de toute évidence.

Vous me demandez encore si la connaissance de leur propre substance leur donne en même temps la connaissance de tout le reste ; c'est-à-dire, s'ils voient dans leur substance tout ce qu'ils voient?

Assurément non, Léon, ils ne peuvent voir dans leur substance que ce qui s'y trouve et non ce qui n'y est pas. La substance angélique n'est pas infinie; elle ne renferme pas tout, et, par conséquent, les anges ne sauraient voir en elle toutes choses. « Il n'y a que l'essence « divine qui, par là même qu'elle est infinie, comprenne « en elle absolument toute chose, et dès lors il n'est « que Dieu seul qui connaisse tout par son essence « (Saint Thom., 1 p., q. 55, art. 1). »

Léon. Puisque l'ange ne peut pas voir dans sa substance finie tout ce qu'il connaît naturellement, et que, d'autre part, il faut cependant que les choses qu'il voit

soient présentes en lui, comment y sont-elles présentes ?

L'ABBÉ. Vous comprenez bien d'abord, Léon, qu'elles ne sauraient y être présentes dans leur être naturel, comme les corps, que voit notre œil, ne sont point dans notre œil par leur être naturel.

Les choses que les anges voient sont présentes en eux d'une autre manière.

LÉON. Ma question revient encore : de quelle manière les choses sont-elles présentes à l'entendement angélique ?

L'ABBÉ. Par leurs espèces intelligibles, dit saint Thomas. « L'ange ne connaît pas toutes choses par son « essence, comme Dieu, mais par les espèces ou images « qui s'ajoutent à sa nature... Son intelligence a besoin « de certaines espèces qui, en la perfectionnant, l'ini- « tient à la connaissance des choses (*Som.* 1 p., q. 55, « art. 1). »

LÉON. Que faut-il entendre par ces espèces intelligibles ?

L'ABBÉ. Il faut entendre les représentations des choses. Ces espèces sont une sorte d'images qui représentent les choses telles qu'elles sont. On les appelle intelligibles pour les distinguer des images proprement dites, pour dire qu'elles sont vues seulement par l'intellect. Les espèces intelligibles sont à l'entendement ce que les figures sont aux corps, les formes sensibles à l'imagination. Comme notre œil voit les corps par leurs figures

et l'imagination par les formes sensibles qu'elle crée en elle ou dont elle conserve la mémoire, l'entendement voit par les espèces intelligibles. Les figures représentent les choses aux sens; les formes sensibles les représentent à l'imagination; les espèces intelligibles les représentent à l'entendement. Comme l'ange n'a ni sens ni imagination, qu'il est une intelligence pure, il est manifeste qu'il ne peut voir les choses que par leurs espèces intelligibles. Leur entendement peut être considéré comme une grande capacité, dans laquelle existent les idées, les images idéales, ou, ce qui est la même chose, les espèces intelligibles représentatives des objets qu'ils connaissent.

Léon. Ces représentations, par lesquelles les anges voient les choses telles qu'elles sont en elles-mêmes, leur viennent sans doute des objets de leurs connaissances?

L'abbé. Non, Léon, il n'en est pas de l'entendement angélique comme de l'entendement humain. Celui-ci n'est pas parfait dès le moment de sa création. Il faut qu'il se développe, qu'il se perfectionne peu à peu; ce qu'il fait à mesure qu'il reçoit des objets eux-mêmes les espèces intelligibles qui les lui font connaître. « Les « substances intellectuelles inférieures, comme l'âme « humaine, dit saint Thomas, ont une puissance d'in- « telligence qui n'est pas naturellement complète; mais « cette puissance se développe et se perfectionne suc- « cessivement en recevant des objets des espèces intel- « ligibles (saint Thomas, *ibid.*, art. 2). »

Quant aux anges, les représentations qu'ils ont des choses dans leur entendement ne leur viennent pas des objets eux-mêmes; elles partent de plus haut.

Léon. D'où leur viennent-elles donc?

L'abbé. Elles leur viennent immédiatement de Dieu.

Léon. Expliquez-nous donc comment vous voyez la chose.

L'abbé. Ce n'est pas ma pensée que je vous exprime, Léon, mais celle de saint Thomas; ce sera donc lui qui vous l'expliquera.

Pour la bien saisir, il faut entendre d'abord ce que nous enseigne saint Augustin. Selon ce grand docteur, les êtres ont préexisté de toute éternité dans le Verbe de Dieu. Mais comment y préexistent-ils? Par leurs idées : « Car les idées, d'après saint Augustin, sont les « formes principales que l'intelligence divine ren- « ferme. » « Il faut, ajoute saint Thomas, que la déter- « mination de ces formes créées remonte à la sagesse « divine comme à son premier principe, puisque c'est « elle qui a imaginé l'ordre de l'univers, qui consiste « dans la distinction des êtres. C'est pourquoi on est « obligé de reconnaître que les *raisons* de toutes choses « sont en elle, que ces raisons sont les idées ou les « formes exemplaires qui existent dans l'esprit de la « Divinité (saint Thomas, 1 p., q. 44, art, 3). »

Léon. Les formes exemplaires des créatures existent éternellement dans le Verbe, comme la forme exemplaire d'un édifice existe dans l'entendement

de l'architecte qui en a conçu le plan. Je comprends cela.

L'Abbé. Il faut comprendre maintenant que les êtres qui préexistent éternellement, par leurs idées ou leurs formes exemplaires, dans la sagesse infinie, sont sortis du Verbe, selon saint Augustin, de deux manières. 1° Dieu a imprimé dans l'entendement de l'ange l'image des choses qu'il a créées; et cette impression des images représentatives dans l'entendement de l'ange a été leur première sortie du Verbe éternel. 2° Dieu a réalisé au dehors, par la création, les êtres dont il voyait dans sa sagesse les formes exemplaires ; et cette création a été leur seconde sortie.

Léon. Il faut donc envisager les créatures sous un double aspect : 1° quant à leur être idéal ; 2° quant à leur être naturel. Leur être idéal préexiste de toute éternité dans le Verbe divin ; mais Dieu l'a communiqué aux anges et lui a donné une existence dans leur entendement. Leur vision est formée par cet être idéal des créatures, ou ces idées exemplaires infuses dans leur intelligence.

En second lieu, les créatures ont un être naturel, qui n'est que la réalisation au dehors, par la création, de leur être idéal existant intelligiblement dans le Verbe divin, et par communication dans les esprits supérieurs.

L'Abbé. C'est ce que dit le Docteur angélique dans sa *Somme théologique*, 1 p., quest. 56, art. 2.

D'où il nous est facile de conclure que c'est Dieu qui

communique immédiatement aux anges ces espèces intelligibles par lesquelles ils connaissent les choses, soit spirituelles, soit matérielles. « Ces esprits sublimes « tirent leur perfection intellectuelle de la communica- « tion que Dieu leur fait des espèces intelligibles, commu- « nication dont il les gratifie tout en créant leur nature. « De là saint Augustin dit que tous les êtres inférieurs « ont été produits, selon leurs espèces, dans l'entende- « ment des anges, avant d'avoir existé en eux-mêmes, « dans la nature des choses. Ainsi les images des créatu- « res sont dans l'entendement des anges ; mais ces ima- « ges ne viennent pas des créatures elles-mêmes : elles « viennent de Dieu, qui est la cause des créatures et en « qui l'image des êtres préexiste primitivement (saint « Thomas, *Somme*, 1 p., q. 55, art. 2).

LÉON. De cette sorte les idées, les formes idéales des êtres ont été imprimées dans l'entendement des anges au moment même de leur création ; si bien que ces espèces intelligibles leur sont infuses et comme naturelles ; ils n'ont pas besoin, comme l'homme, de les recevoir des créatures elles-mêmes, et de les acquérir par l'étude.

L'ABBÉ. Vous pouvez comprendre maintenant combien la vision intellectuelle de l'ange est supérieure à celle de l'homme. Ces purs esprits voient les choses à une très grande hauteur. Les images qui les leur représentent partent d'en haut ; elles leur viennent immédiatement de la sagesse infinie, où elles préexistent de toute éternité, et, sortant du sein du Verbe, s'écoulent

en eux pour se graver dans leur entendement, dès leur création; en sorte qu'ils sont parfaits aussitôt que créés. L'homme, au contraire, reçoit successivement des créatures les images qui les représentent, et ne perfectionne son intelligence que peu à peu. La vision des anges se rapproche donc plus que celle de l'homme de la vision de Dieu.

Léon. Mais Dieu voit tout dans l'unité : en est-il ainsi de l'ange?

L'abbé. Vous dites vrai, Léon; « en Dieu la plénitude « entière de la connaissance intellectuelle est renfermée « dans une seule chose, à savoir dans son essence par « laquelle il connaît tout (saint Thomas). » C'est pourquoi il voit tout dans une unité très simple. Les anges assurément ne sauraient voir les choses dans une unité semblable, parce que leur vision ne peut pas avoir la perfection de celle de Dieu. Mais elle peut en approcher par une certaine similitude. La plénitude intellectuelle ne se trouvera dans les créatures spirituelles que d'une manière plus imparfaite et moins simple. « Ils ne verront pas ce qu'ils verront dans l'unité complète, absolue, mais dans une unité partielle, si je puis parler ainsi, c'est-à-dire dans un nombre restreint de principes généraux. « Ce que Dieu voit par un seul moyen, les esprits « créés le verront par plusieurs; et plus seront multi« pliés ces moyens par lesquels ils connaîtront, moins « sera élevée l'intelligence qui est obligée d'en faire « usage. Ainsi plus l'ange est élevé, et moins nombreu-

« ses doivent être les espèces par lesquelles il peut sai-
« sir l'universalité des choses intelligibles. » Cette loi de la vision intellectuelle se manifeste avec évidence dans l'esprit humain. Parmi les hommes il est des esprits supérieurs et des intelligences peu cultivées, très pauvres de connaissances. Ces intelligences infirmes, pour entendre un ensemble de vérités, ont besoin qu'on les leur déduise l'une après l'autre, qu'on les présente à leur esprit lentement, une à une, et qu'on les leur explique en détail en s'arrêtant sur chaque chose. Leur faiblesse intellectuelle exige cette longue suite de discours. Mais il n'en est pas de même des esprits supérieurs. Ils peuvent, eux, comprendre beaucoup de choses sans grandes explications (saint Thomas, 1 p., q. 55, art. 3).

Plus donc une intelligence est forte, et plus elle voit les choses dans l'unité. Le caractère distinctif de la supériorité intellectuelle c'est de ne voir rien d'épars, d'isolé, mais de rattacher tout à des idées de plus en plus générales et de tout ramener à une unité première et féconde; la vraie science n'est que la vue dans l'unité primordiale de toutes choses selon leur ordre, leur rang et leurs rapports.

Telle est la vision de l'ange. Dans une seule idée il en voit une multitude d'autres qui y sont renfermées; il découvre dans un seul principe les conséquences nombreuses qui en découlent; dans une seule cause les effets multiples qu'elle peut produire; dans un seul rapport, beaucoup de rapports. Ainsi la vision de l'ange se

rapproche de celle de Dieu ; elle en est la plus éclatante image ; et, bien qu'inférieure à la vision divine, elle est supérieure à la vision de l'homme, qui ne peut saisir les choses que dans une plus grande multiplicité de principes généraux.

Léon. Mais les anges ne voient-ils pas aussi les choses dans la claire vision de Dieu ?

L'abbé. Sans doute, Léon, ceux d'entre les anges qui sont admis à la claire vision voient les choses en Dieu. Mais je vous ai fait observer en commençant qu'il ne s'agit pas ici de leur vision béatifique, pas même de la vision qui provient des lumières de la grâce, parce que cette vision est surnaturelle, et que je ne veux vous parler en ce moment que des facultés naturelles, communes à tous les anges quels qu'ils soient ; des facultés qu'ils possèdent par le fait même de leur création, comme intelligences supérieures à l'homme, indépendamment de leur élévation à l'état de grâce ou de gloire.

Léon. Je conçois parfaitement, il me semble, la supériorité intellectuelle des anges. Si leur intelligence est plus forte, leur capacité plus grande, leur vision plus claire et plus haute, nécessairement aussi ils connaîtront beaucoup plus de choses que nous : leurs connaissances seront plus vastes et s'étendront à plus d'objets que les nôtres.

L'abbé. C'est de toute évidence : « tout ce que peut un être d'un ordre inférieur, celui qui est d'un ordre

supérieur le peut aussi (saint Thomas, *ibid.*). » Il peut même davantage.

LÉON. Quels sont les objets de leurs connaissances?

3° Objets des connaissances des anges.

L'ABBÉ. Disons d'abord que les anges connaissent chaque chose en particulier et tout le détail du monde. Les saintes lettres ne nous permettent pas d'avoir une opinion contraire. Saint Paul, dans son épître aux Hébreux, I, 14, nous dit : « Tous les esprits sont chargés « de l'administration providentielle des choses d'ici-« bas. Or, s'ils ne connaissaient pas chaque chose en « particulier, ils ne pourraient être une providence « pour tout ce qui se fait en ce monde, puisque tous « les actes proviennent des individus (saint Thomas, « 1 p., q. 57, art. 2). »

LÉON. Comment les anges peuvent-ils connaître chaque chose en particulier?

L'ABBÉ. Par les formes idéales qui les leur représentent. Dieu n'a pas seulement imprimé dans leur entendement les raisons de ce qu'il y a d'universel dans les choses, mais encore les idées des natures particulières et les raisons de ce qui constitue en chacune le principe de son individualité. « Au moyen donc des espèces in-« telligibles que Dieu a imprimées en eux, les anges « connaissent les choses non-seulement dans leur gé-« néralité, mais encore en ce qu'elles ont de particulier « et d'individuel (saint Thomas). »

Dieu, n'est-il pas vrai, Léon, a créé non-seulement ce qu'il y a d'universel dans les êtres, mais encore ce qui constitue en chacun le principe de son individualité?

LÉON. Evidemment, puisqu'il est la cause efficiente de toute la substance de l'être, de sa matière aussi bien que de sa forme.

L'ABBÉ. Et il a tout créé sur le type des formes exemplaires qu'il voit éternellement dans son Verbe.

LÉON. Sans aucun doute.

L'ABBÉ. Dans le Verbe donc sont les formes exemplaires non-seulement de l'universel, mais encore du particulier et de l'individuel.

LÉON. Il faut l'admettre.

L'ABBÉ. Or, Léon, ces formes exemplaires, ainsi que nous l'apprennent saint Augustin et saint Thomas, ont été imprimées dans l'entendement des anges avant leur réalisation dans les natures créées. Elles sont ces espèces intelligibles qui manifestent les choses à ces sublimes esprits; et ces espèces intelligibles ne sont elles-mêmes, comme le dit encore saint Thomas, que les représentations multipliées de la sainte et unique essence de Dieu. Les anges donc voient en eux les formes de l'universel et de l'individuel. « C'est ainsi qu'ils con-
« naissent chaque chose en particulier par les formes
« universelles, qui sont les images des choses, et quant
« à leurs principes universels et quant aux principes de
« leur individualité (saint Thomas, 1 p., q. 57, art. 2). »

Léon. Leurs connaissances dès lors doivent être prodigieusement étendues.

L'abbé. Dieu et la création, tel est l'objet de leurs connaissances naturelles. Ainsi connaissance de Dieu, des créatures et de leurs rapports; connaissance des esprits et de leurs facultés; connaissance des choses matérielles, des lois qui président à leur formation, leur conservation, leur développement, leur combinaison et leur transformation; connaissance des corps célestes, de leur mouvement, de leurs lois et de leurs influences; connaissance des propriétés diverses des minéraux, des végétaux, des animaux, des fluides, et des usages auxquels ils peuvent servir; connaissance de l'homme dans sa double substance; connaissance de son âme, de l'action de l'organisme sur l'âme, des moyens d'influencer l'âme par l'organisme, et l'organisme par les divers éléments que fournit la nature; connaissance du corps humain, de ses maladies, avec leurs causes et leurs remèdes; connaissance des peuples, des familles, des individus, de leur histoire et de leurs langues; connaissance des vérités qui appartiennent au monde moral et à l'essence des choses : voilà ce qu'il faut nécessairement leur accorder. Quel secret la création peut-elle avoir pour eux? L'univers, avec tous ses êtres et toutes les lois des êtres, est à découvert sous leur regard.

Arthur. Connaissent-ils l'avenir et les secrets des cœurs ?

L'abbé. Quant à l'avenir, il y a des choses qu'ils peuvent connaître naturellement, d'autres qu'ils ignorent.

Ainsi, il est des choses futures que certains signes présents indiquent d'avance à un observateur attentif; il en est d'autres qui seront produites en leur temps par des causes naturelles déjà actuellement existantes. Un esprit clairvoyant, qui comprendrait ces signes et saisirait ces causes, pourrait connaître les événements que les uns signalent et qu'amèneront infailliblement les autres. Tous les jours, les hommes conjecturent l'avenir de cette manière. Les esprits angéliques, à plus forte raison, peuvent-ils connaître de cette sorte certaines choses futures par des conjectures d'autant plus certaines qu'ils jugeront mieux des signes et des causes, à raison de leur connaissance plus parfaite et plus sûre. Les choses qu'ils ont observées pendant leur longue existence, la vigueur de leur regard, qui leur donne la puissance d'embrasser beaucoup d'effets dans une seule cause et de saisir la signification des moindres indices, leur permettent de pénétrer dans l'avenir beaucoup plus avant que nous. Si un médecin peut voir dans une maladie la cause qui amènera la mort de son malade; si un politique peut lire dans les causes présentes les événements qui se dérouleront plus tard au sein des nations; si un penseur voit dans une doctrine les bouleversements et les perturbations qu'elle produira, dans les esprits d'abord, dans les faits ensuite : comment

pourrait-on refuser aux anges, si supérieurs à nous, cette puissance de pénétration ?

Toutefois cette pénétration a sa limite ; il est un avenir qui leur est naturellement fermé : c'est l'avenir qu'aucun signe présent ne leur indique, que nulle cause actuellement existante ne saurait amener, qui dépend de la volonté libre de l'homme et des desseins secrets de Dieu. Ils ne peuvent connaître cet avenir qu'autant qu'il plairait à Dieu de le leur révéler. Mais, alors, cette connaissance ne leur viendrait pas de leurs forces naturelles, ils la recevraient d'une illumination divine et surnaturelle.

LÉON. Si les anges connaissent les choses par leurs espèces intelligibles qu'ils reçoivent, non des objets eux-mêmes, mais de Dieu, pourquoi ces espèces universelles, qui sont innées en eux, ne leur font-elles pas connaître l'avenir ?

L'ABBÉ. Parce que, répond saint Thomas, les êtres à venir n'ont pas encore la nature qui doit les assimiler aux espèces qui sont dans les anges ; tandis que les êtres actuellement existants ont déjà cette nature qui répond et les assimile à ces espèces intelligibles (*Som. théo.*, I p., q. 57, art. 3 ad 3).

LÉON. Et les choses secrètes, les connaissent-ils ?

L'ABBÉ. Je vous ferai remarquer d'abord que ce qui est secret pour nous peut fort bien ne pas l'être pour eux, comme nous voyons tous les jours des hommes pénétrer des choses secrètes qui échappent aux esprits

moins clairvoyants. Il est difficile de dire avec précision ce qui sera ou ne sera pas secret pour ces esprits, dont la clairvoyance saisit les choses dans leur moindre manifestation. Les docteurs de l'Église cependant affirment sans hésitation que les anges peuvent connaître les pensées intimes de l'âme et les secrets des cœurs que des signes extérieurs viennent leur révéler. Nous-mêmes, ne jugeons-nous pas avec plus ou moins d'assurance sur la physionomie, sur l'attitude, le langage, la démarche, les mouvements et les actes d'un homme, des pensées et des sentiments qui l'animent ? Pourquoi n'en serait-il pas ainsi des esprits angéliques? Certaines choses du dehors, certains effets extérieurs produits par les pensées ou les affections de l'âme, peuvent leur indiquer ce qui se passe dans l'intérieur. « On peut con-
« naître, dit saint Thomas, les pensées du cœur dans
« leurs effets. Il n'y a pas que les anges qui puissent
« ainsi le connaître, l'homme le peut également; mais
« il lui faut d'autant plus de pénétration que l'effet est
« plus caché. Car on connaît la pensée de quelqu'un
« non-seulement par les actes extérieurs, mais encore
« par le changement que son visage subit. Ainsi, les
« médecins peuvent connaître par le pouls certaines
« affections de l'esprit ; et à plus forte raison les anges
« ou les démons peuvent-ils connaître de la sorte, puis-
« qu'ils saisissent encore avec plus de pénétration les
« modifications cachées que les corps subissent. De là
« saint Augustin dit que les démons connaissent avec

« la plus grande facilité les dispositions des hommes,
« non-seulement celles qu'ils expriment par la parole,
« mais encore celles qu'ils conçoivent au fond de leur
« pensée et qu'ils manifestent extérieurement par quel-
« ques signes qu'on remarque sur le corps (*Som. théol.*,
« 1 p., q. 57, art. 4). »

Mais si l'on renferme avec soin au dedans de soi et dans le plus profond de son âme ses pensées et ses sentiments, sans les laisser se révéler par aucune issue ; si la volonté les cache si bien qu'ils ne se trahissent en rien, les esprits invisibles ne peuvent les connaître. Tel est le sentiment de saint Thomas et de tous les docteurs.

Léon. A la bonne heure ! il faut que nous ayons au plus profond de notre être un asile secret et un sanctuaire intime, inaccessible à tout autre qu'à Dieu, où puissent se réfugier nos pensées et nos affections les plus secrètes.

L'abbé. A plus forte raison, vous le comprenez, les anges ne peuvent-ils pas connaître, par leurs lumières naturelles, les desseins secrets de la Providence; et surtout les mystères de la grâce, qui dépendent de la volonté de Dieu seul, leur sont naturellement cachés. Il faut que Dieu les leur révèle pour qu'ils en aient connaissance.

Arthur. Ils peuvent, sans doute, connaître aussi les choses présentes qui arrivent à des distances très éloignées.

L'ABBÉ. Cela est bien certain, Arthur. D'abord que sont les distances pour des esprits pareils? et comment ces distances pourraient-elles opposer un obstacle à leur vue? Pour eux, il n'existe pas d'horizon. D'ailleurs, nous le verrons bientôt, ils peuvent se transporter d'un lieu à un autre avec une célérité dont rien de terrestre ne nous offre une image. Il leur suffit d'appliquer leur pensée aux choses qui se passent dans les lieux les plus éloignés, de regarder ce qui y arrive, pour en avoir connaissance. Puis enfin, comme nous le verrons tout à l'heure encore, ils peuvent se dire les uns aux autres ce qu'ils ont vu dans les diverses parties du globe et de 'univers.

§ II.

DE L'AMOUR DANS LES ANGES.

L'ABBÉ. La faculté d'aimer est essentielle à toute nature intelligente; car un esprit, c'est une substance douée d'amour comme de connaissance. D'ailleurs, tout être renferme en soi une inclination pour ce qui fait son bien propre. Cette inclination est une sorte d'appétit naturel et comme une faim, une soif de l'être nécessaire à sa conservation, à sa vie et à son développement. « Cette inclination, dit saint Thomas, diffère « selon la diversité de la nature des êtres, et elle existe « dans chacun conformément à sa manière d'être. « Ainsi, dans les êtres intelligents, cette inclination est « libre et volontaire; elle est sensitive dans les animaux

« qui n'ont pas autre chose que la sensibilité ; elle est « attractive dans les être inanimés, dépourvus de toute « connaissance. Or, c'est cette inclination qu'on appelle « l'appétit naturel ou l'amour. Donc, par là même que « l'ange jouit d'une nature intelligente, il faut qu'il y « ait dans sa volonté un amour naturel (*Som. théo.*, 1 p., « q. 60, art. 1). »

D'un autre côté, Dieu a créé les esprits pour les associer à sa béatitude et à ses perfections, et représenter en eux sa plus vive splendeur : comment pourraient-ils exprimer fidèlement la ressemblance de Dieu et participer à sa béatitude et à ses perfections s'ils n'étaient pas doués d'amour ? Comment béniraient-ils le Seigneur ? Quelle gloire, quels hommages auraient-ils à lui offrir, s'ils ne pouvaient lui présenter ceux du cœur ? Quelle beauté leur existence ajouterait-elle à l'univers, et à quel genre de ministère seraient-ils employés ?

Léon. Nous sont-ils supérieurs en amour comme en intelligence ?

L'abbé. L'amour naît de la connaissance. Si les anges voient mieux que nous le beau et le bon, qui se confondent avec le vrai, ils l'aimeront aussi plus fortement. Leur nature étant de beaucoup supérieure à la nôtre, tout en eux est plus vigoureux, plus ferme, plus robuste, plus durable. Leur amour doit naturellement avoir une consistance qui manque à notre cœur. Il ne saurait être sujet aux faiblesses, à l'inconstance et à

la légèreté qui caractérisent celui de l'homme. Leurs affections sont fortes comme leurs connaissances ; ce sont des êtres puissants en amour : cela est dans leur nature, ou plutôt est leur nature même.

LÉON. Faut-il aussi admettre, dans les anges, un amour de choix ou d'élection?

L'ABBÉ. Sans aucun doute, Léon. Dans un esprit créé, l'amour n'est honorable et méritant qu'autant qu'il est libre. Si un être ne se meut vers un autre que par un mouvement fatal, une impulsion nécessitante, et non par son propre choix, son acte ne peut lui être imputé : il appartient à une force étrangère, et ne saurait dès lors lui procurer aucun honneur. C'est une pierre qui tombe, un ruisseau qui coule sur sa pente, un animal qui se jette sur sa proie, obéissant aveuglément à la force inéluctable qui le pousse. Dieu, qui veut être aimé de ses créatures intelligentes d'un amour de choix, a nécessairement créé les anges dans un état qui leur permît de le préférer à tout, et de se porter à lui par un amour électif.

ARTHUR. Les anges sont donc aussi des volontés libres.

§ III.

DE LA VOLONTÉ DANS LES ANGES.

L'ABBÉ. Si l'ange était dépourvu de volonté, ce ne serait plus un ange, mais une monstruosité dans l'univers, un être étrange et sans nom. Qu'est-ce d'ailleurs

que la volonté ? Cette appétence qui cherche et veut son bien propre. Or, cette appétence se trouve au fond de toute nature créée, dans les corps inorganiques, dans les plantes, dans les animaux, dans l'homme. Elle agit dans chaque être d'une manière conforme à sa nature ; et c'est pourquoi elle s'élève en perfection à mesure que l'être lui-même devient plus parfait. Attractive dans les corps inanimés, instinctive dans les animaux, elle est intelligente dans l'esprit, et y prend alors le nom de volonté. « Dans les êtres intelligents, « dit saint Thomas, elle est plus parfaite, parce qu'ils « ne sont pas portés au bien par l'impulsion d'un autre « comme ceux qui sont dépourvus de connaissance ; ils « n'ont pas non plus pour objet le bien particulier ou « individuel relativement, comme les êtres qui n'ont « qu'un appétit sensitif ; mais ils s'attachent au bien « général. C'est cette dernière espèce d'inclination « qu'on désigne sous le nom de volonté. Il est donc « évident que les anges ont la volonté, parce qu'ils « connaissent par l'entendement le bien général et uni-« versel (*Som. th.*, p. 1, q. 59, art. 1). »

Cette volonté, dans les anges comme dans l'homme, est douée du libre arbitre. Sans le libre arbitre, ces esprits seraient moins parfaits que l'homme, puisqu'ils n'auraient pas la gloire de pouvoir faire des actes honorables.

D'ailleurs, Dieu les a créés pour la béatitude, ils devaient la mériter. Or, point de mérite sans actes libres.

Puis enfin, la liberté est de l'essence de tout être intelligent. « Partout, dit saint Thomas, où il y a intelli-
« gence, il y a libre arbitre. D'où il est clair que les
« anges possèdent cette faculté et d'une manière plus
« excellente que les hommes, parce que leur intelli-
« gence est plus parfaite (*Som. th.*, p. 1, q. 59,
« art. 3). »

Léon. Sous ce rapport donc les anges nous surpassent encore.

L'abbé. Certainement, Léon, la volonté de l'ange l'emporte de beaucoup en vigueur sur la nôtre; elle ne peut pas, vous devez le comprendre, ressentir ces infirmités auxquelles est assujétie la volonté humaine.

Arthur. Comment cela?

L'abbé. Leur nature étant plus vigoureuse, cette vigueur se retrouve nécessairement dans les facultés de cette même nature.

Puis, Arthur, dans l'homme le corps appesantit l'âme, n'est-il pas vrai? et cet appesantissement est une cause de faiblesse pour la volonté.

Arthur. C'est vrai, et les anges ne sont pas sujets à ces infirmités causées par un corps grossier et corruptible.

L'abbé. Puis encore, le peu de lumières que nous possédons, lumières déjà si faibles par elles-mêmes, si souvent encore obscurcies par nos passions, nos désirs, nos craintes, ne sont-elles pas une nouvelle cause d'infirmité qui affaiblit notre volonté?

ARTHUR. J'en conviens.

L'ABBÉ. C'est par suite de ces défaillances que la volonté de l'homme est si incertaine, si hésitante, si lente à se déterminer, si facile à abandonner ses premiers desseins, si prompte quelquefois à suivre une impulsion funeste. Il est rare de trouver un homme qui sache vouloir, et cependant c'est cette volonté qui fait les grands hommes et les grandes œuvres.

ARTHUR. C'est encore très vrai.

L'ABBÉ. L'ange ne connaît pas ces causes de faiblesse, et ne ressent en rien ces infirmités si nuisibles à l'homme de bien. En raison de ses vastes et grandes lumières, il ne se détermine qu'avec connaissance de cause. Il voit d'un regard toutes les conséquences de sa résolution. Il sait ce qu'il veut, pourquoi il le veut; et aussi, quand il veut, il veut fortement, puissamment, d'une volonté inflexible qui se fixe irrévocablement dans son vouloir.

LÉON. Je conçois que la volonté de l'ange, une fois déterminée, ne revienne pas aisément sur elle-même, parce qu'ayant vu d'une claire vue toutes les suites de sa résolution, et les voulant avec force, elle ne peut plus trouver de motifs capables de lui faire révoquer sa détermination.

L'ABBÉ. Écoutez ce que dit à ce sujet un illustre pontife : « Tous les esprits angéliques, comme le remarque « très bien le grand saint Thomas, sont très arrêtés « dans leurs entreprises; car au lieu que les objets ne

« se présentent à nous qu'à demi, si bien que par de « secondes réflexions nous avons de nouvelles vues, « qui nous font chasser, très souvent, tout l'ordre de nos « desseins; les anges, au contraire, dit saint Thomas, « embrassent tout leur objet du premier regard avec « toutes ses circonstances; et, partant, leur résolution « est fixe et déterminée. » Vous venez d'entendre Bossuet. Voilà ce que cet esprit si élevé enseignait dans son *Sermon sur les démons*.

Il est inutile d'insister davantage sur ce point; passons donc, si vous le voulez, à une autre faculté des anges.

§ IV.

DE LA FACULTÉ DE TRANSPORT DANS LES ANGES.

ARTHUR. Est-ce que les anges peuvent se transporter d'un lieu à un autre?

L'ABBÉ. Dans l'univers, Arthur, tout n'est-il pas en mouvement? Est-il une seule créature constamment immobile? La poussière s'unit à la poussière; de sourdes affinités attirent les minéraux; la plante croît, s'élève, et les airs portent au loin ses semences fécondes; l'animal rampe, court et vole; les orbes innombrables du ciel accomplissent leurs révolutions avec une régularité qui ne se trompe jamais, et une vitesse de mouvement qui étonne l'imagination. L'homme voyage, parcourt les terres et vogue au loin sur les mers. L'esprit pur serait-il donc le seul être, dans la création

que sa nature condamnât à une éternelle immobilité? Quoi! tout se meut, tout va et vient dans l'espace, et l'être le plus parfait de l'univers, l'esprit angélique resterait sans mouvement, cloué à la même place, comme un prisonnier? Oseriez-vous le penser?

D'ailleurs, les saintes lettres nous représentent à chaque page les anges se transportant d'un lieu dans un autre pour remplir différents ministères. Rappelez-vous ces messagers célestes dont nous avons parlé plus haut, lorsqu'il s'agissait de constater l'existence de ces esprits; et cet ange qui, dans Job, dit à Jéhova: « J'ai parcouru la terre et voyagé à travers ses con« trées; » et cette vision prophétique de Zacharie, fils de Barachias, qui, voyant des personnages inconnus de lui, dit à un ange: « Qui sont ceux-ci? » Et l'ange qui lui parlait dit: « Je vous ferai voir qui ils sont. » Et le personnage debout parmi les myrtes répondit: « Ce sont ceux qu'a envoyés Jéhova pour parcourir la terre. » Et eux répondirent à l'ange de Jéhova: « Nous avons parcouru la terre, et voilà que la terre entière est habitée et en repos (Zach., I, 9). » Or, ces personnages étaient des anges. Il serait facile de vous rapporter mille autres passages des livres saints ou écrits des Pères qui nous montrent les anges se mouvant localement.

LÉON. Les textes que vous venez de citer suffiront bien pour nous assurer qu'il y a mouvement local dans

les anges; il reste maintenant à connaître les qualités de ce mouvement.

L'ABBÉ. Exempts de toute enveloppe grossière, les anges n'ont ni os ni chair; le transport leur est donc beaucoup plus facile qu'à nous, qui trouvons, dans nos organes mêmes, un obstacle à la célérité de nos mouvements. Songez à la haute perfection de l'essence des anges, et vous concevrez sans peine la facilité avec laquelle ils peuvent franchir des espaces incommensurables dans un temps fort court. Si les vents courent avec tant de vitesse, si la lumière se propage avec une si étonnante rapidité, si les courants électriques franchissent des distances fort éloignées dans un clin d'œil, quelle n'est pas l'agilité d'un esprit dont rien ne ralentit l'essor? Evidemment elle doit être prompte comme la pensée. Il faudrait ne rien entendre aux choses de l'esprit pour s'en former une autre idée. Ainsi les anges surpassent en vitesse et l'air, et la lumière, et la foudre; et la célérité de leur mouvement est celle de leur volonté. Pour se transporter d'une distance à une autre, d'un royaume à un royaume, d'un pôle au pôle opposé, il leur suffit du temps nécessaire pour vouloir.

ARTHUR. On conçoit ainsi qu'il leur est très aisé, quand ils n'auraient pas d'autres moyens de connaître, de savoir ce qui se passe en même temps dans les diverses contrées du globe.

L'ABBÉ. Et il leur est très facile aussi de l'annoncer aux hommes quand cela leur est permis par cette sage

providence, qui les emploie pour l'accomplissement de ses desseins.

Léon. Si les anges vont et viennent, montent et descendent, ce n'est pas sans but; il faut donc aussi leur reconnaître une puissance d'action.

§ V.

FACULTÉ DE CAUSALITÉ DANS LES ANGES.

L'abbé. Il est nécessaire, Léon, d'attribuer aux anges la faculté de causalité. J'appelle ainsi cette force par laquelle un être peut devenir cause et agent de certains effets. Que les esprits invisibles possèdent une telle faculté dans leur nature, la saine philosophie, comme la foi, ne nous permet pas d'en douter.

Dites-moi, Léon, pouvez-vous concevoir une nature vivante sans activité?

Léon. Assurément non.

L'abbé. Cette activité n'est-elle pas proportionnée à l'existence en qui elle se trouve?

Léon. Bien certainement.

L'abbé. L'activité ne tend-elle pas à l'action?

Léon. Sans aucun doute.

L'abbé. Et l'action ne tend-elle pas à produire des effets?

Léon. C'est de toute évidence : agir c'est faire, et faire c'est produire quelque chose.

L'abbé. Ainsi toute activité est ordonnée à certains effets, et ces effets sont proportionnés à l'action qui les produit; et l'action qui les produit est proportionnée à l'énergie de la cause; et l'énergie de la cause est en raison de l'activité, et l'activité est en raison de la nature en qui elle réside; de sorte que la nature la plus parfaite sera nécessairement l'activité la plus parfaite aussi, la puissance d'action la plus énergique, la plus forte et la plus étendue, qui pourra produire les effets les plus merveilleux.

Léon. Je n'en puis disconvenir.

L'abbé. Eh bien, Léon, les anges sont les natures les plus élevées : donc aussi ils sont les activités les plus puissantes; et rien ici-bas ne doit être comparable à leur faculté de causalité.

Léon. Tout ce que vous me dites là me paraît incontestable.

L'abbé. D'ailleurs, Léon, tout est actif dans l'univers; pas un être dans le monde qui n'exerce une action sur un autre être : et plus une existence s'élève dans la chaîne des créatures, plus s'agrandit la sphère de son activité, et se fortifie sa puissance d'action; en sorte que nous voyons chaque nature agir sur toutes celles qui lui sont inférieures. L'homme, parce qu'il occupe le plus haut rang dans le monde visible, exerce une influence efficace sur tous les êtres qui le composent. Il agit sur la terre, sur les minéraux, les végétaux, les animaux. Les éléments lui sont soumis; les eaux,

les mers, les airs, la vapeur et le feu lui obéissent; la foudre même se laisse diriger par sa main. Partout il imprime le sceau de sa puissance, et vous ne trouveriez pas un être ici-bas, non, pas même son semblable, sur lequel il n'exerce une action réelle. Les êtres les plus parfaits seraient-ils donc seuls privés d'une telle faculté? Cette loi d'activité universelle et graduée, qui est la loi de toutes les créatures, élevées par là à l'insigne honneur d'être des causes, ne doit-elle pas se reproduire au-dessus de nous dans les hiérarchies angéliques? Non, mes amis, nous ne pouvons pas refuser aux esprits en qui Dieu a imprimé sa plus vive ressemblance la faculté d'être cause. Comme l'homme peut agir sur les êtres inférieurs à lui, les anges auront l'univers entier pour sphère de leur activité et pour théâtre de leurs opérations.

Les saintes lettres nous enseignent clairement cette puissance des esprits angéliques. Saint Paul, épître aux Éphés., ch. I, 21, les appelle Vertus, Principautés, Puissances, Dominations; ces noms n'indiquent-ils pas en eux la faculté d'agir sur les choses de ce monde?

Dans les Actes des apôtres, vous lisez, ch. V, 19, qu'un ange vint pendant la nuit ouvrir la porte de la prison où les apôtres étaient renfermés, et les mit en liberté.

Dans le même livre, ch. XII, 6, on lit : « Pierre était « cette nuit là dormant entre deux soldats, lié d'une « double chaîne, et des sentinelles gardaient l'entrée « de la prison. Et voilà que l'ange du Seigneur se trouva

« là, et une lumière resplendit dans cette demeure ; et « frappant Pierre au côté, il le réveilla disant : Hâte-toi « de te lever. Et les chaînes lui tombèrent des mains. « Mais l'ange lui dit : Ceins-toi, et prends tes chaussu- « res. Et il fit ainsi. Et il lui dit : Revêts-toi de tes ha- « bits, et suis-moi. Et sortant, il le suivait, ignorant la « réalité de ce qui se faisait par l'ange ; car il croyait que « ce n'était qu'une vision. Passant la première et la se- « conde garde, ils arrivèrent à la porte de fer qui mène « à la cité, et elle s'ouvrit d'elle-même..... L'ange dispa- « rut, et Pierre revenu à lui s'écria : Maintenant je sais « vraiment que Dieu m'a envoyé son ange, et m'a arra- « ché des mains d'Hérode. »

Rappelez encore à votre mémoire ces anges qui vinrent à Sodome et firent tomber le feu du ciel sur cette ville célèbre par ses infamies. Ces exemples doivent suffire pour vous montrer que les esprits supérieurs ont le pouvoir d'exercer une action sur ce monde.

Léon. Quel genre d'action peuvent-ils exercer ? C'est là ce que je serais curieux de savoir.

L'abbé. Je ne veux pas vous dire encore quelles actions ils exercent effectivement sur les choses de ce monde visible, mais seulement ce qu'il est en leur pouvoir d'opérer, sans examiner s'ils font ou ne font pas ce qu'ils peuvent faire. Il ne s'agit en ce moment que de leur faculté d'agir, et non de l'exercice effectif de cette faculté.

Léon. Eh bien ! soit. Quelle est donc l'étendue de leur faculté d'action ?

L'abbé. Saint Augustin, dans un texte que je vais vous citer, nous en donne une idée générale. Voici ce qu'il dit dans l'énarration sur le ps. LXXVII : « Quant à cette ma-« tière corporelle des éléments visibles, je pense que les « anges bons et mauvais peuvent s'en servir selon le « degré de leur puissance, de même que les hommes « bons et méchants s'en servent eux-mêmes autant « qu'ils le peuvent dans leur infirmité. Car nous em-« ployons la terre et l'eau, l'air et le feu, non-seulement « pour les usages nécessaires à notre subsistance, mais « encore en beaucoup de choses superflues et de pur « amusement, et aussi pour des œuvres d'art admira-« bles. Mais le pouvoir des anges bons et mauvais est « bien autrement grand. »

Ailleurs le même docteur affirme que la puissance de ces esprits est si grande que s'ils l'exerçaient selon toute leur vigueur, pas une créature ne pourrait en soutenir le poids (tome 4 des *Œuvres de saint Augustin,* Migne, 1232). Ainsi, selon saint Augustin, 1° les anges ont sur ce monde une puissance d'action supérieure à celle de l'homme ; 2° ils peuvent dès lors tout ce que peut l'homme et au-delà ; 3° ils peuvent plus aisément que lui disposer de tous les éléments de la nature matérielle. Ne perdez pas de vue cet enseignement de saint Augustin.

Léon. Je m'en souviendrai, soyez-en sûr ; ce qu'il dit

dans ce texte renferme trop de choses en peu de mots, pour que je l'oublie.

L'ABBÉ. Bail, docteur en théologie, suivant en cela la doctrine de saint Thomas, ne craint pas d'avancer avec assurance ces paroles, qui ne sont, du reste, qu'un développement de celles de saint Augustin : « Comme les anges « peuvent mouvoir d'un lieu à un autre les choses corpo« relles, selon qu'ils ont plus ou moins de puissance et « d'activité, ils peuvent ensuite produire des effets ad« mirables et comme innombrables, en appliquant les « corps qui ont la vertu d'agir à ceux qui peuvent recevoir « l'impulsion. Tout ce qui peut s'opérer par la vertu « naturelle des minéraux, des herbes et des simples, « les anges peuvent s'en servir à l'égard des hommes. « Ils peuvent agiter tant de choses dans le monde qu'ils « le rendent inhabitable aux humains ; car il n'y a « point de puissance sur la terre qui leur soit égale « (*Théol. affect.*, tom. 1, p. 259). » Il n'est pas nécessaire de vous faire remarquer que Bail ne parle ici que de leur puissance naturelle, et non de l'exercice de cette puissance. Je le répète, il ne s'agit pas ici de ce qu'ils font, mais uniquement de ce qu'ils peuvent faire. Remarquez aussi que tous les peuples ont toujours cru à cette puissance des esprits angéliques ; et partout la croyance générale et perpétuelle aux anges se confond avec la croyance à des intelligences bien supérieures à l'homme en force et en action. Les Juifs surtout, plus éclairés par la révélation primitive, dont les autres nations ne

conservaient que des lambeaux altérés, n'ont jamais révoqué en doute le pouvoir des anges. « Ils ont « bien pu, dit Cacciari dans ses *Exercices sur les œuvres « de saint Léon,* accuser le Sauveur de chasser les dé- « mons par la puissance des démons; mais ils n'ont pu « contester aux êtres spirituels le pouvoir d'agir sur les « éléments et sur les corps (*Patrol.*, tome LV, p. 810). »

Léon. Après nous avoir donné une idée générale du pouvoir des esprits angéliques, voudriez-vous nous faire le plaisir d'entrer dans le détail, et nous dire quel genre d'actions particulières ils pourraient opérer.

Arthur. Je joins ma prière à celle de Léon. Moi aussi, je serais curieux de savoir en ce qu'ils ont la faculté naturelle de faire; par exemple, est-il vrai qu'ils puissent mouvoir la matière?

L'abbé. Vous venez, Arthur, d'entendre saint Augustin nous dire que les anges peuvent disposer des éléments matériels, comme l'homme et mieux que l'homme. Et en effet, l'ange nous est supérieur; ce que nous pouvons, il le peut. Eh bien, l'homme peut mouvoir les corps; à plus forte raison, l'ange pourra-t-il leur imprimer un pareil mouvement.

Arthur. Je comprends ce pouvoir dans l'homme, parce qu'il a, par ses organes matériels, un point de contact avec les corps; mais je ne le conçois pas dans un esprit purement immatériel.

L'abbé. Dites que vous ne pouvez vous imaginer dans l'esprit pur la faculté de mouvoir les corps, je vous le

permets, parce qu'on n'imagine pas ce qui est purement intellectuel; mais ne dites pas que vous ne pouvez le concevoir.

Léon. Mais, Arthur, si, comme l'enseignent un grand nombre de Pères, les anges avaient un corps aérien, n'auraient-ils aucun point de contact avec la matière?

Arthur. Dans ce cas, je m'expliquerais aisément leur pouvoir sur les corps; mais cette opinion étant incertaine, et monsieur l'abbé regardant l'opinion contraire comme beaucoup plus probable, je ne puis raisonner dans une hypothèse qu'il n'admet pas.

L'abbé. Cette hypothèse ne nous est d'aucune utilité pour concevoir dans les anges la faculté dont nous parlons.

Arthur. Comment cela?

L'abbé. Dites-moi, Arthur, d'où vient le mouvement?

Arthur. Je vois que les corps sont mus lés uns par les autres.

L'abbé. Bien; mais quelle est la cause première de ces mouvements qui se communiquent de proche en proche? car il faut nécessairement, pour expliquer le mouvement, arriver à une nature qui l'imprime sans le recevoir. Voici, par exemple, des billes roulant sur un tapis vert: qu'est-ce qui a mû cette bille rouge?

Arthur. Cette bille blanche?

L'abbé. Et cette bille blanche?

Arthur. L'autre blanche?

L'ABBÉ. Et cette seconde blanche, qui l'a mise en mouvement ?

ARTHUR. Ce morceau de bois que le joueur tient dans sa main.

L'ABBÉ. Et ce morceau de bois ?

ARTHUR. Le bras du joueur.

L'ABBÉ. Et le bras du joueur?

ARTHUR. Sa volonté.

L'ABBÉ. Et la volonté du joueur, qui l'a mue?

ARTHUR. Rien, elle-même.

L'ABBÉ. Ainsi, la volonté, voilà la cause première du mouvement de ces billes; mais la volonté est une faculté spirituelle, c'est un esprit. La cause donc du mouvement est en dehors et au-dessus de la matière ; elle réside essentiellement dans la nature spirituelle, et si vous n'aviez que des corps dans l'univers, la matière étant inerte par elle-même, le mouvement serait impossible. Tout mouvement donc dans les corps est produit par l'action d'un esprit. « Les corps, dit « saint Thomas, sont naturellement faits pour être « mus immédiatement par les êtres spirituels d'un lieu « à un autre (*Som. th.*, 1 p., q. 110, art. 3).

ARTHUR. C'est vrai, vous avez raison.

L'ABBÉ. Comment n'avez-vous pas vu plus tôt des choses aussi simples? Est-ce que votre âme, substance toute spirituelle, ne meut pas constamment votre corps? Ce phénomène personnel devait seul vous révéler le pouvoir qu'ont les esprits d'imprimer un mouvement

aux corps, soit immédiatement en leur appliquant leur force motrice, soit médiatement en se servant d'autres corps. Les anciens avaient si bien compris que le mouvement de la matière a sa raison dans les natures intelligentes, que tous les philosophes, selon saint Thomas, ont attribué aux substances spirituelles le mouvement des corps célestes.

ARTHUR. Mais comment l'esprit peut-il agir sur la matière de façon à la mouvoir ?

L'ABBÉ. Je ne prétends pas vous expliquer le comment, mais seulement constater l'existence dans la nature spirituelle de la force motrice. Nous ne pouvons pas savoir comment notre âme agit sur notre corps ; est-il étonnant que nous ignorions comment l'ange agit sur la matière ?

LÉON. C'est un point acquis, Arthur ; ne faites donc pas de vétilleries.

L'ABBÉ. Puisque les anges peuvent mouvoir les corps, vous concevrez qu'ils « peuvent, par ce mouvement « local, en produire d'autres en employant, par exem- « ple, des agents corporels pour produire ces effets, « comme l'ouvrier emploie le feu pour amollir le fer « (saint Thom., 1 p., q. 110, art. 3). »

ARTHUR. Maintenant il faut être conséquent. Une fois admis dans les esprits angéliques le pouvoir de mouvoir les corps, et je reconnais que l'on ne peut raisonnablement pas le leur refuser, il est nécessaire de reconnaître aussi qu'ils pourront les changer de place, les porter

ailleurs, les transporter d'un lieu à un autre, les lancer dans l'espace, les tenir suspendus dans les airs, etc., etc. Et comme leur vigueur surpasse les forces de l'homme, ils pourront produire tous ces effets avec une facilité, une promptitude, un mode, qui nous paraîtraient bien prodigieux si nous en étions témoins.

L'Abbé. Vous avez lu dans l'Évangile qu'après la mort du Sauveur Jésus, quand les saintes femmes vinrent au sépulcre, « un ange descendit du ciel et, s'approchant, « enleva la pierre » qui scellait le tombeau du divin mort (S. Matth., ch. xxviii, 2).

Et saint Thomas enseigne que « ce que peut une puissance inférieure (comme l'homme), une puissance supérieure (l'ange) le peut aussi, mais d'une façon plus élevée. Ainsi l'intellect a des choses sensibles une connaissance plus éminente que les sens. De même l'ange transforme la matière corporelle d'une façon plus éminente que les agents corporels ; car il a action sur eux, et il les meut comme étant une cause d'un ordre plus élevé que le leur (1 p., q. 110, art. 2 *ad* 2). »

Arthur. Puisque les anges peuvent mouvoir les corps d'une façon plus éminente que les hommes, ils peuvent donc aussi opérer des miracles ?

L'Abbé. Des miracles proprement dits, non, ils ne le peuvent pas ; mais ils peuvent faire des prodiges qui ne seront pas de vrais miracles.

Qu'est-ce en effet qu'un miracle ? Un fait qui déroge

aux lois ordinaires de la nature. Le miracle par conséquent ne peut être opéré par des forces naturelles. Un fait produit par les facultés naturelles des anges a pour principe une cause toute naturelle aussi; il ne sort pas de l'ordre de la nature, et n'est pas une dérogation à ses lois. Il est l'effet d'un agent naturel qui ne le produit que par les forces de sa nature: agent supérieur à l'homme, il est vrai, comme l'homme est un agent supérieur à l'animal, mais cependant agent qui fait partie des natures créées.

Arthur. L'ange n'est donc pas un être surnaturel?

L'abbé. Par la nature même, non; mais il peut être élevé par la grâce à l'ordre surnaturel.

Arthur. Toutes les choses opérées par les forces naturelles des anges ne méritent pas, selon vous, le nom de miracles?

L'abbé. Non, par la raison que je viens de vous exposer. Le miracle proprement dit ne peut être l'œuvre que de Dieu. Puisque le miracle est un fait qui surpasse les forces de toute nature créée, l'être incréé tout seul a la puissance de le produire.

Mais les anges peuvent opérer des prodiges, c'est-à-dire des faits qui nous apparaîtront avec le caractère du merveilleux.

Rappelez-vous qu'ils connaissent parfaitement tous les fluides, tous les éléments, tous les corps de la nature, les semences répandues partout dans l'univers, leurs propriétés diverses, leurs combinaisons variées,

et les usages auxquels on peut les employer; rappelez-vous encore que leur nature est très vigoureuse, et que leurs forces surpassent de beaucoup celles de l'homme, et vous concevrez aisément qu'ils peuvent faire d'innombrables choses, dont la vue nous saisira d'un étonnement d'autant plus grand que la cause de ces faits restera cachée à nos regards. Faisons une supposition : que ma main, par exemple, saisisse un meuble et le tienne suspendu dans l'air. Il n'est là rien d'étonnant pour vous, parce que vous voyez la main qui soutient ce corps contre les lois de son propre poids. Mais que ma main devienne invisible, et votre œil ne découvrant plus la cause de cette suspension d'un corps qui se tiendra dans l'air sans soutien apparent, vous serez frappé de stupeur ou d'admiration, et vous appellerez cela un prodige. Eh bien! les anges peuvent mouvoir les corps comme nous le pouvons nous-mêmes. Si donc il arrivait qu'ils vinssent, usant de leur puissance, à les mettre en mouvement, les faire tourner, les transporter d'un lieu à un autre, les lancer dans l'espace, les tenir suspendus en l'air, comme vous ne verriez pas la cause invisible de ces phénomènes, vous crieriez au prodige; et si le bruit public vous rapportait ces événements, sans qu'il vous eût été donné d'en être les témoins, vous crieriez peut-être à la jonglerie et vous vous asseoiriez tranquillement, avec un sourire moqueur sur les lèvres, dans la négation pure et simple de semblables faits. Ma raison, diriez-vous, ne peut admettre des faits

impossibles, attendu qu'ils contredisent les lois connues de l'ordre physique.

ARTHUR. Comment et quels prodiges peuvent opérer les anges?

L'ABBÉ. « Les puissances spirituelles peuvent faire « toutes les choses visibles qui se font en ce monde, en « employant par le mouvement local les éléments pri- « mitifs des corps (saint Thom. 1 p., q. 110, art. 4). » Ainsi tout ce qui se fait par les hommes ou par d'autres agents, les anges peuvent le faire : souvenez-vous-en.

ARTHUR. Ma curiosité est trop vivement piquée pour résister au désir de vous adresser quelques questions relatives aux différents genres de prodiges dont il est quelquefois question : par exemple, je vous demanderai si les esprits angéliques peuvent faire entendre des sons, produire des bruits?

L'ABBÉ. Ouvrons l'Evangile de saint Luc, et lisons, ch. II, v. 13 : « Et tout-à-coup il advint avec l'ange une « multitude de la milice céleste louant Dieu et disant : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et sur la terre « paix aux hommes de bonne volonté. Et les anges « se retirèrent d'eux (des bergers) pour retourner au « ciel. »

Voilà donc, Arthur, des anges qui font entendre un chant dans les airs, c'est-à-dire des sons.

Dailleurs, puisqu'ils peuvent agir sur les corps, ils peuvent agir sur l'air, et, par conséquent, l'agiter, lui donner certaines vibrations, et par là même produire

des sons de diverses sortes et des bruits de différentes natures.

ARTHUR. Ils pouront donc aussi faire entendre des paroles?

L'ABBÉ. Pourquoi non? Il leur suffit pour produire cet effet de communiquer à l'air les vibrations convenables. Certains oiseaux peuvent bien émettre des sons pareils : pourquoi une intelligence aussi puissante que l'ange, qui a toute la nature matérielle à son service, ne pourrait-elle pas mouvoir les organes d'un animal ou frapper l'air de façon à faire entendre des mots?

Du reste l'Évangile est là pour nous assurer que les esprits angéliques ont ce pouvoir, et il nous les montre à chaque instant conversant avec les hommes. Ainsi un ange parle à la mère de Dieu; une multitude d'anges chantent à la naissance du Messie; un ange annonce aux bergers l'heureuse nouvelle; un ange parle aux apôtres, à saint Pierre; saint Jean entend la voix des anges, etc.

ARTHUR. Pourraient-ils produire des clartés?

L'ABBÉ. L'ange qui vint trouver saint Pierre dans sa prison y fit luire une vive lumière, disent les Actes des Apôtres; et quand l'ange annonça aux bergers de Bethléem la naissance du Fils de Dieu, ils virent au ciel une resplendissante clarté.

ARTHUR. Un tel pouvoir est bien extraordinaire!

L'ABBÉ. Pas autant que vous le pensez. Dites-moi, Arthur, si nous connaissions toutes les matières qui

dans la nature sont propres, soit par elles-mêmes, soit par leurs combinaisons avec d'autres, à produire des effets de lumière, ne pourrions-nous pas, au moyen de certains procédés, en tirer des clartés?

Arthur. Assurément; l'éclairage au gaz et la lumière électrique en sont la preuve.

L'abbé. Il existe dans l'univers bien des matières phosphorescentes, et probablement beaucoup d'autres encore que l'art humain pourrait, avec succès, employer pour le même usage. Eh bien! les anges, je le répète, connaissent parfaitement ces matières ainsi que leurs propriétés. Pourquoi ne pourraient-ils pas s'en servir, comme nous le faisons, pour produire des clartés?

Léon. Les météores sont produits par des matières de cette espèce. Les anges ont ces matières sous la main; on conçoit aisément que, plus habiles que l'homme, ils excellent dans l'art de faire jaillir la clarté du sein ou de la combinaison des substances corporelles et des fluides.

Arthur. Peuvent-ils produire des apparitions, des images, des formes sensibles, des fantômes enfin?

Léon. Je ne verrais dans des faits semblables rien qui pût dépasser les forces naturelles de l'ange. En physique, on nous a parlé, vous vous en souvenez, Arthur, d'un phénomène curieux, du mirage. Ce phénomène est produit par des causes existantes dans la nature. Si donc les anges connaissent ces causes et peuvent les

employer, pourquoi ne pourraient-ils pas produire des espèces de mirage, en faisant apparaître devant nos yeux des images et des figures?

Puis encore, si l'homme est parvenu, par la fantasmagorie, à produire des apparitions, des formes diverses, des fantômes qui paraissent se mouvoir, si bien qu'un ignorant les prendrait pour des réalités, l'ange doit pouvoir opérer des effets plus surprenants encore, puisqu'il peut agir avec une subtilité à laquelle nous n'atteindrons jamais. Un peu d'air, d'eau et de lumière, leur suffit; et ces éléments sont à leur service. Qui nous dit même qu'ils en aient besoin? L'art humain sait opérer d'étonnantes merveilles : l'art angélique doit faire bien d'autres prodiges, et avec une facilité bien plus grande. Du moment où il est certain qu'ils surpassent l'homme en puissance, qu'ils peuvent exercer une action sur toutes les choses de la nature, s'emparer des fluides, de l'air, des semences répandues au dedans de l'univers, on conçoit qu'ils ont le pouvoir de causer une multitude de phénomènes surprenants et tout-à-fait merveilleux.

L'Abbé. Saint Thomas dit positivement « que rien n'empêche la vertu des anges de produire dans la nature des effets dont les agents matériels ne sont pas capables (*Som.*, p. 1, q. 110, art. 2). » Et nous verrons plus bas saint Augustin attribuer aux esprits angéliques un semblable pouvoir.

D'ailleurs, ils peuvent bien revêtir des corps et appa-

raître aux hommes sous une forme humaine : pourquoi ne pourraient-ils pas produire des fantômes, des représentations de diverses formes? L'un n'est pas plus difficile que l'autre.

ARTHUR. Les anges, dites-vous, ont le pouvoir de prendre des corps !

L'ABBÉ. Je crois, Arthur, vous avoir parlé, en commençant, des angélophanies, c'est-à-dire des apparitions d'anges. Or, ces apparitions, attestées par les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament, se produisaient toujours sous une forme humaine. L'ange qui vint pour accompagner Tobie dans son long voyage lui apparut sous la figure d'un beau jeune homme, et les anges qui descendirent chez Loth avaient pris aussi la forme humaine. Les saintes lettres ne nous permettent donc pas de douter qu'il ne soit en leur faculté de prendre des corps.

LÉON. Ne pourrait-on pas dire que ces apparitions ne sont qu'un effet de l'imagination?

L'ABBÉ. Non, mon ami, ce sentiment serait insoutenable. « Cette explication, dit saint Thomas, répugne « au sens direct de l'Écriture. Car une chose qui est « l'effet d'une vision imaginaire n'existe que dans « l'imagination de celui qui la voit. Par conséquent, « tous les autres ne la voient pas également. Or, l'Ecri- « ture-Sainte nous montre les anges se manifestant de « manière à être vus en général de tout le monde. « Ainsi les anges qui apparurent à Abraham ont été vus

« par lui et par toute sa famille, par Loth et les habi-
« tants de Sodome.» Ceux-ci mêmes, vous ne l'ignorez pas, conçurent à leur vue, ignorant qu'ils étaient des esprits angéliques, de honteux projets. « De même, re-
« prend saint Thomas, l'ange qui apparut à Tobie
« était vu de tous les autres hommes. D'où il est
« évident que cette vision était corporelle, comme celle
« par laquelle nous voyons les objets qui sont hors de
« nous et qui peuvent être vus de chacun (*Som. th.*,
« p. 1, q. 51, art. 2). »

Léon. La raison sur laquelle saint Thomas s'appuie pour démontrer la réalité des apparitions en corps des anges me semble de toute force. Ceux qui ne verraient là qu'une vision imaginaire seraient eux-mêmes victimes d'une hallucination, et tomberaient dans l'absurde. Est-ce qu'une ville tout entière, comme Sodome, aurait pu tout-à-coup devenir le jouet d'une imagination troublée et croire voir ce qu'elle ne voyait pas?

Arthur. Pourquoi les anges prendraient-ils quelquefois des corps? en auraient-ils besoin?

L'abbé. Assurément, pour eux, ils n'en ont nul besoin. Si donc il leur arrive quelquefois de revêtir une forme qui leur est étrangère, ce ne peut être que pour le bien de l'homme, et encore pour accomplir un ministère providentiel : pour nous apprendre, par exemple, que nous sommes destinés à former avec eux une société intellectuelle. C'est la pensée de saint Thomas; et ce même docteur

nous apprend que les apparitions fréquentes des anges dans l'ancienne loi étaient des figures prophétiques et préparatoires de l'incarnation du Verbe; en sorte qu'elles se rapportent toutes à l'apparition du Fils de Dieu dans notre chair (*Som. th.*, *ibid.*). C'est aussi le sentiment de plusieurs Pères et de Bossuet.

Léon. Comme tout est grand et profond dans le catholicisme !

Arthur. Comment les anges peuvent-ils se former des corps ?

Léon. Est-il nécessaire, Arthur, de vous expliquer la manière dont ils peuvent le faire ? Il suffit, ce me semble, d'avoir constaté qu'ils ont cette faculté. Si maintenant nous manquons des lumières nécessaires pour nous rendre compte d'une opération semblable, notre ignorance ne prouve rien contre un fait constaté.

Arthur. Mon intention n'est pas de combattre une vérité attestée par les livres saints; mais tout en croyant que les anges ont la faculté de prendre des corps, je serais curieux de savoir comment ils peuvent le faire, s'il est possible toutefois.

L'Abbé. Voici ce que saint Thomas nous répond :
« L'air, tant qu'il est rare, ne prend ni figure ni cou-
« leur; cependant, quand il est condensé, il devient
« susceptible de représenter une figure et une couleur,
« comme on le voit par les nuages. Ainsi les anges
« prennent un corps aérien en condensant l'air par la
« vertu divine, autant qu'il est nécessaire pour lui

« donner la forme d'un corps (*Som. th.*, p. 1, q. 51,
« art. 2). »

ARTHUR. C'est au moyen de l'air qu'ils forment ces corps sous lesquels ils apparaissent ?

L'ABBÉ. Selon saint Thomas, du moins, et nous verrons plus tard, par un texte que je vous citerai dans son temps, que saint Augustin partage ce sentiment.

LÉON. C'est fort vraisemblable et fort naturel. Mais s'ils peuvent, au moyen de l'air, prendre une forme humaine, ils peuvent également produire des fantômes d'une autre forme.

ARTHUR. Les anges peuvent-ils agir sur l'homme?

L'ABBÉ. Oui, Arthur; ils peuvent exercer une action et sur son corps et sur son âme.

ARTHUR. Quoi, l'ange a la faculté d'agir sur le corps humain !

L'ABBÉ. Votre surprise m'étonne. Puisqu'ils peuvent mouvoir les corps, il est clair qu'ils peuvent aussi mouvoir celui de l'homme. Vous avez vu d'ailleurs, par les textes des Saintes-Écritures que je vous ai rapportés tout à l'heure, qu'ils ont plusieurs fois exercé un tel pouvoir. Ainsi un ange toucha saint Pierre au côté et le réveilla dans sa prison. Dans les Actes des apôtres nous lisons (ch. VIII, v. 39) que Philippe fut transporté par un esprit de Gaza à Azot.

Mais voici Daniel qui nous révèle ce pouvoir des anges de la manière la plus positive. Ecoutons-le. Il était alors à Babylone dans la fosse aux lions... « En ce

« temps-là le prophète Habacuc était en Judée, et
« ayant apprêté du potage, il le mit avec du pain
« trempé dans un vase et allait le porter dans le champ
« à ses moissonneurs. L'ange du Seigneur dit à Haba-
« cuc : Portez à Babylone le dîner que vous avez à
« Daniel, qui est dans la fosse aux lions. Habacuc ré-
« pondit : Seigneur, je n'ai jamais vu Babylone et ne
« connais pas la fosse. Alors l'ange du Seigneur le prit
« par le haut de la tête, et le tenant par les cheveux,
« il le porta avec la vitesse et la rapidité d'un esprit
« céleste jusqu'à Babylone, où il le déposa sur la fosse
« (Dan., XIV, v. 32 et suiv.). »

LÉON. Ainsi, les esprits angéliques peuvent transporter les hommes d'un lieu à un autre, les tenir suspendus dans les airs. Il n'est pas permis d'en douter, sans rejeter les livres saints.

L'ABBÉ. De plus, ils peuvent agir sur les humeurs, sur le sang, sur les esprits organiques de l'homme, sur les nerfs. Car, dit saint Thomas, « l'ange a le pouvoir de mouvoir les corps d'un lieu à un autre. Tout ce qui peut être l'effet de ce mouvement local est donc par là même soumis à la puissance naturelle de l'ange (ques. 111, art. 3). » Selon saint Thomas donc, les anges, pouvant mouvoir les corps, possèdent par là même la faculté de remuer, de déplacer les humeurs qui sont dans le corps humain. Et en effet, puisqu'ils ont le pouvoir d'agir sur les fluides, les éléments, l'air, l'eau, le feu, etc., ils peuvent, par leur moyen, agir aussi

sur notre organisme et exercer une action réelle sur le sang, les nerfs, etc.

Ils peuvent également agir sur nos sens. Les anges qui ont renversé Sodome ont frappé de cécité les Sodomites, au point que ceux-ci ne pouvaient plus trouver l'entrée de leurs maisons (Genèse, XIX, 11). Et au livre des Rois (IV, 6), on lit la même chose à l'égard des Syriens qu'Elizée conduisit à Samarie.

Ecoutons encore saint Thomas : « Du moment que « les esprits organiques et les humeurs sont troublés, « les sens ne sont plus les mêmes. Ainsi la langue « d'un malade trouve tout amer, quand elle est char- « gée de bile ; et il en est de même de tous les autres « sens. » L'ange peut troubler ces humeurs et ces esprits organiques, soit, comme nous l'avons dit, par l'air, l'eau, le calorique, les émanations des plantes ; soit par d'autres moyens. Ils peuvent donc aussi troubler les sens, et ils le peuvent de deux manières, extérieurement et intérieurement. « Extérieurement, ils « peuvent offrir aux sens de l'homme un objet sensible « qu'ils prennent dans la nature ou qu'ils forment « eux-mêmes à l'instant; ce qu'ils font, par exemple, « quand ils prennent un corps. Ils peuvent également « mettre intérieurement en mouvement les esprits or- « ganiques et les humeurs, et par leur moyen modifier « les sens (*Som.*, q. 111, art. 4). »

Léon. Alors ils pourront aussi agir sur l'imagination de l'homme ?

L'ABBÉ. Certainement, Léon. Dans les songes, l'imagination est affectée. Or, les anges révèlent quelquefois en songe à l'homme les ordres de Dieu, comme on le voit par ce que saint Matthieu nous raconte (I, v. 20) de l'ange qui apparut à saint Joseph pendant qu'il dormait.

Les impressions reçues par les sens se transmettent à l'imagination : tout agent, dès lors qui agit sur les sens, sur les esprits organiques, agit aussi sur l'imagination. Il faut que je vous cite encore saint Thomas. Je ne me lasse pas de vous faire entendre cette haute et puissante intelligence, parce qu'il a, plus que tout autre, approfondi la matière qui nous occupe, et l'a environnée des plus vives clartés.

LÉON. Ne craignez pas de nous fatiguer ; nous aimons à suivre ce grand homme dans ses hautes considérations.

L'ABBÉ. Voici donc ce qu'il dit : « Il est évident que « les visions de l'imagination sont quelquefois pro« duites en nous par le mouvement local des esprits « et des humeurs qui sont dans le corps humain. « C'est pourquoi Aristote, assignant les causes des vi« sions que l'on a en songe, dit que quand l'animal « dort, le sang descend avec abondance dans les orga« nes de la sensation, et qu'avec lui se portent au « même endroit les mouvements, c'est-à-dire les im« pressions qui sont restées de l'action des choses sen« sibles qu'on a perçues pendant la veille. Ces im-

« pressions étant conservées dans tous les esprits « organiques, elles meuvent le principe sensitif de « telle sorte qu'il en résulte une apparition analogue à « celle qui s'est produite lorsque la sensibilité a été « mue pour la première fois par les choses extérieu- « res. La commotion des esprits et des humeurs peut « même être si forte que ces apparitions persévèrent « dans l'état de veille, comme on le voit chez les fré- « nétiques et chez tous ceux qui sont atteints de folie. « Ainsi, ce qui arrive par la commotion naturelle des « humeurs, et quelquefois par la volonté de l'homme, « qui se représente, quand il le veut, par l'imagination, « ce qu'il a d'abord connu par les sens, peut donc « être produit par la puissance d'un bon ou d'un mau- « vais ange, tantôt par une aliénation des sens corpo- « rels, et tantôt sans cela (saint Thomas, p. 1, q. 111, « art. 3). »

Le même docteur, pour expliquer plus clairement encore sa pensée, ajoute ce qui suit : « Le principe de « l'imagination est bien, en effet, dans les sens, puis- « que nous ne pouvons rien imaginer que nous ne « l'ayons senti de quelque manière, en tout ou en « partie. Et c'est pourquoi l'aveugle-né ne peut ima- « giner les couleurs. Mais on peut agir sur l'imagina- « tion en excitant en elle un mouvement particulier, « d'après les impressions que l'esprit conserve. » Et c'est ce que l'ange peut faire.

Il ajoute encore : « L'ange peut transformer l'imagi-

« nation, non en lui imprimant une forme imaginaire
« qu'elle n'aurait reçue préalablement d'aucune ma-
« nière par le moyen des sens; car il ne pourrait faire
« qu'un aveugle-né imaginât des couleurs; mais il la
« transforme par le mouvement local des esprits or-
« ganiques et des humeurs. »

ARTHUR. Je suis frappé de tout ce que vous dites. Quoi ! les esprits invisibles peuvent nous envoyer des songes, mouvoir notre imagination ! Cela me donne l'explication de bien des choses.

LÉON. Peuvent-ils aussi nous suggérer des pensées?

L'ABBÉ. Ils peuvent modifier notre intelligence et lui fournir des pensées, de même qu'ils peuvent exciter en nous des imaginations de diverses sortes. Cela résulte de ce que nous venons d'établir. Dès qu'ils peuvent agir sur le corps de l'homme, ils peuvent aussi agir sur son âme. Qui ne connaît l'influence du corps sur l'âme ? Qui ne sait que mille pensées doivent leur apparition dans l'esprit à l'action de l'organisme? Qui ignore que les aliments, les boissons dont nous faisons usage, le froid, le chaud, l'électricité, l'air, en un mot tout ce qui entre au dedans de nous produit toujours un retentissement dans notre substance spirituelle, et se fait sentir à l'âme ? C'est que l'organisme est l'instrument de l'esprit, et toute modification dans l'instrument amène aussi une modification dans les opérations de la puissance qui s'en sert. Qu'un être donc agisse sur nos sens, sur notre organisme, sur nos

fluides, il pourra, par le mouvement qu'il leur imprimera, faire monter au cerveau, et de là à l'âme, bien des pensées et bien des imaginations.

Léon. J'ai déjà observé cette influence du corps sur l'esprit. Aussi autres sont nos pensées dans l'état de maladie, et autres dans la santé. Elles varient souvent selon la qualité de nos aliments; et qu'il nous arrive de les prendre en trop grande ou trop faible quantité, l'intelligence en reçoit nécessairement le contre-coup. Il en est de même des humeurs qui sont dans le corps: toute modification dans le mouvement des fluides, du sang, etc., cause une modification dans les facultés intellectuelles.

L'abbé. Ceci me rappelle une magnifique et éloquente page des conférences du père Lacordaire.

« Regardez à vos pieds cette poussière innommée, qui « est le dernier degré d'abaissement où l'être parvienne « sous nos yeux. Regardez-la! Vous l'emporterez tout « à l'heure avec vous sans daigner l'apercevoir; le « souffle de l'air la jettera dans un champ; l'ombre et « la lumière l'incorporeront au frêle tissu d'une plante. « Déjà c'est du froment. Le même hasard des choses « qui l'avait mise à vos pieds la ramènera sur votre « table avec sa nouvelle forme. Vous ne la reconnaissez « même pas, et pourtant tout à l'heure ce sera votre « propre chair. La voilà qui court dans vos veines; « elle pénètre vos tissus; elle remonte jusqu'au siége « suprême de votre activité extérieure, à ce trône

« calme et élevé, où, sous la protection d'un bouclier « puissant, s'élaborent dans le silence les plus purs « éléments de la vie. Là elle rencontre l'action réci- « proque de l'âme et du corps; elle y intervient; elle « frappe à la porte auguste de votre intelligence; elle « vous aide à penser, à vouloir; elle est vous-même: « et pourtant c'est le grain de poussière qui est main- « tenant sous vos pieds (*Conf. sur le plan général de la « création*). »

Léon. C'est très beau.

L'Abbé. Ne pouvons-nous pas dire aussi : « Voyez ces plantes, ces herbes disséminées sur la surface du globe. Un esprit invisible s'empare de leurs émanations et de leurs sucs; une main cachée les apporte jusqu'à vous. Voilà que vous les respirez avec l'air; vous les buvez dans un verre d'eau : ils se mêlent à votre sang; ils ébranlent vos nerfs; ils remontent à ce trône élevé dont parle l'illustre dominicain, et, se faisant ouvrir la porte de votre intelligence, ils y font apparaître des idées et des images. »

D'ailleurs, mes amis, on ne peut nier que tout esprit n'ait la faculté de s'adresser à un autre esprit, de lui communiquer ses pensées, ses désirs, ses sentiments. Et c'est un point généralement admis que les intelligences angéliques insinuent mille suggestions dans notre esprit et dans notre cœur. Tout esprit exerce une influence sur l'esprit dont il s'approche, et celui-ci se ressent de ce voisinage dans les pensées et les senti-

ments qui l'animent. Qu'un ange donc s'approche de l'homme avec la volonté d'agir sur lui, et l'homme ressentira les effets de cette puissance supérieure.

Léon. Comme les corps agissent sur les corps placés près d'eux, de même les esprits agissent sur les esprits vers lesquels ils se tournent.

L'abbé. Précisément : saint Thomas nous enseigne « que les êtres spirituels, en se tournant les uns vers les autres, exercent une action réciproque, analogue à celle qui existe entre deux corps placés l'un à côté de l'autre. (*Som. th.*, p. 1, q. 106, art. 1). »

Léon. Quelle action peuvent-ils exercer sur la volonté de l'homme?

L'abbé. L'homme, étant libre, reste toujours le maître de ses actes et de ses déterminations. L'ange ne peut donc pas produire en lui son vouloir. Mais il peut agir par la persuasion, présenter à l'homme des motifs et par là mouvoir sa volonté, qui conserve cependant toujours, par son libre arbitre, la puissance d'accéder à ces motifs de persuasion ou de les rejeter. « Dans « l'homme, ajoute saint Thomas, la volonté est encore « mue extérieurement par la passion qui s'attache à « l'appétit sensitif. Ainsi la volonté étant portée par la « concupiscence ou la colère à vouloir une chose, les « anges peuvent la mouvoir de cette manière en exci- « tant ses passions; mais ils ne la meuvent pas né- « cessairement, parce que la volonté est toujours libre

« de consentir ou de résister à la passion (*Som. th.*, « p. 1, q. 111, art. 2). »

Par le moyen de nos passions, ils peuvent donc allumer en nous des désirs ardents, et souffler dans notre âme le feu et la tempête.

Vous voyez, mes amis, quelle puissance appartient aux natures spirituelles. Supérieures à nous par leur essence, elles le sont encore par leurs facultés. Leur intelligence est plus vigoureuse, leur vision plus claire, plus élevée, plus étendue, plus prompte et plus sûre. Leur amour est plus fort, leur volonté plus ferme, leur mouvement plus rapide, leur activité plus puissante; et il n'est aucune des choses qui se font dans le monde, qu'ils ne puissent opérer par leur vertu naturelle en mouvant, en appliquant les causes de manière à leur faire produire leurs effets; car toute cause d'un ordre supérieur, qui peut disposer des causes inférieures, peut aussi produire les phénomènes qui se rattachent à ces mêmes causes.

ARTHUR. Les anges, il faut le reconnaître, ont reçu de Dieu des dons bien magnifiques.

L'ABBÉ. Et je ne vous ai parlé, Arthur, que des dons naturels de ces esprits; que serait-ce si je pouvais vous dévoiler ce qu'ils sont par les dons surnaturels de la grâce et de la gloire!

ARTICLE III.

DES DONS SURNATURELS DES ANGES.

Arthur. Est-ce que les anges ont eu besoin de la grâce?

L'abbé. Sans doute, la grâce, ou le don par excellence, a été nécessaire aux anges. Dieu ne les a pas créés seulement pour une perfection et une béatitude naturelles, mais pour la perfection et la béatitude surnaturelles qui consistent dans la vision intuitive de l'essence divine. Or, « cette béatitude n'est pas quelque « chose d'inhérent à la nature ; elle en est la fin, » dit saint Thomas. Elle surpasse les forces de toute nature créée, qui dès lors ne saurait y parvenir sans une force supérieure à elle, et d'un ordre plus élevé, qu'on nomme surnaturelle. Cette force surnaturelle qui correspond à la perfection et à la béatitude surnaturelles, c'est la grâce. Saint Thomas explique très bien cette doctrine. « Les anges ont eu besoin de la grâce pour se « tourner vers Dieu comme l'objet de leur béatitude. « Car le mouvement naturel de la volonté est le prin- « cipe de tout ce que nous voulons, et cette volonté se « porte vers ce qui nous convient naturellement. C'est « pourquoi, s'il y a quelque chose qui soit au-dessus « de notre nature, notre volonté ne peut l'atteindre « qu'autant qu'elle est aidée par un autre principe,

« principe surnaturel. Or, nous avons montré, en trai-
« tant de la connaissance de Dieu, que la vue de Dieu
« dans son essence, qui constitue le bonheur suprême
« de la créature raisonnable, est au-dessus de toute in-
« telligence créée. Il n'y a donc pas de créature raison-
« nable dont la volonté puisse atteindre ce bonheur,
« si elle n'est mue par un agent surnaturel, et c'est
« cet agent que nous désignons en parlant du secours
« de la grâce. C'est pourquoi on doit reconnaître que
« l'ange ne peut arriver à cette béatitude qu'autant
« qu'il a le secours de la grâce (*Som. th.*, p. 1,
« q. 62, art. 2). »

LÉON. Dieu les a créés, sans doute, dans l'état de grâce, comme il l'a fait pour Adam ?

L'ABBÉ. C'est du moins fort probable. Les saints Pères paraissent penser ainsi, et saint Thomas nous donne une belle raison de ce sentiment. « Nous voyons, dit-il,
« que tous les êtres créés par la divine Providence dans
« le cours des siècles, comme les arbres, les animaux
« et toutes les autres créatures matérielles, ont d'abord
« existé avec ce que saint Augustin appelle leurs raisons
« séminales. »

ARTHUR. Que sont ces raisons séminales ?

L'ABBÉ. Les germes, les semences des choses.

ARTHUR. Continuez, je vous prie.

L'ABBÉ. « Or, il est évident que la grâce sanctifiante
« est au bonheur suprême ce que la raison séminale
« des êtres est aux effets naturels qu'ils doivent produire.

« C'est pourquoi saint Jean appelle la grâce la semence « de Dieu (ép. I, 3). »

Arthur. Ainsi la grâce est la semence de la gloire.

L'abbé. Oui, comme la gloire est l'épanouissement de la grâce et son développement complet. La grâce est le principe, le germe, le commencement de la gloire, comme le germe d'un arbre est l'arbre même dans son principe; et l'arbre, parvenu à toute sa hauteur, est le germe dans son développement. L'être en grâce est le bienheureux dans son germe et son principe, et le bienheureux dans la gloire est l'être qui, par la grâce et dans la grâce, est parvenu à son développement complet et au dernier terme de sa perfection.

Arthur. Je comprends.

L'abbé. Je continue donc la citation du texte de saint Thomas : « Ainsi donc, comme d'après l'opinion de « saint Augustin, toutes les créatures matérielles ont « reçu, à l'instant de leur création, les raisons sémi- « nales de tous les effets naturels qu'elles doivent pro- « duire, de même les anges ont reçu dès le premier « moment de leur existence la grâce qui les rend agréa- « bles à Dieu (*Som. th.*, p. 1, q. 62, art. 3), » et sans laquelle ils ne pourraient pas faire les actes exigés par leur fin surnaturelle.

Léon. Maintenant ces anges sont dans la gloire?

L'abbé. Les bons anges, Léon, sont maintenant, et pour toujours, dans la gloire. Ils jouissent de la claire vision de Dieu; en sorte qu'à leur connaissance na-

turelle des choses, il faut ajouter celles qu'ils puisent dans la vision intuitive du Verbe divin.

LÉON. Les anges ont donc une double connaissance ?

L'ABBÉ. Les bons anges seulement, Léon, les anges bienheureux. « Ces anges ont effectivement une double « connaissance, l'une qui est naturelle, et l'autre qui « est l'effet de la gloire. Par la connaissance naturelle, « ils voient le Verbe au moyen de l'espèce ou image qui « éclaire leur propre nature ; et par la connaissance qui « est l'effet de la gloire, ils le connaissent dans son es- « sence. Ils connaissent aussi de ces deux sortes de « connaissance les choses qui sont dans le Verbe. Mais « la connaissance naturelle qu'ils en ont est imparfaite, « tandis que l'autre est parfaite. Ils ont possédé la pre- « mière dès leur création, mais ils n'ont possédé la se- « conde qu'après avoir obtenu l'éternelle félicité en se « tournant vers le bien (S. Thomas, 1 p., q. 62, art. 1). »

LÉON. Les bons anges nous sont donc supérieurs non-seulement par leur nature plus parfaite que la nature humaine, mais encore par leur élévation à la gloire béatifique et divine ?

L'ABBÉ. Tels sont la foi de l'Eglise et l'enseignement de la tradition.

LÉON. La perfection angélique est-elle la même dans tous les anges, ou bien y participent-ils dans une mesure inégale ?

L'ABBÉ. Cette question, Léon, nous mène à examiner quels sont les rapports des anges entre eux.

CHAPITRE III.

DES RELATIONS DES ANGES ENTRE EUX.

L'Abbé. Dans le monde visible, la nature matérielle s'avance progressivement vers l'homme par une série ascendante d'êtres divers qui se classent en trois règnes bien distincts.

Au-dessus de nos têtes, dans les régions sans borne assignable de l'espace, des globes lumineux, différents de grandeur, se coordonnant à des centres multiples, et ceux-ci à d'autres encore, composent un seul tout plein d'harmonie et de beauté. Partout se remarquent la pluralité, l'inégalité, l'unité, c'est-à-dire l'ordre, et avec l'ordre comme une ombre de société. Dans le genre humain, cet ordre s'élève avec les natures qu'il régit. Ce n'est plus l'ordre physique, mais l'ordre moral, la société des êtres libres. Au-delà des sphères matérielles, le monde supérieur des esprits ne présenterait-il au regard de Dieu que le triste spectacle d'une multitude confuse et désordonnée ? Mais la confusion n'existe nulle part dans les œuvres de celui qui est lui-même, dans sa trine unité, ordre, harmonie et beauté ; qui a créé tous les mondes sur l'exemplaire de ses idées, et formé les substances intelligentes à sa ressemblance.

Si Dieu a disposé toutes les choses du monde matériel dans un ordre admirable, combien plus cet ordre ne doit-il pas exister dans le monde spirituel ? Si les hommes ici-bas, intelligences imparfaites, composent une société, les anges, intelligences parfaites, forment nécessairement une société parfaite aussi.

Léon. Il y a société parmi les anges : cela est, parce que cela doit être.

L'abbé. Or toute société, Léon, suppose : 1° pluralité d'individus ; 2° inégalité dans les individus, membres du corps social ; 3° subordination entre eux ; 4° relations mutuelles ; 5° moyen de communication.

1° Il y a multitude parmi les anges : nous avons vu précédemment que Dieu les a créés en nombre incalculable.

2° Il y a inégalité parmi eux ; car il est autant d'espèces angéliques différentes qu'il existe d'individualités ; et cette diversité spécifique emporte avec elle une inégalité de nature. Tous donc n'ont pas la même perfection, même naturelle ; tous ne participent pas à l'être au même degré. La lumière divine s'est répandue sur eux avec profusion, mais cependant dans une mesure inégale. Ainsi tous connaissent, mais non de la même manière ni avec la même vigueur. Tous sont actifs, mais non avec la même puissance d'opération. Tous sont intelligence et vertu, « science et action déi« formes, dit saint Denys, faites à la ressemblance de « Dieu, » mais science et action graduées, qui s'élèvent

progressivement avec chaque individualité, depuis l'ange voisin de l'homme jusqu'à celui qui touche immédiatement à Dieu, dans la représentation toujours plus complète de la Divinité. Ce que saint Denys exprime en ces termes : « La hiérarchie est ordre divin, et science « et action déiformes, faisant ascension dans la ressem-« blance de Dieu selon la mesure des illuminations di-« vines infuses dans ces esprits. (*Hiérarch. céleste*, « ch. III). » Il suit de là qu'il y a parmi eux supériorité d'une part, et infériorité relative de l'autre, et par conséquent ils sont entre eux dans des rapports d'inférieurs à supérieurs et de supérieurs à inférieurs.

LÉON. En quoi consistent précisément la supériorité et l'infériorité des anges ?

L'ABBÉ. « La supériorité des êtres n'existe qu'en rai-« son de ce qu'ils se rapprochent davantage de Dieu, et « de ce qu'ils lui ressemblent mieux (saint Thomas, « 1 p., q. 55, art. 3). » Un ange donc est supérieur à l'autre lorsqu'il s'approche de Dieu plus près que cet autre ange, parce qu'il est une forme substantielle plus ressemblante à Dieu.

Comme l'ange est essentiellement intelligence, sa supériorité sur un autre a sa racine dans la supériorité de son entendement. Comparativement à l'ange inférieur, le supérieur possède une vertu cognitive plus puissante, une vision des choses plus claire et plus élevée, et des connaissances plus étendues ; il est illuminé d'une lumière plus abondante, parce qu'il est

plus près de la source de la lumière; et il voit les choses par des formes plus universelles, dans une unité plus haute, et par des actes moins multipliés. Sa vision ressemble davantage à celle de Dieu, qui voit tout dans l'unité très simple de son essence et par un seul acte. Telle est la pensée de saint Thomas que je vous ai déjà précédemment exposée.

Léon. Si la beauté de l'univers exige qu'il y ait diversité, gradation et ordre dans le monde matériel, elle n'exige pas moins rigoureusement qu'il y ait diversité, gradation progressive de lumières, de science et d'action, ordre enfin dans le monde angélique; mais j'aime à entendre les maîtres de la science divine nous enseigner cette doctrine élevée.

Dès lors aussi il faut qu'il y ait subordination, pour ramener à l'unité ces individualités diverses et inégales; car les êtres ne sont divers et inégaux que parce qu'ils sont destinés à faire partie d'un tout.

L'abbé. Assurément, Léon, il y a 3° subordination parmi les anges. D'abord tous, étant appelés à former une société parfaite avec Dieu, sont nécessairement subordonnés à leur créateur.

De plus dans cette société il y a hiérarchies; et dans ces hiérarchies différents ordres d'esprits qui, se rapprochant davantage par un genre d'excellence qui leur est commun et propre, composent des groupes partiels se coordonnant à l'ordre général.

Léon. Comme dans les sphères du firmament et dans

les sociétés humaines l'on voit les individualités, se groupant autour d'une individualité première, former des centres particuliers; et ceux-ci d'autres centres plus larges, se coordonnant tous à un être unique et premier qui, en les ramenant à lui, les relie dans l'unité d'un tout; il faut donc voir aussi dans la société angélique de grands centres, puis dans ceux-ci des centres particuliers, autour desquels se groupent les intelligences qui se ressemblent le plus par le même genre de perfection.

L'Abbé. Et aussi par le ministère qu'elles ont à remplir.

Arthur. Alors il y a une sorte de gouvernement dans le monde spirituel. Il est donc des anges qui sont préposés à la direction des autres; il en est qui donnent des ordres, et d'autres qui les exécutent.

L'Abbé. C'est une conséquence de leur organisation hiérarchique, et d'ailleurs nous voyons dans l'Apocalypse des anges qui commandent à d'autres anges.

Arthur. Et qui nous assure qu'il y a hiérarchie parmi les anges?

L'Abbé. Saint Denys l'enseigne clairement, distinguant trois hiérarchies dans le monde spirituel (*Hiér. cél.*, chap. vi).

Le concile de Latran, tenu sous Léon X, reconnaît aussi trois hiérarchies. « Quand Dieu, dit-il, au com-« mencement eut créé le ciel et la terre, il organisa le

« ciel même en trois principautés, appelées hiérar-
« chies. »

Léon. Pourquoi distingue-t-on les anges en trois hiérarchies? Il semblerait plus naturel de n'en admettre qu'une seule.

L'Abbé. Entendons d'abord ce que l'on veut dire par hiérarchie. Selon saint Denys, le concile de Latran et saint Thomas, on appelle hiérarchie une principauté sacrée. Or, pour qu'il y ait principauté, il faut deux choses, un prince qui régit et une multitude qui est régie par ce prince.

Si donc vous considérez la multitude des anges en tant qu'elle a Dieu pour chef, et qu'elle est régie par sa souveraine autorité, elle ne forme certainement sous ce rapport qu'une seule hiérarchie, c'est-à-dire une seule société.

Mais rien n'empêche que cette société ne soit organisée, divisée en trois grands centres qu'on appellera hiérarchies, parce qu'ils formeront trois principautés sacrées; et le concile de Latran nous affirme qu'il en est ainsi. Il faut donc admettre que les anges forment dans leur ensemble trois grandes divisions principales; et chaque division comprend un chef et un nombre considérable d'anges réunis sous le gouvernement de ce chef particulier subordonné au monarque suprême. Or, là où l'on voit un prince particulier et une multitude partielle régie et gouvernée par ce prince qui ne commande qu'à elle, il y a principauté, hiérarchie dès

lors; et, par conséquent aussi, autant de hiérarchies qu'il se trouvera de multitudes partielles subordonnées à un chef spécial dont elles recevront les ordres; comme on distingue dans un même royaume autant de cités différentes qu'il y a de villes qui ont leurs lois et leurs magistrats particuliers.

LÉON. Sur quoi repose cette distinction des anges en trois hiérarchies?

L'ABBÉ. Sur le mode de leurs connaissances. Nous l'avons vu, tous ces esprits ne sont pas égaux en perfection; les uns sont supérieurs, les autres inférieurs. Les supérieurs ont de la vérité une connaissance plus universelle que les inférieurs; car plus un ange est élevé, et plus il voit les choses créées à la manière de Dieu. Tous donc connaissent, mais non selon le même mode. Les uns perçoivent la vérité d'une manière plus parfaite, les autres d'une manière moins parfaite que les premiers. Ceux qui la perçoivent selon un même mode, parce qu'ils ont cela de commun et de semblable qu'ils voient les choses sous le même aspect, rentrent dans la même catégorie et appartiennent à la même hiérarchie.

LÉON. Et il y a pour les anges trois manières différentes de voir les choses?

L'ABBÉ. Oui, Léon, et, par conséquent, trois genres de perfections différentes; et ces trois genres de perfections différentes constituent trois hiérarchies. Telle est la doctrine de saint Thomas. Selon ce grave docteur, il est

trois degrés dans la manière dont les anges connaissent la vérité ; et ces trois degrés correspondent aux trois aspects sous lesquels on peut considérer les raisons des choses créées.

LÉON. Quels sont ces trois aspects?

L'ABBÉ. 1° Ces raisons peuvent être considérées selon qu'elles émanent du premier principe universel qui est Dieu. C'est ainsi que les perçoit la première hiérarchie qui est immédiatement en rapport avec Dieu, et qui habite, selon l'expression de saint Denys, sous les portiques de la divinité ; 2° elles peuvent être considérées comme dépendant des causes universelles créées, qui sont déjà multiples sous un rapport, et ce mode de perception est celui qui convient à la seconde hiérarchie ; 3° elles peuvent être considérées comme appliquées à chaque objet en particulier, selon que ces objets dépendent des causes qui leur sont propres. Ce mode convient à la dernière hiérarchie (saint Thomas, 1 p., q. 108, art. 1).

Ainsi s'explique la distinction trinaire des hiérarchies célestes. Comme la supériorité et l'infériorité relatives des anges reposent sur le mode dont ils voient, non pas l'essence de Dieu, mais les raisons des choses créées, et que ce mode est triple, ils se divisent naturellement en trois hiérarchies, correspondant à ces trois manières, plus parfaites l'une que l'autre, de connaître les choses sur lesquelles ils sont éclairés.

LÉON. Ne nous avez-vous pas dit que dans chaque

hiérarchie on distingue encore différents ordres particuliers?

L'abbé. Votre mémoire ne vous trompe pas, Léon; c'est bien là ce que je vous ai dit. La Sainte-Écriture nous laisse entrevoir qu'il est différents ordres parmi les anges; car saint Paul, dans son épître aux Éphésiens, 1, 20, nous apprend que Dieu a établi le Christ-homme au-dessus de toutes les principautés, les puissances et les dominations. Ces noms désignent sans doute différents ordres d'anges.

Saint Denys, qui assure ne rien avancer sur les anges de son propre mouvement, mais uniquement d'après l'enseignement des hommes inspirés d'en haut, dit que l'on donne neuf dénominations à ces sublimes esprits, et qu'on les partage en trois fois trois ordres.

Enfin saint Thomas établit que dans chaque hiérarchie on distingue trois ordres différents, l'ordre le plus élevé, l'ordre intermédiaire et l'ordre inférieur. Et voici la raison qu'il en donne : « Une hiérarchie est une principauté, c'est-à-dire une multitude qui obéit de la même « manière aux ordres d'un même chef. Or, une multi« tude serait désordonnée et confuse si elle ne se divi« sait en plusieurs ordres différents. Ainsi la nature « même de la hierarchie exige qu'il y ait des ordres di« vers (*Somme théol.*, 1 p., q. 108, art. 2). »

Aussi le concile de Latran, que je vous ai déjà cité, dit-il que Dieu a distingué dans les trois hiérarchies autant de chœurs angéliques.

Léon. Chaque hiérarchie comprenant trois ordres, le supérieur, l'intermédiaire et le dernier, il s'ensuit qu'elle est composée d'anges de perfections diverses.

L'abbé. Certainement, Léon; de même que les anges de la première hiérarchie sont supérieurs aux autres, et ceux de la seconde supérieurs à ceux de la dernière, mais inférieurs aux premiers; de même les anges du premier ordre dans chaque hiérarchie surpassent en perfection les anges des autres ordres, et ceux-ci les ordres inférieurs selon leur position relative. C'est ce que nous enseigne saint Denys quand il dit : « La hiérarchie « est l'ordre divin, la science et l'action déiformes, fai« sant ascension dans la similitude de Dieu, proportion« nellement aux illuminations divines infuses dans les « esprits angéliques. »

Léon. Qu'est-ce qui différencie les ordres angéliques?

L'abbé. « La distinction des ordres repose sur la différence des devoirs et des actes que l'on a à remplir; dans la cité il y a des ordres différents, parce qu'il y a des hommes qui remplissent des fonctions diverses. Ainsi autre est l'ordre des magistrats, autre celui des guerriers, autre celui des laboureurs. Mais quelle que soit la multiplicité des ordres existants dans une même cité, ils sont tous réductibles à trois classes : la classe haute, la classe moyenne et la classe populaire. De même dans les hiérarchies des anges on distingue plusieurs ordres d'après la diversité de leurs fonctions et de leurs offices; mais tous ces ordres peuvent se ramener à trois :

l'ordre le plus élevé, l'ordre mitoyen et l'ordre inférieur (saint Thomas, 1 p., q. 108, art. 2). »

Arthur. Mais parmi les anges tous les biens spirituels sont communs, et s'ils sont communs, tous ces esprits ont les mêmes perfections et les mêmes fonctions; alors comment peuvent-ils se classer en différents ordres?

L'abbé. Il est vrai, Arthur, que dans cette société céleste tous les anges possèdent en commun les mêmes biens; mais cependant les uns les possèdent d'une manière plus éminente que d'autres; ce qui constitue une excellence particulière pour eux. Celui qui peut communiquer une chose la possède plus parfaitement que celui qui ne peut pas la communiquer. Ainsi celui qui peut enseigner possède la science d'une manière plus excellente que celui qui serait incapable de communiquer ce qu'il sait. Et d'autre part, plus le don qu'un être peut communiquer est élevé, plus le degré qu'il occupe est élevé lui-même. Le maître, par exemple, qui peut enseigner les sciences les plus hautes est celui qui appartient dans l'enseignement à l'ordre le plus distingué, et qui occupe le rang supérieur. Au moyen de ces comparaisons on peut se représenter comment la distinction des degrés ou des ordres dans les anges repose sur la différence de leurs fonctions et de leurs charges (saint Thomas, *ibid.*).

Arthur. Les anges possèdent bien tous les mêmes dons, mais pas au même degré. Les uns les possèdent

d'une manière plus excellente que d'autres; tous aussi sont employés au même service de Dieu, mais non de la même manière; les uns remplissent des fonctions plus excellentes encore que d'autres; cette diversité d'offices les constitue en différents ordres. Voilà sans doute ce que vous voulez dire.

L'Abbé. C'est ce qu'enseigne saint Thomas, dont je me plais à vous citer de nombreux passages, pour une raison facile à deviner. C'est qu'il est le docteur par excellence, quand il s'agit de la science des choses divines, et qu'il est impossible de mieux penser que lui.

Léon. Et chaque ordre se compose-t-il aussi de plusieurs anges?

L'Abbé. Oui, Léon. Il y a beaucoup d'anges dans un même ordre. Il est même impossible qu'il en soit autrement, vu le nombre incalculable de ces esprits. D'ailleurs ici encore le monde visible nous révèle l'organisation du monde invisible : car dans les divers ordres des corps, comme dans les ordres multiples de la société humaine, nous voyons chaque groupe partiel se composer d'une multitude plus ou moins nombreuse d'individualités. Ainsi en doit-il être des esprits angéliques.

Léon. Chaque ange aura donc encore sa perfection propre, son emploi spécial?

L'Abbé. Oui, Léon. Saint Denys enseigne que, dans le même ordre, il y a des anges qui sont au commencement, d'autres au milieu, d'autres à la fin (*Hié. cél.*,

4 et 10). Et saint Thomas dit de son côté que tous les anges du même ordre sont bien égaux sous le rapport du caractère général qui distingue leur ordre, mais qu'ils ne sont point égaux absolument.

Léon. En quoi consiste cette distinction de chaque ange?

L'abbé. Il est impossible de vous le dire, Léon; « car « cette distinction spéciale des ordres et des offices, « d'après laquelle chaque ange a un emploi et un rang « qui lui sont propres, nous est inconnue (saint Tho- « mas). » Nous savons seulement d'une manière générale que cette différence existe; mais voilà tout. Nous ne connaissons pas parfaitement le monde angélique, il s'en faut beaucoup. « Celui qui connaît parfaitement « une chose peut en distinguer les actes, les vertus, la « nature, jusque dans les moindres détails. Mais celui « qui ne la connaît que d'une manière imparfaite, ne « peut la distinguer qu'en général, et cette distinction « beaucoup moins multiple » ne s'étend pas aux individualités. Par exemple, « celui qui ne connaît qu'impar- « faitement les choses naturelles distinguera leurs « ordres d'une manière générale seulement; il les di- « visera en différentes classifications, plaçant dans l'une « les corps célestes, dans l'autre les corps inférieurs « inanimés, dans la troisième les plantes, dans la qua- « trième les animaux. Celui, au contraire, qui les con- « naîtrait plus parfaitement, pourrait distinguer dans « les corps célestes des ordres différents et subdiviser

« ainsi chacune des catégories générales que le premier « a établies. Pour nous, comme le dit saint Denys, « nous ne connaissons les anges et leurs fonctions « qu'imparfaitement. Nous ne pouvons donc distinguer « les fonctions des anges et leurs ordres qu'en général, « sans pouvoir déterminer comment il y a dans le « même ordre une multitude d'anges. Mais si nous « connaissions parfaitement ce qui se passe dans cette « sphère, nous saurions parfaitement aussi que tout « ange a ses fonctions propres et occupe le rang qui « lui convient, comme nous savons que chaque étoile « est à sa place dans le firmament, bien que nous ne « puissions pas nous en rendre compte (*Som. th.*, 1 p., « q. 108, art. 3). »

Léon. Rien de plus vrai que ce que vous dites là. La science imparfaite ne saisit que le général, les grandes classifications ; la science parfaite saisit les individualités jusque dans les moindres détails. Puisque nous ne pouvons avoir du monde angélique qu'une connaissance fort imparfaite, nous ne pouvons connaître les offices propres de chaque ange. Nous savons seulement, en général, que chaque ordre se compose d'une grande multitude de ces esprits, remplissant chacun des fonctions spéciales.

Mais maintenant je vous adresserai une autre question : la distinction des anges en hiérarchies et en ordres est-elle fondée sur leurs dons naturels ou sur leurs dons surnaturels ?

L'Abbé. Sur les uns et sur les autres. Les dons de la nature commencent cette distinction, et les dons de la grâce la complètent et la consomment. Possédant une nature spirituelle douée de facultés plus perfectionnées dans les uns que dans les autres, il est clair que ces anges sont distingués par ces dons naturels que Dieu leur a prodigués dans une mesure inégale et progressive; c'est pourquoi il résulte de leur nature même qu'ils forment différentes hiérarchies et différents ordres. Puis, comme Dieu les a appelés à une fin, non pas seulement naturelle, mais encore surnaturelle, c'est-à-dire à la vision intuitive de son essence et à la jouissance immuable de sa bonté, il leur a communiqué la grâce, la proportionnant à l'étendue de leurs facultés naturelles. Cette grâce, se surajoutant à leur nature, complète leurs dons, et par la même aussi leur distinction en hiérarchies et en ordres.

Ces ordres divers, au nombre de neuf, ont reçu différentes dénominations, d'après les écrivains sacrés. Isaïe, ch. vi, nomme les séraphins; Ezéchiel, ch. i, les chérubins; saint Paul, ép. aux Col., i, les trônes, les dominations, les vertus, les puissances et les principautés (Eph., i); saint Jude, les archanges; et il est parlé des anges en beaucoup d'endroits des livres saints.

Ces noms, par lesquels on désigne les neuf chœurs angéliques, ne viennent donc pas des hommes, mais bien de Dieu à qui il a plu de nous les révéler.

Léon. Tout nom qui vient de Dieu même est un

nom bien choisi, un nom qui, nécessairement, convient à l'être qu'il désigne; or, il ne peut lui convenir qu'autant qu'il exprime, le mieux possible, les qualités de cet être. Les noms des anges doivent dès lors exprimer leurs diverses qualités.

L'ABBÉ. Chacun de ces noms, dit saint Thomas, désigne les propriétés de l'ordre auquel il appartient, et, selon saint Denys, « toute dénomination donnée aux « intelligences célestes signifie et déclare leurs proprié- « tés déiformes, par lesquelles elles sont les images de « Dieu (*Hiér. cél.*, ch. VII et VIII). »

Ces noms angéliques, donc, expriment parfaitement et les perfections et les fonctions spirituelles des ordres célestes. Saint Denys et saint Grégoire ont fait tous deux une admirable exposition du sens de ces noms. Mais le premier les considère relativement aux perfections qu'ils désignent; le second relativement aux fonctions extérieures des anges; en sorte que ces deux explications, loin de se combattre, se complètent au contraire l'une par l'autre.

LÉON. Faites-nous donc connaître ce qu'ont dit, à ce sujet, ces deux grands hommes.

L'ABBÉ. Rien de plus facile; saint Thomas a résumé en deux pages leur magnifique exposition des noms angéliques.

1° Le nom d'ange est tout à la fois un nom commun à tous les esprits célestes et un nom propre au dernier ordre de la troisième hiérarchie. Il signifie celui qui

annonce ; on le donne à tout messager, et, sous ce rapport, tous les esprits célestes, quand ils manifestent les ordres de Dieu, méritent d'être ainsi appelés. Mais es anges supérieurs ont des qualités plus élevées que cette manifestation, et c'est à cette qualité que leurs ordres empruntent leur dénomination. Le dernier ordre des anges, n'ayant pas de qualité supérieure à cette manifestation, lui emprunte par là même son nom. Et c'est ainsi que cette dénomination générale se trouve appropriée au dernier ordre des esprits célestes, suivant la pensée de saint Denys. On peut dire encore que le dernier ordre des esprits célestes peut recevoir cette dénomination particulière, parce que c'est lui qui nous annonce immédiatement les ordres de Dieu. En effet, les anges de cet ordre sont ceux qui se rapprochent le plus de l'homme et qui entrent immédiatement en rapport avec nous. Le ministère auquel ils sont employés nous touchant de plus près, ils sont proprement pour nous les anges de Dieu. « Saint Grégoire dit « qu'on donne le nom d'anges à ceux qui annoncent les « vérités les moins importantes. »

2° Selon saint Denys, les archanges tiennent le milieu entre les principautés et les anges ; par conséquent, ils sont ainsi appelés comme étant les chefs des anges, parce qu'ils sont en effet des chefs quand on les considère par rapport à eux, tandis qu'ils ne sont que des anges par rapport aux principautés. D'après saint Grégoire, « les archanges doivent leur nom à la supériorité

« qu'ils ont sur les anges en ce qu'ils sont appelés à an-
« noncer les grandes choses. »

3° Les principautés sont ainsi nommées parce qu'elles sont placées au-dessus de tous les esprits célestes qui remplissent les ordres de Dieu. Ce sont elles, d'après saint Grégoire, qui sont les premières à exécuter ce qui est commandé. C'est pourquoi saint Denys dit « qu'elles « sont ainsi appelées à diriger et à guider les autres « ordres sacrés. Car ceux qui dirigent les autres et qui « sont placés au premier rang parmi eux reçoivent à « proprement parler le nom de princes. »

4° Les puissances. Le nom de puissance désigne un certain ordre. C'est pourquoi saint Denys dit que ce nom indique l'ordre parfait, selon lequel les esprits célestes reçoivent les choses et les actions divines qu'ils communiquent à leurs inférieurs pour les élever à l'Être des êtres. Selon saint Grégoire, ce nom de puissance est donné à ceux qui combattent les ennemis de Dieu et les repoussent.

5° Les vertus. Il faut remarquer que ce nom peut s'entendre en deux sens : 1° d'une manière générale, en tant qu'il désigne la faculté d'agir qui tient le milieu entre l'essence et l'opération, parce qu'elle a sa raison dans l'essence et qu'elle est ce qui opère. Dans ce sens on donne le nom de vertus à tous les esprits célestes, parce qu'ils sont tous des essences spirituelles opérantes; 2° le nom de vertus désigne une certaine supériorité de forces, et en ce sens il est le nom propre d'un

ordre. « Ce nom de vertus, dit saint Denys, signifie une « force virile et inébranlable, une vigueur immuable « pour toutes les opérations déiformes, pour recevoir « sans défaillance les illuminations divines, pour repré- « senter puissamment l'image de Dieu, pour n'aban- « donner jamais par faiblesse le mouvement déiforme, « mais porter toujours avec fermeté la vertu essentielle « et potentifiante, et la ressemblance de cette vertu « principale, cause de toute vertu (*Hiér. cél.*, ch. VIII). » Ce mot de vertus donc indique que pour tout ce qui les concerne elles s'approchent de Dieu sans aucune crainte, ce qui semble démontrer une grande force d'âme, et qu'elles participent à la vertu divine.

6° Les dominations. Selon saint Denys, ce nom désigne d'abord cette liberté qui est aussi éloignée de l'esclavage et de la sujétion dégradante de la populace que de l'oppression tyrannique qui pèse quelquefois sur les grands eux-mêmes. Il exprime en second lieu ce gouvernement ferme et inflexible qui ne se laisse entraîner à aucun acte de servilité, ni à aucun acte d'oppression. Enfin, il désigne, dans ces êtres spirituels, une aspiration et une participation à la véritable domination qui est Dieu.

Selon saint Grégoire, le propre des dominations est de commander ce qu'il faut faire : ce qui lui fait dire qu'il y a un ordre d'anges auquel ce nom est donné, parce qu'il en est d'autres qui leur sont soumis et qui doivent leur obéir. « Ces dominations, dit Jean Scot,

dans son *Commentaire sur saint Denys*, n'exercent pas un empire tyrannique et superbe, mais modeste et humble, régi par l'amour de Dieu et de leurs inférieurs. »

7° Les trônes. Les anges qui appartiennent à cet ordre ont cette excellence au-dessus des autres qu'ils peuvent connaître immédiatement en Dieu les raisons des œuvres divines. Ils sont ainsi appelés d'après saint Grégoire, parce qu'ils sont le siége de Dieu, et que c'est par eux qu'il rend ses jugements. D'après saint Denys ce nom de trône indique : 1° l'élévation de ces esprits célestes qui s'approchent de Dieu, jusqu'à voir immédiatement en lui les raisons des choses; 2° leur fixité qu'ils tirent de Dieu même qui les rend stables; 3° l'honneur qui leur est fait de recevoir Dieu en eux-mêmes et de le communiquer en quelque sorte à leurs inférieurs; 4° leur disposition habituelle qui les rend toujours prêts à recevoir Dieu et à exécuter ses volontés.

8° Les chérubins. Le nom de chérubin désigue l'excellence de la science. Les anges donc qui portent ce nom possèdent la plénitude de la science. D'après saint Denys, les chérubins sont tout yeux, et ce nom indique qu'ils voient Dieu parfaitement, qu'ils reçoivent dans sa plénitude la lumière divine, qu'ils contemplent en Dieu même la beauté de l'univers telle qu'elle émane de sa lumière increéee; qu'ils communiquent cette connaissance dont ils sont remplis et la répandent abondamment sur les autres.

9° Les séraphins. Le nom de séraphin signifie l'ex-

cellence de l'amour, et emporte avec lui l'idée d'ardeur et d'incendie. C'est pourquoi saint Denys, expliquant ce nom, applique aux seraphins les propriétés du feu qui renferme le plus haut degré de chaleur. Or, le feu a trois propriétés : 1° le mouvement, qui est continu et se porte toujours en haut : ainsi l'élan des séraphins est tel qu'ils se meuvent incessamment vers Dieu; 2° l'activité, qui est sa chaleur, mais chaleur pénétrante et ardente qui embrase l'objet livré au feu dans toutes ses parties, et le rend lui-même tout ardent. Ainsi les séraphins exercent une action puissante sur leurs inférieurs, les excitent à une ardeur sublime, les animent, les embrasent et les purifient par les flammes d'un tel incendie; 3° la clarté. Le feu éclaire, ainsi les séraphins possèdent en eux-mêmes une inextinguible lumière, et ils illuminent parfaitement les autres de leur clarté (saint Thomas, 1 p., q. 108, art. 5).

Voilà, mes amis, le sens de ces noms angéliques tel qu'on le trouve exposé dans les œuvres de saint Denys et de saint Thomas. Vous voyez que ces dénominations différentes ont leur raison dans les propriétés distinctives qui caractérisent les neuf chœurs des anges.

Léon. Cette exposition des noms angéliques est pour moi pleine d'intérêts et de charmes; et je vous remercie de nous l'avoir fait connaître. Tout ce que vous nous apprenez excite de plus en plus ma curiosité, ou plutôt ma soif de connaître ce qui peut être connu du monde spirituel. Dites-nous donc encore, si vous le voulez bien,

dans quel ordre se classent les neuf chœurs des anges?

L'ABBÉ. D'après saint Denys, les trois hiérarchies comprennent tous les chœurs des anges dans l'ordre suivant, en partant des plus élevés pour descendre jusqu'au dernier degré. Dans la première hiérarchie se trouvent au premier rang les séraphins, au second les chérubins, et les trônes au troisième. Dans la seconde hiérarchie sont les dominations, les vertus et les puissances. La troisième hiérarchie comprend les principautés, les archanges et enfin les anges.

LÉON. Et quelle est la raison de cette classification?

L'ABBÉ. Voici les raisons sur lesquelles saint Denys s'est appuyé pour déterminer le rang que chacun des ordres célestes doit occuper. Il est à remarquer que, d'après lui, « la première hiérarchie voit en Dieu même les raisons des choses; la seconde les voit dans les causes universelles, et la troisième dans leurs causes selon qu'elles sont déterminées à des effets spéciaux. Et comme Dieu est la fin, non-seulement des fonctions que tous les anges remplissent, mais encore de toutes les créatures, c'est à la première hiérarchie qu'il appartient de considérer la fin; la seconde doit préparer en général ce que l'on doit faire, et la dernière doit appliquer ce qui est préparé, c'est-à-dire exécuter. Car il est évident que dans toute opération on trouve ces trois choses. C'est pourquoi saint Denys, considérant les propriétés des ordres d'après leur nom, a placé dans la première hiérarchie les ordres dont les noms indiquent un rap-

port avec Dieu : tels sont les séraphins, les chérubins et les trônes. Dans la seconde il a placé ceux dont les noms désignent en général un gouvernement ou une disposition quelconque : telles sont les dominations, les vertus et les puissances. Enfin il a placé dans la troisième ceux dont les noms indiquent l'exécution d'une œuvre, comme les principautés, les archanges et les anges. »

La première hiérarchie a donc immédiatement rapport à Dieu en qui elle voit les raisons des choses. « Or, « une créature peut être en rapport avec la fin de trois « manières. En effet, on considère d'abord la fin, « ensuite on en a une connaissance parfaite; enfin on « s'y attache d'intention. La seconde de ces opérations « suppose la première, » comme la connaissance suppose la vision, « et y ajoute; la troisième suppose les deux autres et y ajoute aussi, » comme l'amour d'un objet suppose la vision et la connaissance de cet objet.

Léon. Ainsi il y a trois degrés dans le rapport des anges avec Dieu : 1° la vision qui regarde Dieu; 2° la connaissance de Dieu; 3° l'amour unitif de Dieu. Ce dernier degré est plus parfait que les deux autres, parce qu'il les suppose et y ajoute; et le second est plus parfait que le premier parce qu'il le suppose et y ajoute encore.

L'abbé. C'est cela même. Du reste « nous pouvons « trouver dans les choses humaines une certaine ana- « logie avec ce qui se passe dans les choses célestes.

« Ainsi il y en a qui ont une dignité assez élevée pour « qu'ils puissent d'eux-mêmes s'approcher familière- « ment du roi ou du général. Il y en a d'autres qui ont « de plus l'avantage de connaître ses secrets; enfin il y « en a d'autres qui sont toujours avec lui et qui ne le « quittent pas plus que s'ils étaient une partie de lui- « même. D'après cette comparaison, nous pouvons nous « faire une juste idée de la disposition des ordres qui « composent la première hiérarchie. En effet, les trônes « sont élevés au point de recevoir Dieu familièrement « en eux-mêmes, et de pouvoir connaître immédiate- « ment les raisons des choses qui sont en lui; ce qui « est le propre de toute la première hiérarchie. Les « chérubins ont une connaissance suréminente des « secrets de Dieu; et les séraphins possèdent surémi- « nemment le don qui est au-dessus de tous les autres, « celui de l'union avec Dieu. Ainsi l'ordre des trônes « tire son nom de ce qui est commun à toute la pre- « mière hiérarchie, comme celui des anges tire son « nom de ce qui est commun à tous les esprits cé- « lestes. »

La seconde hiérarchie a rapport au gouvernement. « Or, il y a aussi trois choses qui sont de l'essence du gouvernement. La première est la distinction de ce qui se doit faire, ce qui est le propre des dominations; la seconde consiste à fournir les moyens de les exécuter; ce qui est le fait des vertus; et la troisième a pour objet de régler de quelle manière ce qui a été commandé ou

défini pourra être exécuté, et c'est ce qui regarde les puissances. »

La troisième hiérarchie, qui voit les causes universelles selon qu'elles sont déterminées à leurs effets spéciaux, se rapporte à l'exécution. « L'exécution pour « les anges consiste à annoncer les ordres de Dieu. Or, « quand il s'agit d'un acte quelconque, il y en a toujours « qui président pour ainsi dire à l'action et qui guident « les autres. Cette fonction est celle des principautés. « Il y en a d'autres qui exécutent simplement les « ordres qu'ils ont reçus ; ce sont les anges. » Enfin il y en a d'autres qui tiennent le milieu et ce sont les archanges.

« Cette manière de déterminer les différents ordres des anges paraît convenable. Car le premier d'un ordre inférieur a une certaine affinité avec le dernier de l'ordre supérieur, comme on trouve peu de différence entre le dernier des animaux et la première des plantes. Ainsi, le premier ordre est celui des personnes divines qui a pour terme l'Esprit-Saint, l'amour substantiel, avec lequel l'ordre le plus élevé de la première hiérarchie a de l'affinité, puisqu'il doit son nom à l'amour même dont il est embrasé. Le dernier ordre de la première hiérarchie est celui des trônes qui, par sa nature, a une certaine affinité avec les dominations. Car, d'après saint Grégoire, c'est par les trônes que Dieu exerce ses jugements. Ainsi, ils reçoivent les lumières divines de telle sorte qu'ils peuvent éclairer immédiatement la seconde

hiérarchie qui a pour fonction de disposer et de préparer ce qui doit être fait. L'ordre des puissances a aussi de l'affinité avec l'ordre des principautés; car les puissances ayant pour fonctions de déterminer l'ordre de l'exécution, les ordres qu'elles expriment s'adressent aux principautés qui tiennent le premier rang parmi les esprits célestes chargés de l'exécution des volontés divines. Ainsi, ce sont elles qui président au gouvernement des nations et des royaumes, ce qui est le premier emploi qu'on puisse assigner aux esprits de la dernière hiérarchie. Car le bien d'une nation est plus élevé que celui d'un individu (saint Thomas, *Som. th.*, 1 p., q. 108, art. 6). »

Maintenant, mes amis, je vous le demande, cette organisation du monde angélique en trois hiérarchies, et des trois hiérarchies en trois ordres chacune, s'élevant progressivement jusqu'à l'ange suprême qui reflète en lui l'amour inénarrable de l'Esprit-Saint; cette organisation, dis-je, n'est-elle pas belle et digne de Dieu? Par cette disposition, tous les anges sont reliés les uns aux autres dans les liens d'une douce subordination. Si, parmi eux, les uns commandent et les autres obéissent, gardons-nous de leur attribuer ces faiblesses qui vicient chez les hommes et l'exercice du pouvoir et l'obéissance à ses ordres. Dans le monde angélique il n'est rien d'arbitraire, rien de tyrannique, rien de faux dans le pouvoir. Tout est fondé sur la vérité et la charité divine; tout est régi, gouverné par la connaissance parfaite des

volontés de Dieu; et les premiers d'entre les anges, ceux qui président aux hiérarchies ou aux chœurs inférieurs, ne font dans ce qu'ils commandent que transmettre à leurs subordonnés les ordres de la Providence.

D'autre part, il n'est rien de bas, rien de rampant, rien d'abject ni rien d'intéressé dans l'obéissance des inférieurs; car l'obéissance en eux n'est que le mouvement de la piété et de l'amour qui les porte, avec une fermeté ardente, à l'exécution des ordres qu'ils savent leur venir de Dieu même, par l'intermédiaire des anges supérieurs; et cette obéissance amoureuse leur est une joie et une gloire, parce que, régis par l'amour, ils sont heureux de concourir à l'accomplissement des desseins providentiels.

Ainsi, la lumière de la vérité et l'amour du bien sont le principe et la règle des hiérarchies angéliques; le fondement de leurs relations.

Léon. Il y a donc aussi relations entre les anges; en quoi consistent-elles?

L'Abbé. 4° Il y a certainement relations entre les anges, puisqu'ils sont subordonnés les uns aux autres.

Ces relations consistent dans des offices de charité et des ministères divins qu'ils remplissent les uns à l'égard des autres; et cet office de charité consiste dans la communication de la lumière divine, qui, selon saint Denys, opère dans les intelligences un triple effet; car elle purifie, en chassant les ténèbres, elle illumine en mani-

festant le vrai, elle perfectionne en donnant une connaissance parfaite des choses.

« Dans les hiérarchies des anges, les uns sont puri-
« fiant et les autres purifiés; les uns illuminant et les
« autres illuminés; les uns perfectionnant et les autres
« perfectionnés. Et au-dessus d'eux règne la divine
« béatitude, toute pure en elle-même, sans ombre,
« pleine de l'éternelle clarté, très parfaite, purifiant
« tout, illuminant tout et perfectionnant tout. Il faut
« que les ordres inférieurs soient dépouillés de toute
« dissemblance qui altérerait l'image de Dieu, qu'ils
« soient remplis de la lumière divine pour qu'ils puis-
« sent contempler la vérité par les plus chastes regards
« de l'intelligence; qu'ils participent enfin à la connais-
« sance perfective des saints contemplateurs. Les ordres
« supérieurs purifient les inférieurs par la communica-
« tion de leur pureté propre et grandement purifiante;
« comme des esprits très riches, abondamment remplis
« de la sainte clarté, ils versent leur excellente lumière
« sur ceux qui sont au-dessous d'eux; et enfin les per-
« fectionnent dans la science des choses divines qu'ils
« leur communiquent (saint Denys, *Hiér. cél.*, ch. III). »

Voici encore, selon le même Père, comment les choses se passent dans les hauteurs des cieux.

Dieu qui règne au-dessus de tout est la lumière essentielle et très simple. La première hiérarchie angélique dans les trois ordres qui la composent touche immédiatement à la divinité, et, placée pour ainsi dire

dans les vestibules de son palais, forme comme sa cour et son cortége. Or, la sagesse éternelle répand d'abord ses rayons sur elle et la remplit d'un aliment divin. Ces premières essences sont ainsi purifiées par la lumière divine, qui s'épanche immédiatement en elles, et dont elles reçoivent l'écoulement avec d'autant plus d'abondance qu'elles sont plus rapprochées de sa source. Toutefois, n'entendons pas cette purification dans un sens grossier. Ces sublimes intelligences sont purifiées non par la délivrance de quelques taches ou souillures, comme nous le sommes, nous pécheurs, quand la grâce divine vient effacer nos fautes, ou nous tirer de l'asservissement des sens, des fausses et vaines imaginations qui nous éloignent de l'amour et de la connaissance du vrai; mais elles sont purifiées par une élévation si haute qu'elles sont affranchies de tout amoindrissement d'être et de toute infériorité relativement aux autres créatures. Admises à la participation du Christ, auquel elles communient sans l'intermédiaire d'aucun symbole, d'aucun sacrement, elles boivent à leur source les lumières déifiques; et la ressemblance divine brille en elles dans sa plus splendide beauté.

Ces saintes essences reçoivent immédiatement de Dieu leur sainteté, et non par l'intermédiaire des autres ordres. Fixées près de son trône dans une très chaste fermeté, se mouvant incessamment vers Dieu d'un mouvement stable, pénétrant, actif, tout de feu, elles contemplent sans fin la beauté immatérielle et invi-

sible, ainsi que les raisons des œuvres de Dieu, qui les sanctifie excellemment, les purifie de l'ignorance par une irradiation de sa clarté, les illumine par la manifestation des doctrines les plus élevées, et les perfectionne par la science des vérités toujours découvertes à leurs regards.

Ces excellentes essences, ainsi purifiées, illuminées et perfectionnées par la communication que Dieu leur fait de sa lumière, et devenues par là les formes les plus ressemblantes de la divinité dont elles reflètent la beauté sans dissemblance, se meuvent à leur tour vers les ordres inférieurs avec une piété et une charité inénarrables. Se penchant donc vers les ordres de la seconde hiérarchie, elles leur communiquent la divine lumière, et par cette communication les purifient de toutes ténèbres, les illuminent de la divine clarté et les perfectionnent dans la science des choses de Dieu. De leur côté, les ordres de la seconde hiérarchie, mus par le même mouvement d'amour, se portent vers ceux de la troisième, et leur transmettent la lumière céleste, les purifiant, les illuminant, les perfectionnant. Ces intelligences, se penchant les unes les autres vers leurs inférieurs, les attirent à elles, les élèvent en haut, les ramènent à l'unité, en les rattachant à Dieu qui est l'être des êtres. Toutes s'inclinent vers ce qui est au-dessous, et se relèvent pour se tourner vers ce qui est au-dessus de tout. Ainsi la lumière divine descend de degrés en degrés jusqu'au dernier des anges, et, s'épanchant au sein

du monde spirituel, forme dans les hauteurs incommensurables du ciel ces myriades d'intelligences que l'Écriture nomme milice céleste et armée du Seigneur; société parfaite où brillent d'un incomparable éclat la vérité, la beauté, la bonté du Dieu trois fois saint. Telle est l'idée que nous donne saint Denys des hiérarchies angéliques (*Hiér. cél.*, ch. III, VI, VII, VIII.)

Léon. Comment un ange peut-il éclairer un autre ange?

L'abbé. Saint Thomas nous l'explique ainsi : « Éclai-« rer, c'est manifester la vérité que l'on connaît, parce « que la lumière qui se rapporte à l'intellect n'est rien « autre chose qu'une manifestation de la vérité. Quand « on dit qu'un ange en éclaire un autre, on entend donc « par là qu'il lui manifeste la vérité qu'il connaît. C'est « la pensée de saint Denys quand il dit que les écrivains « sacrés enseignent clairement que les ordres inférieurs « des substances célestes sont instruits des choses de « Dieu par les ordres supérieurs. Or, comme pour com-« prendre il faut deux choses, la faculté qui comprend « et l'espèce ou l'image de l'objet compris, un ange « peut donc sous ces deux rapports communiquer à un « autre la vérité qu'il connaît. 1° Il le peut en fortifiant « sa faculté intellectuelle. En effet, comme un corps « imparfait prend de la force quand on le place près « d'un corps plus parfait que lui, comme un corps « froid s'échauffe en présence d'un corps chaud, de « même l'intelligence d'un ange inférieur se fortifie en

« se mettant en rapport avec celle d'un ange supérieur.
« Car les êtres supérieurs en se tournant les uns vers
« les autres exercent une action réciproque, analogue à
« celle qui existe entre deux corps placés l'un à côté
« de l'autre. »

2° « Un ange manifeste à un autre la vérité qu'il con-
« naît au moyen de l'espèce ou de la ressemblance
« de l'objet qu'il comprend. Car un ange supérieur
« connaît la vérité sous une forme universelle que
« l'intellect d'un ange inférieur ne serait pas capable
« de saisir, parce que sa nature l'oblige à concevoir les
« choses d'une manière plus particulière. Alors l'ange
« supérieur distingue en quelque sorte la vérité qu'il
« conçoit universellement pour l'approprier à l'enten-
« dement de l'ange inférieur. Il fait pour lui ce que
« font pour nous les docteurs qui connaissent la vérité
« en grand, et qui la divisent en une foule de parties,
« pour se mettre à la portée de leurs auditeurs. Telle
« est la pensée de saint Denys, quand il dit que chaque
« substance intellectuelle divise avec une admirable
« prévoyance la science qu'elle a reçue de Dieu sous
« une forme unique, et la communique à tous les an-
« ges inférieurs après l'avoir proportionnée à leur ca-
« pacité (*Som. th.*, p. 1, q. 107, art. 1). »

Arthur. Il en est donc des sphères intellectuelles comme des astres du firmament. Les corps les plus parfaits projettent leurs lumières sur les globes qui gravitent vers eux, et les éclairent de leurs rayons.

L'abbé. Saint Denys et saint Thomas nous disent précisément que les anges sont dans le monde des intelligences ce que sont les corps célestes dans la nature matérielle.

Léon. Une difficulté se présente à mon esprit. Si tous les anges voient l'essence même de Dieu, comment peuvent-ils s'éclairer les uns les autres ? Cette manifestation de la vérité communiquée à l'inférieur par le supérieur s'accorde-t-elle avec la vision béatifique commune à tous ?

L'abbé. « Il faut répondre à cette difficulté, dit saint « Thomas, que les anges supérieurs aussi bien que les « anges inférieurs voient l'essence de Dieu, et que sous « ce rapport l'un n'enseigne pas l'autre.

« Mais les êtres qui voient l'essence de Dieu ne con- « naissent pas pour cela même toutes les raisons de ses « œuvres qui existent en lui comme dans leur cause ; « ils ne les connaissent qu'en raison de la perfection « avec laquelle ils voient cette divine essence. Par con- « séquent un ange supérieur connaît mieux qu'un in- « férieur les raisons qui font agir Dieu, et il l'éclaire à « ce sujet. Ce qui fait dire à saint Denys que les anges « sont éclairés sur les raisons des choses qui exis- « tent.

« Un ange n'en éclaire pas un autre en lui commu- « niquant la lumière de la nature, ou de la grâce, ou « de la gloire; mais en fortifiant sa lumière naturelle, « et en lui manifestant la vérité à l'égard des choses

« qui concernent l'état de la nature, de la grâce et de
« la gloire (saint Thomas, *ibid.*). »

L'Ecriture-Sainte, d'ailleurs, nous montre en plusieurs endroits les anges instruisant d'autres anges. Ainsi, dans Zacharie, on voit plusieurs de ces esprits qui viennent rapporter à un autre que les nations sont tranquilles (Zach., II).

Léon. Si les anges supérieurs éclairent les autres, ils doivent leur communiquer tout ce qu'ils savent.

L'abbé. Nous avons vu, en effet, que leurs relations sont des relations d'amour; et cet amour dont ils s'aiment est le principe du mouvement qui les porte à communiquer la vérité qu'ils possèdent à ceux qui ne la possèdent pas. « Il est dans la nature du bien de se communiquer aux autres; et toutes les créatures participent de la bonté divine en ce qu'elles répandent sur les autres le bien qu'elles possèdent. De là vient que les agents transmettent, autant que possible, aux autres leur ressemblance. Et plus un agent participe de la bonté divine, plus il s'efforce de communiquer aux autres, selon son pouvoir, toutes ses perfections. Aussi l'apôtre saint Pierre dit-il de ceux qui ont déjà reçu la grâce que chacun doit communiquer aux autres le don qu'il a reçu, comme de zélés et fidèles dispensateurs de la grâce divine. Donc à plus forte raison les saints, qui sont en pleine participation de la bonté de Dieu, communiquent-ils à ceux qui sont au-dessous d'eux tout ce qu'ils reçoivent. Cependant les anges inférieurs ne

peuvent recevoir la science d'une façon aussi excellente qu'elle existe dans les anges supérieurs. C'est pourquoi les anges supérieurs sont toujours d'un ordre plus élevé, et possèdent une science plus parfaite que les autres. Ainsi le maître comprend plus profondément une chose que le disciple auquel il l'enseigne (*Som. th.*, p. 1, q. 106, art. 4). »

« Jusqu'au jour du jugement Dieu révélera toujours « quelque chose de nouveau aux anges supérieurs à « l'égard de ce qui se rapporte à la disposition du « monde, et surtout au salut des élus. D'où il résulte « que les anges supérieurs auront toujours de quoi « éclairer les anges inférieurs (saint Thomas, *ibid.*). »

N'admirez-vous pas ici, mes amis, la sagesse de la Providence qui conduit tout à ses fins par les moyens les plus convenables ? Voulant constituer tous les anges dans une société parfaite, Dieu ne devait-il pas les rendre dépendants les uns des autres sans amoindrir leur liberté, et établir cette belle loi, que celui qui aurait plus épancherait de son abondance sur celui qui aurait moins, à l'imitation de Dieu qui donne de ses richesses à tout être créé ? Cette communication de soi à autrui n'est-elle pas un des liens, et le plus doux, et le plus fort, qui entretiennent l'harmonie sociale? N'est-elle pas, d'autre part, un besoin de l'être ? Car tout être est pressé, par sa propre nature, de se communiquer, comme il aspire à recevoir d'un autre ce qui peut le compléter. L'ordre, la fécondité, la vie n'existent au

sein de toutes les créatures qui composent l'univers qu'à la condition d'une communion des uns aux autres, et d'un échange mutuel où chacun donne et reçoit à son tour. Rien donc de plus naturel que cette illumination des esprits angéliques inférieurs par les supérieurs qui, eux-mêmes, reçoivent immédiatement de Dieu les lumières dont ils sont éclairés.

Léon. Un ange peut agir sur un autre en l'éclairant, peut-il de même agir sur sa volonté ?

L'Abbé. Il ne peut agir que par persuasion. De cette manière, il peut le porter à l'amour de la créature ou à l'amour de Dieu (saint Thomas, 1 p., q. 106, art. 2).

Léon. Du moment qu'un ange peut manifester des vérités à un autre, il est bien clair qu'il peut aussi le porter à aimer ; car le vrai est aussi le bon, et toute connaissance engendre l'amour. Dès lors aussi que les anges sont libres, nul être créé ne peut produire la détermination de leur volonté.

L'Abbé. Voici maintenant une conséquence qui résulte de ce que nous avons dit. Si les anges peuvent s'éclairer, s'ils se manifestent les uns aux autres les vérités qu'ils connaissent, donc :

5° Ils ont un moyen de communication et un langage.

Arthur. Les anges parlent ?

L'Abbé. Eh ! sont-ils donc d'une condition inférieure à nous ? Quoi ! l'homme parle, il manifeste à ses frères ses pensées, ses affeections, ses volontés ; l'animal lui-

même pousse des cris parfaitement entendus des animaux de son espèce, et l'être le plus parfait serait privé de tout moyen de communiquer ses pensées ? Mais s'il en était ainsi, le monde angélique ne serait plus qu'un pêle-mêle d'ombres inconnues passant silencieusement à côté d'autres ombres sans liens, sans relations, sans société dès lors ! Cela est-il possible ?

Arthur. Mais comment concevoir leur langage ?

L'Abbé. Sans doute, Arthur, le langage de l'ange ne saurait ressembler à celui de l'homme, comme la parole humaine ne ressemble pas au cri de l'animal. Le langage d'un être est nécessairement en harmonie avec la nature de cet être ; et plus une nature est excellente, plus son langage est élevé.

Arthur. Je comprends cela ; mais je ne puis me faire une idée de la manière dont ces esprits peuvent se parler ; la parole n'est-elle pas un son articulé ?

L'Abbé. C'est là ce qui vous trompe, Arthur ; la parole, dans son essence même, n'est que l'expression de la pensée. Tout être qui exprime une idée, n'importe par quel mode, parle une langue. Le son articulé qui frappe vos oreilles quand je vous parle, moi homme, n'est qu'un élément accidentel de la parole, qui tient à la condition présente de notre nature. C'est le corps de la pensée, son enveloppe matérielle, le véhicule qui la porte de l'esprit à l'esprit à travers l'espace et vos organes matériels. Il nous est indispensable quand nous parlons à un autre homme, mais si nous voulons parler à Dieu,

aux anges, aux saints du ciel, nous n'avons plus besoin de cette paroledu dehors; la parole interne, qui se fait sans bruit, nous suffit pour exprimer les désirs de nos cœurs. Nous dirigeons vers eux nos pensées et nos sentiments, et cette direction est une parole. L'ange parle quand, par sa volonté, il se tourne vers un autre, et dirige vers lui sa pensée pour la lui manifester. « Car parler à un autre consiste uniquement à lui ma- « nifester l'idée que l'on a (*Som. th.*, 1 p., q. 107, « art. 1). »

« Un ange peut donc manifester son idée à un autre « en la lui adressant directement par un acte de sa vo- « lonté. Et comme sa volonté peut faire qu'une chose « s'adresse à l'un et non à l'autre, il peut se faire que la « pensée de l'un soit connue de l'autre sans l'être par « tous (saint Thomas, *ibid.*, art. 5). » Quand donc un ange parle à un autre, il ne fait connaître sa pensée qu'à celui auquel il s'adresse.

Du reste, quand il est question du langage des anges, il faut entendre uniquement par ce mot le mode approprié à leur nature d'après lequel ils se communiquent leurs pensées et leurs volontés.

Voilà, mes amis, ce que j'avais à vous dire sur les rapports des anges entre eux. Vous voyez qu'ils forment une admirable et parfaite société, divisée en hiérarchies, comprenant divers ordres reliés ensemble par des offices de piété et de charité. Qu'il est beau, mes amis, qu'il est ravissant ce monde spirituel ! Ne

vous est-il jamais arrivé, un beau soir d'été, de vous promener dans la campagne? L'air était pur, la nuit sereine, le vent du soir vous apportait les parfums embaumés de toutes les fleurs voisines. Autour de vous tout était calme et silencieux. Une lumière timide éclairait vos pas et semblait vous inviter à la contemplation des choses célestes. Instinctivement vos regards se sont portés vers les cieux, et vous avez vu sur vos têtes des globes innombrables scintillant de mille feux. A ce spectacle votre âme a tressailli; et, perdue dans l'immensité, elle a senti sa petitesse. Qu'auriez-vous senti, si, pénétrant plus loin, votre regard eût pu plonger dans le monde angélique? Là vous eussiez vu des sphères plus hautes, des astres plus parfaits; sphères lumineuses, astres brillants et animés, de clartés diverses, différents de grandeur, de rang et de perfections. Vous eussiez vu cette multitude incalculable d'esprits avec leurs hiérarchies, leurs ordres, leurs relations mutuelles, l'amour dont ils s'aiment, le lien qui les unit, la loi qui les relie. Comme dans le ciel étoilé, les soleils éclairent les planètes, l'astre attire l'astre, les globes gravitent vers leur centre, dans le monde spirituel, le séraphin éclaire les dominations; les dominations, les principautés; le plus haut attire l'inférieur; l'ange gravite vers son centre particulier, et tous les ordres vers Dieu. Là se retrouve la loi de l'attraction, de la gravitation et de la communication de la lumière. Que de grandeur dans les œuvres

divines ! quelle beauté ! quelle harmonie ! Qui ne voit cette beauté ? qui n'entend cette harmonie ? qui ne voudrait entrer dans ce concert universel ? Oui les cieux publient la gloire de Dieu ! Oh ! quand pourrons-nous unir nos voix aux voix des anges, et prendre place dans leurs rangs ?

Léon. Mais si l'ange supérieur éclaire, attire l'inférieur, ne semble-t-il pas que les anges du dernier ordre doivent aussi se tourner vers les hommes pour les attirer à eux, les éclairer et les élever jusqu'à Dieu ? Car enfin l'homme aussi est une intelligence, et l'esprit doit s'unir à l'esprit.

L'abbé. Votre observation, Léon, nous conduit à examiner si les anges ont des rapports avec le monde visible.

CHAPITRE IV.

DES RAPPORTS DES ESPRITS ANGÉLIQUES AVEC LE MONDE VISIBLE.

L'abbé. J'espère, mes amis, que déjà vous regardez comme une opinion insoutenable, bien peu philosophique, celle qui prétendrait établir un mur de séparation infranchissable entre les anges et les hommes. Eh quoi! le monde supérieur se trouverait sans relations avec le monde inférieur! nul commerce ne relierait la terre au ciel, et les habitants de l'un et de l'autre séjour, renfermés chacun dans sa sphère, vivraient sans communication d'aucune sorte! Cela se peut-il? « Les esprits invisibles, dit l'auteur de l'*Esquisse d'une philosophie*, ont des rapports très réels avec les mondes organiques et inorganiques, car tout est lié dans la création. » Et encore : « Leur existence admise, on ne saurait douter qu'ils n'exercent une action régulière sur l'univers et ses phénomènes, puisque l'homme en exerce une pareille dans la sphère terrestre de son activité (tome 1, p. 256). »

Mais voici une autorité bien autrement grave. Aux

yeux de Bossuet « la subordination des natures créées demande que ce monde visible et inférieur soit régi par le supérieur, et la nature corporelle par la spirituelle (sermon *sur les anges gardiens*). » Avant l'évêque de Meaux, saint Augustin avait écrit ces profondes paroles : « Comme les corps les plus grossiers et les plus imparfaits sont régis par des corps plus subtils et plus puissants, de même tous les corps sont régis par l'esprit de vie raisonnable, l'esprit de vie qui a failli et s'est fait déserteur en péchant est gouverné par l'esprit raisonnable qui est resté fidèle et juste, et celui-ci l'est par Dieu (*De la Tr.*, liv. III, ch. 4). » Saint Thomas s'empare à son tour de cette magnifique conception de saint Augustin, et se posant cette question : si toutes choses sont immédiatement gouvernées par Dieu, il répond « que dans le gouvernement du monde deux choses sont à considérer, la raison fondamentale du gouvernement, c'est-à-dire la Providence elle-même ; puis l'exécution. Par rapport à la raison fondamentale Dieu gouverne immédiatement toutes choses ; mais relativement à l'exécution il y a des choses qu'il gouverne par d'autres intermédiaires, » par les causes secondes (*Somme théol.*, 1 p., q. 103, art. 6). Ailleurs il dit encore : « D'après l'ordre établi par la Providence, les êtres inférieurs sont soumis à l'action des êtres qui sont au-dessus d'eux (1 p., q. 111, art. 1). » « De même donc que dans l'ordre social comme dans l'ordre naturel la puissance particulière est gouvernée par la puissance uni-

verselle, de même tout est régi par les anges (q. 110, art. 1). »

Ainsi ces trois illustres génies, saint Augustin, saint Thomas et Bossuet, contemplaient dans la création un ordre universel, d'après lequel les êtres sont régis par d'autres êtres supérieurs à eux, la nature physique par la nature spirituelle, le monde visible et inférieur par le monde invisible et supérieur. Plus vous y réfléchirez, mes amis, plus vous apparaîtra belle, grande et féconde, cette loi qui enchaîne les êtres les uns aux autres, et maintient entre toutes les créatures, à quelque monde qu'elles appartiennent, des relations efficaces.

D'autre part, en disposant les choses d'après une telle règle, la divine Providence ne fait-elle pas à ses créatures un plus grand honneur et une plus large communication de sa bonté? N'est-ce pas, en effet, une gloire pour l'être créé de se voir admis à concourir par son activité à la réalisation des œuvres de Dieu et à l'accomplissement de ses desseins? N'est-ce pas une dignité de pouvoir être cause en produisant le bien par son action propre? Plus une créature a de ressemblance avec Dieu, plus elle est élevée en honneur et plus elle participe de sa bonté. Or, selon saint Thomas, elle peut ressembler à Dieu et participer de sa bonté de deux manières : premièrement, en tant qu'elle est bonne; car par là elle ressemble à Dieu, dont l'essence est la bonté même; secondement, en tant qu'elle est élevée à la puissance de la causalité, qu'elle peut elle-même communiquer le

bien, et concourir par son activité à rendre bonne une autre créature, parce que Dieu est une bonté communicative de soi, et cause souveraine de la bonté des autres êtres (saint Thomas, 1 p., q. 103, 4). »

Léon. Si Dieu gouvernait absolument toutes choses par lui-même, les créatures, n'étant pas associées à sa providence, seraient privées de la dignité de cause, et, par conséquent, leur ensemble ne serait pas aussi parfait : cela se comprend.

L'abbé. Vous voyez donc combien apporte de beauté, de grandeur et de perfection à l'univers cette règle établie par la divine sagesse, que, sous son gouvernement, les êtres seront encore régis les uns par les autres, c'est-à-dire les inférieurs par les supérieurs.

Léon. Naturellement c'est aux supérieurs à régir les inférieurs. Celui qui a plus doit communiquer de son abondance au moins favorisé ; celui qui est élevé doit attirer en haut celui qui est au-dessous, et le plus parfait doit imprimer le mouvement et la direction au moins parfait. C'est à l'intelligence qui excelle en lumières, en sagesse, en amour du bien et en force de volonté pour l'opérer, à gouverner les intelligences inférieures : je le conçois ; j'admets volontiers que l'ange sera préposé à la direction de l'homme, et qu'ainsi il existe des relations réelles entre nous et ces esprits supérieurs.

L'abbé. Allons cependant plus loin encore, et péné-

trons plus avant dans la question qui nous occupe en ce moment.

Ne vous semble-t-il pas que, s'il était entré dans le plan du Créateur d'associer les hommes aux anges pour en former, non pas deux sociétés distinctes, mais une seule et même société, c'eût été là une pensée glorieuse pour l'homme et digne de l'amour infini ?

Léon. Assurément. Les anges étant d'une nature si supérieure à la nôtre, nous associer à eux, c'est nous élever.

L'abbé. Eh bien ! il en est ainsi. Les anges et les hommes sont appelés à constituer entre eux en Dieu, sous un seul et même chef, Jésus-Christ, une même société, une seule Eglise.

Voici d'abord Bossuet qui vous l'affirme. « Il est bien aisé, dit ce grand homme dans son sermon *sur les anges gardiens*, d'établir la société de l'homme et de l'ange ; car c'est une loi immuable que les esprits qui s'unissent à Dieu se trouvent en même temps tous unis ensemble. Ceux qui puisent dans les ruisseaux et qui aiment les créatures se partagent en des soins contraires et divisent leurs affections. Mais ceux qui vont à la source même, au principe de tous les êtres, c'est-à-dire au souverain bien, se trouvant tous en cette unité et se rassemblant au centre, ils y prennent un esprit de paix et un saint amour les uns pour les autres..... Ce qui fait, dit saint Augustin, qu'ils font tous ensemble un même royaume et une même cité de

Dieu. D'où il est aisé de conclure que les hommes, non moins que les anges, étant faits pour jouir de Dieu, ils ne composent les uns et les autres qu'un même peuple et un même empire, où l'on adore le même prince, où l'on est régi par la même loi; je veux dire par la charité, qui est la loi des esprits célestes et la loi des hommes mortels, et qui, se répandant du ciel en terre, fait une même société des habitants de l'un et de l'autre. »

Entendez saint Augustin : « Nous sommes les concitoyens des anges (tom. 7, édit. Migne, p. 797). Avec eux, nous formons une seul cité de Dieu, dont une partie est voyageuse en nous, et l'autre officieuse en eux (*Cité de Dieu*, liv. x, ch. 7). » « Les Pères, dit Klée, sont bien éloignés de se représenter le monde des esprits comme entièrement séparé du reste de la création ; ils le regardent, au contraire, comme une partie intégrante de l'Eglise unique de Dieu, et comme procurant à l'Eglise de la terre toute sorte de secours. (*Man. de l'Hist. des dogm. chrét.*) »

Cette doctrine fait partie de la croyance catholique. Saint Jean, dans sa première épître, ch. I, 3, nous dit que nous devons entrer en société avec Dieu le Père et son Fils Jésus-Christ. Or, entrer en société avec Dieu, n'est-ce pas entrer dans la société angélique? Ne sommes-nous pas appelés à la même destinée, c'est-à-dire à la même béatitude et à la même gloire ? Aussi, le Sauveur nous assure qu'après la résurrection, nous

serons comme les anges (saint Marc, ch. XII, v. 25). Écoutez saint Paul : « En Jésus-Christ ont été faites toutes choses, au ciel et sur la terre, les visibles et les invisibles, soit les trônes, soit les dominations, soit les principautés, soit les puissances : tout a été créé par lui et en lui; car il a plu d'unir toute chose par lui et en lui, pacifiant par le sang de sa croix et ce qui est au ciel et ce qui est sur la terre (Ép. aux Coloss., ch. I, v. 16 et suiv.). » Dans l'Épître aux Éphésiens : « Dieu a établi le Christ au-dessus de toutes principautés, et puissances, et vertus, et dominations, et au-dessus de tout nom qui est nommé non-seulement en ce siècle, mais encore dans le siècle futur. Et il a tout soumis sous ses pieds, et l'a donné pour chef à toute l'Eglise, qui est son corps et sa plénitude. »

Ces paroles de l'Apôtre, qui a eu l'insigne honneur d'être ravi au ciel et d'entendre, dans cet inénarrable ravissement, des choses que nulle langue humaine ne saurait redire, ces paroles de saint Paul sont bien remarquables.

ARTHUR. Et aussi bien obscures, pour moi du moins.

L'ABBÉ. Voyons donc, Arthur, s'il nous sera aussi difficile que vous le pensez d'en entendre le sens.

D'après saint Paul, il a plu à Dieu d'unir dans le Christ les choses visibles et les invisibles; celles qui sont au ciel, à savoir : les trônes, les dominations, les principautés, les puissances, c'est-à-dire les anges des divers ordres ; et celles qui sont sur la terre, c'est-

à-dire les hommes. Déjà il devient clair pour vous que les anges et les hommes sont appelés à s'unir dans le Christ.

De plus, selon le même Apôtre, le Christ a été établi chef des anges et des hommes, chef de l'Eglise universelle qui est son corps et sa plénitude. Les anges et les hommes ne forment dès lors tous ensemble qu'une même Eglise, dont ils sont les membres et Jésus-Christ la tête. L'Apôtre peut-il nous enseigner avec plus de clarté que nous formons avec les esprits angéliques une seule société en Dieu sous le médiateur Jésus, auquel tout a été soumis ?

Arthur. Je comprends maintenant.

L'Abbé. Les anges et les hommes ne forment qu'un seul corps ; se peut-il concevoir une union plus étroite, et une société plus intime?

Arthur. Non certes, et l'unité du corps humain peut être donnée comme l'image d'une société parfaite.

L'Abbé. Maintenant, voici ce que je vous prie de remarquer. Comme toutes les œuvres de Dieu, cette société spirituelle doit avoir son commencement, son progrès et sa consommation.

Cette consommation s'accomplira au ciel, dans la claire vision, et la possession permanente de la Divinité , parce que, là seulement, elle trouvera, avec son complet perfectionnement, le plus haut terme auquel elle puisse arriver, sa glorification pleine et entière.

Aussi saint Matthieu nous dit-il que dans le ciel les saints seront comme les anges de Dieu (ch. XXII); et saint Luc, ch. XX, que les fils de la résurrection seront dans les cieux égaux aux anges.

Saint Thomas, s'appuyant sur ces textes sacrés, enseigne sans hésiter que les hommes entreront dans les hiérarchies célestes. Voici ses paroles : « Le complément de notre être vient de la grâce, qui dépend de la libéralité de Dieu et non des lois naturelles. C'est pourquoi, par l'effet de ce don gratuit, les hommes peuvent mériter une si grande gloire qu'ils soient les égaux de tous les anges qui appartiennent aux différentes hiérarchies, et ils peuvent être ainsi élevés aux divers rangs qu'occupent les esprits célestes (*Som. th.*, part. 1, q. 108, art. 8). » Plusieurs Pères enseignent aussi que les hommes sont destinés à occuper les places que les anges déserteurs ont laissées vides par leur défection.

Léon. Cette doctrine est bien encourageante. Elle nous montre les brillantes destinées qui nous attendent si nous savons répondre aux pensées de Dieu sur nous, pensées toutes d'amour et de paix.

L'abbé. Je le répète, c'est au ciel seulement que sera achevée cette magnifique société. Jusque-là, elle restera dans l'attente de ses glorieuses destinées, en voie de formation et de développement. C'est donc ici-bas, sur cette terre d'épreuve, qu'elle a son commencement; c'est ici qu'elle s'élabore, se forme et s'accroît. Déjà

donc elle existe, et déjà existent aussi des relations réelles, et un commerce positif entre les anges et les hommes.

Léon. Quelles sont ces relations? Voilà ce qu'il nous importe de savoir.

L'abbé. Elles doivent être des relations de charité, de bienveillance, de protection, de services envers nous de la part des anges; et, de notre côté, des relations d'hommages, de gratitude, de prières et de docilité envers ces esprits dévoués.

Léon. Vous nous avez fait voir tout à l'heure que Dieu a établi cette loi : que les natures inférieures sont régies par les supérieures; les hommes sont donc soumis à la direction des anges?

L'abbé. Sans aucun doute, Léon. Aussi saint Grégoire dit-il « que dans ce monde visible il n'est rien qui ne soit régi et disposé par la créature invisible.

Léon. Mais en quoi consiste l'action de l'ange sur l'homme pour le diriger?

L'abbé. Diriger, c'est conduire à un but; et le but d'un être intelligent, c'est le vrai et le bien souverain. Conduire un être intelligent au vrai et au bien, c'est d'abord l'éclairer sur ce qui est le vrai et le bien. C'est précisément là ce que fait l'ange; il éclaire l'homme, comme lui-même est éclairé par les anges supérieurs.

La Sainte-Ecriture ne nous permet pas de douter que les esprits célestes n'exercent un ministère d'enseignement à notre égard. Dans l'*Exode*, XXIII, 20, nous voyons

que Dieu dit à Israël : « Voilà que j'envoie mon ange devant vous, écoutez ce qu'il vous dira. » Agar, Abraham, Jacob, Manassé, Gédéon, Tobie, Daniel et beaucoup d'autres personnages de l'Ancien-Testament sont éclairés par des anges. La Vierge Marie, saint Joseph, les apôtres apprennent des anges ce qu'ils doivent faire. « Dans l'Apocalypse, dit Bossuet, on voit les anges aller sans cesse du ciel à la terre et de la terre au ciel ; ils portent, ils interprètent, ils exécutent les ordres de Dieu (Préf. de l'Apoc., ch. XXVII). » Vous entendez : *les anges portent et interprètent les ordres de Dieu.*

Saint Denys enseigne aussi que « les anges reçoivent d'abord en eux-mêmes les illuminations divines, et nous apportent ensuite les manifestations qui sont au-dessus de nous. « Nos illustres pères, ajoute-t-il, qui ont vécu avant la loi, ont été conduits à Dieu par les anges. Ce sont les anges qui les ont amenés de l'erreur à la voie de la vérité. C'est par les anges que la loi a été donnée. Et le mystère de l'humanité du Christ, n'est-ce pas un ange qui nous en a instruits le premier? Gabriel a révélé à Zacharie la naissance future de Jésus, et éclairé Marie sur la conception mystérieuse de l'Homme-Dieu dans son sein ; et Joseph a appris d'un autre ange l'accomplissement des promesses faites à son ancêtre David. Des anges ont annoncé aux bergers l'heureuse nouvelle (*Hiér. cél.*, ch. IV). » C'est aux anges que saint Denys attribue encore toutes les théophanies, c'est-à-dire les visions prophétiques.

Saint Thomas, partant du principe : « que les êtres inférieurs sont soumis à l'action des êtres qui sont au-dessus d'eux, et que, suivant cette règle immuable, les anges inférieurs sont illuminés par les supérieurs, en conclut que les hommes sont à leur tour illuminés par les anges, parce qu'ils sont au-dessous d'eux (*Som. th.*, 1 p., q. 111, art. 1). »

ARTHUR. Comment les anges éclairent-ils les hommes?

L'ABBÉ. De deux manières : 1° en fortifiant leur entendement par l'action qu'ils exercent sur lui; car l'entendement supérieur fortifie l'intelligence inférieure vers laquelle il se tourne; 2° en présentant à l'entendement des hommes les espèces, ou images représentatives des choses qu'ils veulent leur faire connaître. L'entendement humain ne peut pas, comme celui de l'intelligence pure, saisir la vérité simplement intelligible, parce qu'il est dans sa nature de ne comprendre que par l'intermédiaire des images sensibles. C'est pourquoi, les anges, quand ils veulent éclairer les hommes, leur présentent la vérité sous des formes sensibles, adaptées à leur nature. Car, comme le dit saint Denys, il est impossible que la lumière divine nous arrive autrement que sous l'enveloppe de voiles sacrés (*Som. th.*, p. 1, q. 111, art. 1). ».

LÉON. Puisque les anges éclairent ainsi les hommes sur les vérités divines, ils ont donc une part à la production de la foi dans les âmes?

L'ABBÉ. Certainement. LÉON. Pour produire la foi

dans l'homme, il faut premièrement le secours de la râce; car l'esprit adhère aux vérités de cet ordre, non pas, dit saint Thomas, parce que la raison le convainc, mais parce que la volonté le lui commande, puisque, comme l'enseigne saint Augustin, on ne croit qu'autant qu'on veut croire. C'est pourquoi la grâce est un secours nécessaire à la volonté; et sous ce rapport la foi vient de Dieu seul. Mais il faut aussi, pour croire, que la vérité soit proposée à celui qui doit la croire. Les hommes le font sans doute, et l'enseignement de l'Église n'a pas d'autre but. Mais les anges y ont encore une part plus importante; car ce sont eux qui révèlent aux hommes les mystères de Dieu. Ils contribuent donc à l'illumination de la foi, et à ce titre, ils éclairent les hommes, non-seulement sur ce qu'ils doivent croire, mais encore sur ce qu'ils doivent pratiquer (saint Thom., *ib.*). « L'ange aide encore l'homme à se faire, d'après les créatures, une connaissance plus parfaite de la Divinité. » Que de lumières nous recevons à notre insu de ces charitables esprits ! Toutes les fois que nous sommes éclairés par les anges, « nous ne savons pas pour autant que ce sont eux qui nous donnent ces clartés; car celui qui comprend et voit une vérité peut bien ignorer la nature de l'intellect qui est le principe de son opération intellectuelle (saint Thomas, *Som. th.*, *ib.*) ».

Léon. L'ange conduit l'homme à la vérité en l'éclairant; je le comprends. Mais vous nous avez dit encore

qu'il le conduit au bien. Or, le conduire au bien, c'est l'éloigner du mal et le porter à faire ce qui est bien par une impulsion réelle, mais non nécessitante cependant, parce qu'il faut laisser à l'homme la gloire de concourir à sa glorification par des actes libres et des œuvres qui soient à lui. L'ange donc agit-il sur l'homme pour le porter au bien et l'éloigner du mal?

L'ABBÉ. La réponse affirmative à votre question ne peut pas être l'objet du moindre doute. La doctrine catholique, l'enseignement de la tradition, et la croyance universelle de l'humanité à l'assistance que les anges prêtent aux hommes, donnent à cette vérité une certitude absolue.

Saint Augustin, parlant de la béatitude que nous aurons au ciel où nous serons égaux aux anges, ajoute ces paroles : « Du sein de la béatitude souveraine qu'ils possèdent dans la cité sainte, la Jérusalem céleste, d'où nous sommes maintenant exilés, ces bienheureux esprits veillent sur nous, ont compassion de nous, et nous portent secours, afin de nous ramener à cette commune patrie, où nous nous rassasierons un jour, puisant avec eux à la source divine de l'éternelle vérité (Enarr. sur le ps. LXII). »

Tous les Pères nous tiennent le même langage. Les païens eux-mêmes croyaient à cette intervention constante des esprits invisibles auprès des hommes.

Ces offices de charité, que remplissent à notre égard les anges du ciel, sont pour eux un devoir ; car Dieu,

voulant établir des relations mutuelles entre les intelligences célestes et les hommes, a chargé ces esprits sublimes de la garde de l'humanité. Il les envoie pour veiller sur nous, nous protéger, et nous conduire dans la voie de la justice et du bien.

Vous me permettrez bien, n'est-ce pas, d'insister un peu sur cet article de la doctrine catholique, parce qu'il est, à mes yeux, d'une haute importance.

Léon. Nous vous suivrons avec bonheur dans tous les développements qu'il vous plaira de donner à la question présente. La doctrine des anges gardiens m'a toujours paru répondre à la condition de notre vie si tourmentée, et aux besoins du cœur humain dans les tristesses de son pèlerinage ici-bas.

Arthur. J'avoue qu'il est doux de penser que nous avons sans cesse à nos côtés un compagnon invisible qui fait bonne garde autour de nous. Il faudrait être bien dépourvu de sens moral pour ne pas sentir tout ce qu'il y a d'attention amoureuse de la part de la divine Providence dans une mission semblable confiée à ses anges.

L'abbé. Cette attention amoureuse envers nous, Dieu l'a eue. La Sagesse éternelle a chargé ses anges de garder les hommes ; et cette vérité, si douce et si consolante au cœur, elle est certaine.

« L'existence de l'ange gardien a été connue des païens eux-mêmes, qui prétendaient que tout homme avait pour compagnon son bon génie. » On peut voir à

ce sujet : Censorinus, *De die natali*, c. 3; Horace, *Épît.*, liv. II., ép. 2.; le poète Ménandre, dont Eusèbe rapporte les paroles, *Prep. évang.*, liv. XII; Plutarque, *Com. a alc.* 1; Platon, Pindare, *Olymp.*, 13; Plotin et Proclus, *Eun.* III, liv. 5, c. 4, etc. (Notes de l'abbé Drioux, *Som.* de saint Thomas, tom. 2, p. 319.)

Les saintes Lettres nous disent : « Dieu a chargé ses anges de vous garder dans toutes vos voies (Ps. XC, 11). »

D'après les Pères, « ce sont les anges qui présentent à Dieu les prières des fidèles, et qui aident les fidèles eux-mêmes à prier. Rien de plus fréquent dans les Pères que l'idée d'un ange gardien donné à chacun des fidèles pour veiller sur lui. Saint Justin parle déjà de la coutume reçue dans l'Église de rendre aux anges un culte religieux ; plus tard, on trouve à cet égard de nombreux témoignages; mais, dès l'origine, le culte rendu aux anges est distingué avec soin de celui qu'on rend à Dieu (Klée, *Man. de l'hist. des dogm. chrét.*, tom. 1, p. 357). »

Écoutons maintenant saint Thomas : « Il est évident que, dans les choses pratiques, l'intelligence et la volonté de l'homme peuvent varier indéfiniment et s'écarter du bien. C'est pourquoi il a été nécessaire de préposer à la garde de l'homme un ange qui le dirige et le porte au bien.

« Il est bien vrai que l'homme peut éviter le mal, jusqu'à un certain point, par son libre arbitre ; mais ce secours ne lui suffit pas, parce que les passions nom-

breuses qui l'agitent rendent cette faculté très faible pour le bien.

« Pour faire le bien, deux choses sont nécessaires : 1° que la volonté se porte au bien, ce qui se fait en nous par l'habitude de la volonté morale ; 2° que la raison trouve les moyens convenables pour faire le bien. Sous le premier rapport, Dieu garde l'homme immédiatement en ornant son âme de grâces et de vertus ; sous le second, il le garde encore, mais il lui envoie sa lumière par l'intermédiaire des anges. »

Les anges ne sont pas non plus sans action sur la volonté ; car ils agissent sur elle par le conseil, la persuasion ; ils la fortifient dans ses bonnes dispositions.

Arthur. S'il en est ainsi, les hommes devraient toujours bien agir.

L'abbé. Je répondrai avec saint Thomas, que « comme les hommes s'éloignent de l'instinct naturel qui les porte au bien, pour suivre la passion du mal de même ils s'écartent de l'impulsion des bons anges qui agissent sur eux invisiblement en les éclairant pour les engager à se bien conduire. Par conséquent, si les hommes périssent, on ne doit pas imputer leur perdition à la négligence des anges qui les gardent, mais à leur propre perversité (*Somm. théol.*, p. 1, q. 113, art. 1). »

Léon. C'est plus qu'évident. Les anges ne peuvent régir l'homme que conformément à sa nature. Ils doivent le conduire au bien librement, et non malgré lui. Quelle que soit donc leur action, il reste le maître de

ses actes, et libre d'écouter ou de mépriser leurs conseils.

ARTHUR. Chaque homme a-t-il son ange gardien particulier ?

L'ABBÉ. C'est le sentiment de saint Jérôme : « Telle est, dit-il, la dignité des âmes humaines, que Dieu délègue à chacune d'elles dès le jour de sa naissance un ange pour le garder. » Le même Père nous dit encore que l'Écriture nous apprend, dans une foule d'endroits, que nous avons tous notre ange gardien. Le concile de Florence a approuvé (sess. 20) une lettre de saint Basile qui renferme le même sentiment. Voici ce qu'enseigne encore saint Thomas : « La Providence de Dieu, ayant principalement en vue les choses immortelles, divers anges ont été préposés aux divers genres de choses qui doivent toujours durer ; et comme l'homme a une forme corruptible, il est conforme à la raison qu'il y ait un ange chargé de garder chaque homme en particulier..... La raison en est que l'ange gardien remplit une fonction qui entre dans le plan que la divine Providence s'est tracé à l'égard des hommes (*Som. th.*, p. 1, q. 113, art. 2). »

« L'homme est en cette vie dans le chemin qui doit le conduire à sa patrie. Sur sa route bien des dangers le menacent et au dedans et au dehors. Comme donc on donne un garde au voyageur qui marche dans une route peu sûre, de même Dieu a donné à chaque homme un ange gardien pour toute la durée de son

pèlerinage sur la terre. Mais une fois arrivé au terme de sa carrière, il n'aura plus de gardien : il régnera dans le ciel avec les esprits célestes, ou il aura avec lui dans l'enfer un démon qui sera le ministre des vengeances du Tout-Puissant (*Som. th.*, 1 p., q. 113, art. 4). »

Léon. Les réprouvés, les infidèles ont donc aussi leurs anges gardiens ?

L'abbé. C'est le sentiment de la très grande majorité des Pères et de saint Thomas : « Comme les réprouvés, dit ce dernier, les infidèles et l'antechrist lui-même ne sont pas privés du secours intérieur de la raison naturelle, de même ils ne sont pas privés non plus du secours extérieur que Dieu accorde à l'humanité tout entière, c'est-à-dire de la protection des anges. Si cette protection ne leur sert pas pour mériter la vie éternelle par des bonnes œuvres, elle leur est du moins utile pour les éloigner des fautes qui pourraient être nuisibles à eux et aux autres. Car les bons anges empêchent les démons de nuire autant qu'ils le veulent, et l'antechrist lui-même ne nuira pas autant qu'il voudra (*Som. th., ibid.*). »

Léon. L'homme est-il gardé par son ange dès le moment de sa naissance ?

L'abbé. Saint Jérôme dit expressément que tous les hommes ont un ange gardien immédiatement après leur naissance ; et saint Thomas adopte ce sentiment. « Car, dit-il, les bienfaits que Dieu accorde à l'homme

comme chrétien ne datent que du moment de son baptême; mais pour les avantages que l'homme reçoit de Dieu en tant qu'être raisonnable, il en jouit aussitôt qu'il est né. La protection de l'ange étant un bienfait de ce genre, il s'ensuit que, dès le premier instant de sa naissance, l'homme a un ange gardien. »

Et ne dites pas que, les anges étant envoyés pour exercer leur ministère en faveur de ceux qui reçoivent l'héritage du salut (saint Paul aux Héb., I, 14), les hommes ne reçoivent cet héritage que par le baptême, et qu'ainsi ce n'est qu'après avoir été baptisés qu'ils sont remis entre les mains d'un ange. Sans doute, « ils n'exercent efficacement leur ministère qu'en faveur de ceux qui possèdent l'héritage du salut, si on considère la fin dernière de leur mission, qui est la vie éternelle. Mais ils n'en ont pas moins une mission à remplir envers les autres. Et si la protection qu'ils exercent à leur égard n'est pas assez efficace pour leur faire faire leur salut, elle a du moins la vertu de leur faire éviter une foule de fautes dans lesquelles, sans ce secours, ils seraient tombés. » Ne dites pas non plus que les enfants, parce qu'ils n'ont pas l'usage de raison, n'ont nul besoin d'un ange gardien, parce que, « bien qu'à la vérité l'office de cet ange ait pour effet principal de répandre la lumière et d'éclairer, cependant il en a encore beaucoup d'autres qui sont applicables aux enfants, comme de repousser les démons et d'écarter tout

ce qui pourrait leur nuire dans leur corps et dans leur âme (*Som. th.*, p. 1, q. 113, art. 5). »

Il est même plusieurs docteurs qui pensent que l'enfant est confié à la garde d'un ange, dès le moment de sa conception.

Léon. A quels ordres appartiennent les anges gardiens ?

L'abbé. Selon saint Denys, les anges chargés de garder les individus appartiennent au dernier ordre de la troisième hiérarchie. Quant à la garde générale de l'humanité, elle est dévolue à tous les anges.

Léon. Les sociétés ont-elles donc aussi leurs anges gardiens comme les individus?

L'abbé. Les Pères nous apprennent qu'il en est ainsi. « De même que, selon la doctine générale des Pères, un ange a été donné à chacun des fidèles pour le garder et lui porter secours, il y a suivant une opinion assez répandue, fondée sur l'interprétation littérale de l'Apocalypse, un ange chargé spécialement de chaque Église particulière; plusieurs même reproduisent, en se fondant aussi sur des passages de l'Écriture, le sentiment déjà exprimé par Philon qu'il y a un ange spécialement préposé à la garde de chaque peuple, chargé de le protéger et de l'offrir continuellement à Dieu en sacrifice. Saint Basile ajoute que ces anges gardiens des peuples sont plus élevés en dignité que ceux des individus (*Klée*,t. 1, p. 357). »

« L'homme, dit saint Thomas, peut être gardé d'une

manière générale, et dans ce sens cette fonction peut être attribuée à des anges de divers ordres; car plus un agent est universel, et plus il est élevé. Ainsi les principautés sont chargées de veiller sur l'humanité entière; ou bien cette fonction est peut-être plutôt départie aux archanges. »

« Tous les anges qui sont envoyés n'ont pas pour fonctions de garder chaque homme individuellement. Il y a des ordres qui gardent ou qui protégent des communautés ou des nations plus ou moins étendues (*Som. théol.,* q. 113, art. 3). »

Maintenant, mes amis, pour résumer la croyance générale et l'enseignement perpétuel sur le ministère des anges, écoutons la voix de Bossuet, cette voix solennelle si pleine de majesté.

« Nous y voyons (dans l'Apocalypse) avant toutes choses le ministère des anges. On les voit aller sans cesse du ciel à la terre, et de la terre au ciel; ils portent, ils interprètent, ils exécutent les ordres de Dieu, et les ordres pour le salut, comme les ordres pour le châtiment, puisqu'ils impriment la marque salutaire sur le front des élus de Dieu (Ap., VII, 3), puisqu'ils attèrent le dragon qui voulait engloutir l'Église (XII, 7), puisqu'ils offrent sur l'autel d'or, qui est Jésus-Christ, les parfums qui sont les prières des saints (VIII, 3). Tout cela n'est autre chose que l'exécution de ce qui est dit, que les anges sont esprits administrateurs envoyés pour le ministère de notre salut (Héb., I, 14). Tous les anciens

ont cru dès les premiers siècles que les anges s'entremettaient dans toutes les actions de l'Église : ils ont reconnu un ange qui présidait aux baptêmes, un ange qui intervenait dans l'oblation, et la portait sur l'autel sublime qui est Jésus-Christ; un ange qu'on appelait l'ange de l'oraison, qui présentait à Dieu les prières des fidèles : et tout cela est fondé principalement sur le chapitre VIII de l'Apocalypse, où l'on verra clairement la nécessité de reconnaître ce ministère angélique. »

« Les anciens étaient si touchés de ce ministère des anges, qu'Origène, rangé avec raison par les ministres (protestants) au nombre des théologiens les plus sublimes, invoque publiquement et directement l'ange du baptême, et lui recommande un vieillard qui allait devenir enfant de Jésus-Christ par ce sacrement; témoignage de la doctrine du troisième siècle, que les vaines critiques du ministre Daillé ne nous pourront jamais ravir. »

« Il ne faut point hésiter à reconnaître saint Michel pour défenseur de l'Église, comme il l'était de l'ancien peuple, après le témoignage de saint Jean, conforme à celui de Daniel. Les protestants, qui, par une grossière imagination, croient toujours ôter à Dieu tout ce qu'ils donnent à ses saints et à ses anges dans l'accomplissement de ses ouvrages, veulent que saint Michel soit dans l'Apocalypse Jésus-Christ même le prince des anges..... Mais ne prendront-ils jamais le droit esprit de l'Écriture? Ne voient-ils pas que Daniel nous parle du

prince des Grecs, du prince des Perses, c'est-à-dire des anges qui président par l'ordre de Dieu à ces nations?... Si le dragon et ses anges combattent contre l'Église, il n'y a point à s'étonner que saint Michel et ses anges la défendent. Si le dragon prévoit l'avenir, et redouble ses efforts pour la combattre, pourquoi les saints anges ne seraient-ils pas éclairés d'une lumière divine pour prévoir les tentations qui sont préparées aux saints, et les prévenir par leurs secours? Quand je vois dans les Prophètes, dans l'Apocalypse, et dans l'Évangile même, cet ange des Perses, cet ange des Grecs, cet ange des Juifs, l'ange des petits enfants, qui en prend la défense devant Dieu contre ceux qui les scandalisent; l'ange des eaux, l'ange du feu et ainsi des autres; et quand je vois parmi tous ces anges celui qui met sur l'autel le céleste encens des prières; je reconnais dans ces paroles une espèce de médiation des saints anges; je vois le fondement qui peut avoir donné occasion aux païens de distribuer leurs divinités dans les éléments et dans les royaumes pour y présider; car toute erreur est fondée sur une vérité dont on abuse. Mais à Dieu ne plaise que je ne voie rien dans toutes ces expressions de l'Écriture qui blesse la médiation de Jésus-Christ, que tous les esprits célestes reconnaissent comme leur Seigneur, ou qui tienne des erreurs païennes, puisqu'il y a une différence infinie entre reconnaître, comme les païens, un Dieu dont l'action ne puisse s'étendre à tout, ou qui ait besoin d'être soulagé par ses subalternes, à

la manière des rois de la terre, dont la puissance est bornée; et un Dieu qui, faisant tout et pouvant tout, honore ses créatures en les associant, quand il lui plaît et à la manière qu'il lui plaît, à son action (Préface de l'Apocalypse)! »

Léon. Bossuet parle d'un ange des eaux, d'un ange du feu; ces esprits célestes président-ils donc aussi à la nature matérielle?

L'abbé. On ne peut pas en douter, Léon. Le chapitre xvie de l'Apocalypse nous montre des anges versant une coupe pleine de la colère de Dieu, l'un sur la terre, un autre sur la mer, un troisième sur les fleuves, un quatrième sur le soleil, un cinquième sur le trône de la bête, et un sixième sur le grand fleuve de l'Euphrate. Il est parlé encore d'un ange qui a pouvoir sur les eaux.

Nous avons vu précédemment que Dieu a donné aux anges la puissance d'exercer une action sur la nature matérielle; ce n'est pas sans but assurément qu'il les a revêtus d'une telle faculté. Aussi est-il généralement admis que ces esprits célestes sont préposés au gouvernement, non-seulement des hommes, mais encore de tous les mondes et de toutes les choses qui y sont. « Un grand nombre de Pères croient que Dieu a établi des anges spéciaux sur les éléments, sur les diverses parties du monde organique et inorganique, sur les animaux, sur les plantes, et en général sur toutes les choses visibles (Klée, *Man. de l'Hist. des dog. chr.*, tom. 1, p. 357). »

« Dépositaires de l'antique tradition, dit l'abbé Com-

balot, confirmée par l'enseignement de Jésus-Christ et des apôtres, les saints Pères nous enseignent que Dieu se sert du ministère des anges pour le gouvernement de l'univers. Ils président à toutes les choses visibles, aux astres, à la terre et à ses productions, au feu, aux vents, à la mer, aux fleuves, aux êtres vivants. Associés à la vaste administration du monde, ils ne dédaignent aucune des fonctions que leur confie le Tout-Puissant. Ainsi parlent tous les Pères de l'Église grecque et de l'Église latine (*Élém. de philos.*, p. 177). »

On trouve cette doctrine en particulier dans saint Justin, Athénagore, Théodoret, Clément d'Alexandrie, saint Grégoire de Nazianze, Origène, Eusèbe de Césarée, saint Jérôme, saint Augustin, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Jean Chrysostôme et saint Cyrille.

Saint Thomas enseigne que tous les êtres matériels sont régis par les anges; et « ce sentiment, dit-il, est soutenu non-seulement par tous les docteurs de l'Église, mais encore par tous les philosophes qui ont admis l'existence des êtres spirituels. » Et un peu plus bas : « Les saints Pères ont admis avec Platon qu'il y avait divers esprits préposés au gouvernement des choses matérielles. Car saint Augustin dit que chaque être visible en ce monde a un ange qui le régit. Saint Jean Damascène dit que le diable était du nombre de ces vertus angéliques qui présidaient au gouvernement des choses terrestres..... C'est la divine Providence qui a préposé elle-même aux diverses substances matérielles

divers esprits pour les régir (*Som. théol.*, p. 1, q. 110, art. 1). »

Quant aux astres du firmament, le docteur angélique admet qu'ils sont mus par les anges. « Les corps, dit-il, sont naturellement faits pour être mus immédiatement par les êtres spirituels d'un lieu à un autre. Aussi tous les philosophes ont-ils supposé que les corps célestes sont mus localement par les substances spirituelles (p. 1, q. 110, art. 3). » Et ailleurs : « Quant au mouvement, les corps célestes le reçoivent de moteurs plus nobles. Il faut reconnaître qu'ils sont mus par une substance qui les pousse et les dirige, et répéter avec saint Augustin que Dieu les gouverne par l'esprit de vie (*Som. théol.*, p. 1, q. 70, art. 3) »

Le célèbre comte de Maistre partage cette opinion. « Newton, dit-il, nous ramène à Pythagore, et incessamment il sera démontré que les corps célestes sont mus précisément comme le corps humain, par des intelligences qui leur sont unies, sans qu'on sache comment. C'est cependant ce qui est sur le point de se vérifier (*Soirées de Saint-Pétersbourg*). » Dans la pensée de l'illustre auteur des Soirées ces intelligences sont unies aux corps célestes comme le moteur est uni au mobile.

Léon. Si Dieu gouverne la nature matérielle par le ministère des anges, on conçoit aisément comment les païens ont pu tomber dans des erreurs aussi grossières que celles qu'ils professeient. A mesure que la lumière

de la révélation s'obscurcissait en eux, ils corrompaient les traditions primitives et défiguraient la vérité. Ainsi les anges qui président, sous la suprême direction de Dieu, au gouvernement des mondes, ont pu devenir à leurs yeux les génies des astres, des bois, des fontaines, etc., et enfin des divinités auxquelles il fallait rendre un culte divin.

L'Abbé. C'est là ce que vous disait tout à l'heure Bossuet : « Toute erreur est fondée sur une vérité dont on abuse. » Mais au fond de la mythologie païenne vous découvrez la vérité qui lui a servi de base. En toute chose ce qu'il y a de primordial est vrai ; car le mensonge n'arrive qu'après la vérité, pour la défigurer. Le prince de l'erreur et du mal ne s'attaque jamais à ce qui n'est pas, mais à ce qui est, c'est-à-dire au vrai et au bien. La vérité a une date plus ancienne que l'erreur ; elle est primitive et une ; l'erreur est postérieure et multiple.

La vérité, que le paganisme a défigurée par les nombreuses divinités qu'il supposait animer les astres et les plantes mêmes, est donc cette vérité catholique que Dieu associe les anges à l'action de sa providence, qu'il en fait les ministres de son gouvernement, et qu'il les envoie pour porter et exécuter ses ordres, selon ce mot de saint Paul aux Hébreux : « Ne sont-ils pas tous des esprits administrateurs ? »

Léon. Tous les anges reçoivent-ils une mission de la Providence ?

L'abbé. « Selon la loi commune, il n'y a que les anges inférieurs qui soient envoyés ; mais d'après une dispense divine, les supérieurs peuvent l'être aussi (saint Thomas, p. 1, q. 112, art. 1 et 2). »

Les livres saints nous révèlent à chaque page cette mission des esprits célestes. Ainsi, dans l'Exode, Dieu dit : « J'enverrai mon ange qui te précédera. » Dans les Paral. 2 : « Le Seigneur a envoyé son ange. » Dans le livre de Tobie, l'ange dit : « Et maintenant le Seigneur m'a envoyé vers vous. » Des anges sont envoyés vers des villes coupables pour exercer sur elles un ministère de justice. Ce sont des anges qui frappent l'armée de Sennachérib ; des anges qui mettent à mort les premiers-nés de l'Égypte. Dans l'Apocalypse, nous voyons des anges qui reçoivent l'ordre de verser sur la terre, sur la mer, sur les fleuves une coupe de malheur. Ce seront des anges, nous apprend l'Évangile, qui, au dernier des jours, viendront réveiller les morts de leur sommeil, recueillir leurs cendres, séparer les bons et les méchants, et les conduire au jugement. Dieu donc charge souvent à notre insu ces esprits invisibles d'exercer, soit relativement aux peuples et aux individus, soit relativement aux choses même matérielles comme la terre et ses productions, une mission qui nous échappe en elle-même, parce que nous ne savons pas voir la main invisible qui produit les effets visibles dont nous sommes les témoins. Cependant si Dieu s'est servi fréquemment des anges pour frapper les hommes coupa-

bles par des calamités de plus d'un genre, pourquoi en serait-il autrement de nos jours? Pourquoi ne les chargerait-il plus, dans un but de miséricorde et d'amour, quand il voit les nations abandonner sa loi, de les frapper dans leurs affections terrestres et leurs convoitises? Dieu est fidèle dans ses voies, et l'ordre de son gouvernement ne change pas.

LÉON. Je crois volontiers qu'il en est ainsi; oui, je crois, et je le dis avec bonheur, je crois que Dieu a voulu associer les hommes aux anges sous un seul et même chef, qui est Jésus-Christ; je crois que les anges sont les ministres de Dieu dans le gouvernement de ce monde; qu'ils régissent les individus, les communautés, les nations, l'Église universelle, et toute la nature matérielle; je crois qu'il existe dès lors des relations réelles, positives et efficaces entre ce monde visible et le monde invisible des esprits. Cette doctrine, également belle et consolante, me paraît inattaquable.

L'ABBÉ. Vous entrevoyez donc l'ordre que Dieu, en créant l'univers, a voulu établir, ordre que toutes les intelligences ont été appelées à réaliser par leur libre concours.

Je dis : leur libre concours; parce que les anges, aussi bien que les hommes, ont reçu la liberté comme instrument de leur glorification. Il dépendait donc de leur volonté de concourir ou de ne pas concourir à l'accomplissement des desseins de la divine Sagesse. Sans doute

ils ne pourront jamais détruire les substances que le Créateur a faites, ni anéantir l'ordre qu'il a réglé : leur liberté ne va pas jusque-là. Mais ils ont pu rejeter Dieu, s'insurger contre sa volonté, défigurer ses ouvrages et changer le caractère de leurs relations avec ce monde. Il est donc nécessaire de savoir maintenant quel usage les anges ont fait de leur liberté. Sont-ils demeurés dans la vérité et dans le bien, dans la lumière et dans l'amour, dans des rapports de bienveillance et de charité, tels que Dieu les voulait, avec nous et le monde que nous habitons ; ou bien ont-ils changé ces rapports en relations d'une autre nature? Il faut que nous le sachions.

CHAPITRE V.

CHUTE DES ANGES.

L'Abbé. La destinée suprême de l'ange consiste dans la vision intuitive, la possession permanente de Dieu, et la béatitude éternelle qui en résulte.

Dès lors que Dieu appelait l'ange à une fin surnaturelle et divine, il lui accordait en même temps les dons qui appartiennent à cet ordre; je veux dire les grâces sanctifiante et actuelle, sans lesquelles il eût manqué des moyens nécessaires pour arriver à sa fin.

Mais, après l'avoir créé dans une nature déjà bien parfaite, après l'avoir enrichi encore des dons brillants de la grâce qui surpasse en beauté toute beauté naturelle, Dieu, pour lui laisser le mérite de sa glorification, lui a dit : Maintenant achève-toi, conquiers ta gloire, et sois le fils de tes œuvres. Voilà ma loi, la religion que tu observeras et les devoirs que tu as à remplir. Ton sort éternel est entre tes mains; tu es libre : Je cou ronnerai ta fidélité ou je châtirai ton ingratitude e- ton audace, selon que tu l'auras mérité. t

Léon. Rien de plus juste. Etre libre, l'ange devait aussi se voir pour un temps soumis à l'épreuve. Il

fallait qu'il usât de sa liberté pour adhérer à Dieu, son principe et sa fin. Il fallait qu'il observât fidèlement la religion que son Créateur a dû lui imposer; car nulle créature intelligente ne peut être sans religion; la religion étant le lien qui rattache à Dieu l'intelligence créée, le rapport nécessaire et vrai de la créature avec son auteur.

Arthur. Quelle a été cette religion des anges?

L'abbé. Cette religion, ce me semble, devait avoir son fondement dans le Christ. Les anges, avons-nous dit, ont été appelés, dès le moment de leur création, à former une seule société et une même Eglise; d'autre part, Jésus-Christ a été éternellement prédestiné pour être la tête de cette Eglise qui est son corps mystique, et sa plénitude, le chef des anges comme des hommes. Il est donc naturel de penser que la religion des anges, ainsi que la religion des hommes, devait être telle qu'elle les ramenât au Christ comme au chef divin auquel ils étaient soumis.

D'un autre côté, le Christ seul est l'auteur de toute grâce et de toute gloire : « Personne, dit le Sauveur, « ne vient à mon Père que par moi. » « La grâce par « Jésus-Christ, » dit saint Paul. C'est du Christ, selon le même apôtre, que tout dérive, par lui et en lui que l'on obtient tout. C'est donc par la médiation du Christ que les anges pouvaient recevoir et la grâce et la gloire.

Enfin le Christ est le pontife souverain de la création, par lequel seul toute créature bénit et adore, en lui

offrant un culte digne de son infinie majesté. C'est par ce pontife éternel que les anges adorent : *Per quem adorant angeli.*

Voilà, mes amis, des vérités fondamentales qui peuvent éclairer d'une vive lumière la question que nous avons à examiner.

LÉON. Ainsi les anges, dès le moment de leur création, ont dû adorer Dieu et lui rendre un culte digne de sa grandeur ; mais, créatures finies, elles ne pouvaient dignement adorer la majesté souveraine que par le Christ.

Membres du corps mystique de l'Homme-Dieu, ils ont dû se tenir dans l'union avec leur chef, et se rapporter à lui, comme les membres d'un corps se rattachent à la tête qui les domine et les gouverne.

Elevés à l'état surnaturel, ils ont dû recevoir la grâce du Christ, et attendre de lui leur glorification.

Appelés à servir sous ses ordres, ils ont dû accepter les ministères qu'ils devaient remplir, et se soumettre à l'obéissance envers leur monarque.

L'ABBÉ. Pour accomplir ces devoirs religieux, il fallait les connaître; il fallait aussi connaître le Christ, et par là même les trois personnes de la sainte Trinité.

Mais, comme les anges ne peuvent pas naturellement, ainsi que nous l'avons vu, avoir connaissance des mystères de l'ordre surnaturel, il était nécessaire que l'incarnation du Verbe divin leur fût révélée : sans quoi, ils n'auraient pu connaître le Christ, ni se rap-

porter à lui comme à leur chef, leur médiateur, l'auteur de leur grâce, par qui ils mériteraient leur glorification.

LÉON. Selon vous, le mystère de l'Incarnation a donc été révélé aux anges?

L'ABBÉ. Je le crois, Léon. Saint Augustin enseigne que ce mystère a été caché en Dieu pendant tous les siècles, mais de manière cependant qu'il fût connu des principautés et des puissances célestes (sur la Gen. à la lettre, liv. v, ch. 19). Le même docteur dit encore dans un autre endroit : « Le mystère du royaume céleste a été connu des anges... Dieu leur a manifesté sa sagesse qui éclate dans l'Eglise sous des formes multiples; car c'est là, premièrement, que l'Eglise a été formée où, après la résurrection, elle doit être rassemblée, pour que nous soyons égaux aux anges. » Saint Augustin, en parlant ainsi, s'appuie sur saint Paul, qui assure que ce sacrement d'amour (l'incarnation du Verbe) a été découvert aux anges (ép. 1 à Tim., III, 16; ép. aux Eph., III, 8-11).

Saint Thomas enseigne également que l'incarnation future du Fils de Dieu a été dès le commencement révélée aux esprits angéliques. « La raison en est que ce mystère est le principe général auquel se rapportent toutes les charges qu'ils remplissent. Car, comme le dit saint Paul, « *tous les anges ne sont-ils pas les serviteurs du Christ, étant envoyés pour exercer leur ministère en faveur de ceux qui doivent être les héritiers du salut,* » qui s'opère

par le mystère de l'Incarnation. Il a donc fallu que dès le commencement tous les anges fussent instruits d'une manière générale de ce mystère (*Somme théol.*, p. 1, q. 57, art. 5 *ad* 1). »

Remarquez ces paroles de saint Thomas : *Dès le commencement, tous les anges* ont été instruits *d'une manière générale* de l'incarnation, c'est-à-dire, Dieu leur a révélé à tous que le Verbe se ferait chair un jour, qu'il était le chef de l'Église, leur monarque dès lors, et celui qu'ils devaient adorer et servir. Quant aux détails et aux particularités de ce mystère, « tous les anges, ajoute saint Thomas, ne les ont pas ainsi connus dès le commencement. Il y a même certaines particularités que les anges supérieurs n'ont apprises que par la suite des temps (*Somme théol.*, *ibid.*). »

Dieu leur a fait connaître l'incarnation autant que cette connaissance leur était nécessaire pour observer la religion qui devait les unir au Christ. Saint François de Salès, sur ces paroles de la Genèse, *le désir des collines éternelles*, écrit ceci : « Quelques-uns des anciens Pères, expliquant ces paroles, disent que par icelles nous devons entendre le désir que les anges avaient de l'incarnation. » Ces esprits immortels savaient donc que le Verbe divin se revêtirait un jour de notre humanité. « Les autres, ajoute le saint pontife, disent que par ces paroles nous devons entendre le désir que Dieu avait eu de toute éternité d'unir la nature divine avec la nature humaine : désir qu'il communiqua aux anges

et aux hommes (sermon pour le 3e dim. de l'Avent). »

Bail dit aussi de son côté : « Outre la grâce sanctifiante et les vertus infuses que Dieu donna aux anges à l'instant de leur création, il leur fit encore plusieurs révélations, et leur donna plusieurs lumières surnaturelles pour bien commencer à le servir. Et premièrement il leur révéla le mystère de la Trinité; car c'était leur fin dernière, à laquelle ils devaient tendre et rapporter toutes leurs actions. Secondement, il leur révéla le mystère de l'Incarnation. Car si Adam eut cette connaissance en l'état d'innocence, les anges n'en devaient pas être privés, vu principalement que Jésus-Christ était leur chef, qu'ils devaient honorer. Troisièmement, il leur révéla que plusieurs d'entre eux devaient assister les hommes, quand ils seraient créés sur la terre. Quatrièmement, il leur déclara toutes ses volontés, et leur donna l'ordre de se consacrer à son service, pendant leur temps d'épreuve, jusqu'à l'instant destiné à les glorifier ou à les punir. En dernier lieu il leur fit connaître la récompense des bons, la joie de sa vision, et le supplice des rebelles, le feu des enfers. La raison véritable de tout ceci est que les anges, dès cet instant, étaient destinés à servir Dieu (*Théol. affective*, tome 1, p. 266). » C'est donc une chose certaine que Dieu a révélé à tous les anges, sans exception, mais d'une manière générale, et au moment de leur création, le dessein de l'incarnation et le mystère du Christ. Par là il leur a imposé un mystère à croire et des devoirs à

remplir; la foi au Christ; l'espérance en la médiation du Christ, auteur de la grâce et de la gloire pour eux comme pour nous; l'amour du Christ, chef divin de l'Eglise qu'ils devaient composer; l'adoration et le service du Christ, leur Dieu et leur roi; et l'obéissance à ses ordres qu'ils exécuteraient en qualité de ministres. De cette sorte, la religion des anges est foncièrement la même que celle des hommes, les uns et les autres se rattachant à Dieu, leur commun principe et leur commune fin, par le lien d'une même foi, d'une même espérance, d'un même culte, et l'union au même Christ par la charité.

Léon. Tout cela me paraît fort raisonnable. Les préceptes imposés aux anges n'étaient pas trop durs; se seraient-ils donc trouvés parmi eux des esprits superbes assez insensés pour refuser au Christ leur foi, leur amour, l'hommage de leurs adorations et de leur obéissance?

L'abbé. Le plus grand nombre, Léon, on le croit du moins, est resté fidèle. « A la lumière de cette révélation, dit le P. Ventura, dans ses savantes et profondes *Conférences*, les anges ayant connu d'avance le grand mystère du Verbe devant dans la plénitude des temps s'unir à la nature humaine et se faire homme, ils y soumirent leur entendement, et l'adorèrent; ils placèrent dans ses mérites toute leur confiance et leur amour; et par cette foi, cette espérance et cet amour ils furent confirmés dans la grâce et furent admis à la vision béa-

tifique de Dieu. Ce qui a fait dire à saint Bernard que le même Jésus-Christ, qui a été le sauveur de l'homme, a été aussi le sauveur de l'ange; mais de l'homme dès le moment de l'incarnation, de l'ange dès le commencement de la création (*la Raison phil. et la Raison cath.*, tome 1, p. 492, 2e édit.). »

Les anges qui ont ainsi persévéré dans l'amour sont les bons anges. Ils ont, par là, mérité leur béatitude, et, fixés dans la possession éternelle du souverain bien, ils ne peuvent plus maintenant déchoir du haut rang qu'ils occupent dans le ciel.

Mais il n'en a pas été ainsi de tous. Des prévaricateurs se sont trouvés dans leurs rangs, et une partie de ces esprits sublimes est tombée du ciel. Il y a eu des pécheurs parmi les anges.

Arthur. Quel a pu être leur péché ?

L'abbé. Selon saint Bernard, l'abbé Rupert, et, si je ne me trompe pas, saint Jean Chrysostôme, la révélation de l'incarnation aurait été l'occasion de la chute des anges. A cette manifestation, que le Fils de Dieu devait s'incarner, l'un des esprits célestes a senti naître dans son cœur un secret sentiment d'ambition et d'envie, et le désir de se voir élever à la dignité de l'union hypostatique avec la nature divine s'est emparé de lui. Ne comprimant pas ces premiers mouvements de l'orgueil, il en est venu bientôt à convoiter, d'une volonté positive, l'honneur fait à l'humanité du Christ, à lui envier son élévation, et, enfin, à se poser résolûment

en adversaire de l'Homme-Dieu. Il aurait dit à ses compagnons : « Si le Verbe est résolu de s'unir à une nature créée, qu'il choisisse la plus noble et la plus belle; sa dignité le lui commande, et la justice aussi. Pouvons-nous nous abaisser devant une créature inférieure à la nôtre, servir un homme comme notre souverain, et l'adorer comme notre Dieu ? Pour moi, je n'obéirai pas, je ne servirai pas ce Christ. » Ébranlés par cet esprit, et s'inspirant de ses sentiments, une partie des anges l'ont suivi dans sa défection, et sont passés, dès ce moment, sous les étendards de ce prince des rebelles.

Le célèbre Suarez adopte cette opinion comme probable. Et, en effet, elle est fort vraisemblable ; elle explique très bien comment l'ange déchu aurait conçu le désir de devenir semblable à Dieu, selon ces paroles : « Je monterai au ciel..... et je serai semblable au Très-Haut (Isaïe, xiv, 13), » puisqu'il aurait convoité pour lui-même l'honneur de l'union hypostatique. Elle explique très bien encore cette parole du Fils de Dieu, qui a dit de Satan : « Il n'est pas demeuré dans la vérité ; » car il n'est pas resté uni au Christ dans lequel il avait été primitivement établi par le don de la grâce ; et le Christ, c'est la vérité, comme il le dit lui-même : « Je suis la voie, la vérité et la vie. » Elle explique très bien enfin cette autre parole du Fils de Dieu : « Il (Satan) est homicide dès le commencement, » puisque, dès le moment où il a connu l'incarnation future du Verbe éternel, il s'y est opposé

par envie, et a conçu le dessein de détruire l'humanité du Christ, et le Christ lui-même.

« Selon quelques docteurs, écrit Bail, qui cite entre autres Harphius, part. 1, liv. 1, ch. 8, le péché des anges se commit au sujet de l'incarnation qui leur fut révélée. Car Lucifer, plein d'orgueil, entendant que le Fils de Dieu s'incarnerait, s'unirait à l'humanité, que cette humanité serait glorieuse par dessus toutes les créatures, et qu'elle aurait la première place de la gloire éternelle, qui s'appelle la droite de Dieu, il en fut envieux, et désira ambitieusement cette excellence pour lui-même, pensant que la nature des anges devait être préférée, et que Dieu se devait faire ange plutôt qu'homme ; c'est pourquoi, par un funeste attentat, il prit la résolution de ne jamais porter respect ni honneur à cette humanité, et fit entrer plusieurs anges dans cette orgueilleuse révolte, par la considération de leur propre beauté et de leur excellence au-dessus de toute la nature humaine ; en sorte qu'ils refusèrent de révérer avec soumission une personne divine incarnée. Ensuite ils conspirèrent avec Lucifer, qu'ils choisirent pour leur chef, de préférence à Jésus, qu'ils prirent, dès lors, en haine et en aversion, craignant qu'il ne fût exalté à la droite de Dieu (*Th. aff.*, t. 1, p. 296). »

Quoi qu'il en soit de cette opinion, toujours est-il certain qu'un certain nombre d'anges ont péché par orgueil et par envie, et que Dieu, pour les punir, les a précipités du ciel.

Maintenant, remarquez bien ceci, comme la volonté de ces esprits vigoureux, quand elle prend une détermination, s'y arrête avec force et pour toujours, ils se sont dès lors irrévocablement fixés dans la résolution bien décidée de faire au Christ une guerre incessante, de s'opposer à son règne, de ruiner ses œuvres, et d'obtenir, par les moyens dont ils peuvent disposer, les honneurs et le culte dus au Verbe incarné, puisqu'ils n'ont pu l'obtenir de la libéralité de Dieu par le Verbe angélisé. Une fois condamnés en raison de cette superbe et injuste prétention, une haine inextinguible contre Dieu et contre son Christ, une envie furieuse contre l'homme, ont commencé à dévorer ces cœurs pervers.

Il y a donc aussi des anges méchants : ce sont les démons.

ARTHUR. Mais qu'est-ce qui nous assure qu'il y a eu des prévaricateurs parmi les anges, et qu'il existe des démons?

L'ABBÉ. Le Fils de Dieu lui-même a daigné nous l'apprendre pour notre instruction. Un jour que les Juifs avaient conçu des pensées homicides à son égard, il leur dit : « Vous êtes les fils du diable, et vous voulez accomplir les désirs de votre père. Il était homicide dès le commencement, et il ne s'est pas tenu dans la vérité (saint Jean, ch. VIII, v. 44). »

LÉON. Ces paroles sont dignes d'attention : elles prouvent bien ce que vous nous disiez tout à l'heure que

Satan a conçu de bonne heure le dessein de détruire le Christ.

Arthur. Tous ceux qui font la guerre au Christ sont donc aussi, comme les Juifs, les fils du diable; ils cherchent à accomplir les desseins de leur père, qui est le père du mensonge, et le servent dans ses projets!

L'abbé. Continuons : « Voilà, est-il écrit dans le livre de Job, ceux qui le servent ne persévérèrent pas, et il a trouvé de la dépravation dans ses anges (Job, ch. iv). »

Écoutez encore l'apôtre saint Jean : « Et il se fit au ciel un grand combat : Michel et ses anges combattaient contre le dragon, et le dragon combattait avec ses anges. Mais ceux-ci ne purent prévaloir, et leur place ne se trouva plus dans le ciel : et ce grand dragon, l'ancien serpent, appelé le diable et Satan, qui séduit toute la terre habitable, fut précipité en terre, et ses anges avec lui. » Et un peu plus bas : « Malheur à la terre et à la mer, parce que le diable est descendu vers vous frémissant d'une grande colère, sachant qu'il lui reste peu de temps (*Apocal.*, ch. xii, v. 9, 12). »

Sur quoi Bossuet s'écrie : « Malheur à tout l'univers et à tous les hommes! et la cause de ce malheur de toute la terre, c'est, poursuit saint Jean, que le diable y est descendu plein d'une grande colère contre l'Église, qu'il va persécuter avec une nouvelle fureur..... Saint Jean nous déclare ici très expressément que cette implacable colère qui fait faire au démon les derniers efforts contre l'Église est un malheur de tout l'univers, et plus encore

des persécuteurs que de l'Église persécutée ; car encore qu'elle ait beaucoup à souffrir, à cause que le démon déchargera sur elle cette grande colère dont il est plein, ceux dans lesquels il opère, et dont il fait des instruments de sa fureur, sont dans un état sans comparaison plus déplorable, puisqu'il n'y a rien en toutes manières de plus malheureux que de haïr la vérité, et de travailler, comme ils le font, avec le démon, à l'éteindre dans le monde. Par conséquent, malheur à eux ! et malheur à la terre et à la mer, à cause de la furie que Satan y va exercer par leurs mains contre l'Eglise (*Explic. de l'Apocal.*, ch. XII). »

LÉON. Ces paroles de Bossuet font trembler. Je ne voudrais pas servir d'instrument au démon.

L'ABBÉ. Vous ne le regardez plus, n'est-ce pas, comme un personnage fictif; c'est bien à vos yeux un être réel?

LÉON. Ayez donc un peu pitié de mon ignorance, et épargnez à ma présomption des humiliations bien méritées cependant. Comment pourrais-je encore nier l'existence des démons, quand je vois ce combat entre les anges, deux partis dès lors; Michel à la tête de l'un, Satan à la tête de l'autre; les factieux avec leur prince, appelé le diable, chassé du ciel et précipité sur la terre tout frémissant de rage.

L'ABBÉ. Est-il possible, mes amis, que des chrétiens en soient arrivés de nos jours à ce degré d'oubli de la doctrine catholique, qu'ils ne croient plus à l'existence

des démons! Il en est ainsi cependant. Quelle facilité ils donnent par là à ces esprits méchants de les jeter dans toutes sortes d'erreurs et de folies! Mais le jour approche, et déjà il est venu, où la lumière luira pour quiconque ne fermera pas volontairement les yeux à l'enseignement des faits.

Mais revenons à notre sujet. Vous avez déjà entendu le Fils de Dieu nous parler de Satan comme d'un esprit méchant, plein de mensonges et de pensées de destruction; écoutez encore ce qu'il a daigné nous révéler au sujet de ces anges malheureux. « Lorsque le Fils de l'homme viendra dans sa majesté, et tous les anges avec lui, il s'assiéra sur le trône de sa majesté, et toutes les nations seront assemblées devant lui, et il les séparera..... et il dira à ceux qui seront à sa gauche: Retirez-vous de moi, maudits, dans le feu éternel, qui a été préparé pour le diable et ses anges (saint Math., ch. XXV, 41). » Voilà bien l'existence et la damnation des démons et du diable, leur chef, hautement proclamées par le Fils de Dieu. Tout ici indique avec la dernière évidence qu'il s'agit d'êtres réels. Lisez avec attention l'Evangile, et vous verrez le nom des démons écrit à chaque page de ce livre divin; vous y verrez le sauveur Jésus guérissant les démoniaques, chassant les esprits méchants et exerçant sur eux un empire absolu.

Déjà, dans l'Ancien-Testament, Dieu avait daigné révéler aux hommes l'histoire de ces intelligences perdues. Il fallait bien que nous fussions instruits de la

malice de nos ennemis, et des piéges qu'ils dressent sous nos pas. Il nous importait grandement de connaître « ce lion rugissant, » toujours actif, « qui rôde incessamment autour de nous, cherchant à nous dévorer, » qui est le diable, notre adversaire (saint Pierre, 1 épît., ch. v, 8).

C'est sur cet enseignement, venu d'en haut, que repose la croyance aux esprits méchants. Vous voyez qu'elle est assise sur un fondement inébranlable. Aussi les apôtres, les Pères ensuite, les plus grands génies, tous les peuples l'ont-ils acceptée comme une vérité incontestable. Et il ne pouvait en être autrement. Quand une parole tombe des lèvres de Dieu sur la terre, elle s'enracine dans le genre humain, elle traverse tous les siècles, elle passe malgré tous les obstacles. On peut arrêter la parole humaine dans sa marche; mais la parole de Dieu, jamais: qui serait fort contre Dieu?

Armé de cette parole, saint Pierre, que Jésus-Christ a chargé d'instruire le genre humain, nous enseigne « que Dieu n'a pas pardonné aux anges prévaricateurs, mais qu'il les a précipités dans les enfers, les livrant aux supplices et les réservant pour le jour du jugement (saint Pierre, 1 épît.). » Et l'apôtre saint Jude: « Je veux vous faire souvenir de ce que vous savez déjà..... C'est que le Seigneur retient dans les chaînes éternelles et de profondes ténèbres, et réserve pour le jugement du grand jour les anges qui n'ont pas conservé leur dignité originelle et qui ont abandonné leur

propre demeure (épît., vi). » Et saint Paul : « Nous n'avons pas à combattre contre la chair et le sang, mais contre les princes et les puissances, contre les guides de ce monde de ténèbres, contre les esprits de malice répandus dans l'air (Épît. aux éph., vi, 12). »

Les saints Pères, gardiens et canaux de la tradition, nous transmettent la même doctrine avec un accord imposant. « Comme tous les docteurs de l'Église enseignent, conformément à l'Écriture, l'existence des bons anges, de même tous admettent sans hésitation l'existence des mauvais esprits, clairement enseignée aussi dans les livres saints. L'Écriture établit, et ils établissent après elle, entre ces esprits déchus, une différence fondée sur la mesure de leur bonté première et de leur méchanceté actuelle (Klée, *Man. des dogm. chrét.*, t. 1, p. 359). »

Il n'est effectivement pas un Père qui n'ait parlé, et longuement, de la malice des démons. Qu'il me suffise en ce moment de vous citer saint Augustin, en qui vous entendrez tous les autres.

« Que quelques anges aient péché, et qu'ils aient été précipités dans la plus basse partie du monde, où ils sont comme emprisonnés jusqu'à la dernière condamnation qui sera prononcée au jour du jugement, l'apôtre saint Pierre le montre clairement lorsqu'il dit que Dieu n'a point épargné les anges prévaricateurs, mais qu'il les a précipités dans les prisons obscures de l'enfer, en attendant qu'il les punisse au jour du juge-

ment. » Et quelques lignes plus bas, sur ces paroles de la Genèse : Dieu sépara la lumière des ténèbres : « On ne saurait toutefois nous blâmer de les avoir interprétées des deux sociétés des anges, l'une qui jouit de Dieu, et l'autre qui est enflée d'orgueil ; l'une embrasée du saint amour de Dieu, et l'autre consumée des flammes impures de sa propre grandeur ; l'une habitant dans les cieux, et l'autre précipitée de ce bienheureux séjour et reléguée dans cette basse région de l'air ; l'une tranquille et remplie d'une piété éclairée, l'autre turbulente et agitée de convoitises aveugles ; l'une qui secourt avec bonté et punit avec justice, selon le bon plaisir de Dieu, et l'autre à qui son orgueil inspire une passion furieuse de nuire et de dominer ; l'une ministre de la bonté de Dieu pour faire du bien autant qu'il lui plaît, et l'autre liée par la puissance de Dieu pour l'empêcher de nuire autant qu'elle le voudrait (*Cité de Dieu,* liv. II, ch. 33).»

Entendez encore Bossuet. Il faudrait lire en entier, et je vous y engage, son magnifique discours *sur les démons;* car tout y est grand, élevé, solide et fortement pensé. Je ne vous en citerai que quelques lignes :

« Qu'il y ait dans le monde un certain genre d'esprits malfaisants que nous appelons des démons, outre le témoignage des Écritures divines, c'est une chose qui a été reconnue par le consentement commun de toutes les nations et de tous les peuples. Ce qui les a portés à cette créance, ce sont certains effets extraordinaires et prodigieux qui ne pouvaient être rapportés qu'à quel-

que mauvais principe et à quelque vertu secrète dont l'opération fut maligne et pernicieuse. Les histoires grecque et romaine nous parlent en divers endroits de voix inopinément entendues, et de plusieurs apparitions funèbres arrivées à des personnages très graves, et dans des circonstances très assurées; et cela se confirme encore par cette noire science de la magie, à laquelle plusieurs personnes trop curieuses se sont adonnées sur toutes les parties de la terre. Les Chaldéens et les sages d'Égypte, et surtout cette secte de philosophes indiens que les Grecs appellent gymnosophistes, étonnaient les peuples par diverses illusions, et par des prédictions trop précises pour venir purement de la connaissance des astres. Ajoutons-y encore certaines agitations et des esprits et des corps, que les païens même attribuaient à la vertu des démons, comme vous le verrez par une observation que nous ferons en la dernière partie de cet entretien. Ces oracles trompeurs et ces mouvements terribles des idoles qui arrivaient dans les entrailles des animaux, et tant d'autres accidents monstrueux des sacrifices des idolâtres, si célèbres dans les auteurs profanes, à quoi les attribuerons-nous, chrétiens, sinon à quelque cause occulte, qui, se plaisant d'entretenir les hommes dans une religion sacrilége par des miracles pleins d'illusions, ne pouvait être que malicieuse? Si bien que les sectateurs de Platon et de Pythagore, qui, du consentement commun de tout le monde, sont ceux qui de tous les philoso-

phes ont eu les connaissances les plus relevées, et qui ont recherché plus curieusement les choses surnaturelles ont assuré comme une vérité très constante qu'il y avait des démons, des esprits d'un naturel obscur et malicieux (sermon *sur les démons*). »

Arthur. Les païens aussi admettaient l'existence des démons !

L'abbé. Bossuet vient de nous le dire, et nous pourrions nous contenter du témoignage de ce grand homme. Cependant il ne sera peut-être pas tout-à-fait inutile de vous montrer partout répandue, chez les peuples anciens comme chez les peuples modernes, la croyance aux esprits malfaisants.

« Les Perses croyaient à l'existence d'une infinité d'esprits bons et mauvais. Ils appellent les premiers Ferouers et les autres Dews. Les combats d'Ormuzd et d'Ahriman, si célèbres chez les Perses, ne sont qu'un souvenir de la lutte des anges fidèles avec les anges révoltés. »

Le monde, selon Thalès et Pythagore, est plein de ces substances spirituelles. On les croyait répandues dans les cieux et dans l'air.

« Platon parle d'un prince d'une nature malfaisante, préposé à ces esprits chassés par les dieux, et tombés du ciel, dit Plutarque. »

« La chute des mauvais anges se retrouve dans la mythologie païenne. »

Les combats des Titans n'en sont qu'un souvenir

corrompu (*Élém. de philos.*, par l'abbé Combalot, p. 179). »

Les Chaldéens admettaient des dieux malfaisants (Plut., *de Iside*).

D'après les Égyptiens, Typhon, ayant, par envie et par malice, jeté la perturbation partout, amena sur la terre des maux de tout genre. Fourbe et méchant, il s'attache à obscurcir la doctrine (Plut., *de Iside*). Qui ne reconnaît Satan dans ce Typhon de l'Égypte ?

Dans la mythologie des Perses vous voyez Ahriman comme le maître de la mauvaise loi, qui tourmente le genre humain jusqu'à la fin des siècles. L'ancien serpent infernal, ce dew impur, se mêle au monde de l'être absorbé dans l'excellence. Il va sur l'homme pur, sur la nourriture, sur les vêtements, sur les arbres, sur la verdure, sur les métaux, sans jamais mourir (Zend-Avesta).

« Ahriman était le premier des anges ; il a été maudit pour avoir désobéi (l'Eulma-Eslam, liv. de th. pers.). » Ahriman, sous la forme d'une couleuvre, sauta sur la terre. Il bouleversa tout ce qui était dans le monde (Zend-Avesta).

Les Chinois ont également conservé la tradition de l'existence des mauvais anges (Martini, *Hist. de la Chine*).

Tchi-yeou, ancien fils du ciel, est le diable. Il se mit à la tête des mauvais génies. C'est le premier de tous les rebelles. La rébellion se répandit sur tous les peu-

ples qui apprirent de lui à commettre toute sorte de crimes. C'est à Tchi-yeou qu'on attribue l'origine des révoltes, des erreurs, des fraudes et des tromperies (livres chinois cités par Prémare, hist. ancienne).

Selon la croyance des Indiens, des chefs de légions angéliques, oubliant le bonheur de leur création et les devoirs qui leur étaient imposés, rejetèrent les pouvoirs de perfection que l'Éternel leur avait gracieusement accordés, et firent le mal devant l'Éternel. Ils s'éloignèrent de l'obéissance qu'ils lui devaient. Ils dirent en eux-mêmes : Nous voulons gouverner. Ils trompèrent d'autres anges, et corrompirent la fidélité de plusieurs. L'Éternel commanda de les chasser du ciel, et de les précipiter dans l'onderals (l'enfer) pour y souffrir des tourments continuels (le Shastak bads, cité par Parraud dans sa traduction du Bhaguat-geita).

La même croyance se retrouve chez les Tartares. Avant le commencement du monde la discorde et l'insurrection vinrent troubler la paix parmi les Tengheri (esprits surhumains), qui, suivant les livres mongols, menaient, depuis l'origine des temps, une vie heureuse dans les hautes régions du ciel. Il s'ensuivit qu'une partie des Essouri-tengheri (bons anges) fut changée en Assouri-tengheri (mauvais anges) (Bergmann, *Voyage chez les Kalmucks*).

Les Thibétains croient que chaque homme a, dès sa naissance, deux esprits attachés à sa personne, un bon et un démon (Georgi).

Les Grecs admettaient également l'existence des mauvais génies (V. Plutarque).

Enfin les Celtes, les Scandinaves, les Mexicains, les sauvages, et, pour tout dire, en un mot, le genre humain tout entier a toujours cru à l'existence des démons. Mais laissons les peuples pour interroger à leur tour les philosophes eux-mêmes.

Voici ce que saint Augustin nous apprend de la doctrine des platoniciens sur les démons (*Cité de Dieu*, liv. VIII, ch. 14) : « Selon eux, les démons sont sujets aux passions des hommes. Ils se plaisent à la licence des spectacles et aux fictions des poètes. »

« Apulée, dit encore saint Augustin, même livre, ch. 16, affirme, à propos des mœurs des démons, que les injures les offensent, que les présents et les soumissions les apaisent, qu'ils aiment les honneurs, qu'ils se plaisent à cette diversité de cérémonies, et s'emportent pour la plus légère omission qui s'y commet..... Il dit qu'ils sont d'un esprit sujet aux passions. »

« Le même Apulée a composé sur ce sujet (les démons) un livre tout entier intitulé : *du Dieu de Socrate*, où il explique de quel genre de dieu était cet esprit familier qui avait, dit-on, coutume d'avertir Socrate de se désister des entreprises qui ne devaient pas lui réussir. Apulée, donc, déclare nettement et prouve dans le plus grand détail que cet esprit de Socrate n'était pas un dieu, mais un démon (*Cité de Dieu*, liv. VIII, ch. 14). »

ARTHUR. Socrate avait avec lui un démon familier ! N'ai-je pas lu quelque part que Luther avait aussi son démon ?

L'ABBÉ. Votre mémoire n'est pas en défaut, Arthur. Luther lui-même avoue qu'il a eu des entretiens avec Satan, et voici comment il nous rend compte de ses conversations avec ce docteur de mensonges :

« Il m'arriva une fois, dit-il, de m'éveiller tout d'un coup sur le minuit, et Satan commença à disputer avec moi. » Puis il raconte son entretien ; après quoi il ajoute : « Je vois d'ici les saints Pères qui rient de moi et s'écrient : Quoi ! c'est là ce docteur célèbre qui est demeuré court et n'a pu répondre au diable ? Ne vois-tu pas, docteur, que le diable est un esprit de mensonge ? Certes, s'il vous fallait souffrir les rudes assauts de Satan, et disputer avec lui, vous ne parleriez pas comme vous le faites..... Car le diable est un rude joûteur, et il vous presse si violemment qu'il n'est pas possible de lui résister sans un don particulier du Seigneur. Tout d'un coup, en un clin d'œil, il remplit l'esprit de ténèbres et d'épouvantements ; et, s'il a affaire à un homme qui n'ait pas pour lui répondre une parole de Dieu toute prête, il n'a besoin que du petit doigt pour l'abattre (Audin, tom. 1, *Hist. de Luther*). »

Voilà l'esprit qui a enseigné à Luther qu'il fallait abolir la messe.

ARTHUR. Il est curieux de rencontrer le philosophe

païen et l'apostat hérésiarque sous la direction d'un esprit du même genre.

Léon. Les païens, il est vrai, parlent souvent des démons; mais ne donnent-ils pas à ce mot un sens tel qu'on le peut prendre en bonne part?

L'abbé. Saint Augustin va nous le dire : « Nous voyons bien par l'Écriture qu'il y a de bons et de mauvais anges ; mais nous ne voyons point qu'elle parle de bons démons. En quelque endroit de ce livre que l'on trouve ce mot de démon, il n'y est employé que pour signifier les malins esprits. Ce sens est tellement passé en usage parmi les hommes, qu'entre les païens même qui veulent qu'on adore plusieurs dieux et plusieurs démons, il n'en est aucun, quelque habile et savant qu'il soit, qui ose dire à son valet pour le louer : Tu as un démon au corps; et qui puisse douter qu'en lui parlant de la sorte on ne croie qu'il a voulu lui dire une injure. Mais qu'est-il besoin de nous étendre davantage sur ce mot, lorsqu'il n'est presque personne qui ne le prenne en mauvaise part (*Cité de Dieu*, liv. IX, ch. 19)? » D'ailleurs, les philosophes platoniciens faisaient assez entendre ce qu'ils comprenaient sous le nom de démons, quand ils les distinguaient des dieux bons, et les disaient « des esprits nuisibles de leur nature, injustes, superbes, envieux, fourbes, habitant dans l'air comme dans une prison (V. *Cité de Dieu*, liv. VIII, ch. 22). »

Vous avez entendu la philosophie païenne dans ses plus célèbres représentants, écoutez maintenant la phi-

losophie incrédule moderne. Voici Bayle, le sceptique Bayle, qui nous dit en parlant des espaces immenses du ciel : « Nous ne savons pas ce qui s'y passe ; mais si nous ne consultons que la raison, il nous faudra croire qu'il est très probable, ou du moins très possible, qu'il s'y trouve des êtres pensants qui étendent leur empire, aussi bien que leurs lumières, sur notre monde. De ce que nous ne les voyons pas, ce n'est point une preuve que nous leur soyons inconnus ou indifférents. Nous sommes peut-être une portion de leur seigneurie... Et comme on ne peut nier qu'il n'y ait (sur la terre) des êtres méchants, envieux, vindicatifs, qui se divertissent du mal d'autrui, qui, par l'application des corps, produisent des changements étranges dans la nature conformément à leurs passions, on se rendra ridicule si l'on ose nier qu'outre ces êtres méchants, qui sont l'objet de nos yeux, il n'y en ait plusieurs autres qu'on ne voit pas, et qui sont encore plus malins et plus habiles que l'homme (*Dictionn. histor. et crit.*, art. *Spinosa*, note t. et art. *Ruggeri*). »

Qu'en dites-vous, mes amis? Voilà un esprit fort qui ne peut s'empêcher d'avouer que, aux yeux de la raison, l'existence d'esprits malins invisibles et supérieurs à l'homme est possible et même très probable; que ces êtres méchants étendent leur empire jusque sur nous, et qu'ils peuvent produire des changements étranges dans la nature. Bien plus, oser nier ces choses, selon Bayle, c'est se rendre ridicule.

Arthur. Je connais bien des hommes qui pourraient tirer quelque profit de ces paroles de Bayle.

Léon. Nous n'avons pas le droit, Arthur, de nous moquer des autres. Il n'y a pas bien longtemps que nous donnions nous-mêmes dans ce ridicule.

Arthur. Qu'il y ait des démons, c'est incontestable. Pour le nier, il faut rejeter l'Evangile, et traiter de fou le genre humain tout entier. Mais comment d'anges qu'ils étaient ont-ils pu devenir des esprits pervers?

L'abbé. Isaïe se disait déjà : « Comment es-tu tombé du ciel, Lucifer, toi qui te levais dès le matin du monde, et paraissais avant tous les autres, qui disais dans ton cœur : Je serai semblable au Très-Haut? Ah! tu as ruiné ton pays, tu as mis ton peuple à mort (Isaïe, ch. xiv). »

Nous l'avons vu : les mauvais anges sont tombés, parce qu'ils n'ont pas voulu adhérer au Christ. Leur péché est le fait de leur volonté, et non une nécessité de leur nature; car leur nature était bonne, puisqu'elle venait de Dieu qui ne fait rien de mauvais; mais ils se sont faits mauvais par eux-mêmes. « Il n'est pas permis de douter, dit saint Augustin, que les inclinations contraires des bons et des mauvais anges ne proviennent de leur volonté, et non de leur nature (*Cité de Dieu*, liv. xii, ch. 1). »

Arthur. Et quelle est la cause de leur mauvaise volonté?

L'abbé. Saint Augustin nous dit qu'il n'y en a point.

« Rien ne fait la volonté mauvaise, puisque c'est elle qui fait ce qui est mauvais. » Que cette pensée est profonde ! En effet, quelle cause positive aurait pu produire la première volonté mauvaise ? Evidemment aucune ; car avant que cette volonté fût devenue mauvaise, elle était bonne, et en elle et hors d'elle tout était bon, rien n'existant encore qui fût mauvais. C'est donc elle-même qui s'est faite mauvaise en se laissant déchoir du bien. « Que personne, dit saint Augustin, ne cherche la cause efficiente de la volonté mauvaise. Elle n'en a point de la sorte. La cause de la mauvaise volonté est une cause défaillante, vu que déchoir de ce qui possède un être souverain pour se porter vers ce qui a moins d'être, c'est commencer à avoir une mauvaise volonté. » Le même docteur, pour mieux expliquer sa pensée, ajoute : « Ce que je sais, c'est que la nature de Dieu n'est sujette à aucune défaillance, et que les choses qui ont été tirées du néant y sont sujettes ; que néanmoins plus celles-ci ont d'être et plus elles font de bien ; car lorsqu'elles font quelque chose, elles ont des causes efficientes ; mais quand elles défaillent, c'est-à-dire quand elles font mal (et que font-elles alors que des choses vaines ?), elles n'ont que des causes défaillantes. Je sais encore que la mauvaise volonté n'est en celui en qui elle est que parce qu'il le veut ; et qu'ainsi on punit justement une défaillance qui est entièrement volontaire (*Cité de Dieu*, liv. XII, ch. 7-8). »

Voilà, mes amis, ce que l'on peut dire de mieux sur la cause de la mauvaise volonté des anges rebelles. C'est une cause défaillante. La volonté dans ces esprits si riches, et maintenant si pauvres, est un anneau qui s'est rompu, une main qui a librement lâché le souverain bien, une intelligence qui s'est détournée de la lumière. Ces esprits pervers se sont retirés de la source de tout être, de toute bonté, de toute vie, et de toute béatitude; et alors l'iniquité s'est trouvée en eux, et avec l'iniquité, la souffrance qui l'accompagne toujours.

Arthur. Cette défection d'une partie des anges a dû amener des modifications profondes dans leur état; et un grand changement s'est nécessairement opéré en eux : quel est l'état actuel de ces esprits dévoyés?

CHAPITRE VI.

DE L'ÉTAT DES DÉMONS.

L'ABBÉ. Comme vous le dites, Arthur, un grand changement s'est opéré dans les anges rebelles ; l'apostasie a ravagé ces esprits si élevés ; et, après leur défection, leur état n'a pu se trouver tel qu'il était avant un aussi lamentable abus de leur liberté. Ils ont donc dû perdre beaucoup dans leur criminelle révolte. Mais, d'autre part, ils subsistent et subsisteront toujours dans leur immortalité ; ils ont donc conservé quelque chose des dons magnifiques répandus sur eux à pleines mains par la libéralité de Dieu. Qu'ont-ils perdu, qu'ont-ils conservé ? Voilà la question à laquelle vous sollicitez une réponse.

Et d'abord ces déserteurs superbes ont perdu Dieu, et avec Dieu le souverain bien, la gloire et la béatitude éternelles, qui consistent dans la claire vision de la divine essence. « Dieu est le créateur des mauvais anges comme des bons, dit saint Augustin, et tout ce qui est sorti de ses mains est bon. La différence des uns et des autres tient à ce que les uns sont demeurés constamment attachés au bien commun à tous, qui est

Dieu, sans se départir jamais de son éternité, de sa vérité et de sa charité; tandis que les autres, enivrés de leur pouvoir, comme s'ils se fussent appartenus à eux-mêmes, se sont détachés du bien commun à tous pour s'attacher à leur bien particulier, et réduits à n'avoir plus désormais qu'une élévation fastueuse au lieu de la gloire éminente de l'éternité, une astucieuse vanité au lieu de la vérité constante, et un esprit de faction au lieu de l'union de la charité, ils sont devenus superbes, trompeurs et envieux. Ainsi, l'attachement à Dieu est la cause de la béatitude des uns, comme celle de la misère des autres est leur séparation de Dieu (*Cité de Dieu*, liv. XII, ch. 1).»

En perdant Dieu, ils ont perdu les dons de la grâce qui élevaient leur nature à l'état surnaturel, tandis que les bons anges, par leur fidélité, non-seulement ont conservé ces dons, mais encore les ont rendus inamissibles, en méritant la gloire qui en est la consommation permanente.

Cette perte est la dernière des calamités et le principe d'une irrémédiable misère. Nous ne sentons point assez ce dénûment d'une malheureuse créature qui se dépouille volontairement des richesses investigables de la grâce et du manteau de lumière dont cette grâce couvre sa nudité naturelle. Plongés dans la matière, le charme des choses visibles arrête notre regard et notre amour dans ce monde, dont la figure passe, et nous n'apprécions que les richesses qu'il nous fournit. Les

beautés, les splendeurs, les richesses de l'état surnaturel, ainsi que ses joies et ses inénarrables délices échappent ainsi à notre vue. Mais il n'en est pas moins vrai qu'une nature intelligente qui rejette les dons de la grâce n'est plus qu'une misérable ruine, tombée dans un état honteux. Quand le jour de la découverte sera venu, nous verrons clairement cette dégradation volontaire des esprits coupables, et la honte de leur état, manifeste à tout regard, restera sur eux comme un supplice éternel.

En perdant la grâce, ils ont donc perdu aussi toute beauté, toute justice, toute rectitude. L'amour du mal a pris possession de leur être. Leur volonté s'est pervertie, et son impulsion n'est plus que pour ce qui contrarie le bien. La vertu leur est en horreur, la vérité un tourment. Jésus-Christ est pour eux l'objet d'une haine implacable, et l'homme d'une envie dont rien n'arrête les fureurs. Ils se sont irrévocablement fixés dans ces sentiments odieux le jour où, refusant de demeurer dans la vérité, ils ont pris le parti de déclarer une guerre éternelle à Dieu et à son Christ. Plus de foi surnaturelle en eux, plus d'espérance, plus de charité, plus de vertus; et, par suite, plus de ces jouissances intimes qu'apporte à l'âme la possession de ces biens.

Dès lors aussi ils ont perdu leur place au ciel. Dieu les en a bannis comme des factieux. Les esprits de trouble et de désordre ne peuvent pas habiter le

séjour de la paix. Leur place est au lieu où demeure le désordre et l'éternelle horreur. « Je vois Satan tomber du ciel comme la foudre, » a dit le Fils de Dieu (saint Luc, x). Et dans Ezéchiel, selon l'interprétation de plusieurs docteurs, Dieu dit au prince des démons, figuré par le roi de Tyr : « Tu étais le sceau de la ressemblance, plein de sagesse et parfait en beauté. Tu étais dans les délices du paradis de Dieu ; ton vêtement était enrichi de toute sorte de pierres précieuses... Toi, chérubin, qui étends tes ailes et qui protéges, je t'ai établi sur la sainte montagne de Dieu, et tu as marché au milieu des pierres étincelantes. Tu étais parfait dans tes voies du jour de ta création jusqu'à ce que l'iniquité se soit trouvée en toi... Tu as péché, et je t'ai chassé de la montagne de Dieu, et je t'ai perdu, ô chérubin protecteur, du milieu des pierres étincelantes. Ton cœur s'est enflé dans ton éclat ; tu as perdu la sagesse dans ta beauté, je t'ai précipité sur la terre (Ezéch., ch. xxviii, 12). »

Il est donc tombé, cet ange si beau, il est tombé du ciel avec tous ceux qui l'ont suivi dans sa défection ; et maintenant le voilà pauvre, nu, calamiteux, pervers et condamné pour toujours. Ce n'est plus qu'une ruine, mais une ruine qui conserve encore des restes de son ancienne grandeur ; car dans sa chute sa nature n'a pas été anéantie, et dans cet édifice tout n'est pas allé en poussière.

Arthur. Les démons, après leur chute, ont conservé

leur nature : c'est évident, puisqu'ils existent; mais cette nature même n'a-t-elle pas été blessée?

L'ABBÉ. Leur nature reste intègre, Arthur; elle conserve toutes les facultés et toutes les forces dont elle a été douée dans sa création.

ARTHUR. Quoi! rien n'a été affaibli dans leurs puissances? leur vigueur naturelle n'a reçu aucun échec?

L'ABBÉ. Non, Arthur; il ne s'est opéré en elles qu'un changement de direction. Saint Denys l'Aréopagite, qui s'est élevé si haut dans la connaissance des esprits angéliques, affirme sans hésitation que les dons naturels sont restés en entier dans les démons. Voici ses paroles : « Nous disons que des dons ont été faits aux démons, dons qui n'ont point été changés, mais qui restent intègres et très éclatants (*Des noms div.*, ch. IV). »

Bossuet n'est pas moins formel : « Ne vous persuadez pas, écrit-il dans son sermon *sur les démons*, que pour être tombés de si haut ils aient été blessés dans leur disposition naturelle : tout est entier en eux, excepté la justice et la sainteté, et conséquemment leur béatitude. Du reste, cette action vive et vigoureuse, cette ferme constitution, cet esprit délicat et puissant et ces vastes connaissances leur sont demeurées. »

L'exemple de l'homme pécheur peut servir à vous faire comprendre ce qui s'est passé dans les mauvais anges. L'homme aussi a reçu dans le baptême le don par excellence de la grâce divine qui l'élève à l'ordre surnaturel et dépose en lui la semence de la gloire; s'il

la perd en devenant transgresseur des lois qui le conduisent à sa destinée, il ne perd pour autant ni sa nature, ni ses facultés : s'il est un génie, il reste génie; s'il a de vastes connaissances, il les conserve. Un astronome distingué, un physicien instruit, un mathématicien avancé, un médecin habile, un écrivain remarquable, ne cessent pas, en abandonnant Dieu, d'être ce qu'ils étaient naturellement; leur être surnaturel seul est tué : le péché lui porte un coup mortel, et il cesse d'être. Mais leur nature subsiste avec ses qualités. Et en voici, dit Bossuet, la solide raison : « Le bonheur des créatures raisonnables ne consiste ni dans une nature excellente, ni dans un sublime raisonnement, ni dans la force, ni dans la vigueur, mais seulement à s'unir à Dieu. Quand donc elles se séparent de Dieu, comment est-ce qu'il les punit? En se retirant lui-même de ces esprits ingrats et superbes; et par là tous leurs dons naturels, toutes leurs connaissances, tout leur pouvoir, en un mot tout ce qui leur servait d'ornements leur tourne aussitôt en supplice...... O anges inconsidérés! vous vous êtes soulevés contre Dieu, vous avez abusé de vos qualités excellentes, elles vous ont rendus orgueilleux. L'honneur de votre nature qui vous a enflés, ces belles lumières par lesquelles vous vous êtes séduits, elles vous seront conservées; mais elles vous seront un fléau et un tourment éternels : vos perfections seront vos bourreaux, et votre enfer ce sera vous-mêmes. »

Léon. Les démons n'ont donc rien perdu de leurs fa-

cultés naturelles, et ainsi leur nature est toujours la nature angélique?

L'Abbé. Il suit de là qu'il faut leur appliquer tout ce que nous avons dit précédemment de la faculté de causalité dont la nature angélique a été douée dans sa création.

Ainsi, les démons peuvent exercer une action sur notre monde, sur les créatures qu'il renferme et sur nous-mêmes.

Arthur. Cette parole est difficile à croire.

L'Abbé. Rien de plus certain, cependant. Beaucoup d'hommes, de nos jours, éprouvent comme vous une répugnance singulière à admettre une telle action des esprits malins sur l'humanité. C'est bien peu philosophique, au jugement de Bayle lui-même, que vous avez entendu tout à l'heure nous dire : « Comme on ne peut nier qu'il y ait des êtres méchants qui se divertissent du mal, qui, par l'application des corps, produisent des changements étranges dans la nature, on se rendra ridicule si l'on ose nier qu'outre ces êtres méchants qui sont l'objet de nos yeux il y en ait plusieurs autres qu'on ne voit pas, et qui sont encore plus malins et plus habiles que l'homme, êtres pensants qui étendent leur empire, aussi bien que leurs lumières, sur notre monde. » Quelle est donc la cause qui pousse certains esprits dans ce ridicule? Est-ce peur d'être obligés de s'avouer que ces anges méchants pourraient bien être pour quelque chose dans leurs œuvres? Luther ne

craignait pas de confesser publiquement que Satan était son docteur et son maître, et qu'il obéissait à ses inspirations. Est-ce ignorance? On ne saurait nier qu'aujourd'hui il existe un nombre considérable d'hommes chez lesquels on rencontre une ignorance presque désespérante des vérités religieuses, et qui, sous ce rapport, ne soutiendraient pas la comparaison avec les païens. On a travaillé avec une persévérance si diabolique à ruiner dans l'esprit des masses l'idée d'un monde surhumain; on a jeté tant de moqueries, lancé tant de sarcasmes, versé tant de ridicule sur la croyance aux démons et à leur influence, que les âmes faibles et vaniteuses, dans la crainte de s'ensevelir sous ce déluge de plaisanteries, se sont mises à oublier une doctrine appuyée cependant sur des bases inébranlables. On a nié toute relation entre le monde visible et le monde invisible. Cette doctrine menteuse dépouillait l'homme des vérités les plus hautes et les plus fécondes; elle creusait un abîme d'où allaient jaillir les systèmes les plus monstrueux et des torrents de sottises; elle enlevait à la raison humaine sa lumière, sa règle et toute base solide, et la livrait à tout vent de doctrine, comme une paille légère emportée par le premier vent qui vient à souffler; mais elle l'affranchissait de tout devoir, flattait son orgueil et donnait pleine liberté à toutes ses passions : c'était assez pour être la bienvenue. Dès lors, on s'est mis à rire de la foi de nos pères; on n'a plus tenu aucun compte des enseignements de l'Eglise : les écrits de

ses docteurs les plus illustres ont été relégués dans un coin poudreux des bibliothèques, et les trésors de science qu'ils nous ont légués sont restés dans l'oubli. On a bu jusqu'à l'ivresse à la coupe du rationalisme, et, bannissant Dieu et les esprits de ce monde, l'on n'a plus voulu voir partout que des faits humains ou des phénomènes dus à des agents physiques, chimiques, électriques. Ce qui ne peut s'expliquer par ces causes est nié comme n'existant pas, malgré l'évidence et la publicité des faits. Vous avez, Arthur, respiré cet air vicié dans le milieu où votre vie s'est passée. Ce que vous avez vu, lu et entendu a fait un vide plus ou moins profond dans votre esprit, je devrais dire une nuit plus ou moins obscure; et, bien que Dieu vous ait doué d'une intelligence peu commune, vous ne vous rendez pas sans peine à la vérité. Hélas! ce malheur arrive à quiconque, sacrifiant légèrement à l'opinion courante, délaisse les sources vives de l'enseignement catholique pour boire aux eaux troublées du rationalisme et se nourrir l'esprit d'idées puisées le plus souvent en des lieux empoisonnés. Par là, l'on détruit peu à peu les lumières de la vérité, l'on fausse son jugement, l'on vicie sa raison, l'on égare son esprit, et l'on crée en soi une pente qui pousse, loin de la véritable clarté, vers la région des ombres, où l'esprit, marchant à tàtons, sans rien voir de nettement dessiné, se prend à tous les fantômes d'une imagination sans règle et d'un orgueil qui prétend tirer de son propre fond la lumière et la connais-

sance de ce qui est. Mais la lumière, dans l'ordre intellectuel aussi bien que dans l'ordre physique, pour l'esprit comme pour le corps, ne doit-elle pas descendre d'en haut? Dieu, qui regarde surtout les âmes, aurait-il donc moins fait pour elles que pour nos corps? Sa bonté et la sagesse de sa providence ne nous permettent pas de le penser. Si pour éclairer notre œil de chair il a créé son soleil au firmament, pour éclairer notre esprit de la lumière bien autrement nécessaire de la vérité, il a établi son église dans l'humanité, lui disant : « Je suis la lumière du monde; va donc, et enseigne toutes les nations, leur apprenant tout ce que je t'ai appris moi-même. Celui qui t'écoutera m'écoutera et recevra ma parole, et celui-là ne marchera pas dans les ténèbres; car il sera fils de lumière. » Voulez-vous donc vous fixer dans la possession tranquille du vrai immuable? demandez la vérité à l'Eglise; car la chercher sans elle et en dehors d'elle, c'est vouloir respirer dans le vide, se nourrir de fantômes au lieu de réalités, voir dans les ténèbres; c'est vouloir sortir de la condition de la créature, qui ne peut subsister, se développer, se perfectionner, qu'en se tenant dans la dépendance de Dieu et des moyens que sa providence a établis. Mais revenons.

Très certainement, Arthur, les démons ont conservé toutes leurs puissances naturelles, et ils peuvent exercer une action sur ce monde. Mais cette action sera nécessairement malfaisante, parce que ces esprits de malice,

inspirés, mus par la haine et non par l'amour, ne respirent plus que mal et malheur, sang, ruines et carnage.

Toutefois, il faut vous apporter, à l'appui de ce point important, des autorités vénérables. Elles se présentent en foule, et je n'ai que l'embarras du choix.

Voici Bossuet : « De là vient, dit-il, que toutes les actions des choses que nous voyons ici-bas, si nous les comparons aux actions des esprits angéliques, paraîtront languissantes et engourdies, à cause de la matière qui ralentit toute leur vigueur; mais les ennemis que nous avons à combattre, ce n'est pas, dit l'Apôtre, la chair et le sang : les puissances qui s'opposent à nous sont des esprits purs et incorporels; tout y est actif, tout y est nerveux : et si Dieu ne retenait leur fureur, nous les verrions agiter ce monde avec la même facilité que nous tournons une petite boule (serm. *sur les démons*). »

Que dites-vous de ces dernières paroles : les démons pourraient agiter le monde avec autant de facilité que nous tournons une petite boule? Certes, Bossuet ne pouvait pas rencontrer une image plus heureuse pour représenter à nos yeux l'action que les esprits malins peuvent exercer sur ce monde comme en se jouant.

Arthur. C'est bien fort.

L'abbé. Il est vrai; mais c'est Bossuet qui l'affirme. Du reste, ce grand génie ne dit rien ici qu'il n'ait appris

de génies plus grands que lui. Saint Augustin, dans un passage que je vous ai déjà cité, ne dit-il pas que si ces esprits agissaient selon toutes leurs forces, il n'est pas une créature qui pût subsister? Mais voici un autre texte de l'évêque d'Hippone : « Par la vivacité de leurs sens et la célérité de leurs mouvements, ils connaissent et annoncent bien des événements qui étonnent les hommes, dont l'action est retardée par la lenteur de leurs sens terrestres. Joignez à cela la longue durée de leur existence qui leur a permis d'acquérir une grande expérience que la brièveté de la vie refuse à l'homme. De là vient que les démons non-seulement annoncent certains événements futurs, mais encore opèrent plusieurs prodiges. Combien l'élément de l'air seul sert pour produire invisiblement des choses visibles, pour opérer des mouvements, des changements, des métamorphoses, il serait trop long de le démontrer ; et je pense qu'un esprit médiocrement attentif le verra facilement. »

Arthur. Les démons peuvent donc connaître et annoncer l'avenir?

L'abbé. L'avenir, qui leur est cognoscible, comme nous l'avons vu plus haut. Voici ce que saint Augustin nous apprend à ce sujet. Je continue le texte dont je viens déjà de vous entretenir :

« Mais, puisqu'il est ici question de la divination des démons, il faut savoir d'abord que le plus souvent ce sont les choses qu'ils veulent faire qu'ils annoncent.

car ils reçoivent fréquemment le pouvoir d'envoyer des maladies, de corrompre l'air, et de persuader des œuvres mauvaises aux hommes pervers, amis des commodités terrestres. D'autres fois ils annoncent, non ce qu'ils font, mais les événements futurs qu'ils connaissent par les signes qui les pronostiquent, signes qui échappent aux hommes. Dans leurs autres prédictions les démons souvent et se trompent et trompent les autres. Ils se trompent, parce que, quand ils annoncent ce qu'ils ont l'intention de faire, tout-à-coup arrive d'en haut quelque ordre suprême qui bouleverse tous leurs projets. Ils se trompent aussi quelquefois quand ils annoncent des événements futurs qu'ils conjecturent d'après leur cause naturelle, comme les médecins, les nautoniers, les cultivateurs. Ils trompent volontairement par une volonté envieuse et dans le dessein d'induire en erreur; car ils aiment à égarer les hommes (*Livre de la divination*, tom. 6, p. 582, édit. Migne). »

Léon. Ce passage de saint Augustin est bien remarquable, il faut l'avouer. Les démons ont donc le pouvoir d'opérer des prodiges visibles aux yeux des hommes, et ils les produisent, d'une manière invisible, au moyen de l'air! Ils peuvent corrompre cet air que nous respirons et envoyer des maladies, causer par conséquent des épidémies et des pestes (1)! Ils peuvent an-

(1) Chose remarquable! dans les temps d'épidémie, le peuple a presque toujours l'idée d'empoisonneurs. Les vrais empoisonneurs s'il y en a, sont les esprits qui corrompent l'air.

noncer aux hommes des choses futures, en employant certains signes visibles, au moyen desquels ils entreront en rapport avec eux. Mais, dans la prédiction de l'avenir, ils se trompent souvent, et plus souvent encore ils cherchent à tromper! Voilà la doctrine de saint Augustin; je m'en souviendrai.

L'Abbé. Vous voyez donc que ces esprits ont conservé, après leur chute, toutes leurs forces naturelles. Saint Thomas enseigne aussi qu'ils peuvent opérer, non pas de vrais miracles, ce qui est réservé à Dieu seul, mais une multitude de prodiges. « Ils peuvent, dit-il, en ce sens, faire des miracles qui étonnent les hommes, parce qu'ils ont plus de connaissances et de puissance qu'eux. Car quand un homme fait quelque chose qui surpasse les talents et l'intelligence d'un autre, ce dernier est rempli d'admiration pour son œuvre, qu'il est tenté de considérer comme une chose miraculeuse. Mais il faut savoir que, quoique les œuvres de cette nature produites par les démons ne soient pas comme elles nous le paraissent, cependant elles ont leur réalité. » Et un peu plus bas, même article, il ajoute : « Ils peuvent, pour produire des effets de cette nature, employer les principes producteurs qui existent dans les éléments de ce monde. C'est pourquoi il faut reconnaître que les démons peuvent opérer toutes les transformations des êtres matériels qui peuvent être l'effet d'une vertu naturelle, et qui sont produites par les principes producteurs dont nous venons de parler, pourvu qu'ils mettent

en œuvre ces principes eux-mêmes (*Som. th.*, 1 p., q. 114, art. 4). »

C'est donc, vous le voyez, une doctrine commune aux plus grands génies du catholicisme, que les démons conservent leur puissance naturelle et la faculté d'agir sur ce monde. Toutefois cette doctrine ne vient pas d'eux : elle a une origine plus haute ; ils l'ont reçue des hommes inspirés.

Saint Paul, dans son épître à Timothée, ch. IV, 1, écrit : « L'Esprit-Saint dit clairement que, dans les derniers temps, des hommes abandonneront la foi, écoutant les esprits d'erreur et les doctrines des démons. » Le même apôtre, épître 2e aux Thessaloniciens, ch. II, 9, parlant de l'homme de péché que le Seigneur Jésus tuera d'un souffle de sa bouche, avertit les chrétiens que l'arrivée de cet homme inique se manifestera par des opérations de Satan, par toutes sortes d'œuvres surprenantes, de signes et de prodiges menteurs. »

Nous voilà donc bien et dûment avertis par l'Apôtre inspiré que Satan peut opérer et qu'il opérera même toutes sortes de prodiges, de choses extraordinaires ; et ces prodiges, surpassant les forces de l'homme, seront les signes et les marques des opérations sataniques. Toutefois, des hommes se trouveront pour abandonner la doctrine de Jésus-Christ ; et, se laissant séduire par ces œuvres étonnantes, ils feront attention aux doctrines des démons. Cet avertissement de saint Paul, qui regarde tous les temps, mais surtout les derniers, ne

doit-il pas donner beaucoup à penser aux esprits légers qui acceptent tout sans défiance, et courent avec une sorte d'enivrement après des nouveautés qu'ils regardent sans réflexion comme un progrès de la nature humaine?

Le Sauveur Jésus ne nous apprend-il pas lui-même qu'il s'élèvera un jour de faux christs et de faux prophètes, qui opéreront des signes et des prodiges pour séduire les élus, s'il est possible (saint Marc, ch. XIII, 22). »

Or, je vous le demande, Arthur, comment ces faux prophètes opéreront-ils ces prodiges si merveilleux, dont le but est la séduction, sinon par la puissance des esprits séducteurs? Et pour quel motif le Fils de Dieu a-t-il voulu nous avertir d'avance de ces jours malheureux, où les démons déchaînés exerceront ainsi leur pouvoir, si ce n'est pour nous prémunir contre un danger formidable, celui de tomber dans ces piéges, dont probablement les hommes ne voudront pas voir les véritables auteurs?

ARTHUR. Cela est vrai, les hommes sont naturellement entraînés par le merveilleux; et pour prémunir les chrétiens contre les périls de leur curiosité, excitée par des prodiges étonnants, il ne fallait rien moins que la parole d'un Dieu.

L'ABBÉ. Ainsi, mes amis, il est certain que les démons peuvent produire beaucoup de choses qui surpassent les forces de l'homme.

Ils peuvent parcourir la terre avec une vitesse qui

dépasse toute vitesse; car nous lisons dans le livre de Job que Satan proféra un jour cette parole : « J'ai parcouru la terre. »

Ils peuvent agiter les vents et produire des tempêtes; car nous voyons dans Job que Dieu ayant permis au démon d'exercer sa puissance sur ce saint homme, lui défendant seulement d'attenter à sa vie, l'esprit méchant suscita du désert un orage impétueux, qui renversa les quatre angles de la maison du juste éprouvé.

Ils peuvent frapper le corps humain de maladies et de plaies; car nous voyons dans le même livre qu'ils couvrirent d'ulcères le corps de Job.

Ils peuvent faire descendre du ciel le feu et la foudre, et l'histoire de Job, qui vit ses troupeaux consumés par des flammes de cette sorte, allumées par les démons, en est la preuve.

Ils peuvent agiter les hommes, et les pousser furieux à des actions funestes, comme ces Sabéens qui, mus par les démons, firent irruption sur les serviteurs de Job et les mirent à mort.

Ils peuvent imprimer certaines vibrations à l'air, et faire entendre des paroles et des voix, comme Satan l'a fait quand il vint tenter dans l'Éden le premier Adam, et dans le désert le second Adam.

Ils peuvent prendre des formes diverses et apparaître aux hommes sous ces formes visibles, comme Satan l'a fait quand il s'approcha du Fils de Dieu pour obtenir ses adorations.

Ils peuvent mouvoir les corps, les transporter dans les airs d'un lieu à un autre; et nous voyons dans l'Évangile que le démon transporta ainsi le Sauveur des hommes du désert dans la cité sainte, et qu'il le plaça sur le dôme du temple (saint Matth., IV, 25).

Ils peuvent produire des clartés dans des lieux obscurs, faire entendre des bruits de différentes sortes, des sons divers; et l'histoire nous atteste des faits nombreux de cette nature dus à ces esprits de malice.

Dans un discours adressé à ses frères, saint Antoine leur dit entre autres choses : « Lorsque quelque vision s'offrira à vos yeux, demandez hardiment qui il est et d'où il vient. Si c'est le démon, cette recherche de l'âme fidèle le fera disparaître (*Patrol.*, LXXIII, p. 146). »

Le même saint dit encore : « Ces méchants esprits ont coutume de s'élever contre nous avec une malice bien plus grande encore; et changeant de tactique, quand ils ne peuvent rien dans la pensée, ils frappent de terreur, prenant la forme tantôt de femmes, tantôt de bêtes, tantôt de serpents, quelquefois de corps gigantesques. Les démons simulent tout : ils parlent aux frères, produisent des bruits inusités, frappent des mains, font entendre des sifflements, des rires insensés (*ibid.*, p. 138, 139). »

Dans la vie de saint Abraham on lit : « Comme il se tenait debout au milieu de la nuit, récitant des psaumes, tout-à-coup une vive clarté, comme celle du so-

leil, illumina sa cellule ; et une voix, comme la voix d'une multitude, se fit entendre, disant : Tu es bienheureux et fidèle, et nul n'a été trouvé semblable à toi dans la conversation, toi qui accomplis toutes mes volontés. Mais aussitôt le saint homme, reconnaissant la ruse de l'esprit malin, éleva la voix et lui dit : Que ton obscurité tourne à ta perte, ô plein de ruses et de tromperies (*Patrol.*, tome LXXIII, p. 289). »

ARTHUR. Les écrivains qui ont rapporté ces faits étaient-ils des hommes judicieux !

L'ABBÉ. C'est saint Jérôme et saint Ephrem, deux génies du premier ordre et deux grands saints ; hommes accoutumés à tout examiner, tout peser, tout vérifier, et dont les lumières dépassent de beaucoup celles des grands esprits de nos jours. Du reste, mon intention n'est pas de vous donner ces faits comme réels, mais seulement d'en reconnaître la possibilité, possibilité admise, vous le voyez, par saint Jérôme et saint Ephrem, qui les rapportent comme des choses certaines.

Que les démons conservent le pouvoir d'opérer toutes sortes de prodiges, outre que nous le voyons prouvé par les Saintes-Ecritures, nous le démontrerons plus en détail encore par ce qui nous reste à dire.

Quant à leur puissance d'agir sur les sens et sur l'imagination de l'homme, ce que nous avons dit à ce sujet des anges s'applique également aux démons. Aussi saint Thomas établit qu'ils peuvent nous faire illusion. Et cette il-

lusion, causée par les démons, peut avoir, selon l'Ange de l'école, deux causes. « 1° Elle peut être produite en dedans de nous, parce que le démon a le pouvoir d'agir sur l'imagination et même sur les sens au point de faire voir les choses autrement qu'elles ne sont. Quelquefois on dit même que cela arrive par la vertu des choses corporelles. 2° Elle peut être produite extérieurement. Car, puisque le démon peut se former un corps aérien de telle forme et de telle figure qu'il lui plaît et se rendre visible par ce moyen, il peut pour la même cause donner à tout être matériel la forme qu'il veut et se faire passer pour une chose d'une autre espèce. C'est la pensée de saint Augustin (*Som. théol.*, 1 p., q. 114, art. 4). »

Arthur. Puisque nous en sommes à parler de ce que peuvent les démons, dites-nous donc si la possession des corps leur est possible, et si vous croyez aux possédés.

L'abbé. Si je crois à la possibilité des possessions! Croyez-vous à l'Évangile, Arthur?

Arthur. Mais certainement je crois à l'Évangile.

L'abbé. Après votre question, l'on est en droit de suspecter votre foi. Car pour rejeter les possessions diaboliques, il faut nier l'Évangile. A chaque page de ce livre divin il est question d'hommes possédes du démon, de guérisons de démoniaques opérées par le Fils de Dieu qui chassait avec autorité ces mauvais esprits des corps où ils étaient entrés. Il faut nier l'autorité des Pères qui,

tous, nous parlent de possessions réelles, et des exorcismes au moyen desquels l'Eglise, à qui le vainqueur des démons a dit : « Toute puissance m'a été donnée ; comme mon Père m'a envoyé je vous envoie, » délivrait les malheureuses victimes de ces ennemis spirituels. Il faut nier l'histoire, qui nous atteste des faits réels de possession véritable. Sans doute l'on a pu et l'on peut se tromper à cet égard, et croire voir une possession où elle n'existe pas. Mais l'erreur dans un cas particulier n'est qu'une vérité mal appliquée. Peut-être notre siècle est-il destiné à voir de ses yeux ces tristes réalités.

Toutefois, si les démons peuvent s'emparer du corps et se servir de ses organes, ils ne peuvent pas se glisser substantiellement dans l'âme ; car habiter dans l'âme par sa substance n'est possible qu'à la sainte Trinité seule qui l'a créée. Ainsi parlent Gennade, *Des dogmes de l'Église*, ch. LXXXIII ; Dydime, *sur le Saint-Esprit*, liv. III ; Clément d'Alexandrie, *Stro.*, liv. 1, 2 ; Cassien, *Conf.*, liv. VIII, ch. 12 et 13 ; Paschase, *Du Saint-Esprit*, liv. II, ch. I ; Bède, *sur les Actes des apôtres*, ch. V ; saint Thomas, saint Bonaventure et Pierre Lombard.

« L'on ne peut récuser le témoignage unanime des Pères des quatre premiers siècles, dit Bergier, sans donner dans un pyrrhonnisme absurde. Ils attestent constamment que les exorcistes chrétiens chassaient les démons des corps des païens qui en étaient possédés, qu'ils forçaient ces esprits impurs d'avouer ce qu'ils

étaient; les Pères prennent à témoins de ces faits les païens eux-mêmes; ils disent que plusieurs de ceux qu'ils ont ainsi guéris se sont faits chrètiens. L'on ne peut supposer ici ni influence de l'imagination, puisque ces possédés, étant païens, ne pouvaient avoir aucune confiance aux exorcismes des chrétiens; ni collusion entre eux et les exorcistes pour favoriser les progrès du christianisme, ni maladie naturelle, puisqu'alors des paroles n'auraient pu la guérir; ni crédulité, ni exagération, ni mensonge de la part des Pères, puisqu'ils parlaient de faits publics, et qu'ils invitaient leurs ennemis à venir s'en convaincre par leurs propres yeux.

« Au témoignage des Pères nous pouvons ajouter celui des auteurs profanes. Fernel, médecin de Henri II, et Ambroise Paré, protestants, font mention d'un possédé qui parlait grec et latin, sans avoir jamais appris ces deux langues. On pourrait citer d'autres exemples de même espèce. Cudworth, *Syst. intel.*, c. v, § 82, en allègue plusieurs. Il n'est pas nécessaire que le démon agisse sur l'âme d'un possédé pour être cause de ses opérations : il suffit qu'il dérange l'organisation du corps; Clarke, Locke, Malebranche et d'autres philosophes ont fait voir que cela est très possible (*Dict. th.*, art. *Démoniaque*). »

Léon. Cette question des possédés a vivement exercé la verve de la fausse philosophie. Que n'a-t-on pas dit, écrit, sur ce sujet? Quel homme, voulant se donner des

airs de supériorité, n'a pas cru devoir dire son mot contre la possibilité de la possession ?

L'Abbé. Cependant, Léon, qu'y a-t-il de plus croyable ? D'où viendrait d'ailleurs cette impossibilité ? De l'homme ? Mais le corps humain est certainement apte à être mû par un esprit, et rien dans ses organes ne s'oppose à l'action d'un être immatériel sur lui. Il est naturellement fait pour servir d'instrument aux opérations d'une substance spirituelle. Viendrait-elle du démon ? Mais le démon peut agir sur les corps et les mouvoir ? On comprendrait difficilement les attaques de l'incrédulité contre cet article de la doctrine catholique, si la haine de la religion, et l'action même des démons que l'on prétend nier, n'expliquaient cette fureur du mensonge dans certains hommes. Parmi ceux qui nient les possessions, vous n'en trouverez pas un qui ait étudié sérieusement la question dans un désir sincère de connaître la vérité ; pas un qui ait examiné, pesé la valeur des preuves irrécusables sur lesquelles on fonde la possibilité et la réalité de ces invasions diaboliques. On nie, parce qu'on désire trouver la doctrine catholique en défaut ; et on désire la trouver en défaut, parce qu'avec elle les passions sont mal à l'aise.

Léon. Votre observation est parfaitement juste. Aussi l'homme qui a le goût de la vertu ne se rencontre jamais parmi les contempteurs du dogme religieux. La raison en est toute simple : les devoirs moraux qui découlent de ce dogme sont la règle de sa conduite. Son

intelligence accepte la vérité avec d'autant plus d'amour que son cœur est plus pur. L'homme ne veut pas entendre parce qu'il ne veut pas bien agir. Cette parole sera toujours vraie.

L'abbé. Pour terminer, je veux encore vous citer un passage d'un écrivain sérieux, inséré dans *l'Université catholique*, tom. 7, p. 336, au sujet des possessions : « Quant aux faits, ils sont innombrables. Il y en a plusieurs, nous le savons très bien, qu'on est parvenu à entourer d'un ridicule irrésistible. Il existe même dans tous un élément grotesque qui est fait pour scandaliser ceux qui jugent les phénomènes du monde spirituel selon les idées naturelles. Cependant les faits sont là, et ils ont été caractérisés par l'autorité compétente. Dans cette masse innombrable de faits que l'histoire nous offre nous n'en citerons que deux, reposant sur le témoignage de deux hommes qui les ont vus de leurs propres yeux, des hommes prudents et saints, et dont les écrits ont toujours joui d'une grande autorité. Le premier est rapporté par saint Paulin, évêque de Nole, dans sa *Vie de saint Félix*. En parlant des guérisons miraculeuses opérées par les reliques de son saint prédécesseur, il cite, entre autres, le cas d'un possédé. Saint Paulin atteste avoir vu ce même homme *marcher contre la voûte de l'église la tête en bas, sans que ses habits fussent dérangés.*

« L'autre fait extraordinaire se trouve dans les *Dialogues* de saint Sulpice Sévère, où il rassemble toutes les circonstances qu'il avait omises dans la *Vie de saint*

Martin, écrite du vivant même du saint. « J'ai vu, dit « saint Sulpice Sévère, un possédé élevé en l'air, les bras « étendus à l'approche des reliques de saint Martin. » Il faut donc admettre l'existence de ces phénomènes extraordinaires, sous peine d'abandonner l'histoire et de se mettre en opposition directe avec l'enseignement catholique.

« Un fait permanent dans l'ordre social comme dans l'ordre physique, c'est la lutte continuelle et opiniâtre du bien et du mal... Comme Dieu, Satan a non-seulement un enseignement et un culte, il a de plus ses prophètes et ses miracles; de faux prophètes et de faux miracles, il est vrai, mais qui ne laissent pas pour cela de tromper ceux qui ferment leurs yeux à la lumière divine. De nos jours, par suite de la direction donnée aux études des sciences médicales, on est porté, non-seulement à chercher une cause physique pour chaque affection pathologique (ce qui est le but réel de cette science), mais, de plus, à nier d'une manière philosophique l'existence des causes immatérielles. Nous avouons que de telles causes n'ont rien de commun avec la médecine comme science; c'est pourquoi nous ne voulons pas qu'elle sorte de sa sphère pour les attaquer. L'existence et la nature de telles causes appartiennent exclusivement à la métaphysique. Parce que les possessions présentent certains symptômes extérieurs qui se rencontrent dans l'épilepsie, la folie et dans le somnambulisme naturel, on soutient qu'ils

ont tous une origine commune. La même confusion d'idées existe chez les anciens par un motif contraire.

« Maintenant ce qui est certain pour tout le monde, c'est que le corps subit des altérations qui le placent dans un état anormal à l'égard de l'âme. Ces altérations ont-elles leur origine exclusivement dans l'organisme? doit-on recourir exclusivement à la médecine pour y remédier? ou, d'un autre côté, ne doit-on pas admettre l'influence de l'âme sur le corps et chercher la racine de certaines maladies dans la volonté même? et, pour aller plus loin, cette volonté n'est-elle jamais envahie par une volonté étrangère qui s'empare d'elle et la dirige?... Quant à nous, nous admettons les trois ordres de causes : les causes organiques, les causes morales ou psychologiques et les mauvais esprits (J. Steinmetz, *Cours de psychologie chrétienne*). »

Léon. L'auteur que vous venez de citer a mille fois raison dans les reproches qu'il adresse aux médecins. En s'obstinant, contre l'évidence des faits et la loi qui rattache les effets à leur cause, à ne voir dans les possessions que des maladies physiques, ils se mettent hors d'état d'apporter du soulagement au malade, ils égarent la science même et lui font faire fausse route. Et puis, d'ailleurs, comment rendront-ils raison de la facilité avec laquelle un possédé parle quelquefois, sans en avoir jamais étudié même l'alphabet, des langues étrangères, telles que le grec ou le latin? Sera-ce l'épilepsie ou toute autre maladie qui aura le singulier pouvoir de

communiquer le don des langues? Il faut abjurer le sens commun pour ne pas voir dans des opérations tout intellectuelles l'action d'une intelligence capable de produire des effets semblables.

L'abbé. Vous connaissez maintenant, mes amis, le changement opéré dans les démons par suite de leur apostasie; vous savez ce qu'ils ont conservé et ce qu'ils ont perdu. Leurs facultés naturelles restent entières en eux sans diminution de forces; mais les dons surnaturels leur ont été enlevés, et Dieu les a bannis du ciel.

Arthur. S'ils ont été chassés du ciel, où sont-ils maintenant, et quel est leur séjour? Dans les textes que vous nous avez cités j'ai remarqué plus d'une fois que les philosophes platoniciens, et même saint Augustin, plaçaient leur habitation dans l'air : cette doctrine est-elle admissible?

L'abbé. Pourquoi non? Saint Pierre ne nous dit-il pas que le diable, notre adversaire, rôde incessamment autour de nous? Saint Paul n'appelle-t-il pas le démon prince de la puissance de l'air (épître aux Éph., II)? Tous les Pères sont unanimes à nous représenter l'air comme la région habitée par les malices spirituelles. Saint Augustin dit que l'air qui nous entoure est leur prison jusqu'au jour du jugement (*sur la Gen. ad litt.*, liv. III, ch. 10). « C'est l'opinion de tous les docteurs, dit saint Jérôme, que cet air, qui se trouve entre le ciel et la terre, est rempli de puissances ennemies. » Et encore : « Le prince de l'air et l'esprit puissant qui est

dans cet air, c'est le diable (*Com. sur l'épît. aux Éph.*, liv. II, o. 6, ch. 2). » On trouve la même idée dans Tertullien, *Apol.*, c. XXII; saint Chrysostôme, hom. 11, *sur l'Ép. aux Thess.;* Théodoret, or. 3 contre les Grecs; saint Fulgence, *sur la Trinité*, ch. VIII; Lactance; Cassien, conf. VIII, ch. 12.

Saint Thomas dit de son côté : « Il faut admettre pour les démons deux sortes de lieux de punition : l'un pour l'expiation de leur faute, et c'est l'enfer; l'autre, pour éprouver le genre humain, et c'est l'air qui nous environne. Les anges tiennent d'après leur nature le milieu entre Dieu et les hommes. Or, la Providence a disposé toutes choses de manière que le bien des êtres inférieurs dépendît des êtres supérieurs. Ainsi elle fait le bien de l'homme de deux manières : 1° directement, quand elle le porte au bien et qu'elle l'éloigne du mal; c'est ce qu'elle fait par le ministère des bons anges; 2° indirectement, quand elle le laisse éprouver par les attaques de l'ennemi de son salut. Il était convenable qu'elle chargeât les mauvais anges de produire cette espèce de bien, afin qu'après leur péché ils ne fussent pas absolument des hors-d'œuvre dans l'ensemble de la nature. C'est pourquoi il faut admettre pour les démons deux sortes de lieux de punition, l'un pour l'expiation de leur faute, et c'est l'enfer; l'autre pour éprouver le genre humain, et c'est l'air qui nous environne. Et comme il y aura toujours à travailler au salut des hommes jusqu'au jour du jugement, les bons anges rem-

pliront leur ministère jusqu'à ce moment, et les démons ne cesseront de tendre leurs piéges. La Providence ne cessera donc jusqu'à cette époque de nous envoyer de bons anges, et les démons resteront dans l'air qui nous entoure pour nous éprouver, bien que quelques-uns d'entre eux soient maintenant dans l'enfer pour tourmenter ceux qu'ils ont fait tomber dans le péché, comme il y a de bons anges qui sont aussi avec les âmes des saints dans le ciel. Mais après le jour du jugement tous les mauvais anges et tous les hommes pervers seront dans l'enfer, tous les bons anges et tous les hommes justes dans le ciel (*Som th.* 1 p., q. 64, art. 4). »

Arthur. Comment se fait-il que Dieu leur ait laissé des forces si nuisibles, et d'où vient qu'ils ne s'en servent pas pour tout bouleverser?

L'abbé. Pour résoudre votre question, Arthur, il est nécessaire de savoir quel genre de relations les anges méchants ont avec ce monde; car nous apprendrons par là quel pouvoir ces esprits de mensonge exercent effectivement ici-bas. Jusqu'à ce moment nous ne nous sommes occupés que de leurs forces naturelles. Nous avons vu ce que leur nature même leur permet de faire. Mais nous ne savons pas encore dans quelle limite Dieu restreint leur puissance; car on conçoit que Dieu arrête leur fureur, et vienne les museler selon que sa providence le juge utile au bien. C'est là ce que nous allons examiner maintenant. Quelle est donc l'action effective

que les démons exercent sur ce monde? Cherchons la réponse à cette question dans les sommités de la science et de la sainteté, ces deux grandes choses dont la réunion donne la lumière qui ne trompe pas.

CHAPITRE VII.

DE L'ACTION EFFECTIVE DES DÉMONS DANS LE MONDE VISIBLE.

L'ABBÉ. N'oubliez pas ce que nous avons établi jusqu'ici, et permettez-moi de vous le rappeler. Il est entré dans le plan de Dieu, lorsque sa sagesse ordonnait toutes les choses que sa puissance allait tirer du néant, de relier le monde inférieur au monde supérieur, les hommes aux anges, par des relations positives; et ces relations, dans la volonté divine, devaient avoir pour fondement et pour règle la vérité et la charité. Mais un fait grave s'est produit dans les cieux; une grande défection s'est opérée, et la société des anges s'est scindée en deux parts pour former deux sociétés contraires, la cité du ciel et la cité de l'enfer. Dès lors le mal a commencé, et, avec le mal, la lutte, lutte terrible, achar-

née, perpétuelle, jusqu'au jour où, l'épreuve finie, le souverain Juge rétablira toute chose dans l'ordre parfait, et, envoyant chaque intelligence en son lieu, séparera à tout jamais la société divine de la société infernale. Ce fait gigantesque de la désertion des mauvais anges a dû ébranler la création entière, et le contre-coup d'une chute aussi forte s'est fait nécessairement ressentir dans toutes les sphères où peut s'exercer l'action des esprits, comme dans toutes les créatures avec lesquelles ils devaient entrer en rapport. Ces relations primitivement établies par la sagesse éternelle ne seront donc pas anéanties, mais bien interverties. Les démons ne seront plus à notre égard, comme les bons anges, mus par des sentiments d'amour et de bienveillance : ils n'obéiront qu'à la haine et à la jalousie ; et ils n'interviendront auprès des hommes que pour souffler dans leurs cœurs les passions qui les brûlent. S'ils fussent demeurés dans la vérité et dans l'amour, écoutant l'inclination naturelle qui les portait à s'associer les hommes avec lesquels ils devaient former une seule Eglise, ils auraient employé leur activité à faire de nous leurs compagnons dans la vérité et dans l'amour. Mais, déchus de cette gloire, ils ne travailleront qu'à nous faire tomber dans leur haine, respirer leur fureur, vivre de leurs mensonges et partager leur infortune. Ils conserveront des rapports avec ce monde; mais ces rapports ne seront plus régis, de leur côté, que par l'amour du mal qui fait le fond de leur volonté perverse. Toutefois,

Dieu, qui sait tirer le bien du mal même, leur permettra d'user en partie de leurs moyens de séduction dans un but d'épreuve, pour fournir à tous les hommes une occasion de mérite et de gloire par un triomphe d'autant plus honorable que la lutte sera plus acharnée. Les mauvais anges n'ont pas voulu faire la volonté de Dieu en adhérant au Christ : ils feront ce qu'ils ne voudront pas en concourant malgré eux à la formation du corps des élus, en faisant ressortir la sainteté et la vertu avec un éclat plus vif. Tel est le spectacle que nous offrira désormais le genre humain, si nous savons comprendre son histoire. L'homme, assez malheureux pour rejeter la lumière de la révélation contenue dans l'enseignement catholique, ne saurait saisir cette intervention au sein de l'humanité d'esprits bons et mauvais, luttant ensemble pour amener les fils d'Adam, les uns à la vérité, à l'amour, à la béatitude, en les amenant au Christ ; les autres à l'erreur, à la haine, à la souffrance, en les détachant du Christ par leur séparation d'avec l'Église. Et c'est pourquoi l'histoire lui offrira mille pages qui ne seront pour lui que d'indéchiffrables hiéroglyphes. Mais il n'en est pas ainsi de celui que la foi éclaire de ses vivifiantes clartés. Son esprit possède une lumière immortelle et pure qui lui explique des phénomènes où les autres ne trouvent qu'une lettre close. Il n'est point obligé, par suite de la position élevée où il a assis sa vie, de rejeter, contre toute évidence, des faits constatés, ou de les expliquer par des causes dépour-

vues de l'efficacité nécessaire à leur production. Il connaît les différents agents qui remuent ce monde ; il sait rattacher les effets aux causes ; et rien ne l'étonne, parce que sa foi lui donne la clef de toute chose et le mot de toute énigme.

Léon. Les démons, selon vous, entreront donc en rapports avec notre monde, ils conserveront la faculté de nouer des relations avec nous ; mais ils dénatureront le but de ces relations primitivement établies par la Providence entre les hommes et les anges ; et ils les tourneront contre Dieu, contre son Christ et contre l'Eglise. Dieu le leur permettra pour laisser se produire sur le théâtre de ce monde la lutte du bien et du mal ; et Dieu permet cette lutte parce qu'elle est la condition d'un plus grand bien, le laboratoire d'où jaillit une plus forte quantité de vertus : en sorte que l'action effective des mauvais anges ici-bas se rattache à cette loi générale du gouvernement de la Providence que l'on peut formuler ainsi : La béatitude par la gloire, la gloire par le mérite, le mérite par la victoire, la victoire par le combat, et le combat par les esprits de malice.

L'Abbé. C'est cela même.

Léon. Puisque j'ai saisi votre pensée, continuez, je vous prie.

L'Abbé. Cette lutte, Léon, ne se fait pas attendre. Elle commence peu de temps après la création. Adam et Eve étaient à peine sortis des mains de Dieu, tout

inondés encore de ses dons, que déjà le prince du mal s'avance vers eux dans ce paradis de délices où la bonté divine les avait placés. Par ses questions captieuses, ses négations hardies, ses promesses astucieuses, il ne réussit que trop à entraîner nos premiers parents dans sa défection. Il est facile, ce me semble, de découvrir, dans ce drame de l'Eden, le rôle que le démon s'apprête à jouer dans le monde, et le travail de démolition auquel il veut consacrer son activité. C'est à faire des ruines qu'il emploiera toutes les ressources de sa vaste intelligence, toute la rage de sa haine, et toutes les forces de sa puissance. Et quelles ruines! ruines de la vérité, ruines de la morale pure et sainte, ruine du bien; c'est-à-dire dégradation de l'intelligence, corruption du cœur, dépravation de la volonté, anéantissement de la vertu, de la justice et de la sainteté. Bannir Dieu et son Christ du sein de l'humanité, et régner à sa place, c'est à quoi il prétend.

Léon. Il a dit une fois pour toujours : Je serai semblable au Très-Haut. Ne pouvant lui ravir son trône, il veut au moins s'en venger en lui ravissant le cœur de l'homme. Ne pouvant bannir Dieu du ciel, il travaille à le bannir de la terre.

L'abbé. Remarquez maintenant une des conséquences du péché d'Adam, que je dois signaler à votre attention.

En se détachant de Dieu, nos premiers parents ont passé et fait passer leur postérité sous le joug du dé-

mon. Le genre humain est tombé sous l'empire de son ennemi par droit de conquête.

En effet, Satan pouvait bien proposer le mal à Adam et employer mille ruses pour le séduire; mais il ne pouvait pas contraindre sa volonté. C'est dans la plénitude de leur liberté que nos premiers parents ont renié Dieu. Et voyez ce qu'ils ont fait. Par leur désobéissance, ils ont dit à Dieu : Vous n'êtes pas la vérité, cet esprit qui nous parle nous dit le contraire de vous; nous croyons en lui, et nous acceptons sa parole. Vous n'êtes pas l'amour, car vous nous défendez ce qui ferait notre bonheur et notre gloire, en nous donnant la science; mais l'esprit qui nous parle est l'amour, puisqu'il veut nous donner cette science, et faire de nous des dieux. Vous nous menacez de la mort, et celui-ci nous apprend que cette menace est vaine et que nous ne mourrons point. Vous êtes un tyran plutôt qu'un Dieu bon. Nous vous abandonnons donc, pour suivre les conseils de cet esprit qui se montre si bienveillant à notre égard. Nous acceptons sa parole, sa loi, son empire. Nous lui donnons notre foi et notre cœur; nous marcherons à sa suite, et il sera désormais notre Dieu.

Par là, nos deux misérables transfuges ont donné au démon un empire qu'il n'aurait jamais eu sur le genre humain, s'ils fussent restés fidèles à la loi divine. Le pouvoir de Satan sur notre race dépendait de la liberté humaine; il serait resté enchaîné si l'homme n'avait passé volontairement sous sa domination. Le

Sauveur a dit « que l'on devient esclave de celui par qui l'on est vaincu. » Vaincu par le démon, Adam est donc devenu son sujet. C'est là d'ailleurs le résultat inévitable du péché. Il faut que l'homme se rattache à un être supérieur à lui. S'il rompt avec Dieu, il tombe sous la puissance de celui qui est le père du mensonge et homicide dès le commencement. Un jour le Fils de Dieu viendra enlever au fort armé sa dépouille et reconquérir l'humanité, mais l'homme cependant restera toujours libre de choisir entre la loi du Christ et celle de son ennemi ; et il appartiendra forcément à l'un ou à l'autre de ces deux maîtres, fondateurs de deux cités contraires, la cité du ciel et la cité de l'enfer.

Léon. Vous considérez donc l'accueil fait au démon par Adam dans l'Eden comme un acte qui a introduit l'ennemi dans la place, et l'en a rendu maître. Il est bien vrai qu'en acceptant la parole et les conseils de l'esprit tentateur, nos premiers parents l'ont choisi pour leur souverain; et l'on comprend qu'il a dû conquérir par là le droit d'exercer sur eux un empire funeste.

L'abbé. Je dois appuyer ces affirmations sur d'incontestables autorités. En pareille matière, le mieux est toujours d'interroger les hommes savants et saints. Leur regard, purifié par la sainteté, possède une vigueur qui nous manque. Notre intelligence d'ailleurs est par elle-même si infirme; tant de misères viennent encore si souvent ajouter à ses ténèbres et augmenter ses dé-

faillances, que, ne pouvant plonger ni assez profond ni assez loin, c'est sagesse d'écouter l'enseignement des hommes éminents en vertus comme en science. Je dis en vertus comme en science, parce que la science, quand elle n'est pas sous la conduite de la vertu, se met volontiers au service des passions pour combattre la vérité.

Écoutons donc la tradition sur la question qui nous occupe.

« Quand aux rapports des anges déchus avec le monde sensible, dit Klée, on trouve dans Tertullien et dans plusieurs autres Pères l'idée que les démons, en entraînant l'homme dans le mal, ont bouleversé l'univers et soumis le monde à leur puissance. C'est un point admis et maintenu par les apologistes qu'ils se sont fait dans le monde ainsi bouleversé comme un nouvel empire, en y fondant le paganisme; qu'ils ont séduit et égaré les hommes par les fables des poètes, par les mystères, les oracles, les aruspices et les idoles, en sorte qu'ils se sont fait adorer par la race humaine aveuglée et frappée de folie. Origène leur attribue aussi les persécutions. Tertullien dit que ce sont eux qui bouleversent les éléments et corrompent les fruits de la terre; saint Cyprien et saint Augustin, qu'ils ont le pouvoir de produire dans l'atmosphère toutes sortes de phénomènes, d'exciter des tempêtes et de produire de la grêle (*Manuel de l'hist. des dog. chrét.*, tom. 1, p. 365).»

Léon. Voilà bien la confirmation par les Pères de

l'idée que vous émettiez tout à l'heure, savoir : que le péché d'Adam a donné au démon l'empire dont il jouit sur les choses de ce monde.

L'Abbé. Ecoutez encore. Saint Augustin nous dit : « Il était juste que le démon eût de l'empire sur l'homme qu'il s'était soumis en lui persuadant le mal (liv. du *lib. Arb.*, ch. 10). »

Saint Léon-le-Grand n'est pas moins explicite. « L'orgueil de l'ancien ennemi, dit-il, ne revendiquait pas sans raison un empire tyrannique, et il n'exerçait pas une domination indue sur les hommes, puisqu'il les avait détournés, de leur plein consentement, de l'observation du précepte divin pour les engager au service de sa volonté (sermon 22 *sur la Nativ.*, *Patr.*, tom. 54, p. 196). »

Si mes souvenirs ne me trompent pas, saint Anselme adopte la même pensée dans son livre : *Cur Deus homo*, et l'appuie sur le témoignage des Pères. Or, mes amis, les démons ayant conquis un empire sur l'homme par le fait de la désobéissance de celui-ci aux ordres de Dieu, leur pouvoir s'est étendu sur tout ce qui compose le domaine du genre humain, c'est-à-dire sur le monde entier et sur toutes les créatures qu'il renferme.

De là il vous est facile de conclure qu'il remplira toutes choses de son venin autant qu'il le pourra, et qu'il les fera servir, selon la mesure de sa puissance, à attirer les hommes à lui, pour les détourner du culte de Dieu.

Bossuet résume admirablement, dans les lignes suivantes, l'enseignement des Pères sur ce sujet. Recueillez-vous et écoutez : « Selon la maxime de l'Evangile, l'homme étant dompté par le diable, il devint incontinent son esclave ; et le monarque du monde étant dompté par ce superbe vainqueur, tout le monde passa sous ses lois. Enflé de ce bon succès, et n'oubliant pas son premier dessein de s'égaler à la nature divine, il se déclara ouvertement le rival de Dieu ; et tâchant de se revêtir de la majesté divine, comme il n'est pas en son pouvoir de faire de nouvelles créatures pour les opposer à son maître, que fait-il ? « Du moins il adultère tous les ouvrages de Dieu, » dit le grave Tertullien ; il apprend aux hommes à en corrompre l'usage, et les astres, et les éléments, et les plantes et les animaux, il tourne tout en idolâtrie... C'est pourquoi le Fils de Dieu l'appelle « le prince de ce monde ; » et l'Apôtre, « le gouverneur des ténèbres ; » et ailleurs, avec plus d'énergie, « le Dieu de ce siècle. » Il a toujours affecté de faire ce que Dieu faisait, non pas pour se rapprocher en quelque sorte de la sainteté (c'est sa capitale ennemie), mais comme un sujet rebelle, qui par mépris ou par insolence affecte la même pompe que son souverain. Dieu a ses vierges qui lui sont consacrées : et le diable n'a-t-il pas eu ses vestales ? n'a-t-il pas eu ses autels et ses temples, ses mystères et ses sacrifices, et les ministres de ses impures cérémonies, qu'il a rendues autant qu'il a pu semblables à celles de Dieu ? Pour quelle raison,

fidèles? Parce qu'il est jaloux de Dieu, et veut paraître son égal... L'esprit de Dieu au commencement était porté sur les eaux; et le diable, dit Tertullien, se plaît à reposer dans les eaux, dans les fontaines cachées, et dans les lacs, et dans les ruisseaux souterrains... Dieu, par son immensité, remplit le ciel et la terre. « Le diable, par ses anges impurs, occupe autant qu'il peut toutes les créatures. » De là vient cette coutume des premiers chrétiens de les purger et de les sanctifier par le signe de la croix, comme par une espèce de saint exorcisme (serm. *sur les démons*). »

Léon. Quelle grandeur dans ces pensées, et quelle puissance dans l'expression!

L'abbé. Dans un autre discours sur le même sujet, Bossuet dit que le démon fait le Dieu sur la terre; et Tertullien, qu'il est l'émule de Dieu, et qu'il singe la vérité de ses œuvres. En effet, pour mieux réussir à nous tromper, il prend un masque, il copie Dieu, cherchant à imiter ses voies; il donne au mensonge la couleur de la vérité; et feignant la divinité par une apparence séduisante, il oppose à la parole et aux œuvres divines sa parole et ses œuvres, mais il les couvre d'un manteau brillant. Quand il dresse ses piéges, il se cache, il se dissimule, il s'enveloppe du mystère; c'est un envieux qui ourdit ses trames dans l'ombre, avec une astuce habile, et qui n'attaque qu'au sein des ténèbres, quand on a peine à saisir la main d'où partent les coups qui nous blessent.

Léon. Je suis on ne peut plus frappé de cette parole de Tertullien reproduite par Bossuet : *Le démon occupe autant qu'il peut toutes les créatures.* Il exerce donc en effet une action malfaisante sur la nature entière, et glisse un venin secret dans toutes les substances matérielles !

L'abbé. C'est bien là son œuvre, et l'Eglise nous l'enseigne clairement dans les formules d'exorcismes qu'elle emploie pour purifier les choses qu'elle veut bénir. Voici la formule de la bénédiction de l'huile : « Je t'exorcise, créature de l'huile, par Dieu le Père tout puissant, qui a fait le ciel et la terre, la mer, et toutes les choses qu'ils contiennent. Que toute vertu de l'adversaire, toute l'armée du diable, et toute incursion, tout fantôme de Satan, soient déracinés et expulsés de cette créature de l'huile, afin qu'elle devienne, pour tous ceux qui en useront, un moyen de salut de l'âme et du corps, au nom de Dieu, etc. »

La bénédiction du sel et de l'eau nous présente les mêmes idées :

« Je t'exorcise, créature du sel... afin que fuie et se retirent du lieu où tu auras été répandu toute illusion, et malice, ou piége de la fraude diabolique, et tout esprit immonde adjuré par Celui qui doit venir juger les vivants et les morts. »

« Je t'exorcise, créature de l'eau... afin que tu sois de l'eau exorcisée qui ait l'efficacité pour dissiper toute puissance de l'ennemi, et que tu possèdes la vertu de

déraciner et d'arracher l'ennemi avec ses anges apostats. »

Ces exorcismes, comme vous le voyez, expriment bien clairement la croyance de l'Eglise à l'action corruptrice des démons, qui occupent toutes les créatures, s'y enracinent par un principe malfaisant, un poison secret dont ils les remplissent autant qu'ils le peuvent.

Arthur. J'avais toujours regardé l'eau bénite comme une puérilité indigne d'un homme qui a conscience de sa dignité, et les bénédictions de l'Eglise comme des superstitions.

L'abbé. C'est ainsi que juge le monde des choses qui tiennent cependant à des mystères très élevés, et qui renferment une efficacité divine. Chose singulière ! contradiction étonnante ! vous êtes, Arthur, partisan du magnétisme ; vous avez cru jusqu'à ce moment que vous pouvez, par ce que vous appelez fluide magnétique, communiquer à un verre d'eau une vertu de guérison qui rendra la santé à un malade, ou tout au moins lui apportera quelque soulagement ; et il ne vous est pas venu à la pensée qu'à plus forte raison Dieu pourra-t-il communiquer à cette eau une efficacité bienfaisante. Encore une fois, quelle étrange contradiction !

Dites-moi donc, Arthur : si les esprits méchants peuvent communiquer, par les moyens dont ils disposent, une vertu maligne aux diverses créatures qui servent à nos besoins, pourquoi Dieu ne pourrait-il pas communiquer à ces mêmes créatures une vertu bienfaisante?

Et, s'il le peut, serait-ce une puérilité indigne de sa bonté de purifier ces substances, de les bénir, et de leur donner par cette bénédiction efficace un principe de santé pour l'âme comme pour le corps? Les propriétés des corps ne viennent-elles pas de leur créateur? et s'il arrive que ces créatures matérielles reçoivent l'action délétère d'un principe malfaisant, si une main ennemie, quoique invisible, insinue en elles un virus dangereux, pourquoi le Fils de Dieu, qui est venu réparer toute chose, ne ferait-il pas descendre une vertu vivifiante où est descendue une vertu de mort? qu'y a-t-il de superstitieux dans une pensée aussi digne de la miséricorde infinie? L'idée même de la réhabilitation par le Christ doit vous montrer sa main réparatrice s'étendant jusqu'à la dernière des créatures; car, ainsi que nous l'avons vu, il n'est pas un atome dans la matière qui, de près ou de loin, n'agisse en bien ou en mal sur notre organisme, et par notre organisme sur l'âme elle-même.

Mais s'il était de la bonté du Sauveur de manifester sa puissance de réhabilitation par l'infusion d'une vertu purifiante dans la créature matérielle, ne devait-il pas communiquer ce pouvoir à son Église? Le but de sa venue sur la terre est de détruire les œuvres du démon et d'arracher à son empire et l'homme et les choses qui sont au service de l'homme. Et la mission de l'Eglise ici-bas est de continuer l'action réparatrice du divin Libérateur. Aussi Jésus-Christ lui a-t-il donné, en

lui confiant le dépôt de sa parole, de sa doctrine et de ses sacrements, le pouvoir de chasser les démons, et de bénir toutes les choses que ces méchants esprits peuvent employer pour nous nuire.

Il y aurait encore, Arthur, de hautes considérations à faire sur l'eau bénite. N'est-ce pas l'eau qui est le principe générateur des corps? N'est-ce pas l'eau que Jésus-Christ a employée pour symboliser la régénération de l'homme par le baptême, et produire dans son âme la vie divine qui lui donne l'être surnaturel? N'est-ce pas dans l'élément de l'eau que les sacrements sont renfermés (1)? Au commencement des choses, l'esprit de Dieu ne se mouvait-il pas sur les eaux pour les pénétrer d'une vertu fécondante? Pourquoi, dès lors, instruite par l'Esprit-Saint et l'exemple du Sauveur, l'Église n'aurait-elle pas choisi l'eau pour lui donner, par ses bénédictions, la vertu de chasser les démons?

Arthur. J'étais loin de considérer les choses à un tel point de vue. Il faut l'avouer, l'eau bénite n'est pas, comme je l'avais cru, une puérilité ridicule.

L'abbé. Sachez-le bien, Arthur, il n'est rien d'étroit ni de frivole dans les institutions de l'Église. Tout, au contraire, y est grand, élevé, profond; tout y est esprit et vie, parce que tout y repose sur les raisons les plus hautes. Sans doute, si vous ne regardez que le côté

(1) O Dieu, qui, pour le salut du genre humain, avez renfermé les plus grands sacrements dans la substance de l'eau, etc. (Pontif. rom. prière pour la bénédiction de l'eau.)

matériel, et l'acte purement extérieur des cérémonies du culte, vous ne verrez que des choses méprisables; mais si vous regardez les idées cachées dans le symbole des choses matérielles, si vous pénétrez dans l'intelligence du sens mystérieux qui s'y trouve renfermé, alors tout prendra pour vous un nouvel aspect; tout vous apparaîtra vivant et animé; et vous verrez une idée divine où vos yeux ne saisissaient qu'un vain simulacre. C'est l'esprit mondain, l'esprit renfermé dans l'étroite sphère des choses sensibles, qui rapetisse tout à sa taille. Parce qu'il ne sait pas s'élever à la contemplation de la raison des choses instituées par l'Église, il les juge ridicules et puériles. Ne tombez pas dans cette aberration, si vous avez quelque respect pour vous-même.

Arthur. Tout à l'heure vous allez me persuader qu'il faut faire usage de l'eau bénite!

L'Abbé. Pourquoi non, si elle est imprégnée d'une efficacité divine? Ne voyez-vous pas de quelle utilité elle peut être pour vous? N'est-elle pas la vertu du Christ pour mettre en fuite vos ennemis, si vous l'employez avec une foi sincère; arme d'autant plus humiliante pour ces fiers esprits, qu'elle est naturellement impuissante à produire un tel effet? Revenez encore à la sainte coutume de nos pères, qui ne s'asseyaient jamais à une table sans bénir, par la prière, le signe de la croix et le nom du vainqueur des démons, les aliments qu'ils allaient prendre.

Arthur. Eh bien ! soit : nous reviendrons à ces habitudes.

L'abbé. Je vous ai fait connaître la doctrine des Pères, la croyance de l'Eglise sur le rôle des démons dans ce monde visible ; écoutez maintenant ce qu'en ont pensé quelques philosophes.

Selon Plutarque, « de puissants et violents génies produisent des pestes dans les villes, des stérilités dans les campagnes, et fomentent des guerres ainsi que des séditions (*De oracul. def.*, 417). »

Selon Porphyre « il n'est aucun mal que les mauvais génies n'entreprennent de faire.... Ils agissent dans le dessein de nous détourner de la connaissance des Dieux et de nous attirer à eux. C'est pour cela qu'ils enflamment les passions des hommes par l'amour et le désir des richesses, du pouvoir, des plaisirs et de la fausse gloire : d'où naissent les dissensions et les guerres, avec tous les maux qu'elles produisent.... Le mensonge leur est familier (passage cité dans Eusèbe, *Prép. évang.*, l. IV, nº 22). »

Léon. Après tous ces témoignages, il est impossible de ne pas admettre que les anges déchus exercent une action réelle sur ce monde ; mais aucun frein n'est-il opposé à leur fureur ? dans quelle limite leur est-il permis d'user de leur pouvoir ?

L'abbé. Assurément, mes amis, Dieu reste toujours le maître souverain de ses créatures. Dès lors le pouvoir des démons demeure, dans son exercice, soumis à

la disposition du suprême Régulateur des choses. La puissance des esprits du mal est donc plus ou moins enchaînée, et Dieu leur lâche ou retient la bride, selon que le demandent les secrets desseins de sa providence. Rappelez-vous le mot de Bossuet : « Si Dieu ne retenait leur fureur, nous les verrions agiter ce monde avec autant de facilité que nous tournons une petite boule. » Et cet autre mot de saint Augustin : « S'ils usaient de toute leur puissance, aucune créature ne pourrait subsister. » Dieu donc retient leur fureur et lui impose des limites qu'elle ne peut franchir. L'Apôtre nous dit aussi que Dieu ne leur permet pas de nous tenter au-dessus de nos forces. Ce qui règle la conduite de la Providence à cet, égard, c'est d'une part, la glorification de l'Eglise et des élus, et, de l'autre, le châtiment dû aux hommes infidèles à Dieu et contempteurs de ses lois. Mais, dans tous les cas, quelle que soit la limite ou l'étendue de l'action qu'il est permis à ces esprits pervers d'exercer sur les hommes et sur les choses, ils ne peuvent nous séduire malgré nous. Toujours aussi le remède se trouvera à côté du mal : des signes manifestes, des caractères visibles indiqueront à l'âme humble et fidèle la présence et l'action d'une puissance étrangère ; et toujours des voix s'élèveront pour signaler l'ennemi.

D'ailleurs, remarquez-le bien, leur empire dépend de nous ; et il est beaucoup de choses qu'ils ne peuvent faire qu'autant qu'ils y sont provoqués par les hommes.

Chose digne d'observation : quand Jésus-Christ règne sur les peuples, quand il est adoré, obéi par les nations; quand sa doctrine règle leurs pensées, leurs sentiments, leurs mœurs publiques et privées, et tout le détail de leur vie; quand elle est, en un mot, l'âme de la société, le joug des démons est brisé et leur empire détruit. C'est tout simple : où règne le Christ Satan ne saurait régner. Aussi, à mesure que le christianisme s'établissait chez les divers peuples sur les ruines de l'idolâtrie, les démons s'enfuyaient, ne pouvant plus rien sur les chrétiens. Et non-seulement leur puissance était liée par rapport aux chrétiens, mais ils leur étaient même soumis; et les disciples du Christ pouvaient commander en maître à ces esprits indomptables. Tertullien disait hardiment aux magistrats païens : « Choisissez parmi vous un homme notoirement possédé du démon; prenez ensuite le premier chrétien venu, et si celui-ci ne force pas le démon de se faire connaître, mettez à mort ce chrétien, j'y consens. » Pour tenir un langage aussi hardi, pour porter aux magistrats romains, persécuteurs de la religion du Christ, un défi semblable, il fallait à Tertullien une confiance justifiée par des faits certains. Il est donc avéré que les démons n'ont de puissance sur nous qu'autant que nous le voulons bien. Aussi leur action reparaît du moment où les nations, écoutant les docteurs de mensonge, abandonnent les voies du Christ sauveur. Alors, par un jugement secret, mais équitable, de la Providence, il leur est permis de

faire sentir leur pouvoir d'une manière plus formidable que dans d'autres temps. Rien de plus juste : en désertant l'Eglise et sa doctrine et ses sacrements, les peuples passent dans le camp ennemi et se rangent dans le parti de celui qui, le premier, s'est opposé au Christ.

Léon. Ainsi, ce sont les hommes qui donnent au démon le pouvoir qu'il exerce sur eux. On comprend dès lors que l'action des esprits méchants sur ce monde se produira avec plus d'intensité à certaines époques que dans d'autres, selon que les hommes se laisseront plus ou moins pénétrer de l'esprit d'erreur, de vices et de mensonges.

L'abbé. Écoutez saint Augustin : « Les démons ne peuvent rien sans la permission de Dieu; et cette permission leur est donnée par cette souveraine justice qui gouverne tout, soit pour éprouver, soit pour châtier, soit pour condamner, soit pour corriger (*sur Job*, édit. Migne, t. 3, p. 880). »

Léon. C'est une consolation pour nous de savoir que jamais nous ne serons, malgré nous, les tristes jouets et les malheureuses victimes de ces êtres trompeurs.

L'abbé. Assurément, Léon, cette pensée est douce au cœur. Toutefois, Dieu peut permettre quelquefois au démon d'agir sur l'homme même le plus juste; mais alors c'est pour rendre sa vertu plus éclatante. D'ailleurs, l'action des démons, luttant ici-bas contre la

vérité et la vertu, rentre dans l'ordre général et concourt au but final de la création.

ARTHUR. Comment cela?

L'ABBÉ. Saint Augustin n'hésite pas d'appeler les démons les procureurs et les agents de la divine Providence. « Aucune créature, dit-il, soit celle qui demeure dans la vérité glorifiant Dieu, soit celle qui n'est pas demeurée dans la vérité cherchant sa propre gloire, aucune créature, dis-je, qui, qu'elle le veuille ou non, ne serve la divine Providence. Celle qui le veut, la sert en faisant avec elle ce qui est bien. Celle qui ne le veut pas, la sert en faisant ce qui est juste. Car si les anges prévaricateurs eux-mêmes n'étaient pas les procureurs et les agents de la divine Providence, le Seigneur ne les appellerait pas les magistrats de ce monde (*Exp. sur l'épît. aux Galates*, t. 3, édit. Migne, p. 2128). »

ARTHUR. Que veut dire saint Augustin, en appelant les démons les procureurs de la Providence, les magistrats de ce monde?

L'ABBÉ. Il n'est pas possible, Arthur, de se méprendre sur la pensée du saint évêque d'Hyppone. Assurément l'illustre docteur ne veut pas dire que les anges mauvais sont, au même titre que les bons, établis par la Providence pour gouverner ce monde, et que les uns et les autres ne font qu'exécuter ses ordres. Les bons anges seuls sont établis pour administrer sous le gouvernement de Dieu. Quant aux anges déchus, il s'en sert pour exercer sa justice. Les bons sont les ministres

de ses gr es, les mauvais sont les instruments de ses vengeances. Les bons sont les agents de Dieu en cherchant à faire du bien aux hommes; les mauvais en cherchant à nous nuire; parce que Dieu, qui tire le bien du mal même, se sert de leur méchanceté pour produire une plus grande quantité de vertus et de bonnes œuvres. Aussi saint Augustin dit-il dans un autre endroit « que Dieu tourne au profit de l'Église ce que font les démons pour nuire, et qu'il se sert d'eux pour l'exercice de la vertu et le plus grand avantage des bons. » C'est ainsi que les esprits de malice sont les agents de la Providence.

Vous comprenez maintenant, sans doute, la pensée de notre illustre docteur; n'est-elle pas aussi belle que solide? En effet, Arthur, l'action du démon contribue pour beaucoup, je le répète à dessein, à exciter dans l'âme fidèle une vigilance plus attentive, une défiance plus humble, un empressement plus ardent à entretenir un commerce habituel avec Dieu, un courage plus héroïque dans la lutte. Vous voyez sortir de ce combat des mérites plus nombreux, des vertus plus fortes et plus saillantes, un amour d'autant plus fidèle qu'il a subi l'épreuve, et enfin une gloire plus splendide dans une persévérance plus héroïque. Or, tout ce qui sert à la formation des élus, pour qui seul tout est fait, est un moyen providentiel qui aboutit à la glorification et à la béatitude, fin dernière des créatures intelligentes; et tout ce qui mène à ce terme suprême rentre dans

l'ordre. De cette sorte les démons concourent, malgré eux, à la gloire des bons et à celle de Dieu, dont ils font ressortir les perfections infinies dans une plus éclatante manifestation. Sa sagesse, sa bonté, sa puissance, ne se révèlent-elles pas, avec une incomparable splendeur, dans cette Providence qui tire du mal un plus grand bien, et fait concourir à l'accomplissement de ses desseins les ennemis mêmes qui travaillent à leur ruine? si bien que leur travail de démolition tourne sous la main de Dieu à une œuvre d'édification. La justice divine ne brille-t-elle pas dans cet ordre suprême qui châtie, et les esprits de malice par le mal même qu'ils s'efforcent de produire, et les hommes pervers par les séducteurs auxquels ils se livrent?

ARTHUR. Vous nous présentez les choses sous un jour bien nouveau pour moi. Décidément je veux refaire mon instruction religieuse; car je rougis de me voir si ignorant.

L'ABBÉ. Je vous y exhorte fort; et, si vous persévérez dans cet honorable dessein, vous verrez s'ouvrir devant vous, à mesure que vous avancerez, des horizons inconnus, et tout un monde de vérités aussi douces pour le cœur que belles aux yeux de l'esprit. Hélas! mon ami, l'ignorance religieuse est aujourd'hui si étonnante que c'est une inexprimable tristesse pour l'âme de voir tant d'intelligences, éclairées d'ailleurs sur tout le reste, plongées dans la nuit la plus sombre relativement à l'ordre surnaturel. Vous les entendrez raisonner admi-

rablement sur les questions scientifiques, et parler un magnifique langage; mais une fois placées sur le terrain de la religion, voilà que ces pauvres intelligences ne savent plus que balbutier; et si elles essaient de dire leur mot, elles déraisonnent à un point qui laisse à douter s'il y a quelque portée dans leur esprit.

Léon. Votre observation n'est que trop vraie. La vérité religieuse ne sait pas flatter; elle s'impose; il faut que tout esprit se courbe devant elle en la reconnaissant pour une reine d'extraction divine. Or, tant d'humilité ne va pas à l'homme qui aspire à se faire chef d'école, et à ériger sa gloire sur une construction sortie de ses propres pensées. Il faut que tout cœur et toute volonté accepte cette loi religieuse et se soumette à ses prescriptions; et cet assujétissement ne va pas à des cœurs dominés par les sens, à des volontés impatientes de tout frein.

L'Abbé. Cependant, Léon, il semble que saint Augustin, saint Thomas, Bossuet et tant d'autres qu'il serait trop long de citer, n'ont rien perdu de leur gloire pour avoir soumis leur intelligence à la foi; les lumières qu'ils ont puisées dans cette humble acceptation de la doctrine révélée n'ont fait qu'ajouter de plus hautes clartés à leurs lumières naturelles, et leur génie s'est agrandi d'autant. Il semble que saint Vincent de Paul, en prenant la loi chrétienne pour règle de sa conduite, n'a rien perdu non plus des qualités morales qui ren-

dent un homme digne du respect et de la vénération de ses semblables.

Arthur. Tout cela est très vrai; mais que voulez-vous? Il en est ainsi. La vérité et la vertu ne trouvent pas un bon accueil dans l'humanité.

L'abbé. Maintenant, mes amis, déduisons quelques conclusions. Il existe des esprits supérieurs à l'homme, qui peuvent exercer dans ce monde visible une action réelle en vertu de leur activité naturelle; donc il existe des agents surhumains; et, par conséquent, la science qui se refuserait à reconnaître dans l'univers d'autres agents que des agents physiques et humains, est une science mutilée qui n'embrasse pas l'universalité des causes (1).

Léon. C'est juste.

L'abbé. Ces esprits surhumains sont, les uns bons, les autres mauvais, des démons; donc il y a des agents diaboliques.

Léon. C'est évident.

(1) « Les savants européens sont dans ce moment, dit M. de Maistre, des espèces de conjurés ou d'initiés, ou comme il vous plaira de les appeler, qui ont fait de la science une sorte de monopole, et qui ne veulent pas absolument qu'on sache plus ou autrement qu'eux. Mais cette science sera incessamment honnie par une postérité illuminée, qui accusera justement ses adeptes d'aujourd'hui de n'avoir pas su tirer des vérités que Dieu leur avait livrées les conséquences les plus précieuses pour l'homme. *Alors toute la science changera de face : l'esprit, longtemps détrôné et oublié, reprendra sa place.* » Soirées de Saint-Pétersbourg.

L'ABBÉ. Dès lors, de même qu'il est des faits physiques, parce qu'il y a des agents physiques, des faits humains, parce qu'il y a des agents humains, il doit y avoir aussi des faits diaboliques, puisqu'il y a des agents diaboliques.

ARTHUR. Il est impossible de rejeter vos conclusions tant elles sont évidentes. Mais voici la difficulté : comment discerner les faits diaboliques des phénomènes dus à d'autres causes naturelles ?

L'ABBÉ. Voyons, Arthur, s'il ne nous sera pas possible de vaincre cette difficulté. Tout effet, n'est-il pas vrai, est la manifestation d'une cause? Un agent quelconque doit donc laisser, dans les faits qui sortent de son action, l'empreinte de sa main, le sceau de sa puissance, et des traces qui le signalent. Tout phénomène doit révéler son auteur par certains caractères qui lui sont propres; recherchons donc les caractères des faits diaboliques.

CHAPITRE VIII.

FAITS DIABOLIQUES ; LEURS CARACTÈRES.

L'ABBÉ. Si nous voulons bien saisir le caractère des œuvres diaboliques, il nous faut, ce me semble, étudier les faits qui, d'après les Saintes-Écritures, ont certainement le démon pour auteur. Il ne sera pas inutile non plus d'interroger les Pères et d'apprendre d'eux quel genre de phénomènes ont opérés ces méchants esprits. Ainsi les Saintes-Écritures et les Pères de l'Église nous feront connaître des faits certainement diaboliques qui se sont produits sur le théâtre de ce monde; et ces faits étant connus, nous regarderons leur physionomie pour avoir le signalement des œuvres du démon.

LÉON. Cette manière de procéder me paraît aussi raisonnable que naturelle.

L'ABBÉ. Or, mes amis, le premier fait diabolique nous est révélé dans la Genèse. L'Eden en a été le théâtre et le témoin.

« Le serpent dit à la femme : Pourquoi Dieu vous a-t-il commandé de ne pas manger de tout arbre du pa-

radis? La femme lui répondit : Nous mangeons du fruit des arbres qui sont dans le paradis; mais quant au fruit de l'arbre qui est au milieu du paradis, Dieu nous a commandé de n'en pas manger et de ne pas y toucher, de peur que nous ne mourions peut-être. Mais le serpent dit à la femme : Point du tout, vous ne mourrez pas de mort; car Dieu sait que le jour où vous en mangerez vos yeux s'ouvriront, et vous serez comme les dieux, sachant le bien et le mal (*Gen.*, ch. III). »

Voilà le fait dans sa naïve simplicité. Ce serpent, c'est le démon, esprit tortueux et rusé. La Sainte-Écriture nous l'enseigne positivement dans cette parole de saint Jean : « Il a été précipité, ce grand dragon, cet antique serpent qui s'appelle le diable et Satan, qui séduit tout le globe (*Ap.*, XII, 9). »

Saint Augustin a écrit à ce sujet : « C'est le diable lui-même qui a parlé dans le serpent, se servant de lui comme d'un organe, et mouvant sa nature de la manière dont elle pouvait être mue et dont il pouvait la mouvoir, afin d'exprimer les sons des paroles et les signes corporels qui feraient comprendre à la femme la volonté de celui qui lui conseillait le mal (*De la Gen.*, t. 3, édit. Migne, liv. II, ch. 27, p. 443). »

Quels sont maintenant les caractères de ce fait primitif, et qu'y découvrez-vous? 1° La présence d'un esprit surhumain dans un corps appartenant à notre monde; 2° un mouvement communiqué à ce corps par cet esprit; 3° un mouvement ordonné de manière à former

un langage, et se mettre en rapport avec l'homme; 4° un langage excitant la curiosité d'abord, devenant ensuite astucienx, puis téméraire, puis enfin hardi, jusqu'à nier la parole divine, tendant à détacher l'homme de son souverain et à l'entraîner dans la mort en l'engageant dans le parti des rebelles par des promesses séduisantes. Vous voyez clairement ici le but auquel tend le démon, et les moyens qu'il met en œuvre pour atteindre ce but.

LÉON. Je n'avais jamais pensé encore aux caractères que vous nous signalez dans ce fait, où l'esprit méchant apparaît pour la première fois sur la terre. Cela donne à réfléchir.

L'ABBÉ. Voici maintenant d'autres faits diaboliques puisés encore dans l'Ancien-Testament. Il s'agit des prodiges opérés par les magiciens de Pharaon.

On lit dans l'Exode, ch. VII : « Moïse et Aaron, étant donc allés trouver Pharaon, firent ce que le Seigneur leur avait commandé : Aaron jeta sa verge devant Pharaon et ses serviteurs, et elle fut changée en serpent.

« Mais Pharaon appela les sages et les magiciens, et eux aussi firent de même par les enchantements de l'Egypte et par les secrets de leur art; et chacun d'eux jeta sa verge, qui fut changée en serpent, mais la verge d'Aaron dévora leurs verges.

V. 20. Moïse et Aaron firent donc ce que le Seigneur leur avait commandé; et, élevant sa verge, il frappa

l'eau du fleuve en présence de Pharaon et de ses serviteurs, et l'eau fut changée en sang.

22. Les magiciens d'Egypte firent semblablement par leurs enchantements ; et le cœur de Pharaon s'endurcit.

Ch. VIII, 6. Aaron étendit la main sur les eaux d'Egypte, et les grenouilles en sortirent et couvrirent l'Egypte.

Les magiciens firent encore de même par leurs enchantements, et ils firent venir des grenouilles sur la terre d'Egypte.

17. Aaron tenant sa verge étendit la main, et frappa la poussière de la terre, et toute la poussière de la terre fut changée en moucherons dans toute l'Egypte.

Les magiciens voulurent faire la même chose par leurs enchantements, et produire de ces moucherons; mais ils ne le purent, et les hommes et les bêtes en étaient couverts.

Et ces magiciens dirent à Pharaon : Le doigt de Dieu est ici. »

Sur ce fait étonnant saint Augustin émet des idées qui peuvent jeter un grand jour sur la manière dont les démons opèrent leurs prodiges. Il dit « qu'il y a dans la nature un principe universel répandu dans tous les éléments, qui contient la semence de toutes les choses corporelles, lesquelles paraissent au dehors, lorsque leurs principes sont mis en action à temps et par des agents convenables; mais ces agents ne peuvent ni ne doivent être nommés créateurs, puisqu'ils ne

tirent rien du néant, et qu'ils déterminent seulement les causes naturelles à produire leurs effets au dehors. Ainsi ont pu les mauvais anges produire dans un instant des serpents avec la matière des verges des magiciens, en appliquant, par une vertu subtile et surprenante, des causes qui paraissent fort éloignées à produire un effet subit et extraordinaire (cité dans la Bible de Vence, t. 2, 431). »

Raban-Maur adopte ce sentiment dans son écrit sur l'art magique (*Patrol.*, t. 110, p. 1099).

Saint Thomas, dans sa *Somme théologique*, parlant du pouvoir qu'ont les démons d'opérer des prodiges, raisonne comme saint Augustin, (1 p., q. 104, art. 4).

Tostat, au contraire, pense que l'opération des démons consista à mettre, par une souplesse dont ils sont très capables, de vrais et réels serpents à la place des verges qu'ils enlevèrent subitement, sans qu'on s'en aperçût (Bible de Vence, *ibid.*). »

ARTHUR. Comme fait un prestidigitateur.

L'ABBÉ. Les démons excellent dans cet art.

D'autres pensent que les magiciens de Pharaon ne changèrent pas véritablement leurs verges en serpents; qu'il n'y eut ni production ni substitution réelle; mais qu'ils firent seulement illusion aux yeux des spectateurs. L'effet produit, selon ces auteurs, était purement fantastique.

Mais, soit qu'il y eût production instantanée de serpents par les causes naturelles appliquées convenable-

ment à de tels effets, soit qu'il y eût substitution de serpents à la place des verges, soit qu'il n'y eût là qu'une illusion des sens, toujours est-il admis par tous les Pères sans exception que ce fut l'œuvre des démons. Tous ont vu dans les prodiges des magiciens un fait diabolique. Qu'il me suffise de vous nommer saint Justin, Origène, Tertullien, saint Augustin, saint Jérôme, saint Grégoire de Nysse, saint Prosper, saint Jean Chrysostôme et saint Thomas.

Et vraiment, en consultant le texte du livre sacré, il n'est pas possible d'attribuer à d'autres agents des phénomènes aussi surprenants.

Ceux qui les produisent sont appelés magiciens, faiseurs de maléfices (*malefici*). Or, ce nom n'est jamais donné qu'aux hommes qui opèrent des prodiges par l'invocation et la puissance des mauvais esprits. Ces magiciens eurent recours aux enchantements; or, ce mot encore désigne cette espèce de cérémonies mystérieuses par lesquelles les démons sont appelés à prêter le secours de leurs forces et leur assistance pour produire des effets supérieurs aux forces de l'homme.

Puis, enfin, le but de ces opérations magiques était de lutter contre les miracles de Moïse, c'est-à-dire contre Dieu qui avait envoyé Moïse, et d'empêcher la délivrance de son peuple.

Maintenant que voyez-vous dans ces faits? 1° Un mouvement extraordinaire imprimé à des corps; 2° des apparitions instantanées de créatures qu'on ne voyait

point auparavant dans le lieu où elles se montrèrent, et qui y furent amenées, soit par des métamorphoses singulières, soit par des substitutions habiles; ou bien des images fantastiques, des apparences illusoires qui frappaient les yeux comme des réalités; et toutes ces choses produites en dehors des lois ordinaires; enfin, vous y voyez un but hostile à Dieu et à son peuple.

Mais en même temps, d'autre part, vous voyez aussi la lumière à côté des ténèbres, et le moyen de discerner le vrai du faux; car, selon l'énergique expression de Tertullien, la vérité de Moïse dévora le mensonge des magiciens; et ceux-ci, ne pouvant plus contrefaire les œuvres de l'envoyé divin, confessèrent que le doigt de Dieu se montrait dans les miracles de son serviteur.

L'Écriture-Sainte nous raconte encore plusieurs autres faits diaboliques, tels que les malheurs de Job, la tentation de Jésus au désert, l'invasion des démons entrant dans le corps des possédés, la mort des époux de Sara, tués par ces esprits méchants; mort terrible qui faisait craindre au jeune Tobie de demander cette pieuse femme pour épouse, et à l'occasion de laquelle l'ange Raphaël dit à ce saint jeune homme : « Je vais vous faire connaître ceux sur qui le démon a de l'empire; ce sont ceux qui excluent Dieu de leur cœur, et ne cherchent dans le mariage que les satisfactions brutales des sens; » mais laissons de côté tous ces faits bibliques, pour arriver à quelques-uns de ceux que nous fournit l'histoire.

Il serait utile, peut-être, de suivre à travers les âges l'action diabolique au sein de l'humanité. Vous y verriez toujours le même but, et des moyens, bien que multiples et infiniment variés dans leurs formes, toujours cependant les mêmes au fond, présentant partout des caractères de similitude qui ne permettent pas de se méprendre sur leur auteur. Toutefois, les bornes dans lesquelles nous devons nous renfermer nous obligent de passer sous silence un grand nombre de ces faits mentionnés par l'histoire. Contentons-nous de parler des phénomènes qui se rattachent aux superstitions les plus générales qui ont eu cours parmi les différentes nations du globe.

Et d'abord l'idolâtrie n'est pas autre chose qu'un fait diabolique, et le règne des dieux, le règne des démons. Déjà vous avez entendu Bossuet nous répéter, après Tertullien, que, jaloux des honneurs divins, Satan a cherché à tout tourner en idolâtrie, et les astres, et les plantes, et les animaux, et les éléments; et qu'il a eu son culte, ses ministres, ses prophètes, ses temples et ses prodiges. C'est affirmer bien positivement que le prince du mal est l'auteur du paganisme. Du reste, la Sainte-Écriture nous dit elle-même « que les dieux des nations, c'étaient les démons; » et les Pères nous tiennent le même langage.

Mais voici un passage intéressant que je tire de saint Augustin :

« Mercure l'Égyptien, surnommé Trismégiste, dit

qu'il y a des dieux faits par le Dieu souverain, et d'autres par les hommes. Quand on entend cela, on croit d'abord qu'il veut parler des statues, ouvrages des mains de l'homme; mais il dit que les statues que l'on voit et que l'on touche sont comme les corps des dieux, et qu'il y a au dedans certains esprits qui y sont appelés, et qui peuvent nuire ou faire du bien, selon le culte qu'on leur rend. Il ajoute que joindre par art ces esprits invisibles à une matière visible et corporelle, pour en faire comme des corps animés et des statues, dédiées et soumises à ces esprits, c'est ce qu'on appelle faire des dieux, et que les hommes ont reçu ce grand et merveilleux pouvoir. Je rapporterai ici ses propres expressions d'après la traduction d'Apulée. « Puisque « nous traitons de la société qui existe entre les dieux « et les hommes, considérez, je vous prie, mon cher « Asclépius, quel est le pouvoir de l'homme : de même « que le Seigneur et le Père, ou, pour tout dire, Dieu, « a fait les dieux célestes, ainsi l'homme s'est fait les « dieux qui sont dans les temples, et qui se réjouissent « d'être voisins des hommes. » Et un peu après : « L'homme donc, se souvenant de sa nature et de son « origine, persévère à imiter la Divinité, tellement qu'à « l'exemple de ce Père et Seigneur qui a fait les dieux « éternels comme lui, l'homme s'est formé des dieux « à sa ressemblance. » Là-dessus, comme Asclépius lui eut demandé s'il entendait parler des statues : « Oui, « Asclépius, répondit Trismégiste, c'est d'elles que je

« parle, afin que vous n'en doutiez point. Voyez-vous « ces statues animées, pleines d'esprit, et qui font tant « et de si grandes choses ; ces statues qui connaissent « l'avenir, qui prédisent en beaucoup de rencontres ce « que tous les devins ensemble ne pourraient pas sa- « voir ; qui envoient des maladies aux hommes, et qui « les guérissent ; qui répandent la tristesse et la joie dans « les cœurs, selon qu'ils le méritent ? » Puis après un long discours, il ajoute : « Tout ce que l'on dit d'admi- « rable de l'homme n'est véritablement rien en compa- « raison de ce qu'il ait pu trouver et former une divi- « nité. Nos pères ont trouvé l'art de se faire des dieux ; « et dans l'impossibilité de créer des âmes, ils ont in- « voqué celles des démons et des anges pour les faire « entrer dans des images sacrées et dans les divins « mystères, afin que les idoles eussent le pouvoir de « faire du bien et du mal. » Je ne sais, reprend saint Augustin, si les démons conjurés voudraient en confesser eux-mêmes autant que cet Égyptien. Encore que l'homme fît des dieux, il n'en était pas moins leur esclave, puisque le culte qu'il leur rendait le faisait entrer dans leur société ; je ne dis pas dans la société de ces idoles stupides, mais dans celle des démons artificieux. Les esprits immondes liés à ces mêmes statues par cet art détestable avaient misérablement asservi les âmes de leurs adorateurs en se les associant. C'est pourquoi l'apôtre dit : Nous savons qu'une idole n'est rien, et c'est au démon et non à

Dieu que les Gentils offrent leurs sacrifices. Or, je veux que vous n'ayez aucune société avec les démons (*Cité de Dieu*, liv. VIII, ch. 23). »

Léon. Il y a dans ce passage de Mercure l'Egyptien des choses bien remarquables que je désire graver dans ma mémoire. Veuillez donc, je vous prie, me permettre de m'y arrêter un instant.

L'abbé. Très volontiers, Léon. Faut-il vous relire ce texte emprunté à saint Augustin ?

Léon. Non ; mais résumez ce qu'il y a de plus frappant.

L'abbé. Eh bien ! selon Mercure Trismégiste, les hommes ont trouvé l'art de se faire des dieux. Cet art consiste à appeler par des évocations les esprits invisibles, les démons dans des statues. Ainsi appelés, ces esprits s'y rendent, et manifestent leur présence et leur pouvoir par des prodiges étonnants, par des oracles qui annoncent l'avenir ; par des maladies qu'ils envoient et des guérisons qu'ils opèrent. C'est-à-dire, dans le temps du paganisme, les hommes prenaient un morceau de bois, évoquaient des puissances invisibles, se mettaient en communication avec elles par ce moyen, obtenaient de ces esprits invisibles qui leur parlaient des réponses sur l'avenir, des guérisons ; mais aussi des maladies. Et toutes ces choses étaient si merveilleuses aux yeux de Trismégiste, qu'il les regardait comme un magnifique progrès, une découverte devant laquelle pâlissaient toutes les autres inventions humaines,

un art prodigieux qui agrandissait singulièrement l'homme.

Léon. Et saint Augustin ne voyait, lui, dans cet art qu'un commerce immonde avec les démons. Il faut écouter les saints : ce sont les vrais sages.

L'abbé. Saint Jean Chrysostôme n'est pas moins affirmatif sur la présence et l'action des démons dans les idoles du paganisme. Dans l'homélie vingt-neuvième sur la première épître aux Corinthiens, l'éloquent Pontife, commentant ces mots de saint Paul : « Vous savez comme dans la gentilité vous étiez entraînés à des simulacres muets, » a écrit les paroles suivantes : « Dans les idoles si quelqu'un était saisi par l'esprit immonde et prophétisait, il était traîné par l'esprit qui l'enchaînait, ne sachant rien de ce qu'il disait. Car cela est particulier au divinateur, qu'il est hors de lui, ne se possédant plus, souffrant violence, entraîné qu'il est par une puissance étrangère, et qu'il entre en furie. » Puis il ajoute : Ecoutez Platon : « De même que les devins, ceux qui rendent des oracles profèrent à la vérité beaucoup et d'étonnantes choses ; mais ils ignorent ce qu'ils disent. » Ecoutez encore un autre poète. Par certaines initiations et certains prestiges, quelqu'un avait lié un démon à un homme. Celui-ci se mit à prophétiser. Tandis qu'il rendait ses oracles, il était enlevé par une puissance étrangère ; et comme il était fort tourmenté, ne pouvait plus supporter la violence du démon, et allait ainsi périr, il dit à ceux qui le livraient

à ces prestiges : « Déliez-moi donc enfin. » Ces choses et d'autres semblables, ajoute saint Jean Chrysostôme, car je pourrais en rapporter beaucoup, vous montrent et le malheur de ceux qui sont asservis aux démons, et la violence que souffrent ceux qui se sont une fois livrés à eux, perdant ainsi la liberté de leur esprit. Je suis contraint de dévoiler une autre turpitude, qu'il serait bon cependant de passer sous silence, qu'il est honteux de découvrir; mais enfin, pour que l'infamie de ces choses se manifeste au grand jour, il est nécessaire de les signaler, afin de vous apprendre la folie et le ridicule de ceux qui ont recours à ces oracles. On raconte donc qu'une femme pythonisse s'assied sur le trépied d'Apollon, dans une tenue inconvenante; qu'ensuite un esprit méchant, envoyé de l'enfer, entrant honteusement dans son corps, la remplit de fureur. Cette femme alors devient comme une bacchante, ses cheveux sont épars, sa bouche écume, et elle se met à proférer des paroles de furie. Le propre du démon est de produire le tumulte, la fureur, l'obscurité. C'est là le premier caractère du magicien. Le second est celui-ci : personne ne peut dire : Seigneur Jésus, que par l'Esprit-Saint. Si donc vous voyez quelqu'un ne disant pas ce nom, bien plus l'anathématisant, c'est un divinateur, un esprit méchant (saint Jean Chrysostôme). »

Arthur. Saint Jean Chrysostôme dit que les démons ne confessent jamais le nom de Jésus. Cependant n'est-il pas rapporté dans l'Evangile qu'ils ont dit à

notre Seigneur : Nous savons qui vous êtes, le Fils de Dieu ?

L'Abbé. C'est vrai ; et saint Jean Chrysostôme en fait la remarque ; mais il fait observer avec raison que Dieu leur inflige quelquefois ce châtiment, et les force de confesser la vérité. Mais quand ils le font, c'est toujours malgré eux.

Léon. Alors les démons, dans leurs opérations, disent donc quelquefois des choses qui sont contre eux, confessent la vérité, se font connaître, proclament les dogmes divins.

Arthur. Ils doivent faire de fameuses contorsions quand Dieu les flagelle ainsi en tirant la vérité de leur bouche vouée au mensonge.

L'Abbé. Au sujet de ces oracles du paganisme, on lit dans Rollin : « Au rapport de Tacite, Germanicus alla consulter l'Apollon de Claros. Ce n'est point une femme qui y rend les oracles comme à Delphes, mais un homme qu'on choisit dans certaines familles, et qui est presque toujours de Milet. Il suffit de lui dire le nombre et les noms de ceux qui viennent le consulter : ensuite il se retire dans une grotte, et ayant pris de l'eau d'une source qui y est, il répond en vers sur ce que les consultants ont dans l'esprit, quoique le plus souvent il soit très ignorant, et ne sache ce que c'est que de versifier (*Hist. anc.*, t. 6, p. 73). »

On lit dans le même ouvrage, relativement à la pythie de Delphes : « Diodore dit qu'il y avait sur le

mont Parnasse un trou d'où il sortait une exhalaison qui faisait danser les chèvres et qui montait à la tête. Un berger, curieux de connaître la cause d'un effet si extraordinaire, s'en étant approché, se sentit tout d'un coup saisi de mouvements violents, et prononça des mots que sans doute il n'entendait point, mais qui prédisaient l'avenir. Le bruit s'en répandit bientôt dans tout le voisinage. On n'approcha plus de ce trou qu'avec respect. On conclut qu'il y avait quelque chose de divin dans cette exhalaison. »

« La pythie ne pouvait prophétiser qu'elle n'eût été enivrée par la vapeur qui sortait du sanctuaire d'Apollon. Cette vapeur miraculeuse ne l'enivrait pas en tout temps et en toute occasion. Le dieu n'était pas toujours d'humeur à l'inspirer. Tous les jours n'étaient pas convenables, et il y en avait où il n'était pas permis de consulter l'oracle. »

« Le Dieu annonçait sa venue en secouant lui-même un laurier qui était devant la porte du temple, et faisant trembler le temple jusque dans ses fondements. »

« Dès que la vapeur divine, comme un feu pénétrant, s'était répandue dans les entrailles de la prêtresse, on voyait ses cheveux se dresser sur sa tête; son regard était farouche, sa bouche écumait, un tremblement subit et violent s'emparait de tout son corps; elle ressentait tous les symptômes d'une personne agitée de fureur (*Hist. anc.*, Rollin). »

Ces caractères de l'envahissement de la pythie par la

divinité païenne ont été reconnus par Virgile, dans l'*Énéide*, liv. VI, v. 46-51.

Toutes les histoires de l'antiquité sont pleines de faits semblables.

Les oracles des païens étaient bien les oracles des démons. Voyez comme ils se rendaient, et dans quelles circonstances. Tantôt c'étaient des voix inopinément entendues, qui ne pouvaient partir d'une bouche humaine; tantôt c'était un prêtre de ces mystères sacriléges, une femme, une pythonisse, qui montait sur un trépied, ou bien encore une sibylle. L'oracle se faisait ordinairement attendre quelque temps : il fallait préluder par certaines cérémonies. Après ces cérémonies, une puissance étrangère envahissait le prophète ou la prophétesse, et cet envahissement était signalé par des mouvements singuliers; puis les cheveux se hérissaient, la bouche écumait; il y avait des tremblements dans l'organisme, de l'agitation dans le corps, une sorte de convulsion dans les membres, du délire, de la violence, de la fureur. La personne envahie par la puissance invisible perdait sa liberté, n'était plus maîtresse de ses actes; elle parlait sans savoir le sens des paroles qu'elle proférait, et ne conservait plus, après la crise, le souvenir des choses qu'elle avait dites ou faites. Tous ces caractères ressortent des faits dont parlent saint Jean Chrysostôme après Platon et un autre poëte, Rollin d'après Diodore et Tacite.

Or, ce sont bien là des caractères diaboliques. « Entre

plusieurs marques, dit le bon Rollin, que Dieu donne dans ses Ecritures pour discerner ses oracles de ceux du démon, la fureur que Virgile attribue à la pythie, *et rabie fera corda tument*, en est une : « C'est moi, dit Dieu, qui fais voir la fausseté des prédictions des devins, et qui force ceux qui se mêlent de deviner à prendre tous les mouvements des insensés et des furieux : *Irrita faciens signa divinorum, et ariolos in furorem vertens* (Isaïe, LXIV, 25. — *Hist. anc.*, tom. 4, p. 76). »

N'oubliez pas ces caractères, que les auteurs païens eux-mêmes avaient déjà remarqués.

Léon. Ils sont trop frappants pour qu'ils sortent jamais de ma mémoire.

Arthur. Dans le texte que vous nous avez cité tout à l'heure de saint Jean Chrysostôme, n'est-il pas question de magiciens? Est-ce qu'il croyait à la magie?

L'abbé. Je vous attendais là, Arthur : il me semblait bien que ce mot de magie devait mal sonner à vos oreilles. Eh bien, parlons donc de magie; car c'est encore une grande et pernicieuse superstition à laquelle se rattachent des faits nombreux.

Je vous ferai remarquer d'abord qu'il n'est pas possible d'en contester l'existence. Chez les Romains, il y avait des lois sévères contre les magiciens. Constantin et Théodose en ont fait également pour réprimer cet art détestable. Les conciles l'ont défendu de leur côté. Vous avouerez qu'on ne fait pas des lois pour détruire

des crimes qui n'existent pas. Tous les auteurs anciens ne font aucune difficulté de reconnaître qu'il y a un art impie qu'on appelle magie. Pline écrivait de son temps : « La magie a été très accréditée dans toute l'étendue de la terre, et pendant beaucoup de siècles. Elle a joui d'une grande autorité.... Aujourd'hui encore elle domine chez une grande partie des peuples (*Hist. nat.*, liv. III, ch. 1). »

Au témoignage de Pline, joignez ceux de Lucain, Virgile, Apulée, Cicéron, Varron, Porphyre, Philostrate. Horace parle assez longuement des breuvages magiques de Canidie. Il nous représente cette fameuse magicienne comme employant pour ses opérations magiques des herbes de la Thessalie, qui abondait en magiciens. « Ses cheveux, dit-il, se hérissaient comme les crins d'un sanglier qui court (*Liv. des épod.*, V). »

Les eaux fétides de l'Averne étaient employées dans les mystères de la magie.

« Quelle que soit la partie du globe que l'on examine, quelle que soit la variété de l'espèce humaine dont on observe les usages, dans l'antiquité et dans les temps modernes, chez les sauvages et au milieu des empires civilisés, on trouve des devins et des hommes s'occupant de magie. Nos livres saints, ceux des Indous, des Chinois et des Grecs, parlent d'hommes lisant dans l'avenir, évoquant les ombres, opérant mille prodiges par les connaissances surnaturelles qu'ils acquièrent, grâce à leur commerce avec les démons ou génies (Fer-

dinand Denis, *Tableau hist., analyt. et crit. des sciences occult.*, introd.). »

Salverte, qui a fait une étude approfondie de ces matières, n'est pas moins formel : « L'assentiment du genre humain est, dit-on, une preuve irréfragable de la vérité. Quand cet assentiment s'est-il prononcé avec plus de force qu'en faveur de l'existence de la science d'opérer des miracles (il veut dire des prodiges), quelque nom qu'on lui donne, quelque titre qui la décore? Les nations civilisées depuis des milliers d'années, les peuplades les plus barbares, si l'on en excepte quelques hordes véritablement sauvages, toutes proclament, chérissent et redoutent le pouvoir accordé à quelques hommes de s'élancer par leurs œuvres hors de l'ordre commun de la nature (Salverte, *Des sciences occultes*, t. 1, p. 130). »

Léon. Cet écrivain ne prononce pas le nom de magie, il est vrai ; mais il est manifeste qu'il veut parler de cette science, *quelque nom qu'on lui donne.*

L'abbé. « Tous les peuples, a dit Voltaire aussi, ont cru à la magie.... La doctrine des génies et de la magie a rempli toute la terre (*Phil. de l'hist. et Diction. phil.*, art. *Génie*). »

Voici encore le témoignage de Bayle. Les esprits forts s'inclineront de respect devant sa parole : « Les histoires de tous les temps et de tous les lieux rapportent, et à l'égard des songes, et à l'égard de la magie, tant de faits surprenants, que ceux qui s'obstinent à tout nier se rendent suspects ou de peu de sincérité, ou d'un dé-

faut de lumière qui ne leur permet pas de bien discerner la force des preuves (*Diction. hist. et crit.*, art. *Magie*). »

Arthur. Ah! selon M. Bayle, pour nier tous les faits attribués à la magie, il faut être ou de mauvaise foi, ou d'une certaine ignorance!... Je ne sais si une semblable parole sera bien reçue.

Léon. Il est certain que des hommes se rencontrent qui nient tout de prime abord, sans vouloir rien examiner.

L'abbé. Voici qui va confirmer ce que vous dites, Léon : « Au commencement du XVIIIe siècle, l'académie royale des sciences chargea plusieurs de ses membres, et entre autres le célèbre Fontenelle, d'examiner l'ouvrage que venait de publier Lebrun sur la réalité de l'intervention des démons dans les faits de la magie. Or, savez-vous quel fut le rapport de la commission académique? Lisez ceci : « Nous sommes convenus tous ensemble que le livre était bien raisonné, que les principes qui y sont établis pour démêler ce qui est naturel d'avec ce qui ne l'est pas sont solides, et que les pratiques qu'on y combat sont de pures impostures des hommes ou doivent avoir des causes qui ne peuvent être rapportées à la physique, supposé la vérité des faits, dont on n'a pas entrepris la discussion. *Signé* Fontenelle. (Rapport imprimé au commencement de l'*Hist. crit.* de Lebrun). »

Léon. C'est un moyen expéditif de sortir d'embarras.

L'abbé. Mais il n'est pas sans danger pour la réputation de ceux qui l'emploient. Bayle lui-même va vous le dire. Après avoir parlé de phénomènes surhumains, « Voilà, dit-il, des choses qui mettent à bout la philosophie ; car on ne saurait inventer aucun bon système qui pût en rendre raison. C'est ce qui oblige la plupart des philosophes à nier tout court les faits de cette nature, qui sont si fréquents dans les livres, et plus fréquents encore dans les discours de conversations. Mais il faut avouer que ce parti de nier tout a ses incommodités, et qu'il ne contente point l'esprit de ceux qui pèsent exactement le pour et le contre (*Diction. hist. et crit.*, art. *Cattho.*). »

Léon. Voilà un aveu précieux. Nous avons donc le secret de cette négation obstinée de la part de certains hommes. Ils ne peuvent trouver aucun bon système pour rendre raison de ces faits étranges, alors ils prennent le parti de les nier, parce qu'autrement il faudrait en demander l'explication à la religion.

L'abbé. Tous n'en sont pas là ; il est des hommes de bonne foi et de science qui ne croient pas possible de rejeter les opérations sataniques de la magie. Écoutez Hoffmann : « Que les démons agissent sur les corps humains, c'est ce qui a été cru de temps immémorial par toutes les nations, observé avec un accord admirable par les théologiens comme par les philosophes et les plus sages médecins, confirmé par le témoignage des livres sacrés, établi enfin par tant d'édits et de juge-

ments des magistrats, ainsi que par des aveux même des coupables. Assurément, en matière de faits il faut s'appuyer sur la seule autorité. Or, je doute qu'il y ait jamais eu quelque relation de faits fondée et affermie sur une autorité plus grande que celle qui nous apprend que les démons ont produit différents effets sur les corps naturels et sur celui de l'homme (*De la puissance du démon sur les corps,* dans le t. 5 des œuvres d'Hoffmann). »

Delrio prouve fort bien, dans ses *Disquisitions magiques,* l'existence des pratiques de cet art infâme, par le consentement de tous les peuples et l'expérience de tous les siècles. Puis il établit qu'il faut garder dans cette affaire un milieu entre ceux qui croient tout et ceux qui ne croient à rien.

Bodin, avocat au parlement de Paris, procureur de Charles IX, maître des requêtes et conseiller du duc d'Alençon, auteur de plusieurs ouvrages, du *Traité des sorciers* entre autres, Bodin, bien qu'incrédule à l'égard des vérités religieuses, ne doutait pas cependant du commerce que des hommes aveuglés et corrompus pouvaient avoir avec les démons; il cite même deux exemples pour prouver que le démon s'efforce de persuader qu'il n'y a ni sortilége, ni sorcier, ni aucun effet magique; et ajoute que c'est un de ses plus spécieux moyens de propager son empire (Feller, *Dict. hist.*, art. *Bodin*). »

Arthur. Le diable se plaît à se cacher derrière les rideaux pour mieux jouer son rôle. Il tient dans ses

mains les ficelles, et les marionnettes dansent à son gré. Pour qu'on ne doute pas de son action, il commence par se faire nier : c'est une adresse de sa part.

Léon. Si c'est adroit de sa part, ce n'est pas honorable pour ceux qui se laissent tromper. Cet esprit rusé a beau vouloir garder l'anonyme, il se trahit toujours par quelque endroit.

L'abbé. De Haen, conseiller aulique et médecin de l'impératrice Marie-Thérèse, dans son livre *De la magie*, maintient aussi, conformément à l'Écriture-Sainte, aux saints Pères, et à l'histoire de tous les siècles, la possibilité de la magie, et même sa réalité (Feller, *Dict. hist.*, art. *Haen*). »

Il y a plus, mes amis, la magie était devenue de mode, depuis la publication en 1774 du livre de De Haen; Archenholtz en fait la remarque dans son tableau de l'Angleterre, et Mirabeau également dans sa *Monarchie prussienne*. Le premier parle d'un personnage célèbre dans les annales cabalistiques, connu sous le nom de docteur Falkon comme un fameux magicien. Le comte de Mirabeau, dans l'ouvrage indiqué plus haut, parle aussi en plusieurs endroits du goût des philosophes modernes, des princes et autres bruyants personnages, pour la magie. « Voyez, dit-il, en Allemagne, tant de princes, ivres de l'espoir et de l'attente des moyens surnaturels de puissance, évoquer les esprits, explorer l'avenir et tous ses secrets, tenter de découvrir la médecine universelle, de faire le grand

œuvre, et, pour étancher leur soif insatiable de domination et de trésors, ramper à la voix de leurs thaumaturges que dirige un spectre inconnu. » Ailleurs il parle d'un nommé Schropfer, limonadier de Leipsick, auquel le duc Charles de Courlande avait fait donner des coups de bâton, mais qui sut ensuite tellement fasciner ce prince et une grande partie des personnes les plus considérables de Dresde et de Leipsick, qu'il joua un assez grand rôle. « Dès lors, dit-il, on vit reparaître en Europe les folies de l'Asie, de la Chine, la *Médecine universelle*, l'art de faire de l'or et des diamants, le breuvage de l'immortalité, etc. Le genre particulier de Schropfer était surtout l'évocation des manes; il commandait aux esprits, il faisait apparaître à son gré les morts et les puissances invisibles. On sait quel fut le dénoûment de son drame. Après avoir consumé des sommes immenses à ses adhérents, après avoir aliéné le bon sens de plusieurs d'entre eux, dans l'impossibilité de se soutenir plus longtemps, il se cassa la tête d'un coup de pistolet. A Schropfer succéda Saint-Germain, qu'un comte de Lambert avait annoncé dans son *Mémorial d'un mondain* (Feller, *Dict. hist.*, art. *Faustus*, en note). »

Dans les *Mémoires de Saint-Simon* on apprend aussi que le duc d'Orléans, régent de France, faisait son étude de la magie; et on lit dans d'autres mémoires que le maréchal de Richelieu a donné des preuves du même goût.

Vous me permettrez, mes amis, de passer sous silence un certain nombre de procès fameux intentés à des hommes livrés aux pratiques de la magie, et qui fournissent les preuves les plus incontestables de l'existence de cette science infernale.

Arthur. Tout à l'heure vous avez nommé Faustus; qu'était-il, ce Faustus?

L'abbé. Un magicien. Voici ce qu'en dit Feller : « Il s'adonna entièrement à toutes sortes de sortiléges et aux conjurations des esprits, et se pourvut de tous les livres magiques. Jean Wagner fut le domestique fidèle qu'il se choisit, et à qui il communiqua tous ses secrets. Faustus se servit aussi , pendant deux ans, des instructions de Christophe Kayllinger, fameux cristallomancien. Enfin l'infortuné Faustus conjura, dit-on, le démon, traita avec lui pour vingt-quatre ans, et en reçut un esprit familier pour son service, nommé Méphistophélès. On rapporte que Faustus joua des tours surprenants à la cour de l'empereur Maximilien ; mais qu'à la fin le démon l'étrangla et le déchira d'une manière effroyable dans le village de Remlich. George Rodolphe Wiedman raconte tout cela dans l'histoire de la vie de Jean Faustus qui, sans doute, paraîtra fort singulière; mais que les auteurs contemporains, ceux même qui ne passent ni pour crédules ni pour superstitieux, rapportent comme indubitable. Le fameux Mélanchton, qui vivait dans ce temps-là, en parle comme d'une affaire notoire (*Dict. hist.*, art. *Faustus*).

Léon. Ainsi ce n'est pas d'aujourd'hui que date le commerce avec les esprits invisibles, et l'art d'évoquer les morts?

L'abbé. Non, Léon; cet art a été pratiqué dans tous les siècles, et remonte à la plus haute antiquité, comme nous allons le voir sans retard.

Léon. Et cet art est un art diabolique?

L'abbé. On ne saurait en douter. Oui, Léon, les opérations vraiment magiques sont des faits diaboliques. Je dis les opérations vraiment magiques, parce qu'il est un certain nombre de phénomènes extraordinaires sur lesquels le vulgaire a pu se tromper en les attribuant faussement aux puissances occultes. « Nous n'adoptons point, dit Bergier, tous les faits rapportés par les auteurs qui ont traité de la magie; un grand nombre de ces faits ne sont pas assez constatés; nous savons que par ignorance l'on a souvent attribué à l'opération du démon des phénomènes purement naturels, que plusieurs personnes ont été faussement accusées de magie, et punies injustement, mais il ne s'ensuit pas de là qu'il n'y ait jamais eu de magie proprement dite... il y a un milieu à garder entre l'incrédulité absolue et la crédulité aveugle. (*Dict. théolog.*, art. *Magie*). »

Arthur. Voilà qui est raisonnable.

Léon. Il est certain et prouvé que la magie existe; maintenant, sans nous occuper de tels ou tels faits particuliers, il s'agit de savoir si les prodiges vraiment opérés par la magie ont les démons pour auteurs.

L'abbé. Vous n'en douterez pas, Léon, quand vous aurez entendu les puissantes autorités que je vais faire passer devant vous.

Apulée dit entre autres choses, en parlant des mœurs des démons, « Que les prédictions des augures et des aruspices leur appartiennent, ainsi que les réponses des oracles et l'explication des songes, sans parler des prodiges de la magie (*Cité de Dieu,* liv. xviii, ch. 16). »

Mais voici les Pères de l'Église qui vont nous apporter leurs témoignages. Saint Augustin d'abord nous enseigne formellement que tout ce que font les magiciens, ils ne le peuvent faire que par l'assistance des démons (tom. 8 de ses ouvrages, édit. Migne, p. 875).

Saint Isidore d'Espagne, dans le livre viii des *Étymologies,* ch. 9, parle au long des magiciens. Voici une partie de ce chapitre.

« Le premier des magiciens fut Zoroastre, roi des Bactriens. Cet art reçut de Démocrite, plusieurs siècles après, de plus grands développements, quand Hippocrate brillait par la science médicale.

Chez les Assyriens les arts magiques étaient fort répandus, au témoignage de Lucain.

Cette vanité des arts magiques, de tradition diabolique, a été exercée durant plusieurs siècles sur tout le globe par une certaine science des choses futures, et l'évocation des enfers. Ce sont les mauvais esprits qui ont inventé les aruspices, les augures, et aussi ce qu'on appelle oracles et nécromancie.

« Qu'on ne s'étonne pas des prestiges des magiciens, puisque par leur art dans les maléfices ils ont pu aller jusqu'à résister à Moïse en produisant des prodiges semblables aux siens, changeant leurs verges en serpents et l'eau en sang.

« Ce sont des magiciens ceux qu'on appelle vulgairement faiseurs de maléfices, à cause de la grandeur de leurs forfaits. Ils frappent les éléments, troublent l'esprit des hommes, et, sans donner aucun breuvage empoisonné, tuent par la seule force de leur enchantement : c'est ce que disent Lucain et Horace.

« On appelle nécromanciens ceux par l'enchantement desquels les morts ramenés à la lumière paraissent exercer la divination et répondre aux questions. Les hydromanciens sont ainsi appelés de l'eau dont ils font usage pour leurs opérations. Car l'hydromancie consiste à évoquer les ombres des démons dans l'inspection de l'eau, à voir leurs images, leurs jeux fantasmagoriques, et entendre d'eux quelque chose. »

Arthur. Voilà qui est curieux. Autrefois déjà, et c'était par un art magique, on évoquait les morts, on leur adressait des questions, on les interrogeait sur l'avenir, et ils répondaient! On se servait d'eau quelquefois pour ces opérations, et dans cette eau on voyait des figures, des images, des jeux fantastiques!

Léon. Cela ressemble singulièrement au miroir magique de Du Potet.

L'abbé. « On dit, continue saint Isidore, que ce genre de divination vient des Perses. Varron compte quatre genres de divination, la terre, l'eau, l'air et le feu. De là la géomancie, l'hydromancie, l'aéromancie, la pyromancie.

« Les devins sont ainsi appelés comme s'ils étaient remplis de la science divine. Ils se donnent comme possédant les secrets de Dieu, et par leur astuce frauduleuse annoncent aux hommes les choses futures. On appelle enchanteurs ceux qui exercent leur art par des paroles. A ces arts magiques appartiennent les ligatures de remèdes exécrables qui consistent dans des enchantements, des caractères, ou toute autre chose que l'on suspend ou qu'on lie sur soi.

« Dans toutes ces sortes de choses il y a un art diabolique sorti d'une certaine association pestilentielle des hommes et des mauvais esprits. C'est pourquoi elles doivent être soigneusement évitées par le chrétien, condamnées et repoussées comme des choses absolument exécrables (*Patr.*, tom. 82, p. 310). »

Saint Augustin parle fort au long de ces diverses superstitions dans les chap. 20 et suivants, liv. II, de la *Doctrine chrétienne*.

Origène voit aussi une opération diabolique dans le ministère de la prescience; c'est ainsi qu'il appelle la divination, que « des hommes voués aux démons exercent soit par les sorts, soit par les augures, soit par la contemplation des ombres. Que toutes ces choses,

ajoute-t-il, se fassent par l'opération des démons, je n'en doute point. (Orig., hom. 16). »

Lactance pense de même, liv. II, ch. 16. Tertullien affirme dans son *Apologétique* « que tous les arts magiques proviennent des anges déserteurs, que Dieu les interdit, et que les chrétiens ne peuvent y avoir recours même pour leur propre cause. »

Dans un auteur du VIe siècle, Eugyppius, abbé africain, on lit au ch. 266 : « Il y a deux sortes de doctrines chez les Gentils, l'une d'institution humaine, l'autre observée par les hommes, ou d'institution divine. Ce qui est d'institution humaine est en partie superstitieux et en partie non superstitieux. Cela est superstitieux qui est fait pour honorer les idoles, rendre à la créature le culte divin, ou bien encore ce qui se rapporte à des consultations et à des pactes faits avec les démons, comme sont les opérations magiques (*Patrol.*, tom. 62, pag. 949). »

On trouve le même texte dans saint Augustin, livres de la *Doctrine chrétienne*, liv. II, ch. 19 et 20.

Raban Maur, qui écrivait au IXe siècle, tient le même langage que saint Isidore d'Espagne. Cet auteur a écrit un traité sur les arts magiques, où il dit que ce sont des inventions diaboliques, et que tout ce qui se fait par les magiciens au moyen de leur art a le démon pour auteur. Cet écrit se trouve dans le tom. 110, pag. 1095 de la *Patrologie* éditée par l'abbé Migne.

Cassien attribue aussi aux esprits méchants toutes

les opérations de la magie. Il dit que les magiciens et les faiseurs de maléfices invoquent les démons et se servent de leur puissance (*Patrol.*, tom. 49, pag. 753).

Alard Gazœus, dans son *Commentaire sur les œuvres de Cassien*, parlant de la magie, des opérations diaboliques, du pouvoir concédé aux chrétiens et à l'Église de chasser les démons, ajoute : « Il y a une autre manière de commander aux démons et de se les soumettre. C'est celle dont se servent les magiciens et les faiseurs de maléfices, ces hommes qui rendent un culte aux démons, en les invoquant, bien plus, en les adorant et leur offrant des sacrifices. Du reste, il faut noter ici d'abord que les magiciens n'ont de pouvoir et de force sur les démons que par un pacte fait avec eux, ou par la dissimulation de ceux-ci ; car les démons feignent d'être contraints par ceux auxquels ils obéissent spontanément, et qu'ils aident d'autant plus volontiers qu'ils les captivent, eux et d'autres, et les retiennent sous leur empire, comme le dit saint Augustin. Or, comme parmi les démons les uns sont plus puissants que d'autres, parce qu'ils leur sont supérieurs, il arrive que si un magicien se trouve avoir un pacte avec un démon d'un ordre supérieur, il peut par son moyen forcer les démons inférieurs à lui obéir. C'est ainsi, comme on le lit dans Philostrate, qu'Apollonius chassait les démons (*Patrol.*, t. 49, p. 754, com. a). »

Léon. Ce texte est bien digne d'être remarqué. Il me frappe singulièrement ; et cependant, l'auteur qui l'a

écrit ne dit rien qui ne paraisse fort vraisemblable et fort raisonnable. Ce qui me frappe surtout, c'est cette ruse des démons qui feignent d'obéir aux volontés du magicien, dans le but de l'enchaîner à leur culte avec plus de force. Ce pauvre magicien, il croira commander aux esprits, les faire obéir à sa volonté, leur commander en maître, alors qu'il ne sera que leur esclave. Et comme ces démons feront semblant d'être contraints de déloger par un pouvoir qui leur sera supérieur, le magicien s'imaginera que la puissance dont il se voit le dépositaire ne peut venir de ces esprits méchants. Quelle ruse digne de l'enfer !

L'ABBÉ. Il faut que je vous lise à ce propos un article du *Journal du Magnétisme*, qui trouve naturellement ici sa place et son application. « La première fois que je soupçonnai l'existence d'une puissance active par elle-même, mais cachée aux regards humains, ce fut pendant le traitement d'une jeune fille affectée d'une maladie nerveuse qui simulait l'épilepsie. Cette malade tombait, en effet, dans des crises où tous les symptômes de cette affreuse maladie pouvaient se constater ; moi-même, je n'avais pas d'autre idée à ce sujet, le diagnostic du médecin me paraissant fondé. Quel fut pourtant mon étonnement, lorsque je vis le magnétisme produire des phénomènes inaccoutumés ! La nature de ces faits était telle que je restai stupéfié. Plus timide, sans doute la peur m'aurait saisi.

« Qu'on se figure, en effet, une face humaine d'abord

calme et douce, puis changeant tout-à-coup et présentant un masque mobile, indescriptible. Tantôt les yeux sortant de leurs orbites, et se présentant rouges et enflammés, tandis que le nez, prenant une couleur livide, paraît s'aplatir ou rentrer dans les chairs ; le bas de la figure, souriant d'un air moqueur, semblait dire : Continue ton manége, tu as affaire à plus malin que toi. Ce n'était rien encore : les membres de la jeune fille se disloquaient de telle sorte qu'on eût pu croire à la rupture des muscles ; puis tout-à-coup, le visage changeant, le bas de la figure se déformait, la langue sortait de la bouche. C'était alors par les yeux, le front et les sourcils que je pouvais lire une sorte de moquerie de tous mes efforts, de défi de continuer l'entreprise. Je cessai la magnétisation, tout rentra bientôt dans l'ordre; et je n'eus plus sous les yeux qu'un visage où se montraient seulementla souffrance, la langueur.

« C'était pour moi une chose nouvelle. Je venais de considérer une maladie présentant une forme singulière et inconnue. Cependant, je n'étais point novice ; toutes les variétés des affections nerveuses avaient passé sous mes regards; j'étais d'ailleurs assez instruit pour ne pas me laisser mystifier par un enfant. Je résolus de redoubler d'attention; mais je dois le dire avec franchise, mon esprit fut frappé d'étonnement. Je pensais constamment à ce que j'avais vu de bizarre, et je promis d'apporter le plus grand soin à un nouvel examen. Je recommençai donc le lendemain le traitement. Je ma-

gnétisai cet être abattu par la souffrance, et qui se pré-sentait à moi avec les dehors les plus convenables et une timidite qui n'avait rien d'affecté. Mais à peine avais-je commencé mon aspersion de magnétisme que son visage se métamorphosa. Ce n'était plus celui que j'avais vu déjà, mais une figure de vieille décrépite, avec des yeux chassieux, des lèvres pendantes, des rides à y mettre le doigt; et toujours ce rire que toute la nature humaine ne saurait imiter. Les membres se disloquant de nouveau, ce fut en vain qu'on essaya, non pas de contenir la malade, mais de la faire tenir debout, appuyée contre la muraille; son visage devint blanc comme de l'albâtre, puis il prit une nuance foncée, et toujours ce rire satanique qui semblait me dire : Va, va, tu n'es pas au bout de tes peines; j'en sais plus long que toi! Pendant cette scène, j'interrogeai le pouls : il était naturel; la chaleur de la peau ne paraissait pas être augmentée, et les crises nerveuses (épileptiques) n'avaient point reparu depuis la première magnétisation, tandis qu'avant elles étaient très fréquentes, cinq ou six par jour. J'étais très intrigué, comme on le pense bien, mais je n'aurais point donné le fruit de mes observations pour une grosse somme d'argent. Voici, me disais-je après cette deuxième magnétisation, l'image d'une possession..... Et puisque le hasard conduit sous ma main une possédée, je veux connaître la puissance du malin esprit et lutter avec lui. Cette détermination prise, je résolus de m'assurer si la malade lisait dans

ma pensée. Je n'en doutais plus le lendemain, car, la forçant de parler, elle traduisit mes pensées secrètes, et pour se venger de cette violence elle chercha à me cracher au visage. Bientôt ses membres inactifs entrèrent en convulsion, une voix qui n'avait rien d'humain sortit de la poitrine de cette jeune fille, puis on entendit un langage incompréhensible, suivi de gestes, dont la traduction signifiait les plus grandes menaces. N'y tenant plus, j'apostrophai à mon tour cette personne, ou plutôt l'esprit qui semblait la posséder. Si tu es le diable, lui dis-je, je vais te contraindre à sortir de ce corps!

« En redoublant d'efforts, je dirigeai toute mon action magnétique vers les centres nerveux, c'est-à-dire l'estomac et la base du crâne. C'est alors qu'un spectacle effroyable s'offrit à ma vue ; des convulsions apparurent si terribles qu'aucune description ne saurait les rendre : des cris, des hurlements à briser les oreilles, à rompre tous les muscles, puis des pleurs et des supplications. Bien, me dis-je, je suis maître, puisqu'on me supplie. Continuons.

« Quand sortiras-tu de ce corps? Nouvelles convulsions; mais d'un geste j'arrêtai ce mouvement désordonné et commandai de nouveau. Je crus en cet instant que la malade allait mourir; car sa gorge se serra tellement qu'on pouvait croire qu'une main puissante la comprimait avec effort. Un flot de salive inonda ses vêtements, et je ne pus plus obtenir une seule parole.

« C'est bien, me dis-je encore, le démon recule, je le vaincrai. Je n'ai point d'eau bénite, la formule pour chasser les mauvais esprits m'est inconnue ; mais je suis possesseur d'une puissance redoutable, je sens en moi quelque chose qui se révolte à la vue du mal. Ce sentiment vient d'un Dieu juste et bon ; en le suivant, en écoutant sa voix, je ne puis m'égarer. Puis Dieu n'a-t-il pas dit : Aie la foi, tu chasseras les démons des corps des possédés et tu guériras les malades? »

LÉON. Quelle illusion dans ce malheureux !

L'ABBÉ. Il continue ainsi : « Ainsi armé de pied en cap, je me proposais de recommencer la bataille. Dès le lendemain le démon répondit : il confessa ses torts par la bouche ; sa victime dit que dans vingt jours il sortirait de son corps pour n'y jamais rentrer. Le terme était bien long, mais, malgré mes efforts, je n'obtins rien de moins. Jusqu'au dernier moment les crises continuèrent pendant la magnétisation, et à la dernière ce corps frêle était comme emporté dans l'espace. A dater de ce jour plus de crises d'épilepsie, plus de malaise, une santé parfaite (*Journal du magnétisme,* sous la direction de M. le baron Du Potet, n° de décembre 1853). »

LÉON. M. Du Potet croit bonnement avoir chassé le démon du corps de cette jeune fille ; et il est tout simplement le jouet de cet esprit qui est parti quand il l'a voulu, et parce qu'il l'a voulu, feignant d'être contraint par le magnétiseur.

L'abbé. Dites le magicien, car Du Potet avoue qu'il est magicien et que son magnétisme n'est que de la magie.

Arthur. Si la magie est l'œuvre de l'enfer, c'est une science exécrable et bien funeste aux hommes.

L'abbé. Rien, Arthur, n'est plus condamnable que cette noire science qui a recours à la puissance des démons. « Il n'est pas nécessaire, dit saint Augustin, d'aller chercher bien loin des raisons pour combattre la magie, dont quelques-uns sont assez malheureux et assez impies pour tirer vanité : il suffit de considérer ce qui est exposé aux yeux de tous. Si elle est l'œuvre d'esprits que l'on doit honorer, pourquoi est-elle si sévèrement punie par les lois? sont-ce les chrétiens qui ont fait ces lois? Et en effet, n'est-ce pas parce que la magie est une chose si pernicieuse d'elle-même qu'un poète célèbre a dit : « J'atteste les dieux, et vous aussi, ma chère sœur, que je ne recours qu'à regret aux conjurations magiques (Virg. *Énéid.*, 4) ; » et ailleurs : « J'ai vu des moissons passer d'un champ dans un autre (Virg., *Églog.* 8), » parce que cette translation du bien d'autrui dans un autre champ ne s'opère que par un art impie et exécrable? Cicéron ne remarque-t-il pas qu'il existe une loi des Douze Tables, c'est-à-dire une des plus anciennes lois des Romains, qui punit rigoureusement ceux qui emploient de semblables pratiques? Est-ce devant des magistrats chrétiens qu'Apulée lui-même a été accusé de magie? Cependant toutes les

merveilles qu'opèrent les magiciens se font par l'instruction et par la puissance des démons (*Cité de Dieu*, liv. VIII, ch. 19). »

ARTHUR. Je serais curieux de savoir quel genre de faits peuvent opérer les magiciens.

L'ABBÉ. Vous m'en demandez bien long, Arthur; et pour répondre à votre question il faudrait vous faire l'histoire des sciences occultes depuis leur origine jusqu'à nos jours. Cela n'entre pas dans mon plan. Cependant, pour donner quelque satisfaction à votre curiosité, je vais encore faire parler devant vous nos maîtres dans les sciences divines.

Dans son livre *De la divination des démons*, que je voudrais pouvoir vous faire lire en entier, saint Augustin a écrit ceci : « Un jour plusieurs frères laïcs chrétiens se trouvaient avec moi ; nous étions au lieu accoutumé. La conversation s'engagea sur la religion chrétienne contre la présomption et la science étonnante des païens. On parla de la divination des démons, et on affirma qu'une prophétie annonçait la destruction du temple de Sérapis. Je répondis qu'il n'y avait là rien de surprenant, vu que les démons pouvaient savoir et prédire cette ruine, comme beaucoup d'autres choses, selon qu'il leur est permis de connaître et d'annoncer. » Vous voyez par là que les magiciens peuvent annoncer certaines choses futures.

Dans la *Cité de Dieu*, liv. X, ch. 9, saint Augustin dit que les vrais miracles de l'Ancien-Testament ont été

opérés par la puissance de Dieu, « et non par les charmes et les enchantements de cette curiosité criminelle qu'on appelle magie, ou d'un nom plus détestable, goëtie (évocation des morts), ou, plus honorablement, théurgie (invocation des esprits). Ils (les philosophes païens) ne confondent pas toutefois ces deux opérations; mais ils disent que deceux qui s'adonnent aux sciences défendues, les uns méritent d'être condamnés, et ce sont ceux qui pratiquent la goëtie, et qui sont nommés magiciens par le peuple; et que ceux qui exercent la théurgie sont dignes de louanges. Cependant les uns et les autres sont malheureusement asservis au culte des démons, qu'ils honorent sous le nom d'anges. »

« Quoique Porphyre dise que l'âme est purifiée par la théurgie, il ne le dit qu'en tremblant; mais qu'elle puisse retourner à Dieu par ce moyen, il le nie absolument. De sorte que vous le voyez flottant entre les maximes de la philosophie et les secrets d'une curiosité sacrilége. Tantôt il nous avertit d'éviter cet art comme plein d'imposture, dangereux dans la pratique et prohibé par les lois; et tantôt il prétend qu'il est utile pour purifier la partie spirituelle qui reçoit les images des corps. A l'entendre, celle-ci, au moyen de certaines consécrations théurgiques, devient capable d'être inspirée par les esprits pour parvenir à la vision des dieux. Il avoue néanmoins que ces consécrations théurgiques ne servent à rien pour purifier l'entendement, ni pour le disposer à voir son Dieu et à contempler des choses véritables.

On peut se douter de l'espèce de vision que produisent ces consécrations théurgiques, du moment où ce que l'on y voit est sans vérité. » Et un peu plus bas : « Porphyre avoue néanmoins ouvertement qu'il faut éviter la société des démons, lorsqu'il dit que l'âme tourmentée après la mort abhorre le culte des démons qui l'ont séduite. » Et au chapitre 12, livre x du même ouvrage : « Comme il s'opère par le moyen de cet art (la magie) tant de choses qui surpassent toute la puissance des hommes, que reste-t-il, sinon que tout ce qui se fait de merveilleux, et ne se rapporte pas au culte de Dieu, doit passer pour une illusion des démons qu'il faut éviter par une piété sincère. »

Léon. Il y a bien des choses remarquables dans ces textes de saint Augustin.

L'abbé. Vous y voyez d'abord qu'il y a une certaine opération magique qui consiste à évoquer les âmes des morts. Les anciens l'appelaient goëtie, et les païens eux-mêmes condamnaient ces pratiques.

Vous voyez, en second lieu, un autre genre de magie appelé théurgie. Les païens honoraient cet art, croyaient que les consécrations théurgiques les rendaient capables de voir les images des dieux, c'est-à-dire des démons. Cependant ils le regardaient parfois comme dangereux dans la pratique, et plein d'impostures. Les visions qui se produisaient dans ces cérémonies superstitieuses n'étaient que des jeux et des illusions, une tromperie des esprits méchants qui agissaient

également, selon saint Augustin, et dans les opérations de la goëtie et dans celles de la théurgie.

Arthur. Je m'imaginais que l'art d'évoquer les morts, de les questionner et d'obtenir des réponses de leur part, était une découverte toute récente.

L'abbé. Tout à l'heure vous verrez d'autres Pères nous dire que ces pratiques avaient cours de leur temps, et qu'elles sont très anciennes.

Léon. Comme tant d'autres, je ne voyais dans ce qui s'était dit au sujet de la magie, de la divination, du sortilége, qu'un fruit de l'ignorance et de l'aveugle crédulité du moyen-âge. Et maintenant je vois que les plus grands génies des premiers siècles de l'ère chrétienne enseignaient sur ce point la doctrine dont on a tant ri dans un certain monde. Quand on construit l'édifice de ses pensées en dehors de la doctrine catholique, on manque de point d'appui, on bâtit à grands frais sur un terrain mouvant; et au moment où la raison humaine s'applaudit de sa construction, la regardant avec des yeux pleins d'orgueil, tout-à-coup Dieu fait un signe, et un vent s'élève qui abat tout l'édifice, et le passant siffle sur ces ruines. Je crains fort que les rires publics n'exercent sur tous nos rieurs d'autrefois de justes représailles.

L'abbé. Vous dites vrai, Léon : les hommes qui refusent la lumière d'en haut seront, comme les païens, sans boussole et sans règle. Ils trébucheront à chaque pas. Ivres d'orgueil, dans l'exaltation de leurs pensées,

ils chancelleront comme un homme pris de vin. Chaque fait viendra leur jeter en face un implacable démenti; et ne sachant plus à quoi s'en tenir, tristes jouets des esprits dont ils nient et l'existence et le pouvoir, ils ne recueilleront de leur fausse science que la risée de Dieu et celle du peuple.

Léon. Et ce sera justice.

L'abbé. Mais continuons. Au livre x, ch. 11, de la *Cité de Dieu,* saint Augustin dit encore : « De là vient, dit Porphyre, que quelques-uns croient qu'il y a un certain genre d'esprits qui écoutent les vœux des hommes, qui sont naturellement fourbes, qui prennent toute sorte de formes, et se changent tantôt en *dieux* tantôt en *démons,* tantôt en *âmes des trépassés,* et que ce sont eux qui font tout ce qui semble arriver de bien ou de mal, quoiqu'au fond, ils n'aident jamais pour ce qui est vraiment bien qu'ils ne donnent que des conseils pernicieux, adressent des reproches et s'opposent à ceux qui suivent le chemin de la vertu, sont glorieux et téméraires. Enfin, il rapporte tous les autres vices de ces esprits malins et trompeurs qui viennent du dehors dans l'âme, et fascinent les esprits des hommes endormis ou éveillés. Porphyre rapporte en outre qu'un certain Chérémon, fort habile en ces sortes de mystères ou plutôt de sacriléges, a laissé par écrit qu'Isis et son mari Osiris, si célèbres parmi les Égyptiens, ont un grand pouvoir sur les dieux pour les contraindre à exécuter les commandements humains,

quand le magicien les menace de divulguer ces mystères...

« Sous prétexte de rechercher la cause de ces effets, Porphyre a donné assez à entendre qu'ils sont produits par ces esprits dont il a auparavant représenté les qualités, qui ne sont pas imposteurs par leur nature, mais par leur malice, et qui feignent bien d'être des dieux ou les âmes des trépassés; mais qui ne feignent pas d'être des démons, comme il le dit, parce qu'ils le sont véritablement. Quant à ce qu'il lui semble que, par le moyen d'herbes, de pierres, d'animaux, par certains tons de voix, par quelques figures faites à plaisir et par l'observation du cours des astres, les hommes forment ici-bas des puissances capables de produire divers effets, tout cela est un amusement de ces mêmes démons, qui se jouent ainsi des âmes qu'ils tiennent asservies, et se font un passe-temps de l'erreur et de l'aveuglement des hommes. »

Léon. Porphyre parle comme un Père de l'Eglise.

L'abbé. L'évidence de la vérité lui a arraché ce témoignage.

Léon. Porphyre reconnaît donc : 1° qu'il y a des esprits méchants et fourbes; 2° qu'ils prennent toutes sortes de formes, et se changent tantôt en dieux, tantôt en démons, tantôt en âmes des trépassés.

Arthur. Qu'entend le philosophe païen par ces changements?

L'abbé. Il entend que ces esprits se dissimulent, qu'ils

se disent des dieux, quelquefois des démons, ailleurs des âmes des morts. C'était assurément dans certaines cérémonies superstitieuses, où ils étaient invoqués, qu'ils prenaient ces divers travestissements; et on peut bien penser que c'était aussi par un langage de convention, par des signes, ou même des paroles, qu'ils se disaient des âmes des morts, etc.

Léon. De plus, selon Porphyre toujours, ces esprits font du bien: comme quand ils opèrent des guérisons, annoncent l'avenir, font réussir dans une affaire, et retrouver les choses perdues. Mais ils opèrent aussi du mal; et même à le bien prendre, ils ne font jamais ce qui est vraiment bien; ce qui veut dire, je pense, que le bien qui vient d'eux n'est qu'apparent, et tourne en définitive toujours en mal.

L'abbé. C'est cela même.

Léon. Puis enfin, Porphyre reconnaît qu'on peut les attirer, et que l'on emploie pour cet effet certaines substances, ou certains tons de voix, ou encore des figures faites à plaisir.

L'abbé. Remarquez ici, mes amis, les analogies frappantes qui existent entre ces opérations et celles de Du Potet. Celui-ci prend un morceau de braise et trace un cercle plein, en ayant soin que toutes ses parties soient noircies. Voilà bien les figures formées à plaisir. Puis il invoque mentalement (lui-même nous le dit), par un appel mystérieux, un esprit, une occulte puissance dont il assure avoir ressenti les étreintes. L'homme

qui s'approche alors de ce cercle magique voit bientôt des images, des apparitions réelles; devant lui se déroulent des figures et des signes; et un trouble inexprimable s'empare de ce malheureux. La fureur le saisit, —toujours la fureur apparaît dans ces opérations,—et il se passe là des scènes pleines d'émotions et de terreurs. Mais certains tons de voix l'apaisent et le calment. Si vous désirez de plus amples détails, lisez le curieux ouvrage de M. de Mirville sur les esprits et leurs manifestations fluidiques.

Léon. La ressemblance de ces pratiques, observées cependant à des époques si éloignées, est aussi parfaite que possible et indique un seul et même agent de ces œuvres ténébreuses.

L'abbé. Au ch. 16 du livre x de la *Cité de Dieu,* saint Augustin rapporte quelques prodiges dont l'histoire fait mention, et qu'il attribue aux démons. Il parle « des dieux pénates qu'Énée apporta de Troie, qui passèrent d'eux-mêmes d'un lieu dans un autre; de Tarquin, qui coupa une pierre avec un rasoir (ce ne fut pas Tarquin, mais l'augure Actius Navius, disent les bénédictins); du serpent d'Épidaure, qui accompagna Esculape dans son voyage à Rome; de la vestale qui, pour justifier sa chasteté, tira seule avec sa ceinture le vaisseau qui portait l'image des dieux, que tant d'hommes et d'animaux n'avaient pu seulement ébranler; de cette autre qui, pour le même sujet, puisa de l'eau dans un crible. » Puis il ajoute : « L'objet le plus ordinaire

des magiques et des théurgiques est de fasciner les yeux par des illusions, comme lorsqu'ils font descendre la lune en terre pour la faire écumer sur les herbes, ainsi que le dit Lucain, liv. 6.»

Tertullien rapporte les mêmes faits et les attribue à la même cause.

LÉON. D'après tout ce que vous nous avez dit sur le pouvoir des démons, il n'y a rien dans ces phénomènes qui surpasse leurs forces naturelles.

L'ABBÉ. Lisons encore le chapitre 35, livre VII de la *Cité de Dieu*. « Comme aucun prophète, ni aucun ange ne fut envoyé à Numa, il eut recours à l'hydromancie pour voir dans l'eau les images des dieux, ou plutôt les illusions des démons, et apprendre d'eux les mystères qu'il devait établir. Varron dit que ce genre de divination a été trouvé par les Perses, et que le roi Numa, et après lui le philosophe Pythagore, s'en sont servis. Il ajoute qu'on y évoque aussi les âmes en répandant du sang, et que c'est ce que les Grecs appellent nécromancie. Mais soit hydromancie, soit nécromancie, c'est tout un, puisqu'en l'une et en l'autre on se sert des démons pour deviner. C'est à ceux qui s'adonnent à ces secrets de la magie à voir comment cela se fait. Pour moi, je dirai seulement que Numa apprit par ce moyen les mystères qu'il établit, mais dont il cacha les causes, tant il avait peur pour lui-même de ce qu'il avait appris, et que le sénat fit depuis brûler les livres où elles étaient contenues. A qui Varron en veut-il

faire accroire, quand il rapporte de ces mystères d'autres causes tirées de la nature? » Si saint Augustin vivait de nos jours, ne tiendrait-il pas le même langage?

Vous venez d'entendre l'evêque d'Hippone nous dire que Pythogore, ce philosophe si célèbre, avait recours à l'hydromancie. Voici maintenant saint Jean Chrysostôme qui nous raconte à son tour que Pythagore, dans la grande Grèce, fit un grand nombre de prestiges, qu'il conversait avec les bœufs au moyen de la magie; que c'était par des prestiges qu'il avait ces colloques avec ces animaux et avec les aigles, et qu'il trompait les insensés (Hom. *sur saint Jean*, tom. 8, p. 32 des œuvres de saint Chrysostôme, édition Migne).

Diogène Laërce, au commencement de la vie de Pythagore, raconte que l'âme de ce philosophe passait, à sa volonté, dans les arbres et les animaux (*ibid.*). Si ces faits sont vrais, ils ne peuvent être que des opérations diaboliques, le démon faisant parler ces animaux comme il a fait parler le serpent, ou sortir des voix du sein des arbres, comme ces voix inopinément entendues dont parle Bossuet.

Minutius Felix, après avoir dit quelques mots des augures et du trépignement solennel des poussins que les païens consultaient comme des oracles, arrive à l'agent mystérieux qui produisait ces phénomènes, et il dit : « J'attaquerai la source de cette dépravation. Ce sont des esprits menteurs, vagabonds, déchus de leur vigueur céleste. Ayant perdu la simplicité de leur sub-

stance, chargés de vices, esprits dévoyés, ils cherchent à perdre pour se consoler de leur malheur. Dépravés, ils travaillent à engager dans l'erreur de leur perversité; ennemis de Dieu, ils veulent détourner de son culte par les fausses religions qu'ils établissent. Ces esprits sont les démons. Les poètes le savent; les philosophes en dissertent. Socrate les connaît, lui qui, sur l'avis d'un démon familier, poursuivait ou abandonnait ses entreprises. Les magiciens non-seulement savent que ce sont des démons, mais ils n'ignorent pas qu'ils sont, ces démons, les auteurs de tous leurs prodiges. C'est par leur inspiration et leur puissance qu'ils opèrent des prestiges, font voir des choses fantastiques et empêchent de discerner les réelles.

« Donc ce sont ces esprits impurs, ces démons, comme on l'a vu d'après le témoignage des magiciens, des philosophes et de Platon, qui se cachent dans les statues et sous des images, et par leur souffle acquièrent l'autorité d'une divinité présente, en inspirant les devins, résidant dans les temples, gouvernant le vol des oiseaux, dirigeant les sorts, formant des oracles pleins de fausseté. Car ils sont et trompeurs et trompés. Ils détournent du ciel, ils détachent du vrai Dieu pour attacher à la matière; ils troublent la vie, inquiètent tous les hommes, et se glissant secrètement dans l'organisme, épouvantent les âmes et torturent les corps. Ceux qu'ils obsèdent courent en public comme des furieux. Il en est de même de ceux dont ils se servent

pour rendre leurs oracles, opérer leurs prestiges. Quel délire! quelles bacchanales! quels mouvements de rotation! La plus grande partie d'entre vous savent ces choses, et les démons eux-mêmes ont été contraints de les confesser toutes les fois que nous les chassons des corps par la verge des paroles et la flamme de la prière (*Octav.* de Minut. Felix, ch. 26 et 27). »

Maintenant si vous voulez recueillir les caractères des faits diaboliques signalés par Minutius Felix, vous remarquerez : 1° un mouvement communiqué par les démons à certains corps, par exemple, aux oiseaux, aux poussins, etc., pour exprimer une pensée, faire de la divination ; 2° du délire, de l'agitation, des tortures dans les personnes envahies par ces méchants esprits; 3° des mouvements insensés, de rotation même.

ARTHUR. Un mouvement de rotation! à l'époque où vivait Minutius Felix, déjà ce phénomène était observé!

L'ABBÉ. Il en est ainsi, Arthur. *Sic rotantur!* telle est l'expression dont se sert cet auteur.

LÉON. Salomon a eu raison de dire qu'il n'est rien de nouveau sous le soleil.

L'ABBÉ. Écoutons maintenant Lactance, qui écrivait au commencement du IVe siècle : « Tout l'art, dit-il, et toute la puissance des magiciens, viennent des démons qui, invoqués par eux, trompent la vue des hommes par des prestiges pleins d'illusions, de sorte que ceux-ci ne voient pas ce qui est, et s'imaginent voir ce qui n'est pas. Esprits souillés et perdus, il parcourent la

terre et cherchent leur soulagement dans la perte des hommes. C'est pourquoi ils remplissent tout de leurs piéges, de leurs fraudes, de leurs ruses, de leurs erreurs; ils s'attachent à chaque homme, occupent toutes les maisons, prennent le nom de génies (ainsi les Latins appellent les démons). Or, ces esprits, parce qu'ils sont subtils et incompréhensibles, s'insinuent dans le corps des hommes, et agissant secrètement dans les viscères, ils altèrent la santé, produisent des maladies, épouvantent les esprits par des songes effrayants, agitent les âmes de fureur, pour contraindre les hommes à leur demander du secours.

« Ce sont eux qui ont inventé les arts des astrologues, des aruspices, des augures, les oracles, la nécromancie et la magie, et, en outre, tout ce que les hommes font de mauvais soit en public, soit en particulier. Toutes ces choses sont fausses par elles-mêmes; mais ces agents font en sorte par leur présence qu'elles paraissent vraies. Et afin d'attirer plus facilement, ils se cachent dans les temples, ils se rendent promptement à tous les sacrifices; ils opèrent des prodiges fréquents qui étonnent les hommes, et les poussent à ajouter foi à ces simulacres de divinité. »

Ensuite Lactance parle de leurs oracles pleins de tromperies, et en rapporte quelques-uns. Puis il ajoute : « Mais ce sont là les jeux des démons qui se cachent sous le nom des morts, pour blesser les vivants (*Des inst. div.*, liv. II; *De l'origine de l'erreur*, ch. 16 et 17). »

Dans ce passage de Lactance, vous remarquez les mêmes choses que nous avons déjà observées. Les démons se cachent sous le nom des morts; ils agitent, rendent furieux, altèrent la santé, contraignent les hommes à recourir à eux pour avoir du secours.

Léon. Ce dernier trait me rappelle les convulsionnaires de Saint-Médard, qui appelaient instamment un secours de nature à tuer les hommes les plus robustes.

L'abbé. Saint Cyprien... Mais à quoi bon vous citer le texte de saint Cyprien; il est identique à ceux que je viens de vous lire de Minutius Felix et de Lactance? (Voyez son livre *De la vanité des idoles*, n° 6.)

Julius Firmicus Maternus attribue aussi aux démons tous les genres de magie, et, de plus, dit: « Ce destructeur perdu pour ses crimes a toujours cherché à renouveler son culte par le bois, afin que, comme il savait que la vie de l'homme attaché à la croix serait revêtue de l'immortalité, il pût tromper les hommes de perdition par la ressemblance du bois (*De l'erreur des religions profanes*, ch. 28). »

Le démon, pour mieux réussir à tromper les hommes, cherche à imiter Dieu: comme il a vu le Christ se servir du bois de la croix pour nous donner la vie immortelle de la gloire, il se sert aussi du bois pour les cérémonies de son culte et les pratiques de la divination.

Zachée Chrétien, parle de la même manière (livre I

des *Consultations*, ch. 27 et suiv.); saint Ambroise également.

Saint Jérôme rapporte qu'à Gaza, dans les courses de chevaux au cirque, un païen adonné à la magie appelait les démons par certaines imprécations, afin qu'ils ralentissent le char de son adversaire, et qu'ils imprimassent à ses chevaux, à lui, une ardeur qui leur fît remporter la victoire (*Vie de saint Hilarion*).

Les auteurs anciens parlent fréquemment de ces magiciens agitateurs des chevaux, qui, par des imprécations diaboliques, arrêtaient les coursiers de leurs concurrents, et donnaient aux leurs une course plus rapide. (Cassiod., 3 var., épît. 1; Arnobe, liv. I, *Contre les Gent. des arts mag.;* Code Théod., loi 9, *des maléf.;* Ammien Marcelin en plusieurs endroits.)

Arthur. Il paraît que les démons se plaisent à agiter; c'est leur affaire de souffler la fureur. Quand je verrai des hommes emportés comme un cheval furieux, je me dirai : C'est le diable qui les emporte.

Léon. Vous êtes toujours le même, Arthur, plaisantant sur tout.

Arthur. Faut-il donc garder un sérieux que rien ne déride jamais ?

L'abbé. Saint Jean Chrysostôme nous apprend que les démoniaques disent quelquefois : Je suis l'âme d'un tel. « Mais, reprend ce Père, c'est là une fraude et une tromperie diabolique. Car ce n'est pas l'âme du mort qui crie ainsi, mais le démon qui se dissimule pour

tromper les auditeurs (tom. 7, p. 353, édition Migne).»

Saint Léon dit que les manichéens invoquaient les démons par la magie, et qu'ils se servaient d'huile pour ces opérations. A ce sujet, Cacciari fait les réflexions suivantes dans ses *Exercices sur les œuvres de saint Léon :* « En effet, un écrivain de l'histoire ecclésiastique sait que les anciens magiciens avaient coutume d'employer des cierges, des lumières, de l'eau, de l'huile, et d'autres matières qu'ils fascinaient, non pour chasser, mais pour évoquer les esprits, afin d'obtenir secours et assistance, et acquérir la connaissance de l'avenir. Ostanes, au rapport de Pline, a parlé de la magie, et, décrivant ses différentes espèces, il dit que les magiciens se servent d'eau, de sphères, d'air et de plusieurs autres moyens pour la divination. C'est pourquoi il est assez probable que les manichéens, très habiles dans cet art, se seront servis d'huile qu'ils profanaient par leurs enchantements, afin d'évoquer les esprits malins (*Hist. et hérés. de Manès,* liv. I, ch. 3, n° 12). »

Voyons encore ce que dit saint Augustin, relativement à certaines métamorphoses. « Varron rapporte d'autres choses qui ne sont pas moins incroyables de Circé, cette fameuse sorcière qui changea en bêtes les compagnons d'Ulysse, et des Arcades qui passaient à la nage un étang après avoir été tirés au sort, et, transformés en loup, vivaient dans les forêts avec les animaux de cette espèce. Ceux qui lisent ceci attendent

peut-être mon sentiment à ce sujet; mais, qu'en pourrais-je dire autre chose, sinon qu'il faut sortir du milieu de Babylone, qui est la société des anges et des hommes impies, et nous retirer à grands pas vers le Dieu vivant par le moyen de la foi opérant par la charité. Il faut pourtant croire fermement que, comme Dieu est tout puissant, il peut faire tout ce qu'il veut, soit pour faire grâce, soit pour punir; et que les démons qui sont des anges, mais corrompus, ne peuvent rien que ce que leur permet Celui dont les jugements sont quelquefois secrets, mais jamais injustes. Il est donc constant que, quand ils font de semblables choses, ils ne créent pas de nouvelles natures, mais changent celles que le vrai Dieu a créées, et les font paraître autres qu'elles ne sont. Ainsi, non-seulement je ne crois pas que les démons puissent en aucune sorte changer l'âme d'un homme en celle d'une bête; mais ils ne peuvent pas même faire ce changement en son corps. » Puis le saint docteur ajoute que les démons peuvent lier les sens par un assoupissement plus profond et plus fort que le sommeil; que les membres de l'homme plongé dans cet état sont là gisants, et vivants; que les esprits malins agissent sur son imagination, lui présentant des fantômes, de manière à lui faire croire qu'il est en réalité tel qu'il se voit dans cette illusion; et qu'ils peuvent le présenter de la même manière aux yeux des autres sous une forme fantastique (*Cité de Dieu,* liv. XVIII, ch 18). Puis saint Augustin

cite quelques faits de ce genre, disant : « Ces choses nous ont été transmises par des personnes dignes de foi, et que nous aurions peine à démentir. » Et un peu plus bas : « Il était facile aux démons d'opérer de semblables prestiges. »

Léon. Dans ce texte de saint Augustin il y a un passage qui me préoccupe. Que veut-il dire par cet assoupissement produit par les démons?

L'abbé. Quelque interprétation que vous donniez à ces paroles, il me semble que saint Augustin veut parler d'un état anormal dans lequel l'homme peut être mis par la puissance diabolique; que dans cet état il est plongé dans un assoupissement qui n'est pas le sommeil ordinaire, puisqu'il est plus appesanti et plus profond; et enfin que, dans cet état encore, l'homme est le jouet des illusions et des fantômes produits par l'esprit de malice dans son imagination.

Léon. Il serait bien à désirer que le saint docteur eût exprimé sa pensée avec une plus grande clarté.

L'abbé. Au chap. 6 du livre xxi, même ouvrage : « Quant à ce temple de Vénus et à cette lampe qui ne peut s'éteindre, non-seulement cela ne nous embarrasse point, mais nous ouvre même un vaste champ. Nous ajoutons encore à cette lampe tous les prodiges de la magie, tant ceux que les démons opèrent par eux-mêmes que ceux qu'ils font par l'entremise des hommes. En effet, nous ne les saurions nier sans aller contre le témoignage de nos Écritures. De trois choses

l'une, ou l'industrie des hommes a fait dans cette lampe quelque machine de la pierre asbeste, ou c'est un ouvrage de la magie, ou quelque démon, sous le nom de Vénus, a produit cette merveille. En effet, les esprits malins sont attirés en certains lieux, non par des viandes comme les animaux, mais par certains signes convenables à leurs génies, comme par diverses sortes de pierres, d'herbes, de bois, d'animaux, de charmes et de cérémonies. Or, pour être ainsi attirés par les hommes, ils les séduisent d'abord, soit en leur glissant un poison secret dans le cœur, soit en nouant avec eux de fausses amitiés; et ils font un petit nombre de disciples qu'ils établissent maîtres d'un grand nombre. On n'aurait pu savoir au juste, si eux-mêmes ne l'avaient appris, quelles sont les choses qu'ils aiment ou qu'ils abhorrent, ce qui les attire ou les contraint de venir, en un mot tout ce qui fait la science de la magie. Mais ils travaillent surtout à se rendre maîtres des cœurs, et c'est ce dont ils se glorifient davantage, quand ils se transforment en anges de lumière. Ils font donc beaucoup de choses dont nous devons nous donner d'autant plus de garde, que nous avouons qu'elles sont plus merveilleuses. »

Léon. Avis aux esprits qui courent avec d'autant plus d'ardeur après ces merveilles qu'elles leur paraissent plus étonnantes.

Arthur. D'après les Pères, et saint Augustin en particulier, les démons sont attirés par des charmes, des

cérémonies, certaines substances, et ce sont eux qui apprennent aux hommes à employer ces moyens. Pourquoi cela?

L'abbé. Je pourrais vous dire qu'il leur convient d'agir ainsi, et ce serait suffisant. Mais j'aime mieux vous rappeler la haute raison qu'en donnent Tertullien et Bossuet dans un seul mot que je vous ai déjà cité : Le démon est l'émule jaloux de Dieu, le singe de Dieu. l ne fait que des contrefaçons. Or, il a vu Dieu établir son culte sur la terre: il veut y établir le sien. Il a vu Dieu instituer des sacrements, c'est-à-dire prendre des choses extérieures pour en faire le signe de ses pensées, es remplir de sa vertu vivifiante, et fournir aux nommes le moyen d'entretenir avec lui un commerce efficace : il voudra établir aussi ses sacrements; il prendra des substances matérielles dont il fera le signe de ses pensées, de ses volontés; il les remplira de sa vertu pestilentielle, et fournira aux hommes un moyen d'entrer en rapport et en communion avec lui. Il a vu Dieu établir par son Eglise des cérémonies, certaines formules de prières et de bénédictions : il voudra que l'on emploie aussi dans les œuvres où il intervient certains signes, certaines paroles, des prières mentales ou vocales, des évocations enfin qui l'appellent. Il a vu Dieu employer certaines substances plutôt que d'autres comme matière de ses sacrements, l'eau, le pain, le vin, l'huile : il emploiera de son côté les mêmes substances. Il a vu Dieu et son Eglise imposer les mains

comme signe d'autorité et symbole de la descente de l'Esprit divin : il aimera aussi l'imposition des mains comme un signe qui l'appelle. Il a vu le Christ sauver le genre humain par le bois de sa croix : il prendra volontiers le bois pour servir à ses opérations. Il a vu les saints porter sur eux des images de Jésus et de Marie : il poussera les siens à porter sur eux des ligatures. Il a vu Dieu opérer des miracles et prophétiser l'avenir : il veut faire ses prodiges et ses prédictions. Que dirai-je encore? Suivez-le dans toutes ses œuvres, vous le verrez toujours occupé à employer à notre perte des moyens analogues à ceux que Dieu emploie pour notre salut. Mais quelle différence dans les résultats! D'un côté la paix, le calme, la sérénité de l'âme et du corps, la tranquillité du cœur; de l'autre le trouble, des angoisses, des terreurs, l'épouvante, des tremblements convulsifs, des tortures dans les membres, et puis la fureur, la perturbation dans l'organisme, quelquefois même, et cela n'est pas rare, dans les facultés mentales. A la vue de ces effets, peut-on se méprendre sur la nature de l'agent qui en est l'auteur?

Léon. Les arts magiques sont les mystères et les sacrements du diable : cette idée me plaît.

L'abbé. Voici d'autres textes d'un écrivain vigoureux, sur lesquels j'appelle toute votre attention. Au chapitre 57 de son livre *Sur l'âme* Tertullien, après avoir nommé Hostanès, et Typhon, et Dardanus, et Damigéron, et Nectabis, et Bérénice, comme de célèbres ma-

giciens, ajoute : « C'est une chose publique que cet art qui se flatte d'évoquer de la région des morts les âmes des défunts. » Au temps de Tertullien donc on avait la prétention d'appeler les âmes des morts sur la terre et de converser avec elles; et ces pratiques étaient chose publique. Je continue : « Comment donc appellerai-je la magie? Comme presque tous : une tromperie. Mais la raison de cette tromperie ne nous échappe pas, à nous chrétiens, nous qui seuls connaissons les esprits de malice, non par une conscience complice, mais par une science qui leur est ennemie; nous qui les traitons, non par une opération invitatoire, mais par une domination victorieuse qui les combat. La science de la magie qui revêt différentes formes, nous l'appellerons la perte de l'esprit humain, l'artisan de toute erreur, la dévastatrice du salut et de l'âme, une seconde idolâtrie où les démons feignent d'être les âmes des morts, comme dans la première ils se disaient des dieux. »

Léon. Ceci est grave et mérite l'attention d'un esprit sérieux : *la magie est une seconde idolâtrie, où les démons veulent se faire passer pour les âmes des morts, comme dans la première ils se faisaient passer pour des divinités.*

L'abbé. Quelques lignes plus bas Tertullien dit encore : « Cette tromperie de l'esprit méchant, se cachant sous le personnage d'un mort, se manifeste, si je ne me trompe, par des faits réels, lorsque, dans nos exorcismes, il affirme tantôt qu'il est l'âme d'un de nos parents, tantôt se dit un gladiateur ou un bestiaire, comme

ailleurs il se dit Dieu, n'ayant souci que d'exclure ce que nous prêchons, afin de troubler la foi au jugement et à la résurrection future. Et cependant ce démon, lorsqu'il a fait ses efforts pour circonvenir les assistants, vaincu par la force de la divine grâce, il confesse la vérité malgré lui. Ainsi dans cette espèce de magie qu'on regarde comme évoquant les âmes des morts et même les faisant apparaître, il n'y a pas une puissance plus efficace, parce qu'un fantôme est produit et qu'un corps est simulé ; car circonvenir les yeux extérieurs n'est pas une grande affaire pour celui à qui il est facile d'aveugler la pointe intérieure de l'esprit. Enfin les verges magiques paraissaient des corps de dragons aux yeux de Pharaon et des Égyptiens, mais la vérité de Moïse dévora le mensonge. Simon-le-Magicien fit contre les apôtres plusieurs prodiges, ainsi qu'Elymas, aussi magicien ; mais la lumière ne manqua pas pour dévoiler ces prestiges. Qu'inventera de nouveau l'esprit immonde pour simuler la vérité? Voici qu'aujourd'hui les sectateurs hérétiques de ce même Simon vantent leur art si haut qu'ils se flattent d'évoquer les âmes des prophètes ; et je le crois, parce qu'ils le peuvent en trompant. »

Léon. Si Tertullien vivait aujourd'hui, il dirait comme autrefois, ajoutant que ces sectateurs hérétiques se flattent d'évoquer les âmes des philosophes, des poètes, et d'autres grands hommes ; et qu'ils le peuvent par une tromperie qu'il a caractérisée.

L'abbé. A l'époque où ce grave auteur écrivait, nou-

seulement on évoquait les morts par des pratiques de magie, mais on les faisait même apparaître; des spectres, des fantômes, se montraient. Puis de temps à autre les chrétiens de foi obligeaient les esprits impurs, auteurs de ces phénomènes, à confesser qui ils étaient.

Léon. C'est cependant une chose bien remarquable que cet accord des Pères et des philosophes à ne voir qu'une opération magique dans l'évocation des morts au moyen de certaines cérémonies, et dans les réponses ou les apparitions de ces morts une tromperie des démons.

L'abbé. Le Rituel romain, dans les avertissements qui précèdent la formule des exorcismes, nous prévient que, si l'obsédé vient à dire qu'il est l'âme d'un mort, il faut regarder cette parole comme un mensonge du démon, et ne pas y ajouter foi.

Léon. Il paraît donc que souvent, dans ces exorcismes, on entendait celui qui parlait par la bouche du possédé dire qu'il était l'âme d'un défunt. Autrement on ne comprendrait pas cet avis du Rituel.

L'abbé. Écoutez encore ceci. Tertullien tient le langage que vous allez entendre dans son *Apologétique*. Songez à la nature de cet ouvrage : l'auteur y vengeait la religion chrétienne des attaques du paganisme. Songez à l'époque où il parut : c'était au moment des persécutions. Songez aux hommes à qui Tertullien l'adressait : c'était aux magistrats romains. Dans une œuvre d'une telle portée, Tertullien était trop grave pour rien

avancer qui ne fût parfaitement certain. Eh bien ! voici comment il commence le chapitre 23 :

« Or, si les magiciens produisent des fantômes, s'ils outragent les âmes des morts par des évocations, s'ils tuent des enfants pour en tirer des oracles, s'ils font plusieurs prodiges par *des prestiges circulatoires*, s'ils envoient des songes par le moyen de l'assistance des anges et des démons une fois invoqués, *par l'entremise desquels les chèvres et les tables ont coutume de faire de la divination*, combien plus cette puissance ne travaille-t-elle pas à faire de son plein gré et pour elle-même ce qu'elle fait pour d'autres et par d'autres. »

Léon. Quoi ! du temps de Tertullien encore, les tables jouaient un rôle dans les opérations de la magie ! On s'en servait pour exercer l'art de la divination ! C'était par l'assistance des démons que les magiciens opéraient leurs prodiges avec ces tables !

L'abbé. Oui, Léon ; Tertullien l'affirme devant les magistrats romains, et il donne ce phénomène, non comme une chose secrète, se produisant dans quelque antre obscur et ténébreux, mais comme une coutume parfaitement connue de ces graves païens.

Voulez-vous maintenant savoir comment on faisait servir ces tables à l'art de la divination ? Ecoutez le commentateur des œuvres de Tertullien. « Les tables mêmes, dit-il, ont été appelées par les païens à exercer la divination, et elles *parlaient* par l'opération des démons (*Patrol.*, œuv. de Tert., t. 1, p. 412, en note). »

Arthur. Comment parlaient ces tables ?

Labbé. Alors comme aujourd'hui, probablement. Ou l'on entendait sortir des voix de ces tables, ou elles prenaient d'elles-mêmes un mouvement de convention ordonné de manière à former un langage.

Léon. On ne peut pas concevoir un autre mode de langage. Pour parler aux hommes, il faut ou des sons articulés ou des signes.

L'abbé. Ammien Marcelin n'est pas moins explicite (liv. xxix, nº 2). Selon lui, traduits devant le tribunal pour crime de magie, Patricius et Hilarius se défendent ainsi. Hilaire parle le premier. Nous avons fait, dit-il, avec des morceaux de laurier, à l'imitation du trépied de Delphes, la petite table que vous voyez ici. Puis, l'ayant consacrée suivant l'usage... nous nous en sommes servis. Nous la posons au milieu de la maison, et la plaçons proprement dessus un bassin rond, fait de plusieurs métaux. Alors un homme, vêtu de lin, récite une formule de chant, et fait un sacrifice au dieu de la divination... Puis il tient suspendu, au-dessus du bassin, un anneau en fil de lin, très fin et consacré par des moyens mystérieux. Cet anneau saute successivement, mais sans confusion, sur plusieurs des lettres gravées, et s'arrête sur chacune. Il forme ainsi des vers parfaitement réguliers... Et ces vers sont les réponses aux questions qu'on a faites (cité dans *Les esprits et leurs manifestations fluidiques*). »

Hincmar de Reims, dans son écrit sur le divorce de

Lothaire et de Tetberge, rapporte, après Raban Maur, un grand nombre de faits magiques, et dit qu'il en est beaucoup d'autres qu'il n'ose raconter, tant ils sont honteux ! Je les passe sous silence, parce qu'ils ne vous apprendraient rien de nouveau. Résumons donc les caractères généraux des faits diaboliques.

Pour les faits de possession, on peut les reconnaître aux caractères suivants, indiqués par le Rituel romain : parler une langue étrangère ou comprendre celui qui la parle, sans l'avoir apprise ; découvrir les choses éloignées ou cachées ; manifester des forces au-dessus de la nature, de l'âge ou de la condition du malade, et d'autres de ce genre.

Pour les autres faits diaboliques, les caractères qui aident à les reconnaître sont : 1° des mouvements contraires aux lois physiques ; 2° des effets surpassant les forces des agents physiques et humains ; 3° l'usurpation du nom des morts ; 4° l'annonce des choses futures et l'indication des choses éloignées ou secrètes ; 5° des tremblements nerveux, des crispations, des agitations, de la fureur, la perte de la liberté dans ceux qui ont recours aux opérations magiques, ou dans les patients ; 6° des tendances irréligieuses et immorales. A l'aide de ces signes vous pourrez peut-être discerner les faits dont les esprits malins sont les auteurs. Quand vous les rencontrerez quelque part, méfiez-vous, et tenez-vous sur vos gardes ; car vous aurez sous les yeux les traces d'un esprit mauvais.

CHAPITRE IX.

CONCLUSION.

L'ABBÉ. Nous avons vu, mes amis, dans les chapitres précédents, que Dieu a créé tout un monde d'esprits invisibles. Ces esprits nous surpassent de bien loin en connaissances, en activité, en puissance.

Dans la création, rien n'est isolé, toutes les créatures se rattachent les unes aux autres, et toutes aussi, douées d'activité, exercent une action sur celles qui leur sont inférieures.

Les anges ont été appelés à former avec l'homme une même société spirituelle. Ils ont dès lors des relations avec nous, et peuvent exercer sur notre monde une action réelle, d'autant plus efficace que leur nature est plus vigoureuse.

En se séparant de Dieu pour former une société à part, les démons ont bien pu changer le but de leurs relations avec le monde visible, mais non anéantir ces relations elles-mêmes. Dès lors ils continuent d'agir sur l'homme et sur les éléments, usant de leur puissance dans les limites que Dieu leur trace. Car Dieu, qui tire

le bien du mal, fait concourir ses ennemis à l'accomplissement de ses desseins, et permet aux démons d'exercer une action méchante sur le monde, se servant d'eux, par un juste jugement, soit pour punir les mauvais, soit pour exercer la vertu des bons.

Aussi on voit les esprits envieux, les démons, dans tous les temps, chez tous les peuples, lutter contre Dieu et contre son Christ, s'efforcer de régner à sa place, imiter ses œuvres, opérer des prodiges; et la magie est un art de leur invention. Au moyen de cet art, des hommes perdus ont formé des pactes avec ces esprits invisibles, et, assistés de leur puissance, ils ont pu opérer des effets merveilleux qui surpassent bien les forces humaines, mais non celles des puissances de l'air.

Puisqu'il faut reconnaître dans l'univers, sous peine de n'avoir qu'une science tronquée, qui n'embrasse pas l'universalité des causes, des agents diaboliques, il existe un ensemble de faits diaboliques aussi, reconnaissables à certains caractères qui sont comme le cachet et l'empreinte indélébile de ces agents, habiles cependant à se couvrir d'un masque trompeur.

Maintenant, mes amis, il s'agit d'examiner les caractères que nous présentent les phénomènes dont vous recherchez l'agent.

Léon. Je ne le cherche plus.

L'abbé. N'importe : regardons attentivement les faits qui vous ont amenés ici.

Léon. Je le veux bien.

L'ABBÉ. Vous voyez dans ces phénomènes : 1° un mouvement communiqué à divers corps pesants contre les lois physiques; 2° un mouvement intelligent, formant un langage et répondant à des questions; 3° la présence d'un agent occulte qui prend quelquefois, souvent même, le nom d'un mort; 4° la prétention de prophétiser, de découvrir les choses éloignées ou secrètes, et de les annoncer; 5° dans le résultat, des maladies physiques, des réputations ternies, des familles divisées, la guerre intestine entre les époux, des imaginations en délire, des aliénations mentales assez nombreuses.

Maintenant, Arthur, c'est à vous que je m'adresse : y a-t-il analogie entre les faits rapportés par les Pères et ceux que nous voyons aujourd'hui ?

ARTHUR. Je ne puis le nier.

LÉON. Mais l'analogie est parfaite, la ressemblance on ne peut plus grande, pour le fond, pour la forme et pour le caractère, etc.

L'ABBÉ. Or, Arthur, des faits analogues, semblables, identiques, sont des faits de même nature, appartenant au même ordre, et rentrant dans la même catégorie.

LÉON. Quand la ressemblance est si frappante, on ne peut que leur assigner une origine commune. Les faits rapportés par les Pères et les phénomènes de nos jours ont la même physionomie; ils sont fils du même père.

ARTHUR. Tous les esprits ne penseront pas ainsi.

Léon. Qu'importe? la question n'est pas là. Quand on voit deux hommes d'une ressemblance parfaite, mêmes traits, même figure, même taille, même son de voix, n'est-il pas raisonnable de dire : Voilà deux frères? Telle est la question.

Arthur. Le magnétisme ne suffirait-il pas pour rendre raison de ces faits?

L'abbé. Si vous entendez, par magnétisme, une nouvelle forme de la magie, et une pratique dans laquelle intervient une puissance spirituelle et invisible, vous pouvez reconnaître là un agent capable de produire des effets merveilleux. Mais c'est rentrer dans le sentiment des Pères de l'Église, qui attribuent aux démons tous les prodiges des magiciens.

Arthur. Certainement non, je ne regarde pas le magnétisme comme une opération magique.

L'abbé. Alors dites-moi ce que vous entendez par magnétisme.

Arthur. J'entends un fluide humain, animal.

L'abbé. Je pourrais vous faire remarquer d'abord, Arthur, que l'existence de ce fluide est, aux yeux de plus d'un personnage judicieux, très problématique. Mais je veux bien admettre avec vous la réalité de ce fluide. Je vous demanderai seulement quelle est sa nature, et ce que c'est que ce fluide.

Arthur. Il est impossible de vous répondre : la nature de cet agent est inconnue ; tout ce que je sais, c'est que j'y vois une force occulte.

L'abbé. Comment voyez-vous cette force dans le fluide magnétique?

Arthur. Par les effets qu'il produit, effets qui supposent une grande force.

L'abbé. Qu'est-ce qui vous assure que ces effets extraordinaires n'ont pas d'autre cause que votre fluide?

Arthur. Je n'en vois pas d'autre.

L'abbé. Mais il peut y en avoir une autre sans que vous la voyiez. Que voyez-vous dans la magnétisation? Des pratiques de la part du magnétiseur, puis des effets étranges. Mais la connexion entre ces effets et le fluide échappe également et à vos sens et à votre intelligence. Qui vous assure que dans ces pratiques une puissance spirituelle n'intervient pas, pour produire les effets que vous voyez sortir de la magnétisation, au moins lorsque ces effets dépassent les forces d'un agent physique ou humain, comme dans le cas où la personne magnétisée parle une langue étrangère dont elle ne comprend pas un mot à l'état ordinaire, ou découvre les choses éloignées et secrètes?

Arthur. J'avoue qu'il m'est impossible de prouver que le fluide magnétique possède la propriété de produire tous les effets qu'on lui attribue. Cet agent n'est pas encore assez connu, il est enveloppé encore de trop d'obscurités!

L'abbé. C'est donc un agent hypothétique. Je vous présente, pour assigner une cause aux faits dont vous

vous occupez, un agent réel, positif, prouvé capable de les produire, et qui en a dans tous les temps produit de semblables ; et vous mettez dans l'autre bassin de la balance le poids d'un agent hypothétique : ce poids est trop léger.

D'un autre côté, dites-moi, Arthur, le fluide magnétique est-il matériel ou spirituel?

Arthur. Il est matériel.

L'abbé. Dès lors il est dépourvu de connaissance, de volonté, de liberté.

Arthur. Sans doute.

L'abbé. Donc aussi d'efficacité pour produire les phénomènes des tables parlantes.

Arthur. Pourquoi?

L'abbé. Parce que ce sont des phénomènes d'intelligence, de volonté et de liberté. En effet, dans vos tables parlantes ou autres faits de ce genre, il y a un mouvement communiqué à un corps, mouvement formant un langage et répondant aux questions.

Arthur. Et puis?

L'abbé. Donc l'agent de ce mouvement sait parler, comprend les questions, a l'intelligence de la réponse. C'est donc un agent spirituel.

Arthur. Je ne puis le nier.

L'abbé. Le langage de cet agent découvre les choses éloignées, secrètes, inconnues des hommes, annonce l'avenir. Donc cet agent spirituel sait des choses que les hommes ignorent. Il est dès lors un esprit distinct d'eux,

que l'on ne peut confondre avec eux ; car autre est celui qui ignore et interroge, autre celui qui sait et répond.

ARTHUR. Parmi ceux qui assistent à l'expérience il en est peut-être qui connaissent la réponse à donner.

L'ABBÉ. Quelquefois, oui ; toujours, non. Dans plusieurs cas, il est arrivé que personne ne connaissait la vérité au sujet de la question posée ; quelque fois même tous les assistants, acteurs ou témoins, avaient une idée contraire à la réalité ; et cependant la table interrogée à répondu avec une exactitude étrange, et d'une manière opposée à la pensée de chacun.

ARTHUR. Peut-être y avait-il dans l'esprit de l'un des acteurs ou des témoins une idée latente, une pensée secrète qui s'est communiquée à la table et l'a fait mouvoir.

L'ABBÉ. Une idée latente, existant dans l'esprit, qui remue si peu au dedans que celui en qui elle est n'en a pas conscience, et qui remue si fort au dehors qu'elle meut un meuble ! y pensez-vous, Arthur ? Et puis, une idée qui met en mouvement un corps pesant ! Mais, pour imprimer un mouvement à un corps, il faut une substance et non pas une idée ; et pour donner un mouvement exprimant une pensée, il faut une substance intelligente ayant actuellement conscience de son idée.

LÉON. C'est juste, Arthur.

L'ABBÉ. De plus, les tables, ou plutôt l'agent qui parle en elles, refusent obstinément quelquefois de répondre

aux questions proposées, ou de faire ce qu'on leur demande, malgré les efforts, les prières et les commandements de toutes les volontés réunies de ceux qui assistent à l'expérience.

ARTHUR. Cela, je l'ai vu.

L'ABBÉ. Donc, Arthur, cet agent a une volonté libre, indépendante de ceux qui lui parlent, une volonté distincte d'eux dès lors, et par conséquent c'est un esprit autre que l'esprit humain.

ARTHUR. Continuez.

L'ABBÉ. Dans les réponses données par cet agent, il en est où le faux se mêle au vrai : c'est donc un esprit trompeur.

Il en est où des innocents sont calomniés: donc c'est un esprit calomniateur. Il en est qui divisent l'époux d'avec l'épouse : c'est un esprit de division. Il est des réponses impies, hérétiques, immorales : c'est un esprit ennemi de Dieu, de la vérité et des bonnes mœurs.

ARTHUR. Mais il y a aussi des réponses très chrétiennes et conformes aux sentiments de la vraie piété.

L'ABBÉ. Comme elles ne sont pas toutes de cette nature, j'en conclus que c'est un esprit hypocrite, qui prend le masque de la piété pour mieux se faire croire. Ce qui a fait dire à saint Paul que Satan se tranforme quelquefois en ange de lumière.

D'ailleurs, les Pères remarquent que Dieu l'oblige de temps à autre à confesser la vérité qui lui est contraire; et je ne serais point étonné que, pour son châtiment,

et aussi pour notre instruction, il ne fût parfois contraint de se démasquer et de parler contre lui-même.

Arthur. Sans doute le fluide magnétique, tout seul, ne pourrait pas produire des phénomènes d'intelligence et de volonté. Mais, s'il est régi par l'esprit de ceux qui l'émettent?

L'abbé. Vous regardez ce fluide comme un instrument d'opération sous l'action d'un esprit?

Arthur. Précisément.

L'abbé. Dans ce cas, l'agent de nos phénomènes serait le fluide magnétique, en tant que gouverné par la volonté de l'homme?

Arthur. Cela même.

L'abbé. Il ne serait donc pas, cet agent, distinct des hommes qui font l'expérience?

Arthur. Non.

L'abbé. Mais nous venons de voir qu'il se produit dans ces expériences des phénomènes de volonté libre, distincte et indépendante de la volonté des hommes. Quand la table interrogée s'agite, refusant obstinément de répondre malgré tous les efforts et toutes les volontés réunies de ceux qui en sont les témoins, cette résistance volontaire à la volonté humaine a-t-elle pour cause le fluide magnétique dirigé par la volonté de l'homme? Il faudrait dire alors que la volonté se résiste à elle-même.

Arthur. Cela devient embarrassant.

L'abbé. De plus, Arthur, je le répète encore, lorsque

l'agent qui parle par les tables indique avec exactitude des choses éloignées ou secrètes, qu'aucun des spectateurs ne connaît, ne soupçonne même, est-ce ce fluide matériel, mû par des esprits ignorants, qui donne une connaissance exacte des choses? Quoi! j'ignore un secret, je n'ai même aucune idée à cet égard : et je donnerais à mon fluide un mouvement qui m'apprendrait par le mouvement d'un meuble ce que je ne sais pas? Comme les païens apprenaient ce qu'ils ignoraient par les entrailles des victimes et le mouvement des oiseaux, nous l'apprendrons, nous, par le mouvement de nos tables! A qui persuadera-t-on que l'homme est arrivé à ce point de développement qu'il ne lui est plus nécessaire de savoir une chose pour la révéler exactement, et que ce que son intelligence ne peut connaître par ses forces naturelles, ce qu'elle ne peut dire par la parole, elle peut se le manifester à elle-même par un meuble mis en mouvement par un fluide matériel mû lui-même par sa volonté?

Si, Arthur, vous faites entrer le fluide magnétique dans les opérations de ce genre, il faut admettre qu'il est l'instrument d'un esprit distinct de l'homme, qui sait ce que l'homme ignore, qui a une volonté indépendante de le sienne, et d'un esprit menteur, calomniateur, hypocrite, ennemi de la paix, de la vérité et des bonnes mœurs.

Arthur. L'esprit mauvais pourrait-il intervenir dans les pratiques du magnétisme?

L'Abbé. Pourquoi non? Nous l'avons vu, il peut s'emparer de tous les fluides, et s'en servir pour exercer une action sur l'homme et sur les choses de ce monde.

Arthur. Il me reste encore une difficulté : pourquoi est-il nécessaire, si l'on veut obtenir des résultats, que les mains reposent sur la table; sans quoi elle ne parlera pas?

L'Abbé. Je pourrais vous répondre que c'est pour mieux vous tromper, en vous faisant croire que l'esprit de malice n'est pour rien dans ces funestes jeux, et que le magnétisme en fait tous les frais. Il est assez adroit pour se cacher derrière le voile qui le couvrira le mieux. Je pourrais vous dire aussi, avec saint Augustin, qu'il est attiré par certains signes, certaines cérémonies que lui-même apprend aux hommes. D'ailleurs, ne faut-il pas qu'il voie une manifestation extérieure de la volonté que nous avons d'entrer en rapport avec l'agent mystérieux, quel qu'il soit, de ces phénomènes singuliers? Ne faut-il pas qu'il se forme une convention, un pacte entre lui et ceux qui veulent l'appeler pour produire ces prodiges? Aussi, une fois ce pacte consommé, et la volonté de l'homme bien arrêtée de recourir à ces moyens, dès que l'homme a une fois consenti à ces pratiques, les conditions dont vous me parlez ne sont plus nécessaires. Il est faux, Arthur, que l'imposition des mains soit une condition indispensable. Dans beaucoup de cas où elle n'a pas eu lieu, les phénomènes se sont également produits. Puis, elle le serait, que vous

ne pourriez raisonnablement en tirer aucune conséquence favorable au magnétisme, parce que l'esprit mauvais peut exercer son action moyennant les conditions qu'il lui plaît d'exiger.

Enfin, pour ruiner tout-à-fait votre explication de ces phénomènes par le fluide magnétique seul, il suffit de remonter à l'origine de ces faits. Ont-ils commencé par une action magnétique, ou indépendamment de cette action, et antérieurement à toute pensée de ce genre ?

Léon. C'est juste : un effet ne peut pas exister avant l'action de la cause qui le produit. Si donc les phénomènes dont il s'agit ont commencé avant toute action magnétique, il est clair qu'on ne peut les attribuer à un tel agent.

L'abbé. Voici donc leur origine. « Dans une maison d'Hydesville, petit village de l'État de New-York, habitait, en 1848, une famille méthodiste du nom de Fox, composée du père, de la mère et de deux jeunes filles. Déjà, avant leur arrivée, le locataire précédent avait été tourmenté par des coups (*rappings*) qui se faisaient entendre, tantôt à sa porte, tantôt dans les différentes parties de la maison, et dont il n'avait jamais pu se rendre compte ; mais les bruits se reproduisirent d'une manière bien plus suivie et plus fatigante, lorsqu'il fut remplacé par M. Fox.

« Un soir que les jeunes filles allaient se coucher, et que les coups mystérieux venaient de commencer,

l'une d'elles fit par hasard claquer ses doigts, et fut fort étonnée d'entendre immédiatement reproduire le même bruit. Sa sœur ayant dit à l'écho, par manière de plaisanterie, et en frappant dans ses mains : — Eh bien ! faites comme moi, comptez 1, 2, 3, 4, 5... — sa surprise fut extrême de se voir aussitôt obéie. Ces bruits étaient-ils donc produits par un être intelligent ?... Madame Fox, pour s'en assurer, demande l'âge de ses enfants. Des coups en nombre exact lui répondent..,— Quel est donc cet étrange correspondant ? Serait-ce un être humain ? dit madame Fox. — Point de réponse. — Serait-ce alors un esprit? Dans ce cas qu'il me réponde par deux coups. — A l'instant deux coups se font entendre.

« Tel est le fait par lequel ont débuté en Amérique *les manifestations spirituelles;* et telle est la manière dont on est entré d'abord en communication avec les êtres intelligents qui les produisent, et qui prétendent être les esprits de personnes décédées (*Le mystère de la danse des tables dévoilé*). »

Vous le voyez, à l'origine de ces faits, il n'y a ni chaîne de petits doigts, ni imposition des mains, ni même la moindre pensée d'obtenir des résultats aussi étranges. Le fluide magnétique ne paraît en rien. Ce sont les phénomènes qui commencent d'eux-mêmes, sans aucune participation de l'homme ; ils se manifestent avant que l'on songe aux moyens de les provoquer. Ce sont eux qui nous ont prévenus. Il faut donc les at-

tribuer à un esprit invisible d'où part l'initiative, qui veut attirer à lui et faire rechercher son intervention.

Arthur. Comment se fait-il donc qu'un aussi grand nombre d'hommes ne voient dans ces phénomènes que des effets magnétiques ?

L'abbé. Beaucoup ont entendu ce mot : C'est le magnétisme ; et ils s'en vont répétant : C'est le magnétisme, sans se rendre compte de ce qu'ils disent, acceptant, avec une bonne foi parfaite, une explication d'autant plus satisfaisante qu'elle renferme plus d'obscurités, et, par son défaut de clartés, laisse moins apparaître par où elle pèche. D'ailleurs le magnétisme n'étant point défini encore, et les limites de son action restant indéterminées, cet agent est pour eux la force occulte, la puissance invisible qui opère les prodiges dont nous sommes les témoins.

Puis il en est d'autres qui repoussent instinctivement toute explication fournie par la doctrine catholique. Du moment où certains esprits voient le sacerdoce se porter d'un côté, ils fuient du côté opposé. Ils se croiraient perdus, ou du moins fort déplacés, dans la compagnie de Bossuet, de saint Thomas d'Aquin, de saint Augustin et autres petites gens de cette force.

Puis enfin, il en est un grand nombre qui, manquant de connaissances sur la nature des démons et le rôle qu'ils jouent dans le monde, ne soupçonnent pas même leur action dans les faits qui les étonnent. Alors, ne voyant dans la nature aucun agent capable d'opérer

ces merveilles, si ce n'est le magnétisme, ils lui attribuent tous les prodiges.

Léon. Ne pourrait-on pas admettre qu'il y a dans l'homme un véritable fluide, et que ce fluide est un instrument d'opérations entre les mains d'un esprit. S'il n'est employé que par l'homme, il ne produira que des effets assez restreints; mais si un esprit surhumain s'en empare, c'est alors qu'il produira des prodiges merveilleux.

L'abbé. Vous en penserez ce qu'il vous plaira; mais assurément il est un certain nombre de faits, donnés comme incontestables, qui ne peuvent sortir du magnétisme qu'autant qu'on le regardera comme au service d'un esprit surhumain et méchant : tels sont les faits des tables qui parlent, des corbeilles qui écrivent, etc., des personnes ignorantes qui parlent des langues inconnues d'elles et de leurs magnétiseurs, etc.

Arthur. Eh bien ! soit. Mettons de côté le magnétisme. Il reste une autre explication qui n'est peut-être pas dépourvue de vraisemblance. Ne seraient-ce pas réellement les âmes des morts qui, en vertu d'une évocation, viendraient converser encore avec les vivants ?

L'abbé. Cette explication, Arthur, est rejetée par tous les Pères de l'Église. Vous avez vu, par les textes que je vous ai cités de leurs écrits, qu'ils condamnent cette évocation des morts. Selon eux, les esprits des défunts ne reviennent pas sur la terre par l'effet de cette évo-

cation ; mais ce sont les démons qui, s'approchant ainsi des hommes, prennent le nom des morts, et cherchent par là à tromper les vivants et à leur tendre des piéges.

En second lieu, Arthur, les âmes des morts peuvent-elles, par leurs forces naturelles, opérer les phénomènes en question ?

Saint Thomas d'Aquin nous enseigne qu'elles n'ont pas ce pouvoir. Et en voici la raison. Pour faire parler ces tables, il faut les mouvoir. Les âmes des morts, étant séparées des corps qu'elles vivifiaient, ne peuvent plus naturellement mouvoir d'autres corps.

Arthur. Mais quand elles étaient sur la terre, elles mouvaient bien leur corps?

L'abbé. Sans doute, parce qu'elles lui étaient unies. Remarquez que l'âme humaine est destinée à être unie à un corps humain, et à le vivifier. Quand elle est unie à ce corps, et qu'elle le vivifie, elle le meut. Mais, si elle ne le vivifie pas, elle ne peut plus le mouvoir. Ainsi quand un membre est mort, il n'obéit plus à l'âme pour le mouvement local.

De plus, ce n'est que par le moyen du corps qu'elle est destinée à vivifier, que l'âme peut avoir action sur les autres corps. Voici la règle : si l'âme est unie à son corps, et qu'elle le vivifie, elle peut agir sur lui, le mouvoir, et par son intermédiaire agir sur les autres corps de la nature et les mouvoir aussi.

Mais si l'âme est séparée, si son corps est mort, elle

ne le vivifie plus, elle ne l'anime plus, elle ne peut plus agir sur lui; et, manquant d'instrument pour agir sur les autres corps, elle ne peut pas naturellement les mouvoir.

« L'âme séparée, dit saint Thomas, ne peut mouvoir aucun corps par sa vertu naturelle. Car il est évident que quand l'âme est unie au corps, elle ne le meut qu'autant qu'elle le vivifie. C'est pourquoi, quand un membre est mort, il n'obéit plus à l'âme pour le mouvement local. Il est également évident que l'âme séparée ne vivifie plus aucun corps, et par conséquent qu'il n'y en a aucun qui lui obéisse pour le mouvement local. Telles sont d'ailleurs les limites de sa puissance naturelle; mais Dieu peut lui faire la grâce d'une vertu surnaturelle qui s'étende au-delà (*Som. th.*, 1 p, q. 117, art. 4). »

De là concluez que les âmes des morts ne peuvent pas être naturellement les agents qui remuent nos tables et les font parler.

Léon. Et d'ailleurs, est-ce que les procédés que l'on emploie pour les évoquer ont naturellement la vertu de les faire venir à nous, soit par persuasion, soit par contrainte?

L'Abbé. Évidemment, non. La manière dont on les évoque ne peut pas exercer sur ces âmes une action qui les amène sur la terre.

Arthur. Dieu ne peut-il pas leur permettre d'entrer en communication avec les vivants, et leur donner, par

une vertu surnaturelle, le pouvoir de faire ce qu'elles ne peuvent pas naturellement?

L'ABBÉ. Je vous réponds, Arthur, que Dieu a toujours défendu l'évocation des morts; il ne veut donc pas cette communication, du moins il ne la veut pas de la manière dont on prétend l'obtenir. Et, d'ailleurs, peut-on supposer que Dieu donne aux âmes des morts une vertu surnaturelle pour qu'elles viennent se rendre aux désirs du premier venu, servir de passe-temps aux uns, de jouet et de plaisanterie aux autres, d'amusement pour tous? Est-ce là l'ordre établi par la providence et la sagesse de Dieu? Sans doute, nous avons avec les habitants de l'autre monde des relations véritables; mais Dieu a réglé le mode d'après lequel elles doivent et peuvent s'accomplir. Nous prions pour les uns, afin de les soulager, et nous leur appliquons les mérites de nos bonnes œuvres. Nous prions les autres, qui, en retour, intercèdent pour nous et nous obtiennent les bénédictions du ciel. Tel est l'ordre ordinaire de la communion qui unit les vivants aux morts.

Enfin, Arthur, si c'étaient les âmes des morts qui parlent par les tables, ces âmes ne chercheraient pas à nous tromper. Leurs paroles seraient toujours conformes à la vérité, à la justice, aux bonnes mœurs. Supposons qu'une âme sainte entre en communication avec nous, que nous dirait-elle, sinon de pratiquer fidèlement la loi, de nous tenir humbles et mortifiés, d'éviter avec soin la curiosité, et surtout de ne pas nous livrer à ces

pratiques offensantes pour elles et dangereuses pour nous. C'est ce que fit l'ombre de Samuel, qui, par une permission spéciale de Dieu, apparut à Saül, et lui dit avec reproche : Pourquoi es-tu venu me tirer de mon repos?

Si, au contraire, c'était l'âme d'un damné qui vînt nous parler, elle ne nous dirait autre chose, sinon qu'il nous faut prendre garde de tomber dans son malheur. Nous voyons bien dans l'Evangile que l'âme du mauvais riche, précipitée dans les enfers, demande à Dieu la permission de venir trouver ses frères, pour leur recommander de prendre garde à eux, afin d'éviter les malheurs de la damnation ; mais Dieu ne voulut pas le lui permettre, disant : Ils ont Moïse et les prophètes ; s'ils ne les croient pas, ils ne croiraient pas mieux un homme qui ressusciterait d'entre les morts.

L'hypothèse qui attribue les phénomènes des tables parlantes aux âmes des morts est donc inadmissible

ARTHUR. Cependant, on rapporte des faits qui prouvent que des morts sont venus quelquefois parler aux vivants.

L'ABBÉ. Ces faits sont possibles, parce que Dieu peut donner aux morts une permission particulière et une vertu surnaturelle pour faire ce qu'ils ne pourraient pas naturellement. Mais ce sont là des faits exceptionnels, qui sortent de l'ordre ordinaire ; et jamais ces faits ne se sont produits par le moyen de ces pratiques d'évocation, ni dans des circonstances semblables à celles dont nous parlons.

Arthur. Et les bons anges, ne peuvent-ils pas produire ces phénomènes?

L'abbé. Les bons anges, Arthur, sont les ministres de Dieu; ils se conforment à l'ordre que la Providence a établi, et suivent en tout ses volontés. Ne répugne-t-il pas à une conscience honnête, et à une âme droite, de faire intervenir ces esprits bienheureux pour servir d'amusement au public, et les fatiguer par les questions les plus téméraires, quelquefois les plus criminelles? Les bons anges peuvent-ils, d'ailleurs, donner ces réponses mensongères, impies, scandaleuses, que nous avons reconnues sortir de l'agent parlant par les tables? Ou bien supposeriez-vous qu'à la volonté de l'homme, incrédule souvent et libertin, les bons et les mauvais esprits viennent tour-à-tour écouter ses questions et lui donner leur réponse? Cette supposition est tellement absurde qu'il est inutile, ce me semble, de la discuter sérieusement. Si Dieu permettait aux bons anges de se mêler aux mauvais dans des pratiques du même genre, et dans les mêmes opérations, il nous tendrait un piége, et, de plus, il se contredirait; car il autoriserait d'une part ce qu'il défendrait de l'autre : il autoriserait les pratiques dont il est ici question, en tant qu'elles seraient un moyen de communication entre nous et les bons anges; et il défendrait ces mêmes pratiques en tant qu'elles servent aux opérations diaboliques.

Arthur. Je vous ai fait, monsieur l'abbé, une vaine chicane; je crois voir clairement que l'on ne peut attribuer

les merveilles qui nous ont si vivement préoccupés, ni aux bons anges, ni aux âmes des morts, parce que Dieu n'a pas établi de pareils moyens pour nous mettre en relation avec les habitants de l'autre monde; ni au fluide magnétique, parce qu'il est dépourvu de l'efficacité nécessaire à la production de semblables effets; et qu'il est raisonnable de les regarder comme les œuvres de celui qui, au jugement des Pères et des hommes les plus éclairés, en a produit de semblables dans tous les temps.

L'abbé. Que nous reste-t-il à dire maintenant, si ce n'est ces paroles de saint Augustin : Fuyons du milieu de Babylone, c'est-à-dire de la cité de l'enfer, et retirons-nous à grands pas vers le Dieu vivant dans les bras de son Eglise. C'est ma dernière conclusion.

En effet, mes amis, il est évident, d'après tout ce que nous avons dit, qu'il n'est pas permis de prendre part à ces expériences dangereuses.

L'Apôtre nous le défend : « Je veux que vous n'ayez aucune société avec les démons. » Comment un chrétien pourrait-il se jouer avec l'ennemi de Dieu? N'a-t-il pas renoncé à Satan et à ses œuvres le jour de son baptême?

Écoutez ici un ancien écrivain, Eugyppius. Après avoir parlé de différents genres de superstition qui avaient cours de son temps, et de certains signes par lesquels les hommes s'associaient aux démons, il ajoute : « De là il arrive que, par un secret jugement de Dieu,

les hommes avides de choses mauvaises sont livrés, en punition de leur volonté, aux illusions et aux tromperies des anges prévaricateurs qui se jouent d'eux et les séduisent. Par ces illusions et ces fourberies, il arrive qu'au moyen de funestes superstitions, les démons disent beaucoup de choses passées et futures, qui arrivent comme ils le disent. Pris dans ces filets, les hommes en deviennent plus curieux, et ils s'enlacent toujours plus dans les liens multiples d'une erreur pernicieuse. Heureusement ce genre de fornication de l'âme nous est dévoilé dans les Saintes-Écritures. »

« Donc, dit-il encore, tous ces arts d'une pareille superstition, qu'elle tende à amuser ou à nuire, nés d'une infâme association des hommes avec les démons, formée par un pacte d'amitié infidèle et trompeuse, doivent être absolument répudiés et évités par le chrétien. Dans ces sortes de choses, il faut craindre et fuir la société des démons (*Patrol.*, tom. 62, p. 950). »

« Ces choses sont pleines d'une curiosité contagieuse, d'une anxiété crucifiante, d'une servitude mortelle. Car ces esprits, pour tromper, procurent à chacun ce qu'ils voient propre à le captiver (Eugyppius, *ibid.*). »

Raban Maur nous adresse les mêmes recommandations. « Il est très mal, dit-il, de recourir aux magiciens; car les démons, quoiqu'ils paraissent, pour un peu de temps, afin de mieux séduire, opérer quelque chose dans l'intérêt de la santé du corps, cependant ils ne le font pas pour le bien réel, ni par un sentiment

de bienveillance pour les hommes, mais afin de les réduire sous leur servitude et de les détacher de Dieu. » Et peu après : « Ce n'est pas un péché quelconque de consulter la magie (*Patrol.*, t. 108, p. 459). »

Hincmar de Reims est tout aussi affirmatif. Après avoir parlé des différents genres de magie, il ajoute : « Dans toutes ces choses c'est l'art des démons ; par conséquent tout chrétien doit les fuir, les répudier de toute son exécration et les condamner absolument (*Patrol.*. t. 125, p. 719). »

Le pape saint Étienne VI, dans un discours adressé aux Romains, s'élève en ces termes contre ceux qui se livraient aux opérations de la magie : « Je ne veux pas vous laisser ignorer la loi que Dieu a portée, disant par Moïse : « Ne souffrez pas qu'un magicien vive au milieu « de vous. » Et cependant, dans cette cité, je le dis avec douleur, il s'en trouve qui, non contents de ne pas chasser les magiciens, les protégent encore et les favorisent. Ils ne craignent pas de consulter les démons par leur entremise, oubliant la loi divine et la doctrine apostolique : « Qu'y a-t-il de commun entre la lumière et les ténèbres, le Christ et Bélial ? » Dès lors que, méprisant Jésus-Christ, ils consultent les démons comme les païens, ils confessent qu'ils ne sont plus chrétiens. Eh ! que peut-il y avoir de plus horrible, de plus profane pour un chrétien, que de mépriser Jésus-Christ et d'adorer les démons ? Je le laisse à penser à chacun, afin qu'il ait horreur d'un aussi grand crime. C'est

pourquoi, quiconque désormais se souillera d'une telle peste, qu'il ne puisse participer au corps et au sang de notre Seigneur Jésus-Christ, jusqu'à ce qu'il revienne à résipiscence. Ainsi nous jugeons par le jugement de l'Esprit-Saint (*Patrol.*, t. 128, p. 1400). »

Dans les actes du concile de Troli, près de Soissons, tenu en 900 sous la présidence d'Hervé, métropolitain de Reims, on lit au ch. 15 : « Il existe encore d'autres maux, différents crimes que réprouve et condamne la loi divine, qui attirent sur les peuples la dévastation et le glaive, la famine et la peste, crimes qui affaiblissent l'état de l'Eglise, et font péricliter le royaume.

« Tels sont, entre autres, ceux qui paraissent un reste des rits du paganisme, savoir : la magie, les sortiléges, les maléfices, les divinations, les conjectures d'après les songes, toutes choses que la loi divine ordonne de punir, parce qu'il est manifeste qu'il y a là une servitude diabolique. Dans le concile d'Ancyre, titre 23, il est écrit à ce sujet : Ceux qui recherchent les divinations et suivent les coutumes païennes, ou introduisent dans leurs maisons des hommes de cette espèce, dans l'intention de s'enquérir de quelque chose par l'art des maléfices, qu'ils soient soumis à la règle de cinq ans, selon les degrés établis de la pénitence. »

Voici maintenant l'autorité souveraine ; Dieu va vous faire entendre sa parole. Écoutez sa loi : « Vous ne souffrirez pas que les faiseurs de maléfices vivent sur votre terre (Exode. 22). »

« Vous ne consulterez pas les augures; vous n'observerez pas les songes (Lévit., 19). »

« Vous ne demanderez rien aux devins, pour n'être pas souillés par eux (*Ibid.*). »

« L'homme ou la femme en qui se trouvera l'esprit de Python et de divination, qu'ils soient lapidés, et qu'ils meurent (Lévit., 20). »

« Quand vous serez entrés sur la terre que le Seigneur Dieu vous donnera, prenez garde d'imiter les abominations de ces peuples, et qu'il n'y ait personne parmi vous qui interroge les devins, et qui observe les songes et les augures. Qu'il ne se trouve ni magicien, ni enchanteur, ni qui consulte l'esprit de Python, ou les devins, et qui demande la vérité aux morts. Car toutes ces choses, Dieu les a en abomination, et à cause de ces crimes, ils effacera ces nations (Deutéron., 18). »

Telle est la loi. Elle est claire, positive, formelle. Cependant ne commet-on pas aujourd'hui de gaîté de cœur toutes ces abominations que Dieu condamne sous peine de mort, et pour le châtiment desquelles il a effacé des peuples du rang des nations? Ne se fait-on pas un amusement de consulter la magie? Ne demande-t-on pas la vérité aux morts? N'a-t-on pas le triste courage de les outrager par des évocations curieuses? N'exerce-t-on pas la divination en recherchant les choses futures, éloignées, secrètes, par des moyens d'eux-mêmes inefficaces, et que Dieu n'a point établis pour opérer les effets attendus? N'observe-t-on pas les

songes, et n'en demande-t-on pas l'explication aux devins? Encore une fois, tous ces crimes, qui sont en abomination aux yeux de Dieu, qui attirent sur les peuples, remarque un concile, *la dévastation et la guerre, la famine et la peste,* ébranlent l'Église et font chanceler les empires; tous ces crimes ne sont-ils pas devenus communs par suite de l'affaiblissement du sens moral?

Arthur. Mais, monsieur l'abbé, les partisans des tables parlantes ne regardent pas ces expériences comme réprouvées par la religion. Leurs intentions sont pures; ce n'est qu'un mouvement de curiosité bien naturelle, et fort innocente assurément, qui les pousse à voir de leurs yeux des phénomènes aussi extraordinaires.

L'abbé. Je ne sais si cette curiosité est, aux yeux de Dieu, aussi innocente qu'elle vous le paraît. Point d'illusion, Arthur; et ne cherchons pas à nous justifier des actes répréhensibles. Mes intentions sont pures, dit-on; je serais désolé de concourir à une œuvre à laquelle le démon aurait la moindre part. Ainsi, fort de ma conscience, je suis tranquille sur les pratiques auxquelles je me livre.

Voyons donc si vos intentions sont aussi pures que vous le prétendez. Toutefois, avant de les sonder, établissons quelques principes incontestables.

Arthur. Quels sont ces principes?

L'abbé. Tout acte superstitieux est illicite, parce que la superstition est un acte illégitime.

Tout culte rendu au démon est un culte illégitime et un acte superstitieux.

Toute convention, soit expresse, soit tacite, faite avec le démon, est un culte rendu à cet esprit méchant, parce que c'est l'honorer que de recourir à lui.

Tout appel adressé au démon, pour qu'il vienne nous annoncer l'avenir, comme s'il avait la prescience divine, nous manifester les choses cachées, nous indiquer des remèdes inconnus, opérer des guérisons, ou d'autres effets merveilleux de sa puissance, renferme un pacte entre cet ennemi de Dieu et celui qui l'invoque.

Tout acte qui demande ces effets, cette connaissance de l'avenir, des choses secrètes, ou d'autres prodiges, à des moyens dépourvus d'efficacité naturelle pour les produire, et en dehors des voies de Dieu, est un appel fait au démon.

Arthur. Pourquoi ?

L'abbé. Parce que, quand vous demandez ces choses, vous les demandez à la puissance qui les produit. Or, comme cette puissance n'est, c'est l'hypothèse, ni celle de Dieu, ni celle des bons anges, ni la vertu des moyens que vous employez, c'est donc celle des démons que vous invoquez alors, au moins tacitement.

Arthur. C'est juste.

L'abbé. Toute œuvre dans laquelle il y a lieu de penser que le démon s'ingère de lui-même est une œuvre illicite.

Les pratiques qui partent d'une opinion fausse et vaine dans la recherche de l'avenir et des choses secrètes, sont des œuvres dans lesquelles le démon s'ingère de lui-même.

« Ce que les hommes ont trouvé de vrai dans ces observances, dit saint Thomas, a été primitivement l'effet du hasard; mais une fois qu'ils ont commencé à s'attacher à ces sortes de choses, une foule d'événements sont arrivés conformément à ces observances par l'artifice des démons, afin de piquer la curiosité de ceux qui s'y arrêtent et de les embarrasser de plus en plus dans les filets de cette erreur pernicieuse (2, 2 p., q. 96, art. 3). »

De ces principes saint Thomas conclut que la divination est illicite : « Car toute divination provient de l'opération des démons, soit qu'on les invoque expressément pour connaître l'avenir, soit qu'ils s'ingèrent d'eux-mêmes dans de vaines recherches à l'égard des choses futures pour impliquer les hommes dans toutes ces tentatives stériles... On se livre à l'égard de l'avenir à de vaines recherches toutes les fois qu'on essaie de le connaître sans être en mesure d'y parvenir (*Som. th.*, 2, 2 p., q. 95, art. 2). »

« Pour connaître l'avenir, selon le même docteur, toute divination se sert du conseil ou du secours des démons. On implore ce secours expressément, ou bien le démon s'ingère de lui-même d'une manière occulte, en dehors de l'intention même du devin, à prédire

des choses futures que les hommes ignorent (*ibid.*, art. 3). »

Dès lors est illicite : 1° la divination qui se fait par l'invocation expresse des démons, c'est-à-dire, d'après saint Thomas, la divination par les prestiges, par les songes, par les morts qui paraissent répondre aux questions qu'on leur adresse, la divination pythonique qui se fait par des personnes vivantes, la divination par des figures ou des signes qui se manifestent dans des choses inanimées.

Est illicite : 2° la divination même qui se fait sans l'invocation expresse des démons, savoir : la divination par l'astrologie, les augures, les aruspices, les présages, et par ces différents modes exprimés sous le nom général de sorts, parce qu'elle se fait par l'intervention des malins esprits.

Sont illicites : 3° les observances superstitieuses, « parce que ces sortes de recherches reposent sur l'aide des démons. Telles sont : 1° les observances qui ont pour objet d'acquérir des connaissances en dehors des moyens naturels et des voies de Dieu, par l'inspection de certaines figures, ou en prononçant certaines paroles ; 2° les observances qui emploient des moyens stériles et vains, qui n'ont pas la vertu de produire les effets que l'on en attend ; 3° les observances qui ont pour but de connaître à l'avance notre bonne ou notre mauvaise fortune, parce que les hommes considèrent ces observances non comme les causes, mais comme

les signes des événements futurs, bons ou mauvais. On ne les regarde pas comme des signes venant de Dieu, puisqu'elles n'ont pas été établies par une autorité divine; mais elles viennent plutôt de la vanité humaine, aidée de la perversité des démons qui s'efforcent d'impliquer les hommes dans toutes ces frivolités (saint Thomas, *Question des observances*). »

ARTHUR. J'admets tout cela. Mais quand je fais parler ma table, mon intention n'est pas de recourir à des œuvres qui rentrent dans la catégorie de celles que vous indiquez.

L'ABBÉ. C'est là ce que nous allons examiner. Et d'abord, Arthur, il est bien évident que vos intentions sont de faire ce que vous faites. Vous voulez l'acte que vous posez; vous voulez produire certains résultats que désire votre curiosité.

Votre intention positive est de faire parler votre table, écrire une corbeille, ou produire d'autres effets de ce genre. Vous voulez évoquer les esprits, les interroger, obtenir des réponses, apprendre d'eux la vérité sur l'avenir, sur votre bonne ou mauvaise fortune, sur les choses de l'autre vie, sur des particularités inconnues de vous, etc., etc.; c'est-à-dire vous voulez précisément ce que la loi de Dieu vous défend.

Puis, vous cherchez ces résultats par les moyens que vous employez. Or, vous ne pouvez pas ignorer que ces moyens sont, par eux-mêmes, vains, stériles, inefficaces, sans vertu propre à produire ces résultats. Il

n'est aucune proportion entre les causes mises en jeu et les effets attendus. Les pratiques auxquelles vous avez recours ne sont pas de nature à opérer les prodiges que vous désirez.

D'autre part, ces pratiques sont loin d'être d'institution divine. Dieu ne les a pas établies pour opérer, par une efficacité surnaturelle, ce qu'elles ne peuvent pas naturellement produire : vous le savez bien.

Quand donc vous avez recours à ces pratiques, ce n'est ni aux moyens que vous employez, ni à Dieu, que vous demandez réellement les prodiges qui vous charment, mais à une puissance occulte ; et c'est bien cette puissance occulte, quelle qu'elle soit, que vous invoquez. En vous plaçant autour d'un guéridon, en posant vos mains sur sa surface, en indiquant les signes, les coups qui vous donneront le sens de la réponse sollicitée, vous appelez l'agent véritable de ces mystères, vous faites une convention expresse avec lui. Et puisque cet agent occulte vous répond par les signes que vous lui indiquez, il accepte la convention ; il y a pacte entre vous et lui. Votre acte est superstitieux : comment donc pourrait-il être innocent?

Léon. J'ai vu une dame qui commence toujours, quand elle se livre aux opérations de ce genre, par se recueillir, prier, et invoquer mentalement les esprits avec lesquels elle désire entrer en rapport. N'est-ce pas là implorer positivement les démons et faire avec eux un pacte formel?

Arthur. Mais, moi, je ne crois pas invoquer le secours du démon.

L'Abbé. Qu'importe? Dès lors, je le répète encore, que vous demandez des effets qui ne peuvent pas être produits par les moyens que vous employez, ni naturellement, parce que leur efficacité naturelle ne s'étend pas jusque-là; ni surnaturellement, parce que Dieu ne leur a pas donné une vertu surnaturelle destinée à produire ces résultats, vous faites un acte superstitieux; vous voulez amener des effets en dehors des voies légitimes et de l'ordre de la Providence; vous faites dans cette intention appel à une cause illégitime, à un principe d'action auquel Dieu vous défend d'avoir recours. Vous vous exposez donc volontairement au péril de rencontrer cette cause dans la puissance diabolique; et c'est pourquoi rien ne peut vous affirmer la licité de votre acte. Écoutez saint Thomas : « A l'égard des choses que l'on fait pour produire quelques effets particuliers, il faut examiner si ces choses semblent pouvoir naturellement produire de pareils effets..... Si elles ne semblent pas naturellement capables de produire ces effets, il en résulte qu'on ne les emploie pas pour produire ces effets à titre de causes, mais seulement comme signes. Alors elles rentrent dans les pactes conventionnels formés avec le démon (*Som. th.*, p. 2, 2e, q. 96, art. 2). »

Arthur. J'ai voulu défendre, selon mes forces, les amis de ces curiosités dangereuses; mais je partage en-

tièrement votre opinion; et je dis avec vous que tout chrétien doit fuir des œuvres aussi suspectes.

L'ABBÉ. Il est difficile, Arthur, de justifier des œuvres semblables; car, à moins d'avoir perdu tout sentiment de l'honnête et du juste, il est impossible de ne pas se dire :

1° Ces sortes de choses ne sauraient produire aucun bien ; elles sont tout au moins inutiles ; un homme sérieux, une femme qui se respecte, ne peut pas se prêter à des œuvres de ce genre.

2° De plus, jusqu'ici, non-seulement elles n'ont produit aucun bien réel, mais elles ont causé les plus tristes résultats. Ce sont des œuvres dangereuses : dangereuses pour les bonnes mœurs, dangereuses pour la paix des familles, dangereuses pour la santé du corps et de l'esprit. Une âme droite ne peut prendre part à des œuvres semblables; elle doit même les combattre autant qu'il est en elle, comme on doit repousser un ennemi public.

3° Il y a mille à parier contre un que ces œuvres sont une émanation de l'enfer: un chrétien doit les avoir en horreur; car sa religion lui défend tout commerce avec les ennemis de Dieu et de son salut. D'ailleurs, des hommes graves, un grand nombre d'évêques, tant en France et en Espagne qu'en Amérique, ont défendu toute participation aux expériences de ce genre. Que faut-il de plus pour une âme chrétienne?

LÉON. Pour moi, ma décision est prise et mon jugement formé.

ARTHUR. Moi aussi, je sais à quoi m'en tenir.

L'ABBÉ. Béni soit Dieu, le Père des lumières, qui manifeste aux petits et aux humbles la vérité cachée aux superbes et aux curieux!

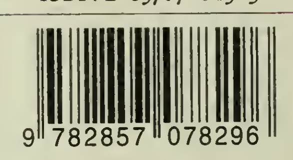
TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Impr. Lacour et Cᵉ, rue Soufflot, 16.



ISBN 2-85707-829-3



120 F